

## Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Spécialité - cultures de l'écrit et de l'image

# **Jean Temporal : libraire de la Renaissance lyonnaise (1549-1571)**

**RISSOAN Bastien**

Sous la direction de Raphaële Mouren  
Maître de conférence – École nationale supérieure des sciences de l'information  
et des bibliothèques.

## ***Remerciements***

*Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de mémoire Raphaële Mouren, pour ses conseils tout au long de l'année.*

*Je tiens à remercier particulièrement William Kemp, de l'université McGill, pour m'avoir fait part de ses recherches sur Jean Temporal, ainsi que mes professeurs : Dominique Varry pour son apport en bibliographie matérielle et sa disponibilité, Edwige Keller-Rahbe pour son séminaire sur les privilèges d'imprimerie, Michèle Clément pour ses stimulants cours de littérature.*

*Je tiens enfin à remercier les proches qui m'ont soutenu, et tout particulièrement ma mère, ma sœur, et Sophie.*

## **Résumé :**

*Jean Temporal, lyonnais, a été imprimeur-libraire dans sa ville natale de 1550 à 1571, soit pendant l'âge d'or de l'imprimerie humaniste à Lyon. Avec une cinquantaine d'éditions à son actif, c'est un libraire d'importance moyenne, mais la qualité littéraire de ses éditions est reconnue. Il fut par exemple le premier traducteur du géographe vénitien Ramusio, et donc le premier éditeur de Jean Léon l'Africain en France. Spécialisé dans l'édition en langue française, et notamment dans l'édition de textes poétiques, il suit de près les querelles sur l'orthographe. Par la diversité de ses intérêts, il s'avère bien être un homme de la Renaissance.*

*Les enjeux de ce mémoire sont d'estimer à quel point Temporal est impliqué dans ses éditions, et donc de savoir si l'on peut lui appliquer le terme d'humaniste, ou de « lettré ». Nous émettons également l'idée que Temporal a été libraire, et non imprimeur.*

*Descripteurs : imprimeur ; libraire ; Lyon ; XVIe siècle ; privilège d'imprimerie ; bibliographie matérielle ; typographie ; marque ; Renaissance ; Léon l'Africain ; poésie ; querelle de l'orthographe*

## **Abstract :**

Jean Temporal was a publisher and a book-seller in his home town of Lyon from year 1550 to year 1571, that is to say during the golden age of the humanistic printing industry in Lyon. Although he was a moderately important publisher, who printed about fifty editions, he was recognized for his literary qualities. He was for instance the first translator of the Venitian geographer Giovanni Batista Ramusio in France, and consequently the first publisher of Leo Africanus in the country. He specialized in French books, and in books of poetry in particular, and he payed a strong attention to the contemporary quarrels about French spelling. Considering his wide range of interests, he was truly speaking a man of the Renaissance.

The concern of the present work is to estimate to which extent (**what**) Temporal was implicated in his publications, and thus to know if he can be described as a humanist, a scholar or a well-read man. We also put forward the idea that Temporal was just a book-seller, and has never been a printer.

*Keywords : printer ; book-seller ; Lyon ; XVIe century ; bibliography ; typography ; printer's design ; Renaissance ; Leo Africanus ; poetry ; french-spelling quarrels*

## *Droits d'auteurs*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

**Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France**

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>JEAN TEMPORAL : LIBRAIRE DE LA RENAISSANCE LYONNAISE.....</b>	<b>13</b>
<b>A/Jean Temporal : tentative de reconstitution biographique.....</b>	<b>13</b>
1) <i>Le milieu lyonnais : Lyon vers 1550.....</i>	<i>13</i>
2) <i>Jean Temporal : quelques éléments sur sa vie.....</i>	<i>15</i>
3) <i>Les connaissances et les réseaux de Temporal.....</i>	<i>18</i>
<b>B/ Les choix éditoriaux de Jean Temporal.....</b>	<b>24</b>
1) <i>Genres et domaine de publication.....</i>	<i>24</i>
2) <i>La question de langue.....</i>	<i>32</i>
3) <i>entre antiquité et modernité.....</i>	<i>42</i>
4) <i>Le statut des illustrations.....</i>	<i>48</i>
<i>En guise de conclusion : Les pièces liminaires, une clé pour l'histoire de</i> <i>chaque édition ?.....</i>	<i>53</i>
<b>C/Les privilèges d'imprimerie.....</b>	<b>56</b>
1) <i>Le privilège d'imprimerie: description et histoire.....</i>	<i>56</i>
2) <i>Les privilèges des ouvrages de Jean Temporal.....</i>	<i>59</i>
3) <i>Le privilège au sein du le livre.....</i>	<i>67</i>
<i>Conclusion : une production régionale, une production nationale.....</i>	<i>71</i>
<b>D/ Approche matérielle et tentative d'attribution des impressions.....</b>	<b>72</b>
1) <i>Le choix des formats.....</i>	<i>72</i>
2) <i>La(es) marque(s) de Temporal.....</i>	<i>77</i>
3) <i>L'esthétique de la page de titre .....</i>	<i>82</i>
3) <i>L'usage de la typographie : l'art de la « mise-en-texte ».....</i>	<i>85</i>
4) <i>Tentative d'attribution des impressions .....</i>	<i>90</i>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>99</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>101</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>103</b>
<b>ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>105</b>
<b>Les vignettes illustrées.....</b>	<b>106</b>
<i>Luc.Apulée De l'asne doré.....</i>	<i>106</i>
<i>L'historial description de l'afrique : tierce partie du monde.....</i>	<i>109</i>
<b>Les portraits gravés.....</b>	<b>114</b>
<b>La page de titre .....</b>	<b>117</b>
<b>LES PRIVILÈGES D'IMPRIMERIE : DOSSIER RÉCAPITULATIF.....</b>	<b>121</b>
<i>Liste des privilèges de Temporal.....</i>	<i>121</i>
<i>Éléments sur la présentation des privilèges.....</i>	<i>122</i>
<b>ÉLÉMENTS POUR L'ATTRIBUTION DES IMPRESSIONS.....</b>	<b>124</b>
<b>CATALOGUES DES PUBLICATIONS DE JEAN TEMPORAL.....</b>	<b>137</b>

# INTRODUCTION

---

Mais puisque point Esculape ne suis,  
À tout le moins je fay ce que je puis  
Des bons auteurs presque esteints, & periz[...]  
Par la vertu de l'art d'IMPRESSION[...]  
Par le moyen des Medicales mains  
Des Traducteurs en Langues, et de maints  
Qui ont tant mis de lettres en accord  
Qu'ils en ont fait finalement ce corps.<sup>1</sup>

Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, l'imprimerie lyonnaise vit une sorte d'âge d'or. Bénéficiant de la présence de cercles humanistes et littéraires influents, de la présence de grands marchands, d'investisseurs importants, et d'artisans du livre extrêmement qualifiés, elle devient un carrefour européen de l'imprimerie<sup>2</sup>. Parmi les acteurs du livre lyonnais à cette époque, certains imprimeurs-libraires sont restés célèbres. Nous pensons tout d'abord à Sébastien Gryphe et Jean de Tournes : tout deux ont publié plusieurs centaines d'ouvrages, dont ceux de Rabelais ou d'Erasmus pour l'un, ceux de Scève et de Louise Labé pour l'autre.<sup>3</sup> Mais parmi les autres libraires et imprimeurs que recense Henri Baudrier dans sa *Bibliographie lyonnaise des livres imprimés au XVI<sup>e</sup> siècle*<sup>4</sup>, certains ne sont connus que pour un titre, ou une mention.

L'imprimeur-libraire Jean Temporal, qui fait l'objet de ce présent mémoire, a publié une cinquantaine de titres : c'est une production d'importance moyenne. Néanmoins, il publie plusieurs éditions littéraires originales, et certains ouvrages restés - très relativement - célèbres, tel l'*historial description de l'Afrique*, qui est réimprimé aux frais du gouvernement en 1830<sup>5</sup> : ce n'est donc pas un imprimeur marginal, ou mineur.

Selon Nathalie Zemon Davis, le monde du livre lyonnais est marqué par une scission entre des libraires, pré-capitalistes qui disposent de fonds, commerçants « libéraux », et des imprimeurs, hommes d'ateliers et « mécaniques ».<sup>6</sup> Mais cette opposition n'est pas figée. De nombreux libraires s'investissent personnellement dans l'édition du livre, et des imprimeurs sont eux-mêmes éditeurs et libraires : Sébastien Gryphe, par exemple, associe compétences techniques et érudition, et sa maîtrise du latin est louée par Érasme, Gessner ou Pietro Vettori.<sup>7</sup> La fierté que tirent les ouvriers-typographes de leur savoir est en une des clés de leur grève de 1534, première grève ouvrière de France.<sup>8</sup> D'autres imprimeurs, il est vrai, se

<sup>1</sup> EDOARD Nicolas, dans Histoire de Fl. Joseph sacrificateur Hébréu, BOURGOING François et ANEAU Barthélémy trad., chez Jean Temporal, Lyon, 1558, in-2°, « N.Edoard, champenois, imprimeur de cest œuvre. », f.\*\* 3-v°

<sup>2</sup> DAVIS Nathalie Zemon, « le monde de l'imprimerie humaniste à Lyon », dans MARTIN Henri-Jean et CHARTIER Roger dir., *Histoire de l'édition française tome 1 : le livre conquérant, de la fin du Moyen Age au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, PROMODIS, Paris, 1989, p.255

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.262.

<sup>4</sup> BAUDRIER Henri, *Bibliographie lyonnaise: recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle*, rééd. augmentée par Jean BAUDRIER, F.de Nobele, Paris, 1964-1965

<sup>5</sup> *De l'Afrique : contenant la description de ce pays*, TEMPORAL Jean trad., imprimé aux frais du gouvernement, Impr. de Cordier et Ducessois, Paris, 1830, in-8°, 4 vol.

<sup>6</sup> DAVIS Nathalie Zemon, *op.cit.*, p.259-262

<sup>7</sup> «innumeris, optimis libris, optima fide summaque diligentia, elegantiaque proculus maximam tibi gloriam peperisti », lettre de Gessner à Gryphe. Cité dans : BATS Raphaëlle, MIACHON Coralie, MONTLAHUC Marie-Laure, SCHMAUCH-BLENY Roseline, *Étude de la production éditoriale de Sébastien Gryphe sur deux années caractéristiques : 1538 et 1550*, mémoire de recherches sous la direction de MOUREN Raphaëlle, ensib, Lyon, 2006, p.19

<sup>8</sup> DAVIS, Nathalie Zemon, *Cultures du peuple : rituels, savoirs et résistance au 16<sup>e</sup> siècle*, Aubier-Montaigne, Paris, 1979

contentent d'honorer les commandes de libraires, qui fournissent le texte et le papier. Où se situe Jean Temporal sur cet échiquier complexe ? Est-il imprimeur ou libraire ? Un « libéral », ou un « mécanique » ? Voilà la première question qui nous a guidé dans nos recherches.

Or, les sources dont nous disposons sont assez maigres, en dehors des livres qui portent la marque de Temporal. Nous croyons pouvoir montrer à partir de ces livres que Temporal délègue le plus souvent le travail d'impression : en d'autres termes, il était avant tout un libraire, et donc un « libéral ».

Mais quel type de libraire était-il ? Ce sont les sources d'archives qui nous renseignent avant tout sur sa fortune : celle-ci était moyenne pour un libraire, mais supérieure à celle des plus pauvres marchands de livres.<sup>9</sup>

Enfin, Baudrier considère que Jean Temporal est un « lettré »<sup>10</sup> : cette affirmation, tirée de l'observation des publications, a constitué notre seconde piste de recherche. Mais comment la vérifier simplement à partir des livres ? Peut-on simplement inférer de la qualité littéraire ou scientifique de ses publications la personnalité intellectuelle du libraire ? Certes, on peut déduire des titres qu'il édite une plus ou moins grande intégration aux cercles littéraires et érudits, mais il ne pourrait s'agir après tout que de nécessité professionnelle, pour les uns (les auteurs) comme pour les autres (les libraires et imprimeurs).

Comme l'écrit Raphaële Mouren à propos des problèmes de l'édition scientifique, « L'étude des écrits des imprimeurs est un des moyens de s'interroger sur le savoir, les compétences et le travail réel d'un imprimeur-libraire sur les livres qui sortent de ses presses, ou qui sont imprimés par lui pour un autre éditeur. » (Temporal serait plutôt d'un libraire qui s'adresse à d'autres imprimeurs pour l'impression et la fabrication des livres qu'il édite) « [...] Un imprimeur ami d'humanistes, faisant travailler pour lui des humanistes, en est-il un lui-même ? »<sup>11</sup>. Le terme d'humaniste est de plus, dans le cas de Temporal à nuancer, car il ne donne que peu ou pas d'éditions scientifiques de textes anciens : ses livres semblent viser une clientèle élargie, et non pas seulement l'« humanisme érudit »<sup>12</sup>. Nous avons donc essayé de déterminer si les publications de Temporal pouvaient s'expliquer par une simple analyse pragmatique du marché, ou si l'on pouvait déceler des choix de la part du libraire, des partis pris, un horizon intellectuel propre, ou des engagements idéologiques<sup>13</sup>. Et en effet, Temporal s'est par exemple engagé, autant que l'on peut en juger personnellement, dans les querelles de l'orthographe qui ont agité les années 1550-1570<sup>14</sup>. Nous avons en outre traqué tous les écrits de Temporal lui-même : avis au lecteur, épître, « commandations »... Dans toutes ces pièces, Temporal se montre personnellement investi dans le travail d'édition.

La question de l'orthographe montre également que Temporal se préoccupe de très près et personnellement de la composition : on ne peut donc pas se contenter d'une opposition figée entre travail mécanique et travail libéral. On ne

---

<sup>9</sup> DAVIS Nathalie Zemon, « le monde de l'imprimerie humaniste à Lyon », *op.cit.*, p.256 : l'auteur propose quelques moyennes fondées sur les dots.

<sup>10</sup> BAUDRIER Henri, *op.cit.*, vol.IV, p.381

<sup>11</sup> MOUREN Raphaële, « Anthropologie de l'auteur de la première modernité : réflexions historiographiques et méthodologiques sur les éditions savantes », dans *Cinquante ans d'histoire du livre, de « l'apparition du livre » (1958) à 2008 : bilan et perspective d'une discipline scientifique*, colloque international sous la direction de VARRY Dominique et BARBIER Frédéric, enssib, Lyon, 2008. Mis en ligne sur < www.halshs. Archives ouvertes. Fr >, n°00585710, consulté en février 2012. Voir p.13.

<sup>12</sup> FUMAROLI Marc, *L'âge de l'éloquence : rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au XVIe siècle*, DROZ, Genève, 1980. Le sujet est central, mais on peut consulter la page 111 sur Dolet ou la page 122 sur Charles Estienne.

<sup>13</sup> DAVIS Nathalie Zemon, *Ibid.*, p.264. L'auteur compare la production de de Tournes et de Gryphe en évoquant ces deux critères : approche commerciale et engagements idéologiques.

<sup>14</sup> Voir notre chapitre sur « le libraire et l'illustration de la langue française »

peut pas non plus distinguer de manière trop nette entre la forme et le fond, entre le contenu intellectuel de l'ouvrage et sa présentation matérielle : nous avons au contraire essayé de montrer que la seconde servait la première, et permettait donc de déduire certaines intentions de l'auteur ou du libraire. Si, après avoir essayé de reconstituer la biographie de Temporal et le milieu dans lequel il vivait, nous distinguons l'analyse des choix éditoriaux de l'approche matérielle des ouvrages, il ne donc s'agit que d'une commodité de présentation, et non de l'ordre de la découverte.

Entre ces chapitres sur les choix éditoriaux et sur la bibliographie matérielle, nous avons intercalé une étude des privilèges d'imprimerie obtenus par Jean Temporal : le privilège est un élément important pour comprendre l'histoire de chaque titre et pour tenter de reconstituer la carrière de Temporal. De plus, cette pièce a, au sein du livre, un statut légèrement ambigu : il ne relève réellement ni des choix de l'auteur ou de l'éditeur, ni du neutre paratexte éditorial.



# JEAN TEMPORAL : LIBRAIRE DE LA RENAISSANCE LYONNAISE

---

## A/JEAN TEMPORAL : TENTATIVE DE RECONSTITUTION BIOGRAPHIQUE

### 1) Le milieu lyonnais : Lyon vers 1550

Comme le remarque Nathalie Zemon Davis, l'essor du livre à Lyon s'appuie sur un réseau socio-économique dense, et sur les liens culturels qui unissent la communauté des gens du livre, et plus largement la population de la ville.<sup>15</sup> La vie et la carrière de Jean Temporal s'inscrivent dans ce milieu, qu'il nous faut d'abord présenter.

#### *a) Un carrefour commercial et culturel*

Lyon est au XVI<sup>e</sup> siècle une importante place marchande. Dès 1444 elle bénéficie de la présence de trois foires annuelles instaurées par Charles V ; en 1463, Louis XI porte ce chiffre à quatre. Ces foires ont une audience européenne : toutes les devises – sauf les devises anglaises – y sont acceptées à leur valeur.<sup>16</sup> Lyon jouit en effet d'une situation privilégiée : située sur la Rhône et la Saône, elle joue le rôle d'interface Nord-Sud via la Bourgogne et le couloir Rhodanien. Au XVI<sup>e</sup> siècle, de riches marchands et banquiers gênois, milanais, vénitiens sont installés en ville, et organisés en corporation : leur influence sur la vie culturelle de la ville est encore visible dans l'architecture du vieux Lyon.<sup>17</sup> Lyon accueille également de nombreux immigrés en provenance du monde germanique : dans le monde du livre, nous pouvons citer Leonhard Fuchs ou Sébastian Gryphius (francisé en Sébastien Gryphe), originaire de Souabe. Un important libraire comme Jacques Giunta, immigré florentin, possède une succursale à Francfort, autre grand centre européen du livre.<sup>18</sup> Barthélémy Aneau peut donc écrire : « Lyon en France est cœur d'Europe. »<sup>19</sup>

Cette effervescence a une influence directe sur la vie des lyonnais<sup>20</sup> : en effet, ces marchands participent activement à la vie culturelle locale. Ils sont des acteurs importants lors des fêtes organisées en l'honneur des entrées royales : Maurice Scève est responsable de l'organisation de l'entrée royale d'Henri II à Lyon en

---

<sup>15</sup> DAVIS Nathalie Zemon, *op.cit.*, p.255

<sup>16</sup> BRÉSARD Marc, *Les foires de Lyon au XVe et XVIe siècles*, Éd.Picard, Paris, 1914, p. 9-21.

<sup>17</sup> Voir BOUCHER, Jacqueline, *Présence italienne à Lyon à la Renaissance : du milieu du XV<sup>e</sup>ème à la fin du XVI<sup>e</sup>ème siècle*, éd. Lugd, Lyon, 1991. Sur l'influence littéraire des italiens voir : BALSAMO Jean, « L'italianisme lyonnais et l'illustration de la langue française », dans DEFAUX Gérard dir., *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Éd. de l'E.N.S., Lyon, 2003, p. 215.

<sup>18</sup> GLOCKE Gottfried, *Kleine chronik der buchhandelsbeziehungen zwischen Lyon und frankfurt im 16. jahrhundert*, trad. fr. *Petite chronique des relations du monde de la librairie entre Lyon et Francfort au XVI<sup>e</sup>ème siècle*, trad. CAMBON (édition bilingue), Éd. Waldemar Kramer, Francfort-sur-le-Mein, 1962, p. 62 ; Cité par CONSTANTIN, Léa, *Les libraires lyonnais pendant la controverse religieuse de 1560*, mémoire de master 1 Cultures de l'écrit et de l'image de l'université Lyon 2-enssib, sous la direction de Raphaële MOUREN, enssib, Lyon, 2011, p.12

<sup>19</sup> ANEAU Barthélemy, *Lyon marchant : Satyre Française. Sur la comparaison de Paris, Rohan, Lyon, Orleans, & sur les choses memorables depuis lan mil cinq cens vingtquatre. Soubz Allegories, & Egnimes par personnages mystiques jouée au College de la Trinité à Lyon. 1541*, Lyon, Pierre de Tours, 1541, p. 31. Cité par CONSTANTIN Léa, *op.cit.*, p.11

<sup>20</sup> BOUCHER, Jacqueline, *Lyon et la vie lyonnaise au XVI<sup>e</sup>ème siècle*, éd.Lugduni, Lyon, 2000

1548.<sup>21</sup> De nombreux marchands participent au Consistoire en 1562, ou au Conseil de l'Église réformée.<sup>22</sup>

La vie culturelle de Lyon est donc intense : dès 1520, la ville accueille la Cour de Marguerite de Navarre, protectrice des lettres, et influencée par les idées évangélistes. La ville est le berceau ou le centre d'accueil d'écrivains célèbres, comme Rabelais ou Erasme<sup>23</sup>. Plus tard, se développe dans la ville une école poétique originale, connue sous le nom d'école lyonnaise. En 1550, diverses passions et querelles intellectuelles agitent la ville : la question de l'illustration de la langue française, chez les poètes, notamment chez les disciples de Scève et de Barthélémy Aneau, directeur du Collège de la Trinité<sup>24</sup>. Autour de l'antiquaire Guillaume du Choul se retrouvent des passionnés d'histoire.<sup>25</sup>

Enfin, autre querelle aux fins plus tragiques, la ville est un des centres européens de la Réforme calviniste. Lyon est en effet proche de Genève ; elle est un lieu de diffusion des livres et des idées réformées.<sup>26</sup> Les tensions liées aux controverses religieuses sont omniprésentes : l'humaniste et l'imprimeur Étienne Dolet, suspect de sympathie réformée, est condamné à mort en 1546.<sup>27</sup> Lors de l'effervescence des foires de 1562, les réformés prennent la ville. Mais leur contrôle dura peu, et la reprise de pouvoir des catholiques sonne le glas des privilèges de la ville. Certains fuient à Genève, comme Jean-François de Gabiano.<sup>28</sup>

### ***b) Une capitale du livre imprimé***

Comme le montre Jeanne Veyrin-Forrer, « fabriquer un livre au XVI<sup>e</sup> siècle » suppose de la main d'œuvre qualifiée, des outils, et donc des investissements.<sup>29</sup> Nathalie Zemon Davis montre bien le rôle que jouent les grands libraires, investisseurs capitalistes, dans la diffusion du livre : on peut citer Luxembourg de Gabiano, à la tête depuis 1519 de la Grande Compagnie des libraires.<sup>30</sup> Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, l'imprimerie est une industrie qui ferait vivre 600 personnes à Lyon<sup>31</sup>. Tant par la quantité que par la qualité des livres, Lyon peut un moment prétendre défier Paris comme centre de l'imprimerie française.<sup>32</sup>

Mais la production lyonnaise est également singulière : alors que l'imprimerie parisienne est contrôlée par la Sorbonne, qui suscite par ailleurs une grande partie de la production, Lyon ne possède pas d'université. Sa production est marquée par des fins plus commerciales.<sup>33</sup> Mais de ce fait, Lyon est également une capitale de l'innovation en terme d'imprimerie. Lors des décennies 1520-1540, Lyon est une des villes pionnières dans l'abandon de la lettre gothique et de la textura, pour

<sup>21</sup> SCÈVE Maurice, *La magnificence de la superbe et triomphante entrée de la noble & antique cité de Lyon*, Guillaume Roville, Lyon, 1549 ; voir l'introduction de COOPER Richard dans l'édition fac-simile, *Medieval and Renaissance text & studies*, 1997

<sup>22</sup> CONSTANTIN Léa, *op.cit.*, p.11-13

<sup>23</sup> ROYON Claude, *Lyon, l'humaniste : depuis toujours, ville de foi et de révoltes*, Éd. Autrement, Paris, 2004

<sup>24</sup> Voir BIOT Brigitte, Barthélémy Aneau : régent de la Renaissance lyonnaise, p.341

<sup>25</sup> Dans DEFAUX Gérard dir., *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Lyon, Éd. de l'E.N.S., 2003

<sup>26</sup> CONSTANTIN Léa, *op.cit.*, pour une présentation globale

<sup>27</sup> Le cas est célèbre, voir par exemple *Encyclopaedia universalis*, ou l'introduction de CLEMENT Michèle, dans CLEMENT Michèle dir., *Etienne Dolet 1509-2009*, DROZ, Genève, 2012

<sup>28</sup> Voir l'article le concernant dans BAUDRIER, *op.cit.*,

<sup>29</sup> VEYRIN-FORRER, « fabriquer un livre au XVI<sup>e</sup> siècle », dans CHARTIER Roger et MARTIN Henri-Jean dir., *Histoire de l'édition française tome 1 : Le livre conquérant, du Moyen Age au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, PROMODIS, Paris, 1989, p.279

<sup>30</sup> DAVIS Nathalie Zemon, « le monde de l'imprimerie humaniste à Lyon », *op.cit.*, p.255

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.* ; Henri Jean-Martin, dans MARTIN Henri-jean, *La naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)* Ed. Du Cercle de la Librairie, Paris, 1999, p.210, tempère cette affirmation.

adopter les caractères italiques d'Alde Manuce, et les caractères romains des fondeurs Garamont ou Granjon.<sup>34</sup> L'illustration n'est pas en reste avec des graveurs réputés comme Bernard Salomon<sup>35</sup>. Enfin, Lyon joue un rôle important dans la diffusion du livre en langue française, et donc dans « l'illustration de la langue française » face à l'omniprésence du latin dans la première partie du XVI<sup>e</sup> siècle.<sup>36</sup>

## **2) Jean Temporal : quelques éléments sur sa vie**

### ***a) De la naissance à la maîtrise : devenir libraire***

Nous ne disposons d'aucune information sur la date de naissance de Temporal. L'acte de mariage de sa sœur, Prudence Temporal, précise que le père, Pernet Temporal, est tonnelier à Lyon<sup>37</sup> : c'est donc un enfant du cru. Nous ne savons pas quelle réalité désigne exactement le terme de tonnelier ? Est-ce un marchand aisé, ou un artisan ? Cette question est cruciale pour connaître la situation initiale de Temporal, et ses moyens financiers. Peut-être pourrait-il s'agir d'un « self-made man », comme le libraire-imprimeur parisien Gilles Corrozet, dont il réédite quelques œuvres.<sup>38</sup> Les principales sources que nous connaissons sur Temporal, outre les livres qu'il a publiés, concernent d'ailleurs des questions d'argent.

Baudrier déclare que Temporal a d'abord été facteur chez Luxembourg de Gabiano, avant d'obtenir la maîtrise vers 1549 : il ne précise pas ses sources.<sup>39</sup> Nous serons dans ce mémoire amené à remettre en cause l'idée que Temporal fût imprimeur : cet apprentissage nécessite quelques commentaires. Luxembourg de Gabiano, immigré piémontais, qui avait fait son apprentissage auprès de son oncle, imprimeur à Venise, est l'un des plus riches libraires de la ville de Lyon. Selon les archives citées par Baudrier, il est en outre propriétaire terrien, et notable<sup>40</sup> ; il investit encore dans le textile.<sup>41</sup> La fonction de facteur chez ce riche marchand semble de plus être une fonction plutôt commerciale : Temporal aurait joué le rôle d'intermédiaire entre le libraire et les ateliers d'impression, entre les différents acteurs du monde du livre, peut-être avec des clients ou avec d'autres libraires.<sup>42</sup> La fonction de facteur chez Gabiano n'est donc pas précisément l'occasion d'apprendre l'aspect « mécanique », comme on disait alors, du métier d'imprimeur.

Les premières éditions qui portent la marque de Temporal sont données en 1550. Nous ne savons pas de quelles presses elle proviennent. Peut-être Jean Temporal a-t-il

<sup>34</sup> Nous utilisons en priorité : VERVLIET Hendrik D.L., *French Renaissance printing types : a conspectus*, The Bibliographical Society, London, 2010 et VERVLIET Hendrik D.L., *The palaeotypography of the French Renaissance : selected papers on sixteenth-century typefaces*, Leiden, Boston, 2012. Pour un aperçu plus global, voir MARTIN Henri-Jean, mise MARTIN Henri-Jean, *La naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, *op.cit.*, p.210 et suivantes.

<sup>35</sup> Cité dans DAVIS Nathalie Zemon, *op.cit.*, p.263-264. Voir également sa bio-bibliographie : SCHARRAT Peter, *Bernard Salomon : illustrateur lyonnais*, Droz, [Genève], 2005.

<sup>36</sup> DEFAUX Gérard « avant -propos », dans DEFAUX Gérard dir., *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Lyon, Éd. de l'E.N.S., 2003, et, dans ce livre, COHEN Paul, « Illustration du français et persistance des langues régionales : la pluralité linguistique dans la constitution des idéologies sociales à la Renaissance », p.150

<sup>37</sup> Langlois, not., *insinu. donations*, vol.II, A.L., Archives municipales de Lyon. Cité par BAUDRIER Henri, *op.cit.*, vol.IV, p.385. L'existence des manuscrits cités par Baudrier a été vérifiée, mais comme nous n'avons pas de formation en paléographie, nous nous sommes appuyé sur l'autorité du bibliographe. Trouver d'autres sources d'archives pourrait constituer un travail à venir.

<sup>38</sup> Notice d'autorité de la Bibliothèque nationale de France, <<http://catalogue.bnf.fr>>, >notices bibliographiques>notices d'autorité personne>Gilles Corrozet ; Glasgow university emblem website, sur <<http://www.emblems.arts.gla.ac.uk/french/books.php?id=FCGa>> Une notice biographique est mise en ligne à l'occasion de la numérisation d'un ouvrage de Corrozet sur l'emblématique. Consultés le 08/05/2013

<sup>39</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol.IV, p.380-381

<sup>40</sup> *Ibid.*, vol. VII, p.27 et suivantes.

<sup>41</sup> DAVIS, Nathalie Zemon, *op.cit.*, p.266 et suivantes

<sup>42</sup> *Ibid.*

investi dans un atelier – qu'il confie à un « prote » à même d'encadrer la confection artisanale du livre-, peut-être fait-il appel aux nombreux ateliers d'imprimerie présents en ville.<sup>43</sup> En effet, la ville de Lyon, place forte de l'imprimerie, appuie son statut sur une « structure socio-économique » favorable à l'expansion de l'imprimerie, et sur un réseau culturel créatif.<sup>44</sup>

### **b) Les années d'activité**

#### a) Un libraire, plutôt qu'un imprimeur, engagé dans son travail

Dès 1552, un livre provient des presses de Philibert Rollet, un maître-imprimeur lyonnais<sup>45</sup>. A partir de cette période, de nombreux livres comportent un nom d'imprimeur au colophon : en 1554, Jean Temporal travaille par exemple avec Barthélémy Frein. En 1556, il travaille avec Thibault Payen, puis avec Jacques Faure. En 1558, il travaille avec Nicolas Edoard, et Jean D'Ogerolles. Nous pensons en outre pouvoir attribuer certaines impressions non-signées à certains de ces imprimeurs<sup>46</sup>. Il semble donc que, si Temporal possédait des presses, il les a vendues, ou qu'en tout cas il préfère confier l'impression de ses livres à d'autres imprimeurs ; peut-être n'en a-t-il simplement jamais possédées. De plus, avec Barthélémy Frein et avec Thibault Payen, ils partagent certaines éditions : c'est-à-dire que les frais sont partagés, et qu'une partie du tirage porte la marque d'un imprimeur, Frein et Payen sont deux imprimeurs-libraires, c'est-à-dire des « imprimeurs-investisseurs » selon les catégories de Nathalie Zemon Davis<sup>47</sup> : Baudrier écrit d'ailleurs à propos de Payen : « bon imprimeur, libraire hardi et entreprenant. » Ces éditions partagées sont intéressantes puisqu'elles ne sont jamais imprimées par Temporal : on peut se demander quelle est la nature de son investissement. Est-il simplement d'ordre financier ? Participe-t-il à l'édition du texte ? À sa correction ?

Nous pouvons nous arrêter à présent à l'état de la fortune de Jean Temporal : en 1556, il apprête une dot de 200 livres pour le mariage de sa sœur.<sup>48</sup> Or, selon les relevés de Nathalie Zemon Davis, les plus petites dots dans le milieu des imprimeurs-libraires sont d'une centaine de livres ; et le record de 8500 livres revient au mariage entre Gabiano et De la Porte.<sup>49</sup> Temporal a donc apparemment des possibilités plutôt modestes. Mais les autres archives notariales dont nous disposons peuvent concerner des sommes beaucoup plus importantes : jusqu'à plus de 2300 livres pour un règlement de dettes avec les Giunta en 1576.<sup>50</sup> En d'autres termes, il reste assez difficile d'apprécier quels sont ses revenus : disons qu'il n'appartient ni au milieu de l'aristocratie marchande des Gabiano et des Giunta, ni aux milieux les plus pauvres.

La participation personnelle de Temporal dans l'édition du livre semble particulièrement visible – et revendiquée – dans un ouvrage de 1556 comme *l'Historiale Description de l'Afrique* : comme d'autres libraires lyonnais, il n'hésite pas à prendre la plume et à rédiger épîtres, avis au lecteur et commandations<sup>51</sup>. De plus, le libraire s'engage personnellement dans certains aspects de la composition

<sup>43</sup> *Ibid.*, p.262

<sup>44</sup> *Ibid.*, p 255

<sup>45</sup> *Ibid.*, p.262

<sup>46</sup> Voir notre dernier chapitre.

<sup>47</sup> DAVIS Nathaly Zemon, *op.cit.*, p.262 et suivantes

<sup>48</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol. IV, p.376

<sup>49</sup> DAVIS Nathalie Zemon, *op.cit.*, p.260

<sup>50</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol IV, p.378

<sup>51</sup> Voir par exemple les pièces liminaires de *Historiale Description de l'Afrique : tierce partie du monde*, Jean Temporal, Lyon, 1556, tome 1, ou [TREDEHAN Pierre], *Trésor de Vertu – Tisoro di virtu*, [MARAFFI Bartolomeo trad.], Jean Temporal, Lyon, 1555

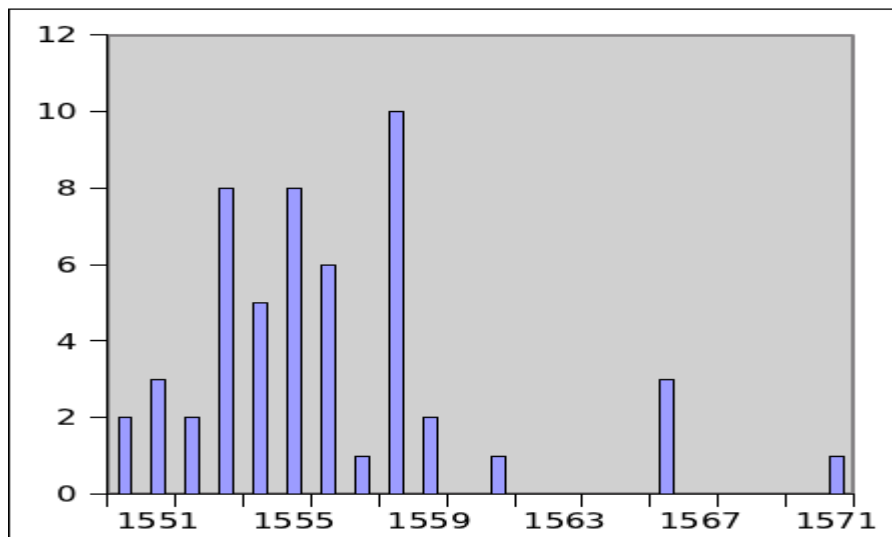
et de la fabrication du livre. L'orthographe est l'élément le plus visible : Nina Catach considère que l'édition que donne Temporal de l'*Art poétique* de Sébillet (1550) respecte scrupuleusement l'orthographe réformée de ce poète, ce qui n'est pas le cas de la majorité des autres imprimeurs de ce volume<sup>52</sup>. Cet intérêt pour la graphie du français, visible tout au long de la carrière de Temporal – jusqu'au spectaculaire orthographe phonétique de *la Tricarite* de Joseph de Taillemont (1557)- semble un trait marquant de la personnalité de Temporal.

Le livre n'est, dans les discours et les pratiques du XVI<sup>e</sup> siècle, même pour les grands libraires, jamais réduit à une marchandise comme les autres.<sup>53</sup> Chez Temporal, l'affirmation d'une participation intellectuelle à l'ouvrage semble même être une sorte d'*ethos* du libraire, qu'il affirme et met en scène dans le péri-texte.<sup>54</sup> Le modèle de libraire « commercial », tel que le présente Nathalie Zemon Davis<sup>55</sup>, qui se contenterait de fournir du papier et une copie à un atelier, ne semble donc pas correspondre tout à fait à la personnalité de Temporal.

### b) Le rythme de la production

En comptant les éditions et rééditions de Temporal, sa production s'étend sur vingt ans, de 1550 à 1571. Mais elle n'est pas continue, et se concentre en fait principalement entre 1550 et 1561. Il donne ensuite trois éditions en 1566, une en 1571. En ne comptabilisant que les éditions d'oeuvres originales, la production ne s'étend en réalité que de 1551 à 1559 ; il y a ensuite le cas isolé de l'ordonnance royale de 1566. Certaines années, comme 1557, sont moins productives ; d'autres, comme 1558, voient la publication d'une dizaine d'éditions.

La production imprimée, année par année,



### 1 3) Une fin de carrière et de vie mystérieuse

Nous ne possédons pas réellement d'indices sur les causes du ralentissement de la production. Des démêlés avec les héritiers de Jacques Giunta pourraient laisser supposer des ennuis financiers : un compte courant que Temporal aurait eu chez eux prend fin en

<sup>52</sup> CATACH Nina, *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance : auteurs, imprimeurs, ateliers d'imprimerie*, Droz, [Genève], 1968, p.84

<sup>53</sup> DAVIS, Nathalie Zemon, *op.cit.* p.260. L'auteur s'appuie sur les cas de Gaston Rouillé et des frères Frellon.

<sup>54</sup> Voir la conclusion de notre chapitre sur les éditions.

<sup>55</sup> DAVIS, Nathalie Zemon, *op.cit.*, p.259

1561<sup>56</sup>. Mais son activité ralenti avant cela : dès 1560, Temporal ne donne qu'une réémission de l'édition de 1558 du *Trésor de Vertu*.<sup>57</sup> Il leur cède également son privilège pour l'*Histoire de Flave Joseph sacrificateur Hébreu* le 20 juillet 1561, devant maître Claude Doyrieu, notaire royal.<sup>58</sup> On pourrait au contraire penser que Temporal vit confortablement des livres qu'il a publiés la décennie précédente : il possède par exemple un privilège de dix ans pour le manuel de Jean Imbert publié en 1559.

Selon Howard Winger, qui a rédigé un court article sur Temporal<sup>59</sup>, celui-ci aurait traversé des difficultés financières à partir de 1571 : il est simplement dommage que Winger ne cite pas de sources. Est-ce une suite aux démêlés avec les Giunta, ou une simple déduction du fait qu'il ne publie plus ? Winger avance également l'année 1576 comme date de mort. Nous ne possédons quant à nous pas d'autres renseignements, si ce n'est par le catalogue de ces livres.

### **3) Les connaissances et les réseaux de Temporal**

#### ***1) Le réseau des imprimeurs de Lyon***

Le réseau d'imprimeur dans lequel évolue Temporal semble assez cohérent : Philibert Rollet et Barthélémy Frein ont déjà travaillé ensemble pour Gaston Rouillé dès 1549.<sup>60</sup> Il publie avec Thibault Payen dès 1552<sup>61</sup>, et celui-ci imprime ensuite plusieurs ouvrages pour Temporal.<sup>62</sup> Le champenois Nicolas Edoard est accueilli par son compatriote Thibault Payen lors de son arrivée à Lyon. Il travaille tout d'abord chez lui comme apprenti, puis comme prélecteur.<sup>63</sup> Edoard, personnage d'une grande culture, traduit en 1554 un ouvrage de Nicolas Durand de Villegagnon : le livre est publié par Temporal. Il écrit encore un certain nombre d'épîtres latines, recensées par Baudrier, qui ornent les ouvrages de notre libraire<sup>64</sup>. A partir du moment où Edoard acquiert des presses, il semble assez naturel que Jean Temporal s'adresse à lui. Enfin, il partage plusieurs fois des éditions avec Sébastien Honorat : or l'imprimeur Jacques Faure a l'habitude de travailler pour ce libraire.<sup>65</sup>

#### ***2) Le réseau des libraires : un cercle élargi***

##### **a) Lyon : une communauté culturelle et socio-économique**

Différents documents d'archive montrent que Temporal entretient des liens avec les grands libraires lyonnais : en premier lieu avec les Gabiano. Le 4 mars 1554, Temporal est témoin d'un acte de vente de Luxembourg de Gabiano au

<sup>56</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol. VI, p.255-256 (l'article des héritiers Giunta)

<sup>57</sup> Nous avons quelques difficultés à identifier cette édition. Voir notre catalogue en annexe, notice n°46

<sup>58</sup> *Histoire de Flave Joseph sacrificateur hébreu*, BOURGOING François trad., Jean I de Tournes pour les héritiers Giunta, Lyon, 1562, in-2°, f.b2

<sup>59</sup> WINGER Howard W., «The Cover Design [Printer's device] », dans *Library Quarterly*, n°47, 1977, p. 71-72

<sup>60</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol. IX, p.151-152.

<sup>61</sup> *Pub. Terentii Eunuchus, Latinè & Gallicè in studiosorum adole-|| scentum gratiam enarrata, cum scholijs, quae artificium argumentaque, & locos, necnon insigniores loquendi formulas monstrant. Cui adjecimus Jodoci Vvillichij commentariolum in eandem. Omnia cum Indice locupletissimo.* , JODOCHUS Willichus éd., HERISSON Jean trad., Jean Temporal et Thibault Payen (éd.partagée), Lyon, 1552, in-8°

<sup>62</sup> Par exemple : DU CHOUL Guillaume, *Epistre consolatoire à Madame de la Chevière sur la mort de sa fille*, Thibault Payen pour Jean Temporal, Lyon, 1555, in-8°. (ou peut-être in-4°, voir notre catalogue en annexe sur cette question.)

<sup>63</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol. IV, p.206

<sup>64</sup> *Ibid.*, vol. IV, p.103 et suivantes.

<sup>65</sup> *Ibid.*, vol.IV, 162 et suivantes.



marchand Claude Besançon.<sup>66</sup> Le 25 février 1556, Luxembourg de Gabiano est témoin du mariage de Prudence Temporal, fille de Pernet Temporal et sœur de Jean, et de Georges Clérambault, graveur, fils de feu Nicolas Clérambault, de Troyes en Champagne.<sup>67</sup> Thibault Payen et Nicolas Edoard sont tous deux originaires de Troyes : peut-être y a-t-il un lien. Les libraires lyonnais Hélié le Prieur et Jean Prétenyn, le peintre Michel Chevrier sont les autres témoins. Le 30 mai 1571, Barthélémy et Henri de Gabiano, héritiers de Balthazar de Gabiano, donnent procuration à quelqu'un dont le nom n'apparaît pas, pour le recouvrement d'une obligation de 542 livres 2sous, souscrite à Jean Temporal le 8 avril 1556.<sup>68</sup>

Jean Temporal semble également avoir quelques relations avec Hugues de la Porte, autre grand libraire, qui dirige avec Luxembourg de Gabiano la Compagnie des Libraires de Lyon fondée en 1519.<sup>69</sup> Le 7 juin 1557, il est témoin de la vente de la maison d'Hugues de la Porte. À partir de 1557, on sait en outre que Nicolas Edoard est prélecteur d'imprimerie pour la Compagnie des Libraires<sup>70</sup>. Cette compagnie des libraires est spécialisée dans l'édition d'ouvrages de droit<sup>71</sup> ; Temporal édite également dans ce domaine, mais nous n'avons trouvé aucun signe de collaboration avec la Compagnie.

Enfin, Jean Temporal a aussi des relations avec les héritiers de Jacques Giunta, autre grand libraire lyonnais. Il cède, comme nous l'avons déjà dit, le privilège qu'il obtient pour l'*Histoire de Flave Joseph Hebrieu* en 1558 à ces héritiers, comme cela l'est indiqué dans l'édition de ce texte en 1562, chez De Tournes.<sup>72</sup> Un document notarial du 30 décembre 1576 déclare que :

Jacques Teste, Conseiller du Roy et receveur général du taillon en cette province, charge du recouvrement des dettes de Claude Teste, Barthélémy et Jehan Teste réclame aux héritiers Joncti [...] 2392 livres qu'il déclare que lesdits héritiers doivent pour Jehan Temporal [...] pour reste d'un compte couran arrêté en 1561 [...] <sup>73</sup>.

Ce document concerne le recouvrement de nombreuses dettes que les libraires ont contractées envers les Frères Regnauld, Antoine Gryphe, et d'autres libraires et imprimeurs ... 2392 livres est une dette moyenne : certaines s'élèvent à plus de 5000 ; celles à Antoine Gryphe, 515 livres. Après l'intervention de Philippe Tinghi, il est démontré que ces dettes ont été remboursées.

Tous ces documents juridiques et administratifs montrent que Jean Temporal est intégré à une communauté de libraires lyonnais, où les échanges et les alliances économiques, qui se consolident par des mariages, comme celui entre la nièce de Luxembourg de Gabiano et la fille de la Porte<sup>74</sup>, sont permanents.

#### b) Les réseaux du livre à l'échelle du royaume

Jean Temporal bénéficie de contacts ailleurs qu'à Lyon. Baudrier a retrouvé le très intéressant contrat qu'il a passé avec Guillaume Burfait, marchand-libraire de Tours, « ayant charge et droit de Monsieur Jehan Brèche, avocat au siège présidial de Tours », le 18 décembre 1555, devant le notaire Lyonnet. Guillaume Burfait vend la copie des *Commentarii in titulum de verborum et rerum significatione*, dont Temporal confesse avoir déjà la première partie, jusqu'à la 178<sup>e</sup> loi. Burfait parachève donc ladite copie et cède le privilège royal de Jean Brèche obtenu le 8 janvier 1553, que Temporal s'engage à

<sup>66</sup> Cité dans *Ibid.*, vol.IV, p.376-378.

<sup>67</sup> Voir note 37

<sup>68</sup> Delaforest, not., A.N., cité par BAUDRIER, *op.cit.*, vol. IV, p.385 et suivantes

<sup>69</sup> Cité dans BAUDRIER, *op.cit.*, vol.VII, p.27 et suivantes.

<sup>70</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol. IV, p.103 et suivantes

<sup>71</sup> DAVIS, Nathalie Zemon, *op.cit.*, p.260

<sup>72</sup> *Histoire de Flave Joseph sacrificateur hébrieu*, Jean de Tournes pour les héritiers Giunta, Lyon, 1561, f.

<sup>73</sup> Cité dans BAUDRIER, *op.cit.*, vol.VI, p.255-256

<sup>74</sup> DAVIS, N.Z., *op.cit.*, p. 260

« faire imprimer, en son nom ». (Cet engagement vient d'ailleurs appuyer notre thèse, qui est que Temporal ne possédait pas de presses. ) En échange, Temporal doit céder « cinquante francs de marchandises de livres imprimés, au prix ou ils se vendent à Lyon », en plus d'une douzaine de livres dont le titre est inconnu. Ce paiement est en nature : on échange les livres en se référant à leur prix, comme on le ferait pour d'autres « marchandises »<sup>75</sup>. Temporal commerce donc avec un libraire de Tours.<sup>76</sup>

Si l'on en croit l'épître de Temporal au Dauphin du second tome de *l'Historial description de l'Afrique*<sup>77</sup>, celui-ci aurait également fait transmettre le premier tome au Dauphin par l'entremise du «seigneur d'Urfé » : il bénéficie donc de soutien auprès du Roi. C'est peut-être une clé pour obtenir des privilèges d'imprimerie de la Chancellerie royale, et Temporal en obtient plusieurs de 1553 à 1558.

Enfin, il arrive que les réseaux entre imprimeurs-libraires tournent au désavantage de Temporal, ce qui nous renseigne moins sur les relations de Temporal lui-même que sur les réseaux du livre imprimé au XVI<sup>e</sup> siècle. En 1559, Temporal publie une traduction en français du *Manuel de Jean Imbert*<sup>78</sup>, « avocat rochelais » et selon La Croix du Maine « l'un des premiers & des plus célèbres écrivains sur notre pratique judiciaire »<sup>79</sup>, par Nicolas Thévenau<sup>80</sup> ; la même année, De Marnef donne une autre traduction à Poitiers.<sup>81</sup> Temporal est immédiatement au courant, et critique l'édition concurrente dans son « avis au lecteur »<sup>82</sup>. De même, lorsque Temporal donne l'édition originale de *l'Historial description de l'Afrique* en 1556 – la même année, vraisemblablement avant la publication du second tome six mois plus tard, le futur grand éditeur d'Anvers Plantin, qui a fait son apprentissage à Lyon, publie une édition pirate.<sup>83</sup>

## 2) Réseaux érudits, et connaissances personnelles

### a) D'où proviennent les ouvrages de Temporal ?

Nous en voilà à la question des sources de Temporal, cruciales dans le travail d'édition au XVI<sup>e</sup> siècle. Comment obtenir des textes ?<sup>84</sup> C'est là qu'il devient nécessaire que le réseau des libraires et des imprimeurs comprenne également le réseau des érudits et des humanistes.

Les premières éditions de Temporal sont des rééditions de publications parisiennes : le *Recueil de Poésie françoise* est une copie du recueil *la Vraye poésie française* publié chez Denys Janot en 1544<sup>85</sup>. *L'Art poétique françoys*, de Thomas Sébillet, est une réédition de ouvrage pour lequel l'imprimeur Gilles

<sup>75</sup> MARTIN Henri-Jean, *L'Apparition du livre*, Albin Michel, Paris, 1958, rééd.1999, chapitre IV : « le livre, cette marchandise »

<sup>76</sup> Jean Imbert entretient une correspondance avec Jean Brèche, qui est publiée parmi les pièces liminaires de *Joannis breche jureconsulti*, *op.cit.*.

<sup>77</sup> *Tomes second : De l'Afrique, Contenant les Navigations des Capitaines Portugalois, & autres*, Jean Temporal, Lyon, 1556, in-2°, f.\*2

<sup>78</sup> IMBERT Jean, *Enchiridion ou Manuel de Jean Imbert*, THEVENAU Nicolas trad., Jean Temporal, Lyon, in-8°, 1559

<sup>79</sup> DU VERDIER, LA CROIX DU MAINE François Grudé de, *Les bibliothèques françaises de la Croix du Maine et du Verdier*, éd. RIGOLEY de JUVIGNY, SAILLANT & NYON ou LAMBERT, Paris, rééd. 1773, tome I, p.446

<sup>80</sup> *Ibid.* Tome II, p.183

<sup>81</sup> IMBERT Jean, *Enchiridion ou brief recueil du droit escrit*, Enguilbert de Marnef, Poitiers, 1559, in-8°.

<sup>82</sup> IMBERT Jean, édition de Temporal cité dans la note 76, « le libraire au lecteur », f.\*5

<sup>83</sup> *Historiale description de l'Afrique, tierce partie du monde écrite de notre temps, par Jean Léon, Africain, premièrement en langue arabesque, puis en toscane et à présent mise en françois (par Jean Temporal)*, Charles Plantin, Anvers, in-8°, 1556

<sup>84</sup> DAVIS, N.Z.Davis, *op.cit.*, p.258 ; VEIRRYN-FORRE Jeanne, « fabriquer un livre au XVI<sup>e</sup> siècle », p.281

<sup>85</sup> LACHEVRE Frédérique, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI<sup>e</sup> siècle : du "Jardin de plaisance", 1502, aux "Recueils" de Toussaint Du Bray, 1609*, Champion, Paris, 1922, p.56-57



Corrozet a reçu un privilège en 1548. Selon Kees Merhoff, c'est l'un des premiers arts poétiques français d'inspiration humaniste : c'est en partie contre celui-ci que Du Bellay rédige *La Deffence et illustration de la langue Françoise* en 1549, tout en conservant une inspiration assez proche.<sup>86</sup>

Néanmoins, l'ouvrage de Temporal contient également l'édition originale du *Quintil Horatian sur la defence & illustration de la langue françoise*, attribué à Barthélémy Aneau. Ce dernier, professeur de Rhétorique à Lyon dès 1529, puis directeur du collège de la Trinité, est selon Brigitte Biot le « régent de la Renaissance lyonnaise. »<sup>87</sup> Selon Gabriel Pérouse, c'est ensuite Aneau qui aurait servi d'intermédiaire entre Guillaume Mellier, désireux de faire éditer un texte, songeant à Loÿs Pesnot, et Jean Temporal : c'est finalement Jean Temporal qui publie sa « déclaration panégyrique » des *Edicts d'Henri II sur les mariages clandestins* (1558).<sup>88</sup> La même année, Aneau traduit à la demande de Temporal l'« Apologie de Joseph contre Apion ».<sup>89</sup>

En 1552, Charles Fontaine, qui était prélecteur chez Thibault Payen, et qui imprime chez cet imprimeur en 1555 *Les Ruisseaux de Fontaine*<sup>90</sup>, confie à Jean Temporal et Eustache Barricat l'impression de ses traductions d'Ovide<sup>91</sup>. Il rédige encore une épître pour l'ouvrage de Mellier précédemment cité. Selon G.Pérouse, Fontaine, Aneau et Mellier sont amis.<sup>92</sup> En outre, il partage avec Aneau la même conception de la poésie, opposée à celle de la Pléiade. Les autres poètes qui publient chez Temporal -Guillaume des Autels<sup>93</sup>, Joseph Taillemont<sup>94</sup>, Philibert Bugnyon<sup>95</sup> – sont également des poètes qui ont pris le parti du *Quintil* face à la *deffence et illustration de la langue française*.

De plus, Temporal publie en 1555 le *Double d'une deuzieme lettre par maniere de discours envoyée à Lyon à noble seigneur G. du C.*. Ces initiales désigneraient l'antiquaire Guillaume du Choul.<sup>96</sup> Il publie également en 1555 un épître de Guillaume du Choul lui-même<sup>97</sup>. En 1556, certaines illustrations de *l'historial description de l'Afrique* seraient inspirées de médailles de l'empereur Hadrien, en possession de l'antiquaire. Or, ledit Guillaume du Choul, proche de Simeoni, l'auteur du *Double d'une deuzieme lettre*, et d'Aneau, serait également un des personnages centraux des cercles cultivés lyonnais.<sup>98</sup>

Enfin, en ce qui concerne l'édition de textes plus scientifiques, Jean Temporal fait régulièrement référence à des « amis » qui lui confieraient des textes, ou conseilleraient certains choix d'édition. Nous nous référons entre autre aux pièces liminaires de *l'historial Description de l'Afrique* (1556) ou du *manuel de Jean Imbert* (1559). Derrière ce terme assez laconique, nous postulons que le travail éditorial de Temporal suppose en fait le recours à un groupe de personnages cultivés ou érudits.

<sup>86</sup> MEERHOF Kees, *Rhétorique et poétique au XVIème siècle en France : Du Bellay, Ramus, et les autres*, BRILL, Leiden, 1986, p.108

<sup>87</sup> BIOT Brigitte, *Barthélémy Aneau : régent de la Renaissance lyonnaise*, Champion, Paris, 1992

<sup>88</sup> PEROUSE Gabriel-André, « Une lettre de Barthélémy Aneau » [à Guillaume Mellier], dans *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n° 47, 1998, p.69

<sup>89</sup> Voir la « sommaire commandation » de Barthélémy Aneau dans *Histoire de Flave Joseph Sacrificateur hébreu*, BOURGOING François et ANEAU Barthélemy trad., TEMPORAL Jean, Lyon, 1558, volume I, p.64.

<sup>90</sup> FONTAINE Charle, *Sensuyvent les ruisseaux de Fontaine : oeuvre contenant epistres, élégies, chants divers, épigrammes, odes, & estrenes pour cette présente année 1555*, Thibault Payen, Lyon, 1555, in-8°

<sup>91</sup> *Epistres [Les] d'Ovide nouvellement traduit en vers François*, FONTAINE Charles trad., Jean Temporal, Lyon, 1552, in-8°

<sup>92</sup> PEROUSE Gabriel-André, *op.cit.*, p.68

<sup>93</sup> MEERHOF Kees, *op.cit.*, p.165-169

<sup>94</sup> PEROUSE Gabriel-André, « langue quotidienne et langage littéraire à Lyon au XVIe siècle », dans DEFAUX Gérard dir., *Lyon et l'illustration de la langue françaises à la Renaissance*, *op.cit.*, p.178-179

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> Selon le catalogue de la Bibliothèque nationale de France.

<sup>97</sup> COOPER, Richard.A., « L'Antiquaire Guillaume du Choul et son cercle lyonnais », dans DEFAUX Gérard dir., *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, *op.cit.*, p.261-286

<sup>98</sup> l'antiquaire guillaume du Choul p.276 -277 dans DEFAUX Gérard dir., *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Lyon, Éd. de l'E.N.S., 2003 .

## b) Jean Temporal : un polyglotte ?

Jean Temporal est, comme l'affirme Baudrier, un lettré.<sup>99</sup> On sait que nombres d'imprimeurs, ne seraient-ce que par leurs origines diverses, sont polyglottes : Jean de Tourne déclare par exemple avoir appris de nombreuses langues lors de son apprentissage chez Sébastien Gryphe.<sup>100</sup> La question de la polyglossie de Temporal est primordiale pour aborder le problème de la traduction des livres qu'il publie ; elle l'est peut-être également pour comprendre sa défense de la langue vernaculaire face au latin. Outre le français, langue dans laquelle Temporal compose des avis aux lecteurs, des épîtres ou des poèmes liminaires, quelles langues maîtrise-t-il personnellement ?

Contrairement au pourtant proche Nicolas Edoard, qui « émaillait de citations grecques et latines les épîtres et poésies qu'il adressait au lecteur »<sup>101</sup>, nous n'avons trouvé aucune trace de citation latine dans ses écrits autographes. De plus, Temporal ne traduit jamais les lettres de privilèges dans les ouvrages latins<sup>102</sup>. Aucun avis au lecteur, ou autre écrit de la main même de Temporal, ne se trouve dans les ouvrages latins consultés. En d'autres termes, il semble qu'il ne compose pas dans cette langue, ce qui ne signifie pas, évidemment, qu'il l'ignore complètement. Le latin n'est pas forcément un acquis des imprimeurs de l'époque : on sait par exemple que Froben, à Bâle, ne le lisait pas.<sup>103</sup>

Le premier ouvrage que Temporal publie dans cette langue est une œuvre de Térence, édition partagée avec Thibault Payen et imprimée par Barthélémy Frein.<sup>104</sup> Il publie également en 1554 la première édition française des *variarum lectionum libri* de Pietro Vettori ; or, on sait que Vettori était très tatillon sur la qualité de ses éditions<sup>105</sup>. Comme il l'écrit dans l'avis au lecteur à propos des éditions d'auteurs latins :

*in legendo plura notassem [...] quae non satis eruditè ab interpretatibus fuerant declarata, non pauca itidem negligentia librariorum contaminata, sive à perversis correctoribus [...] depravata*<sup>106</sup>

Peut-être que Vettori n'a eu entre les mains que l'édition vénitienne publiée un an auparavant ; peut-être a-t-il ou aurait-il trouvé l'édition de Temporal très mauvaise, nous ne le savons pas. Mais les échos que nous connaissons pour les autres œuvres de Temporal sont plutôt bons, aussi cette édition peut donc nous laisser penser qu'il maîtrisait suffisamment le latin.

<sup>99</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol. IV, p.376

<sup>100</sup> DAVIS Nathalie Zemon, *op.cit.*, p.268

<sup>101</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol. IV, p.104

<sup>102</sup> Voir par exemple VETTORI Pietro, *XXV Variarum lectionum libri*, Jean Temporal, Lyon, 1554, in-4° et BRECHE Jean, *Joannis Braecheis turonis jureconsulti ad titulum pandectarum commentarii*, Jean Temporal, Lyon, 1556, in-2°

<sup>103</sup> Lettre d'Érasme : « lis cette lettre avec Beatus ou avec quelqu'un qui sache le latin ». Cité BATS Raphaëlle, MIACHON Coralie, MONTLAHUC Marie-Laure, SCHMAUCH-BLENY Roseline, *Étude de la production éditoriale de Sébastien Gryphe sur deux années caractéristiques : 1538 et 1550*, mémoire de recherches sous la direction de MOUREN Raphaëlle, enssib, Lyon, 2006, p.19, d'après DIU Isabelle, « Lectures rhénanes de l'antiquité grecque, autour de Johann Froben », dans *Revue française d'histoire du livre : Les débuts du livre grec en Occident*, n° 98-99, Société des bibliophiles de Guyenne, Droz, Genève 1998, et ALLEN Percy Stafford, « Erasmus relations with his printers », dans *Erasmus, lectures and wayfaring sketches*, Clarendon Press, Oxford, 1934.

<sup>104</sup> *Pub. Terentii Eunuchus, Latinè & Gallicè in studiosorum adolescentum gratiam enarrata*, JODOCHUS Willichius (éd.), HÉRISSEON Jean (trad.), Jean Temporal et Thibault Payen, Lyon, 1552, in-8°

<sup>105</sup> Lettre de Vettori à Sébastien Gryphe, cité dans BATS Raphaëlle, MIACHON Coralie, MONTLAHUC Marie-Laure, SCHMAUCH-BLENY Roseline, *Étude de la production éditoriale de Sébastien Gryphe sur deux années caractéristiques : 1538 et 1550*, mémoire de recherches sous la direction de MOUREN Raphaëlle, enssib, Lyon, 2006, p.26-27

<sup>106</sup> VETTORI Pietro, *XXV Variarum lectionum libri*, Jean Temporal, *op.cit.*, f.a5

En revanche, dès 1551 – c'est sa troisième publication- Temporal donne une édition des *Tres elegantes sentences*, de Nicolas Liburnio, avec le texte en italien et, en regard, la traduction de Gilles Corrozet. En 1555, Temporal donne une édition du *Trésor de Vertu* également en bilingue : cette fois-ci, la préface est de Temporal, qui défend la présentation bilingue dans des termes proches de ceux de Corrozet : l'implication personnelle de Temporal reste difficile à apprécier, car des formules comme « j'ai [...] pris charge de faire recueillir[...] tous les meilleurs enseignements[...] et les ayt réduits en ce petit livret. » restent flous. Néanmoins, le choix de présenter le texte, attribué à Trédéhan, et la traduction italienne de Bartolomeo Maraffi<sup>107</sup> en vis à vis montre que Temporal ou les gens qui travaillaient pour lui entendent l'italien. On peut enfin rappeler que Temporal a travaillé chez Luxembourg de Gabiano, immigré piémontais, et qu'il a pu être amené à parler italien à Lyon, avec les membres des nombreuses communautés immigrées<sup>108</sup>.

La question de la polyglossie de Temporal est importante pour saisir son rapport à la traduction. Elle est cruciale pour vérifier l'attribution traditionnelle de la traduction de l'Historial description de l'Afrique à Temporal lui-même : Du Verdier écrit en effet que Temporal « a traduit ou fait traduire d'Italien L'Historial description de l'Afrique ». <sup>109</sup>

### c) Jean Temporal et la question religieuse

De nombreux proches de Temporal prennent parti pour les idées réformées : c'est peut-être le cas de Barthélémy Aneau. Les héritiers de Luxembourg de Gabiano s'enfuient à Genève en 1562. <sup>110</sup> Thibault Payen figure également dans la liste des « huguenots réduits » en 1564.<sup>111</sup> La liste n'est pas exhaustive ; mais justement, sa longueur montre que la Réforme est largement implantée à Lyon dans ces années, et donc que l'on ne peut pas déduire de la fréquentation de réformés un réel engagement personnel.

Peut-être que la baisse de la production de Temporal après 1560 pourrait s'expliquer par des prises de parti compromettantes : mais en réalité, sa production se ralentit dès 1559. De plus, il n'a imprimé aucun ouvrage religieux, et absolument rien ne nous permet de connaître sa position vis-à-vis des controverses religieuses.

## Conclusion

Temporal, on le voit, semble intégré aux cercles culturels et littéraires lyonnais. Par différents engagements financiers, commerciaux, ou civils, il est lié à de nombreux imprimeurs et libraires lyonnais. De plus, de même qu'un imprimeur comme Nicolas Edoard, qui est également un traducteur, et un auteur d'épître, Jean Temporal défie l'opposition entre « mécaniques » et « libéraux », ou en tout cas l'opposition entre commerce et érudition. C'est en tout cas ce qu'il nous importe de démontrer dans les chapitres à venir.

---

<sup>107</sup> LANGER Ullrich, *Vertu du discours, discours de la vertu: littérature et philosophie morale au XVIe siècle en France*, DROZ, Genève, 1999, p.118

<sup>108</sup> DAVIS Nathalie Zemon, *op.cit.*, p . Voir également BOUCHER, Jacqueline, *Présence italienne à Lyon à la Renaissance : du milieu du XVème à la fin du XVIème siècle*, éd. Lugd, Lyon, 1991

<sup>109</sup> *Les bibliothèques françaises de la Croix du Maine et du Verdier*, éd. RIGOLEY de JUVIGNY, Paris, SAILLANT & NYON ou LAMBERT, 1773, Volume 1, p 521

<sup>110</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol.VII ,p. 27, et suivantes

<sup>111</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol. IV, p.206 et suivantes.

## B/ LES CHOIX ÉDITORIAUX DE JEAN TEMPORAL

Ce chapitre se fonde sur un travail bibliographique préalable, mené grâce à l'ensemble des ressources disponibles : les ouvrages de Henri Baudrier et de Sybille von Gültlingen<sup>112</sup> ont bien sûr été utilisés, en plus des différents catalogues présents sur l'internet.<sup>113</sup> Nos résultats se retrouvent dans notre catalogue, placé en annexes pour des raisons de lisibilité, mais sur lequel s'appuie l'ensemble de notre discours.

### 1) Genres et domaine de publication

#### *1) Approche globale*

La partition entre les différents genres de texte n'est tout à fait pas la même à la Renaissance et à notre époque. Pour comprendre les choix de publications de Jean Temporal il nous a cependant fallu regrouper différents textes et différents livres : pour cela, nous avons à peu près repris les catégories utilisées par Nathalie Zemon Davis dans *l'Histoire de l'édition française*.<sup>114</sup>

Selon Nathalie Zemon Davis, les choix éditoriaux d'un imprimeur comme Jean de Tournes peuvent relever soit d'une appréciation pragmatique du marché, soit d'un engagement idéologique.<sup>115</sup> C'est également le cas pour Temporal. C'est pourquoi nous voulons dans ce chapitre essayer de déterminer en quoi sa production se rapproche de celle de ses contemporains, et en quoi elle s'avère peut-être originale, afin de reconstruire sa personnalité comme imprimeur-libraire.

En prenant en compte les éditions et rééditions, nous obtenons un total de cinquante-trois ouvrages, qui peuvent être classés comme suit :

Poésie	11
Littérature diverse (antique, non-versifié, ou théâtre)	5
Morale et philosophie	10
Droit	7
Politique et écrits d'actualité	8
Histoire	4
Géographie	2
Médecine	3
Grammaire, orthographe	2
Philologie	1

Le domaine de la poésie recouvre toutes les œuvres versifiées où domine le registre lyrique : nous avons donc considéré la traduction d'Ovide par Charles

<sup>112</sup> BAUDRIER Henri, *op.cit.*, et GÜLTLINGEN Sybille von, *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au XVIème siècle*, Koerner, Baden-Baden, 1992-2009.

<sup>113</sup> En premier lieu : Universal Short Title Catalogue, mais également Worldcat et le catalogue numérique de la Bibliothèque nationale de France, ou de la bibliothèque municipale de Lyon.

<sup>114</sup> DAVIS Nathalie Zemon, «le monde de l'imprimerie humaniste à Lyon », *op.cit.*, p.256 et p.266, à propos de Gaston Rouille et Jean de Tournes.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p.264-266

Fontaine<sup>116</sup> ou l'*Epistre consolatoire* de Guillaume du Choul comme des œuvres poétiques. L'importance du domaine de la poésie dans la production de Temporal justifie qu'on distingue poésie et littérature au sens large : l'édition et les rééditions d'Apulée, l'édition du théâtre de Térence, la *Batrachomyomachie* du Pseudo-Homère sont regroupées sous le terme de littérature. Ces trois œuvres antiques sont dominées par le registre comique ou ludique. La littérature représente en tout dix livres : c'est beaucoup, au regard de la production de Temporal.

La morale et la philosophie comprend deux types de publications bien différentes : les recueils de sentences ou de paradoxes, trois titres différents, tous réédités au moins une fois, et d'autre part l'œuvre de Cébès de Thèbes, philosophe pythagoricien du Ve siècle avant J.C., et de Philon d'Alexandrie, philosophe hellénistique. Les premiers sont de petits ouvrages in-16°, les seconds forment des volumes plus conséquents.

Le domaine du droit recoupe également des publications différenciées : Temporal publie un édit royal en 1558, et donne deux éditions de l'ordonnance de Moulins de 1566. Mais il donne également des ouvrages de droit généraux : deux petits traités sur le rapport entre théorie et pratique, sur la rhétorique judiciaire, puis les commentaires sur les pandectes de Jean Brèche, avocat à Tours, et l'*Enchiridion ou Manuel de Jean Imbert*, deux ouvrages plus conséquents.

Le domaine politique rassemble les écrits sur le pouvoir et sur les décisions géopolitiques, et non pas les œuvres du pouvoir, puisque nous avons décidé de faire apparaître les édits royaux dans la rubrique droit : ces écrits concernent en effet surtout la législation. Sous le « terme politique », nous regroupons donc les écrits comme les harangues au pouvoir, le *Discours de la guerre de Malte* adressé au Roi par Villegagnon, le *Double d'un seconde lettre* de Simeoni, qui traite de la prise du château de Vulpian<sup>117</sup>, ou les discours écrits sur la prise de Calais en 1558. Certes, la plupart de ces écrits décrivent des réalités géographiques et historiques, parfois éloignées de la France, comme le *Discours de la guerre de Malte* : ce livre est sans doute en grande partie publié pour sa valeur informationnelle. Mais tous ces ouvrages sont en lien avec une actualité plus ou moins brûlante.

Nous avons regroupé sous le terme d'histoire les écrits d'historien antique comme Bérose, dont sont donnés deux volumes, et Flavius Josephe.

En revanche, les deux livres de l'*Historial Description de l'Afrique* relèvent du domaine de la géographie, bien qu'ils combinent les descriptions antiques et modernes et qu'ils soient liés à l'actualité des navigations portugaises et espagnoles. Les descriptions topologiques précises et la carte ne trompent pas, il n'appartient pas tout à fait au même domaines que les œuvres précédemment citées.

On pourrait cependant rassembler ces écrits géopolitiques, historiques et géographiques, en les considérant comme des disciplines affiliées : nous obtenons un total de seize livres, nombres important au regard de la production de Temporal.

La médecine est représentée par deux petits ouvrages in-16° qui traitent de diététique ou de pharmacologie, selon le titre. Le premier, qui est aussi vraisemblablement la plus ancienne impression de Temporal, est réédité en 1554.

Seul un titre, réédité par ailleurs, relève de la grammaire : le petit traité *Le stile et la maniere de composer* d'Etienne Dolet. On peut néanmoins citer le traité de la ponctuation de Dolet ajouté à la suite de l'*Art poétique françois* en 1556 et peut-être dès l'édition de 1551.

Enfin, la philologie, véritable hapax dans la production de Temporal, est seulement représentée par l'ouvrage *Libri Variarum Lectionum* de Pietro Vettori.

<sup>116</sup> Pour ce qui est du registre de cette œuvre, voir CHIRON Pascal, « Traduction et « conversion » des épîtres héroïdes d'Ovide à la Renaissance », *Anabases*, n°17, 2013, p119-133

<sup>117</sup> Comme l'indique le titre, *op.cit.*.

## 2) La question des rééditions

Plusieurs publications de Jean Temporal font l'objet d'une seconde, voire d'une troisième publication au cours de sa carrière. Il s'agit presque toujours de petits ouvrages in-16°. <sup>118</sup> Nous avons considéré chaque réédition, sans doute synonyme d'un certain succès éditorial, comme un livre supplémentaire dans son domaine de publication ; néanmoins, les différentes disciplines sont inégalement concernées par le phénomène des rééditions. C'est pourquoi il est intéressant de comparer ces premiers chiffres avec la répartition du nombre de titres publiés par Temporal.

Nous obtenons le nombre de trente-six titres publiés par Temporal. Nous classons ces titres comme suit :

Poésie	8
Littérature diverse (antique, non-versifié, ou théâtre)	3
Morale et philosophie	5
Droit	6
Politique et écrits d'actualité	5
Histoire	3
Géographie	2
Médecine	2
Grammaire, orthographe	1
Philologie	1

Les deux domaines qui gagnent en importance relative, c'est-à-dire dont l'importance quantitative ne repose pas sur les rééditions mais sur les titres, sont la poésie et le droit.

La morale et la philosophie deviennent au contraire proportionnellement moins importantes : en effet, les recueils de sentences et de paradoxes font tous l'objet d'au moins une réédition. Du chiffre de neuf éditions, nous passons à celui de seulement cinq titres. C'est aussi le cas des publications plutôt marginales, comme les traités médicaux .

## 3) Les éditions originales et les privilèges

La question des éditions originales et la question des privilèges royaux ne se confondent pas, mais nous décidons de les traiter ici ensemble : notre objet est d'étudier dans quel domaine la production de Temporal s'illustre non pas quantitativement, mais qualitativement.

Les livres de Jean Temporal obtiennent huit privilèges royaux <sup>119</sup>, dont :

- Trois pour des livres de poésie ou des œuvres littéraires.
- Deux pour des ouvrages de droit.
- Un pour ses ouvrages géographiques.
- Un pour un ouvrage d'histoire.

<sup>118</sup> Voir notre chapitre sur les formats des livres.

<sup>119</sup> Nous prenons en compte tous les privilèges, y compris au nom des auteurs ou au nom d'autres imprimeurs en cas d'édition partagée. Voir notre chapitre sur les privilèges d'imprimerie.



– Un pour un ouvrage de philologie.

Les onze privilèges régionaux concernent eux principalement les écrits politiques ou d'actualité, y compris les actualités juridiques, trois livres de poésie, et quelques livres de morale.

Tous les domaines dans lesquels publie Jean Temporal ne sont donc pas représentés : ainsi la médecine ou la grammaire sont toujours des réimpressions d'ouvrages anciens. Si on considère les privilèges royaux comme une marque de reconnaissance publique, alors Temporal est reconnu pour ses éditions littéraires, pour ces ouvrages d'histoire et de géographie, et dans le domaine du droit. En revanche, ses éditions d'écrits politiques, ou d'écrits moraux ou philosophiques, n'ont qu'une audience régionale. Pour les premiers, peut-être est-ce seulement dû à la nature même de ces écrits.

Enfin, plusieurs ouvrages originaux dans le domaine de la poésie, comme *la Tricarite*, *Erotasmes de Phydie et Gélasine*, *Les églogues de F.B.Mantuan* dans la traduction française de la Gravière, affichent des privilèges incomplets, et donc douteux, ou n'ont pas de privilèges. Ils n'en restent pas moins des ouvrages originaux. Nous serons amenés plus tard à nous demander pourquoi ces livres constituent des exceptions. Dans le domaine poétique, seuls *l'Art poétique* et le *Recueil de poésie françoise* sont des rééditions.

#### 4) Un libraire de son temps

Jean Temporal publie, comme les autres libraires ou imprimeurs de son époque, de nombreux ouvrages de droit<sup>120</sup>, en latin ou en français. Avec environ 20% d'ouvrages de droit, il se situe dans la moyenne que dessinent les chiffres de Nathalie Zemon Davis pour Gaston Rouillé et Jean de Tournes. De même, il publie quelques éditions de médecine, qui correspondent là encore aux chiffres de *l'Histoire de l'édition française*.<sup>121</sup>

Au-delà d'une simple analyse quantitative, on peut par exemple comparer certaines planches illustrées de *l'Historial description de l'Afrique*, notamment des pages 387-386 sur la flore du Maghreb, et un herbier comme les *Plantarum effigies* de 1551.<sup>122</sup> Ces pages sont visuellement très proches, et dénotent les mêmes centres d'intérêt.

Cela va sans dire, Jean Temporal apparaît donc comme un libraire de son temps ; plus intéressantes, peut-être, que ce qui le rapproche de tous les autres imprimeurs de son époque, sont ses possibles caractéristiques personnelles.

#### 5) Des choix caractéristiques, des engagements personnels ?

##### a) Les publications poétiques

Jean Temporal donne une édition dès 1550-1551 du *Recueil de Poésie françoise* et de *l'Art poétique* de Sébillet. *Le Recueil de poésie françoise* a, d'après Frédéric Lachèvre, déjà été imprimé de nombreuses fois : la première édition serait donnée par Denys Janot, à Paris.<sup>123</sup> Il contient cent-vingt cinq pièces, dont dix signées. Lachèvre a identifié les auteurs : seul trente-sept restent anonymes. Marot est l'auteur le plus

<sup>120</sup> Voir par exemple : WAGNER, Olivier-Jean, *L'édition juridique à Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle*, mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Raphaële Mouren, ensib, Lyon, 2011.

<sup>121</sup> Ces chiffres se situent dans DAVIS, Nathalie Zemon, *op.cit.*, p.256 et 266

<sup>122</sup> *Plantarum effigies à Leonarcho Fuschio, ac quinque diuersis linguis redditae (...)*, Lyon, Balthazar Arnoullet, 1551, cité, parmi de nombreux autres exemples, dans LEPILLIET Ariane, *Le « De Historia stirpium » de Leonhart Fuchs : histoire d'un succès éditorial » (1542-1560)*, mémoire de master sous la direction de MOUREN Raphaële, ensib, Lyon, 2012

<sup>123</sup> LACHEVRE Frédéric, *op.cit.*, p.56-57

représenté, suivi par Charles de Saint-Marthe, Melin de Saint-Gelais et François 1er : il s'agit de poètes anciens, contre lesquels s'érige la jeune Pléiade. Selon Lachèvre, le recueil est publié en guise d'illustration de l'*Art poétique françoys* : les deux titres sont d'ailleurs imprimés ensemble par la Veuve Regnauld en 1555 à Paris, puis par Temporal lui-même.<sup>124</sup>

L'*Art poétique françoys*, de Thomas Sébillet, est une réédition de l'ouvrage pour lequel l'imprimeur Gilles Corrozet a reçu un privilège en 1548. Selon Kees Merhoff, cet art poétique est l'un des premiers d'inspiration humaniste, art poétique auquel s'oppose *La Deffence et illustration de la langue Françoise* de Du Bellay (1549), pourtant d'inspiration assez proche.<sup>125</sup>

L'ouvrage de Temporal contient également l'édition originale du *Quintil Censeur ou Quintil Horatian sur la defence & illustration de la langue françoise*, brûlot contre *La Déffence* de Du Bellay, publié anonymement. Du Verdier attribue ce texte à Charles Fontaine.<sup>126</sup> Une note de M.de la Monnoye justifie cette attribution : le *Quintil censeur* ou *Quintil Horatien* est une attaque contre Du Bellay, et contre *La Deffence et illustration de la langue Françoise* (1549). Or Du Bellay, dans son texte, attaquerait nominalelement Charles Fontaine ; il apparaît donc justifié que ce dernier réplique. M.de la Monnoye considère par ailleurs Fontaine comme un très mauvais auteur.<sup>127</sup>

À la fin du XIXe siècle, cette attribution a été discutée<sup>128</sup> : Henri Chamard désigne Barthélémy Aneau comme son auteur. Cette attribution est largement acceptée aujourd'hui.<sup>129</sup> La perception du texte change également : pour Chamard que le *Quintil* est écrit dans un style pédantesque, mais que la critique ne manque « après tout ni d'à propos, ni de bon sens, ni même de finesse ».<sup>130</sup> Kees Meerhof écrit d'Aneau qu'il se montre dans le *Quintil* « un polémiste averti et subtil »<sup>131</sup>. Mais l'histoire a rapidement pris le parti de la Pléiade, si bien que ses opposants apparurent rétrogrades et démodés.<sup>132</sup>

Le contenu du *Quintil Horatien* peut-être résumé ainsi :

a) une attaque contre Du Bellay à propos du respect de la terminologie rhétorique et poétique, comme la rime, ou le nombre, et selon Meerhof une reprise implicite et polémique de la principale source de Du Bellay, le *Dialogo della lingua* de Speroni.<sup>133</sup>

b) une critique des latinismes et de l'emploi trop recherché des métaphores de Du Bellay, au nom de la simplicité et de la propriété des mots, et du génie propre de la langue française, et plus largement, une polémique sur la relation *natura* et *ars* en poésie.<sup>134</sup>

c) une défense de la première poésie de la Renaissance, notamment de celle de Marot, et de la poésie diversifiée et populaire. Aneau emploie les termes

<sup>124</sup> Toutes ces informations proviennent de LACHEVRE Frédéric, *op.cit.*, p.56-57.

<sup>125</sup> MEERHOF Kees, *Rhétorique et poétique au XVIème siècle en France : Du Bellay, Ramus, et les autres*, BRILL, Leiden, 1986, p.108

<sup>126</sup> DU VERDIER, LA CROIX DU MAINE François Grudé de, *Les bibliothèques françaises de la Croix du Maine et du Verdier*, éd. RIGOLEY de JUVIGNY, SAILLANT & NYON ou LAMBERT, Paris, rééd. 1773, tome premier, p 107-108

<sup>127</sup> *Ibid.*

<sup>128</sup> CHAMARD Henri, « La date et l'auteur du « Quintil Horatian », dans *Revue d'Histoire littéraire de la France*, Presses universitaires de France, 5e année, n°1, 1898, p 54-71.

<sup>129</sup> Voir l'édition scientifique du *Quintil Horatian* par Félix Gaiffe : SEBILLET Thomas, *Art poétique français*, GAIFFE Félix éd.sci., GOYET Francis rééd., Librairie Nizet, Paris, 1988. Voir encore MEERHOF Kees, *op.cit.* p.135-180, BIOT Brigitte, Barthélémy Aneau : régent de la Renaissance lyonnaise, *op.cit.*, Lyon et l'illustration de la langue française au XVIe siècle, ... p 505-516

<sup>130</sup> CHAMARD Henri, *op.cit.*, p 54.

<sup>131</sup> MEERHOF Kees, *op.cit.*, p.138

<sup>132</sup> *Ibid.*

<sup>133</sup> *Ibid.*, p.140-141.

<sup>134</sup> Lyon et l'illustration de la langue française au XVIe siècle, p 510-514.



« Hercule factitius », à propos de Du Bellay : c'est-à-dire qu'il attaque de faux monstres.<sup>135</sup> C'est d'ailleurs peut-être le propos principal d'Aneau : il défend des poètes qu'il aime, et dont il est pour beaucoup l'ami<sup>136</sup>, contre des attaques qu'ils considèrent injustifiées et présomptueuses.

Selon Kees Meerhof, l'édition de Temporal de 1551 n'est pas l'originale : l'écrit serait paru sous la forme d'un pamphlet, actuellement perdu.

Toujours est-il que dans cette querelle poétique, Temporal a déjà fait son choix en tant que libraire de Sébilet, du *vray recueil de poésie Françoise*, et du Quintil. Dès 1552, il imprime les traductions de Charles Fontaine, ami d'Aneau.<sup>137</sup>

En 1553, il publie le troisième recueil de « Repos » de Guillaume des Autels<sup>138</sup> : ce poète, ancien protégé de Marguerite de Navarre, ami de Charles Fontaine et peut-être d'Aneau<sup>139</sup>, prend le parti de l'auteur du Quintil contre la jeune Pléiade. Après s'être réconcilié avec Ronsard, il devient un membre de la Pléiade, pour un temps, après 1553.<sup>140</sup>

En 1557-1558, il publie Claude de Taillemont et Philibert Bugnyon, tous deux lyonnais et disciples de Scève. La Tricarite serait le véritable « Canzoniere » de Joseph Taillemont, dont le premier ouvrage remonte à 1553, selon ...<sup>141</sup> *Erotasmes de Phydé et Gélasine* est un recueil amoureux : là encore, Gabriel-André Pérouse rapproche ce texte de l'influence de Pétrarque.<sup>142</sup> L'auteur est Philibert Bugnyon, disciple de Scève, que Pérouse considère comme un poète moindre que Taillemont.

Les poètes imprimés par Temporal ont donc tous ce point commun : ce sont des poètes de qui ont pris le parti de la poésie ancienne, contre la Pléiade.

#### b) Un libraire littéraire.

Temporal est un libraire qui semble spécialisé dans la publication en langue française<sup>143</sup> : il s'intéresse spécifiquement aux aspects littéraires et divertissants du langage, en privilégiant le français à la langue véhiculaire des érudits.

C'est peut-être le sens de l'épître de Jean Louveau à *Luc.Aspulée De l'asne doré*<sup>144</sup>. De nombreuses éditions d'Apulée existaient déjà<sup>145</sup>, mais une polémique avait grandi sur l'intérêt de cette oeuvre. Comme l'écrit Louveau :

Nous trouvons pour le aujourd'hui la plus part des hommes qui rejettent & méprisent toute maniere de livres fabuleux, comme inutiles. [...] Car je ne pense et ne puis en aucunement me persuader qu'il y ait tant loing de bon jugement, & estrange de la raison, qui en lisant cest oeuvre puisse croire & imaginer en son esprit un homme avoir esté mué en Asne par un si facile moyen d'un oignement<sup>146</sup>

Mais, relevant ces critiques, Louveau prend également le parti de défendre le texte d'Apulée. Tout d'abord, il relève un sens allégorique :

<sup>135</sup> Idem, p.505.

<sup>136</sup> MEERHOF Kees, *op.cit.*,

<sup>137</sup> PÉROUSE Gabriel-André, « Une lettre de Barthélemy Aneau » [à Guillaume Mellier], dans *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n° 47, 1998, p.69

<sup>138</sup> Après DES AUTELS Guillaume, *Repos du plus grand travail*, Jean de Tournes et Guillaume Gazeau, Lyon, 1550, in-8°, et *La Suite du repos*, Jean de Tournes et Guillaume Gazeau, Lyon, 1551, in-8°

<sup>139</sup> BADELLEY Susan, *op.cit.* 398-399, et MEERHOF Kees, *op.cit.*, p.169, qui cite le biographe du poète : HARTMANN Hans, *Guillaume des Autels (1529-1581?) : ein französischer Dichter und Humanist*, Zürich, 1907, réimpr. [DROZ], Genève, 1969

<sup>140</sup> *Ibid.* Kees Meerhof parle de « volte-face ».

<sup>141</sup> PÉROUSE Gabriel-André, « langue quotidienne et langage littéraire à Lyon au XVIe siècle », dans *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, dir. Gérard Defaux, Lyon, ENS, 2003, p. 179

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 178

<sup>143</sup> Voir notre chapitre sur les langues dans les ouvrages de Temporal.

<sup>144</sup> *Luc.apulée De l'asne doré*, Louveau Jean éd.et trad. , Jean Temporal, Lyon, 1553, in-16°

<sup>145</sup> LAVOCAT Françoise, « Frontières troubles de la fiction à la fin de la Renaissance : Apulée et le débat sur la métamorphose », *Cahiers du XVIIe siècles français*, volume XIII, 2, 2011, mis en ligne sur <<http://www.academia.edu/1244522>>

<sup>146</sup> *Luc.Aspulée De l'asne doré*, Louveau Jean éd.et trad. , TEMPORAL Jean, Lyon, 1553, in-16°, f.a2-v°

Toustefois, si nous voulons elever nos espritz un peu plus hault, et entre les épines cueillir la rose, nous trouverons que non sans cause l'auteur a prins un tel subject : démontrant que par nos appetitz desordonnez, vie lubrique & charnelle, sommes faicts semblables au beste brutes et specialement à l'Asne, qui est le plus lourd & ignorant entre tous les animaux [...] tant y a que son intention et vrai but semble tirer à notre doctrine et réformation de vie:[....]<sup>147</sup>

Autorisant, au moins en apparence, la fantaisie au nom de l'intention de l'auteur, Louveau prétend ensuite simplement laisser le livre au « jugement [...] de tout bons espritz ». Selon Françoise Lavocat, il s'agit en réalité d'un texte un peu ambigu qui instaure un « pacte de lecture allégorico-ludique »<sup>148</sup>, ce qui nous intéresse particulièrement parce que Louveau écrit en quelque sorte une défense de la littérature ludique, voire du divertissement. L'ouvrage semble d'ailleurs, comme l'*Historial description*, un grand succès littéraire. Du Verdier, qui se réfère à la réédition de Temporal de 1558, le décrit comme des « livres [...] accoustrés avec telle grace, plaisir, élégance, & avec une tant florissante variété de plusieurs contes et propos récréatifs, que rien ne peut être plus plaisant et agréable ».<sup>149</sup>

En tant que libraire de Jean Louveau, Jean Temporal prend donc parti dans la polémique autour des métamorphoses d'Apulée, et pour ce que l'on peut nommer, faute de mieux, la « littérature » ludique.

Plus encore, selon Schefer, éditeur scientifique de l'*Historial Description de l'Afrique*, la haute tenue littéraire de ce dernier texte est tout à fait en lien avec la personnalité supposée de Temporal<sup>150</sup>. De même, les poèmes d'escorte de l'*Histoire de Flave Joseph sacrificateur hébrieu*, que l'on peut peut-être attribuer à Temporal, mettent en avant la dimension de « passe-temps » qu'offre le texte littéraire, à la fois historique et exotique :

Que vous peut profiter d'employer tout votre age,  
En disette, en langueur, en frayeur, en orage ?  
Aux pâles pélerins tels passe-temps quittez.

JOSEPH, auteur certains [...]<sup>151</sup>

Enfin, on peut citer l'adjectif « récréatif » qui orne la page de titre des *Paradoxes et sentences débattues*.<sup>152</sup> Tous ces exemples montrent que Jean Temporal donne une grande importance à la qualité littéraire et à l'aspect divertissant des livres qu'il publie.

### c) La question religieuse

Selon Nathalie Zemon Davis, plus de 23 % des publications de Gaston Rouillé<sup>153</sup>, et plus de 19% des publications de Jean de Tournes concernent le domaine religieux.<sup>154</sup> Même des libraires ou imprimeurs proches, comme les

<sup>147</sup> *Ibid.*, f.a3

<sup>148</sup> *Ibid.*, p.96

<sup>149</sup> DU VERDIER, LA CROIX DU MAINE François Grudé de, *Les bibliothèques françaises de la Croix du Maine et du Verdier*, éd. RIGOLEY de JUVIGNY, SAILLANT & NYON ou LAMBERT, Paris, rééd. 1773, volume 4, p 453

<sup>150</sup> SCHEFER Charles, *recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie*, Paris, Leroux, 1896, t.XIII, « introduction »

<sup>151</sup> Histoire de Fl.Josèphe sacrificateur hébrieu, BOURGOING François et ANEAU Barthélemy trad., Jean Temporal, Lyon, 1558, in-2°, f.\*\*2

<sup>152</sup> LANDO Ortensio, *XXV paradoxes, ou sentences debatues, & elegamment deduites contre la commune opinion. Traicté non moins plein de doctrine, que de recreation pour toutes gens* ESTIENNE Charles trad., Jean Temporal, Lyon, 1554, in-16°

<sup>153</sup> DAVIS Nathalie Zemon, *op.cit.*, p.256

<sup>154</sup> *Ibid.* p. 262

Gabiano<sup>155</sup>, Thibault Payen<sup>156</sup> ou Nicolas edoard<sup>157</sup>, impriment bibles, livres d'heure ou commentaires bibliques. Or, dans le catalogue des œuvres de Temporal, aucun livre ne nous paraît relever directement de religion. Nous avons également vu que rien ne nous permet de savoir si Temporal a pris parti dans les querelles religieuses de son temps. Peut-être que le marché du livre religieux est saturé ; mais nous préférons en déduire que Temporal fait le choix d'être un imprimeur laïc, au sens fort du terme.

Mais, à bien regarder, on s'aperçoit que deux livres peuvent concerner des questions religieuses : les éditions des historiens du Moyent-Orient antique Bérose et Joseph Flavius, et de l'auteur grec judéo-grec Philon. En effet, les écrits de Flavius décrivent l'histoire de la Judée: ils contiennent « un abrégé de la Bible à l'usage des lecteurs païens »<sup>158</sup>, et des chroniques de Judée au Ier siècle avant J.C, l'histoire temporelle de Jésus et l'histoire du christianisme naissant.<sup>159</sup> De nombreuses éditions voient le jour au XVIème siècle, et les premières éditions partielles sont de Gutenberg lui-même.<sup>160</sup> De plus, selon Ilana Zinger, le texte acquiert une certaine actualité au XVIIe siècle parce que les Huguenots voient un abrégé de leur propre histoire dans la persécution des juifs.<sup>161</sup> François Bourgoing, le traducteur de Temporal, est d'ailleurs François Bourgoing, chanoine de l'Eglise de Nevers, puis ministre à Genève ; « homme de savoir & d'expérience », selon la Croix du Maine, qui cite Théodore de Bèze<sup>162</sup>. Barthélemy Aneau, qui traduit l'« apologie de Josèphe contre Appion », est également soupçonné d'être partisan des idées réformées, ce qui lui vaut une fin tragique.<sup>163</sup>

Bérose, historien juif antique, a aussi écrit sur l'histoire des juifs et sur des récits bibliques ; et le dominicain Annius de Viterbe aurait au XVe siècle extrapolé sur les fragments de Bérose.<sup>164</sup>

Enfin, Temporal participe à l'édition partagée de Philon d'Alexandrie en 1552, 1553, et 1554. L'édition partagée laisse penser que Temporal n'a peut-être pas été à l'initiative de cette publication. Selon Reinach, Philon est, avec Flavius Joseph, l'autre grand écrivain judéo-grec de l'antiquité.<sup>165</sup> Nous avons hésité à considérer l'édition de Philon comme relevant du domaine de la philosophie ou du domaine de la religion : en effet, sa pensée est une synthèse d'hellénisme et de culture biblique, et il a fortement influencé les Pères de l'église.<sup>166</sup> Néanmoins, c'est un penseur juif, il ne présente pas de grande actualité en 1550, et ce livre n'a rien d'un objet culturel ... Enfin, dans le titre-

<sup>155</sup> WILD Johan, dit FERUS, *In Epistolam Pauli ad Romanos exegesis, authore R. D. Joanne Fero*, Jean-François de Gabiano, Lyon, 1559, in-8°, entre autres ... (Jean-François avait rejoint le camp réformé)

<sup>156</sup> *Biblia sacra e postremis doctorum omnium vigiliis ad Hebraicam veritatem et probatissimorum exemplarium fidem cum argumentis indice et Hebraicorum nominum interpretatione*, Thibault Payen pour Jacques Giunta, Lyon, 1542, in-8°, entre autres également...

<sup>157</sup> *Les Pseaumes de David, mis en rime françoise par Clement Marot & Theodore de Besze. Avec bonnes & saintes oraisons nouvellement adjoustees en la fin de chacun Pseaume*, [Nicolas edoard], Paris, 1561

<sup>158</sup> Voir *Encyclopaedia Universalis*, et également: REINACH Thomas, « avant propos », dans JOSEPH Flavius, *Oeuvres complètes*, REINACH Thomas dir., HARMAND René trad., LEROUX E., REINACH S. et WEILL J. éd., Société des études juives [Paris], 1930-1932, numérisé sur <<http://remacl.org/bloodwolf/historiens/Flajose/avantpropos.htm>>, consulté le 20/05/2013

<sup>159</sup> *Ibid.*

<sup>160</sup> ZINGER Ilana, *L'hébreu au temps de la Renaissance*, BRILL, Leiden, 1992, P.244

<sup>161</sup> *Ibid.*

<sup>162</sup> *Les bibliothèques françaises de la Croix du Maine et du Verdier, op.cit.*, tome I, p.210-211.

<sup>163</sup> BIOT Brigitte, Barthélemy Aneau : régent de la Renaissance lyonnaise, *op.cit.*,

<sup>164</sup> HAVET Ernest, « Mémoire sur l'authenticité des ouvrages attribués à Bérose et à Manéthon », dans *Compte rendu des séances de de l'Académie des Inscriptons et Belles-Lettres*, vol.17, N°3, 1873. L'exemplaire de l'édition de Temporal, à la Bibliothèque municipale de Lyon, contient au dernier feuillet une note manuscrite signée Ernest HAVET, dans laquelle il vilipende ledit Annius de Viterbe.

<sup>165</sup> REINACH Thomas, *op.cit.*

<sup>166</sup> Voir *Encyclopaedia Universalis*. Le court article de BOICHE Anne, « Le profane et le sacré dans l'exégèse de Philon d'Alexandrie », *Camenulae*, n°7, 2011, Paris-Sorbonne, < [http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Boiche\\_Anne.pdf](http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Boiche_Anne.pdf)>, nous a également été utile.

même, il est présenté comme un philosophe.<sup>167</sup> Il est de plus édité par un laïque : Sigismund Gelenius, grand humaniste et prélecteur chez Froben à Bâle.<sup>168</sup>

Ce qui rapproche ces trois ouvrages est une approche historique, voire génétique de la religion, et donc une approche humanistes. Reinach, qui cite l'édition de Temporal, considère que les traductions françaises du XVI<sup>e</sup> siècles sont des tentatives informes ; de plus, il tend à faire des livres de Joseph une sorte d'ouvrage illustré à l'usage des familles (La réédition par De Tournes en 1562 est illustrée)<sup>169</sup>. Or, l'ouvrage de Temporal est une somme, in-folio, non-illustrée, en deux volumes non autonomes (contrairement à *l'Historial description de l'Afrique*) : Barthélemy Aneau, dans sa « sommaire déclaration » déclare qu'il s'agit de l'œuvre complète de Flave Josèphe, ainsi que le précise le privilège royal<sup>170</sup>. Certes, dans son épître dédicatoire, Bourgoing précise la relation de Joseph avec l'histoire biblique<sup>171</sup>, mais dans le reste du livre, cet élément est très discret. Or, le domaine de la publication ne dépend pas seulement du contenu du texte, mais également de sa présentation, du le paratexte et l'espace périgraphique, et donc de sa destination supposée : ici, l'élément religieux n'est jamais mis en valeur.

Dans une « raison sur l'épître précédente [de François Bourgoing] » anonyme (de Temporal?), la valeur religieuse de Joseph est atténuée : « car cognoissant par ses propres écrits, & autres evidens indices Joseph avoit été un homme fort mondain, prophane, et plus servant la vanité des hommes, que la gloire de Dieu, et bien souvent traversant à plaisir la divine parole ».<sup>172</sup>

Les deux poèmes du feuillet suivant, dans une veine assez proche de la « sommaire commandation de l'histoire africaine », et peut-être également de Temporal, mettent en avant l'intérêt historique du livre, puis son intérêt divertissant, voire exotique :

Il n'est plus besoin que les françois s'estrangent  
De leur propre terroir pour voir les estrangers : [...]  
Joseph, auteur certain, sans bouger d'une place,  
Vous fait voir les déserts, vous represente en face,  
Les lieux les plus fertiles, & les Antiquitez.<sup>173</sup>

Nous aurions donc tendance à considérer que, du point de vue du libraire qui finance ces éditions, ces livres relèvent plus des disciplines humanistes comme l'histoire, la rhétorique, et la philologie, que d'une réelle actualité religieuse. L'histoire de Flave Joseph Hébreu est en effet proche par le format, la page de titre, le privilège et l'aspect, d'une autre somme, géographique et tout à fait neutre sur le plan religieux : *l'Historial description de l'Afrique*. Cela s'accorde avec la laïcisation progressive du lectorat à la Renaissance.<sup>174</sup>

## **2) La question de langue**

Dans le cadre d'une hypothèse large, c'est-à-dire en comptabilisant toutes les rééditions que nous envisageons dans notre catalogue, y compris les probables

<sup>167</sup> Le titre complet est : *Philonis Judaei, scriptoris eloquentissimi, ac Philosophi summi, Lucubrationes omnes quotquot haberi potuerunt, nunc primum Latinae ex Graecis factae*

<sup>168</sup> Voir la notice d'autorité de la Bibliothèque nationale de France.

<sup>169</sup> *Histoire de Flave Josèphe hebreu*, BOURGOING François trad., Jean I de Tournes pour les héritiers de Jacques Giunta, Lyon, 1562, in-2°

<sup>170</sup> *Histoire de Flave Joseph*, BOURGOING François et ANEAU Barthélemy trad., Jean Temporal, *op.cit.*, volume I, p.64.

<sup>171</sup> *Ibid.*, f.\*2-\*4

<sup>172</sup> *Ibid.*, f.\*4-v°

<sup>173</sup> *Ibid.*, f.\*\*2

<sup>174</sup> Mis en évidence par VERNUS Michel, *Histoire du livre et de la lecture : de l'imprimerie à nos jours*, Bibliest, Dijon, 1996, p.23

éditions fantômes, nous obtenons une liste de cinquante-trois publications. Nous partons de cette liste pour nous faire un ordre d'idée des langues dans lesquelles publie Temporal en priorité.

Sur ces 53 ouvrages :

- 35 sont en français, soit presque 70 %.
- 13 sont en latin, soit presque 25 %.
- 4 ou 5<sup>175</sup> sont en italien accompagné d'une traduction française, soit plus de 5%.

Si l'on ne considère pas les rééditions, mais seulement les trente-six titres, on obtient les chiffres de vingt-cinq éditions françaises, dix éditions latines, deux éditions italiennes. On peut également noter que l'édition de Térence de 1552, et ses rééditions en 1553 et 1554, sont accompagnées d'une traduction française. Les rééditions concernent surtout les livres en français.

On remarquera que Temporal ne publie aucun ouvrage en grec. Dans *Amoureux Repos de Guillaume des Autelz*, en 1553, quelques devises sont en grec, et Verlviert référence donc Temporal parmi les utilisateurs d'une police grecque de Schoeffer.<sup>176</sup> Mais en réalité, nous pensons que Jean Temporal n'est pas l'imprimeur. Baudrier attribue quant-à-lui l'impression à Thibaud Payen.<sup>177</sup> Dans *Joannis Braechei jureconsulti* de 1556, certaines pièces liminaires sont également en grec : dans ce cas, l'impression est clairement attribuable grâce à la formule « excudebat Jacobus Faure »<sup>178</sup>.

### 1) Le libraire et l'illustration de la langue française

a) la problématique de l'illustration et les querelles de l'orthographe: présentation

Selon Nathalie Zemon Davis, un tiers seulement des éditions de Jean de Tournes sont en français, et moins de 30% des éditions de Gaston Rouillé ; dans *Lyon et l'illustration de la langue française*, les chiffres avancés sont de l'ordre de 50% des livres publiés dans le royaume vers 1550.<sup>179</sup> Temporal apparaît donc comme un libraire spécialisé dans l'édition en langue française. Mais c'est dans les livres de poésie que ce rapport à la langue maternelle est le mieux problématisé.

Le projet du développement et de l'illustration de la langue française est déjà présent en France sous François Ier ; dans les décennies 1540-1550, la question se porte également sur la représentation graphique des phonèmes, et donc sur l'orthographe. Ce sont principalement les poètes qui s'emparent de cette question. Le projet d'« illustration » de la langue française va de pair avec un projet de purification de l'orthographe héritée, qui semble par beaucoup d'aspects déraisonnable voire absurde.

---

<sup>175</sup> On ne sait pas s'il y a deux rééditions de : [TREDEHAN Pierre], *Tresor de vertu, ou sont contenues toutes les plus nobles, & excellentes sentences, & enseignemens de tous les premiers Auteurs Hebreux, Grecz, & Latins, pour induire un chacun à bien & honnestement viure. Thesoro di vertu dove sono tutte le più nobili, & excellenti Sentenze & documenti di tutti i primi Autori Hebrei, Greci, & Latini, che possino indurre all' buono & honest viure.*, MARRAFI Bartolomeo trad., Jean Temporal, Lyon, 1555, in-16°, en 1558 et 1560, où s'il ne s'agit que de deux éditions, dont l'une est faussement datée. Voir notre catalogue.

<sup>176</sup> VERVLIEET Hendrik D.L. *The palaeotypography of the French Renaissance : selected papers on sixteenth-century typefaces*, BRILL, Leiden, 2012, 2 volumes, p.378

<sup>177</sup> Voir notre dernier chapitre.

<sup>178</sup> BRECHE Jean, *Joannis Breche Turoni jureconsulti Ad titulum Pandectarum de verborum & rerum significatione commentarii*, Jean Temporal, Lyon, 1556, in-2°, f.

<sup>179</sup> COHEN Paul, « Illustration du français et persistance des langues régionales, la pluralité linguistique dans la constitution des idéologies sociales en France à l'époque moderne », dans DEFAUX dir., *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, *op. cit.*, p.150



De plus, Thomas Sébillet, dans son *Art Poétique françoys*, rencontre la question du rapport entre le son et la graphie à propos de la rime.<sup>180</sup> Par la suite, ce sont les différents systèmes orthographiques proposés engendrent également des querelles.

Les imprimeurs, à la recherche de normes de composition, sont des interlocuteurs privilégiés : on peut citer d'ailleurs le traité de l'humaniste et imprimeur Etienne Dolet sur la ponctuation, que Temporal dispose à la suite de l'*Art poétique françoys*.<sup>181</sup> Abandonnant les abréviations et signes diacritiques médiévaux, la page imprimée continue de s'émanciper du modèle du manuscrit.<sup>182</sup> Nina Catach, après l'étude de 24 imprimeurs lyonnais, recense 11 partisans de l'orthographe réformée. On peut citer parmi eux Jean I de Tournes.<sup>183</sup> Mais d'un autre côté, ces changements orthographiques exigent de changer les habitudes de composition et représentent parfois des contraintes typographiques. Il s'agit en outre de changer les habitudes des lecteurs, et dans ce cas le risque est grand. Comme l'écrit Nina Catach : « ce sont des imprimeurs d'importance secondaire qui publient des textes poétiques et suivent plus ou moins la nouvelle orthographe »<sup>184</sup>.

Susan Baddeley, qui reprend les études de Nina Catach<sup>185</sup>, a le mérite d'ajouter une dimension sociologique à la compréhension de ces réformes<sup>186</sup>. Selon elle, la volonté de simplifier l'orthographe émane soit des réformés de Genève, soit de l'humanisme de Cour, pour des raisons très différentes. Elle montre que cette volonté de simplification existait déjà à la cour de Marguerite de Navarre<sup>187</sup>, qui, comme nous l'avons dit, a longtemps séjourné à Lyon. Dans le cas de Jean Temporal, la question orthographique est liée de si près aux livres poétiques, que l'on peut sans ciller le rapprocher des tendances de l'humanisme de Cour. Il expérimente de nombreuses réformes de l'orthographe, et se montre donc très engagé dans ces débats sur la langue française.<sup>188</sup>

## b) L'orthographe dans les livres de Temporal

Les préconisations orthographiques de Sébillet sont pour la première fois utilisées dans l'édition de l'*Art poétique français* de 1548<sup>189</sup>. Selon Sébillet : « tu n'y dois mettre lettre aucune, qui ne se prononce. »<sup>190</sup> Il supprime ainsi de nombreuses lettres muettes, à l'intérieur ou à la fin des mots. Il simplifie de nombreuses graphies : il écrit par exemple « sèze ». Il remplace systématiquement le « z » du pluriel par un « s ». <sup>191</sup> Dans son édition de 1551, Jean Temporal respecte scrupuleusement ces indications.<sup>192</sup> L'usage du caractère « e » barré pour noter les « accents intérieurs » montre d'ailleurs à quel point, pour l'imprimeur libraire, suivre ces nouvelles règles orthographiques demande un investissement.

<sup>180</sup> ROSENTHAL Thomas, « Thomas Sébillet et la prononciation de la langue française: Le chapitre VIII du premier livre de l'art poétique français », dans *Nouvelle Revue du XVIe siècle*, DROZ, vol.17, n°1, p.11

<sup>181</sup> Nous nous référons à l'édition de 1555 : [SEBILLET Thomas], *Art poétique françois, pour l'instruction des jeunes studieux, & encor' peu avancez en la Poësie françoise. Avec le Quintil Horatian, sur la defense & illustration de la langue françoise. Reveu, & augmenté.*, [ANEAU Barthélemy] et DOLET Etienne auteurs secondaires, Jean Temporal et Thibault Payen (édition partagée), Lyon, 1556

<sup>182</sup> BADDELEY Susan, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, Droz, [Genève], 1993, p.27

<sup>183</sup> DAVIS Nathalie Zemon, *op.cit.*, p.267

<sup>184</sup> CATACH Nina, *Histoire de l'orthographe française*, éd.posthume réalisée par HONVAULT René avec la collaboration de ROSIER-CATACH Irène, Honoré Champion, Paris, 2001, p.120

<sup>185</sup> CATACH Nina, *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance : auteurs, imprimeurs, ateliers d'imprimerie*, Droz, [Genève], 1968,

<sup>186</sup> BADDELEY Susan, *op.cit.*

<sup>187</sup> *Ibid.*, p.155-158 et 208

<sup>188</sup> CATACH Nina, *Ibid.*, p.98-99 (cette double page est dédiée spécifiquement à Temporal)

<sup>189</sup> *Ibid.*, p.86. Le livre en question est : SEBILLET Thomas, *Art poétique françois*, Gilles Corrozet, Paris, 1548, in-8°

<sup>190</sup> Cité par BADDELEY Susan, *op.cit.*, p. 292

<sup>191</sup> *Ibid.*, p.392

<sup>192</sup> CATACH Nina, *op.cit.*, p.98-99

En 1553, Temporal utilise à nouveau cet orthographe pour *Amoureux Repos de Guillaume des Autelz*, selon Nina Catach contre l'avis du poète, bien qu'elle n'indique pas ses sources.<sup>193</sup> Peut-être déduit-elle cette information de l'orthographe du nom du poète, qui conserve le « z » ancien.

L'édition de *la Tricarite, qelqes chants an faueur pluzieurs Damoëzelles* en 1556, est assez spectaculaire : nous en reproduisons une page en annexe. L'orthographe est inspirée de Meigret et de Peletier, selon Nina Catach. Les règles de cette orthographe sont exposées dans un « avertissement au lecteur ». L'auteur se vante d'avoir « orthografié au plus pres qu'il n'a esté poucible de la vraye prolotion »<sup>194</sup> ; et défend l'intérêt de cette orthographe pour la graphie des poèmes en langue française : « tel genre de carmes se pouvoir faciliter en nostre langue, ainsi davantage rendre beau & riche plus qu'en la Latine : »<sup>195</sup>. Tout cela passe par un refus des lettres muettes, par un changement de la graphie des diphtongues et du son « z » par exemple. Meigret avait également introduit la distinction moderne entre « i » et « j ».<sup>196</sup>

Selon Nina Catach, *Erotasmes de Phydi et Gélasine* en 1557 utilise l'orthographe préconisée par Ronsard : ce dernier se déclare en 1550 un admirateur de Meigret<sup>197</sup>, mais en réalité, il ne le suit pas entièrement. On retrouve chez Ronsard « le remplacement de y par i, la suppression de consonnes muettes internes et finales et la simplifications de consonnes doubles, et des notations particulières (usage du k, généralisation de la graphie an pour la nasale [ã], etc.) inspirées des réformateurs phonétistes. »<sup>198</sup>

Enfin, les recueils poétiques de 1558 seraient publiés dans l'orthographe de Peletier du Mans<sup>199</sup> : celui-ci, dans le *Dialogue de l'ortografe* de 1550, se déclarait favorable à une simplification de l'orthographe et notamment à l'usage de différents types d'accents pour l'ouverture du « e », à la différenciation du « i » et du « j ».<sup>200</sup>

### c) la réception des réformes orthographiques

Nous ne savons pas ce qui motive chaque nouveau choix orthographique : il semble que l'orthographe soit avant tout un terrain d'expérimentation.

Comparant l'édition de *l'Art Poétique* de 1550 avec la réédition chez Payen en 1556, puis la réédition de la veuve Regnauld en 1555, Nina Catach relève que les règles fixées par Sébillet sont de moins en moins suivies, signe que l'engagement des premières années ploient sous le poids d'habitudes de composition plus anciennes.<sup>201</sup>

De plus, il semble que les lecteurs contemporains ne partagent pas forcément ce goût pour l'expérimentation. Plus tard, M.de la Monnoye qualifie l'écriture de *la Tricarite* de « singulière et bizarre »<sup>202</sup>. Les éditeurs scientifiques du recueil voient un lien entre l'oubli dans lequel tombe rapidement Taillemont, pourtant poète doué, et l'échec de cette réforme orthographique.<sup>203</sup> Pour le libraire, suivre cette réforme a été synonyme d'une prise de risque : la baisse significative de la production de Temporal en 1557 pourrait peut-être s'expliquer par son échec.

<sup>193</sup> *Ibid.*

<sup>194</sup> TAILLEMONT Claude de, *La Tricarite, Plus Qelqes chants, an faueur de pluzieurs Damoëzelles*, Jean Temporal, Lyon, 1556, in-8°, f.a3

<sup>195</sup> *Ibid.*, f.a4-v°

<sup>196</sup> BADDELEY Susan, *op.cit.* p.35

<sup>197</sup> *Ibid.*, p.401 ; le livre en question est RONSARD Pierre de, *Les quatre premiers livres des odes*, Guillaume Cavellart, Paris, 1550, in-8°, « avertissement au lecteur »

<sup>198</sup> *Ibid.*, p.401-402

<sup>199</sup> CATACH Nina, *op.cit.*, p.98-99

<sup>200</sup> BADDELEY Susan, *op.cit.*, p.250-251

<sup>201</sup> CATACH Nina, *op.cit.*, p.98-99.

<sup>202</sup> *Les Bibliothèques Françaises de la Croix du Maine et Du Verdier,op.cit.* Volume 4, p.370

<sup>203</sup> TAILLEMONT Claude, *La tricarite*, FENOALTA D. et PEROUSE G.-A éd.sci., DROZ, Genève, 1989, « introduction », p.19.

Ces règles orthographiques ne semblent pas suivies dans les ouvrages en prose. Nina Catach ne relève que les ouvrages poétiques, et un rapide coup d'oeil suffit à voir que dans l'*Historical Description de l'Afrique*, par exemple, i et j sont souvent confondus, le s et le z du pluriel également, et que l'on ne trouve aucune marque d'accent intérieurs. De plus, Temporal désigne dans l'avis au lecteur le français comme « notre vulgaire » : nous sommes donc déjà éloigné du projet d'illustration de la langue, apparemment cantonné au domaine de la poésie.

## 2) L'édition latine et italienne

### a) l'usage de la langue véhiculaire

Les ouvrages latins publiés par Temporal concernent trois domaines : la littérature (l'édition de Térence de 1552), l'histoire (l'édition de Bérose), la philosophie (l'édition de Bèce et de Philon d'alexandrie) - dans ce cas, ce sont des traductions du grec -, la médecine et le droit : les *commentarii* de Jean Brèche, et le *tractatus ad formulam cameralis obligationis*. Il donne enfin ce qui semble la première édition française des *variarum lectionum libri* de Pietro Vettori, pour laquelle il obtient un privilège royal. On le voit, les ouvrages latins ne présentent pas les mêmes questions sur la langue que les ouvrages français : ils ne se présentent pas d'ailleurs, à part pour Térence, comme des ouvrages littéraires. Au contraire, ce sont des ouvrages juridiques, ou philosophiques.

Avec seulement 25 % d'ouvrages latins publiés en latin, Temporal semble dédaigner la langue véhiculaire qu'est le latin : peut-être aussi que ce taux anormalement bas est lié à l'absence de livre religieux dans le catalogue de Temporal. Néanmoins, les ouvrages latins ne sont pas secondaires : les *variarum lectionum libri* du grand philologue de Florence sont un grand succès européen<sup>204</sup>, et, comme pour les *commentarii ad titulum pandectarum* de Jean Brèche, Temporal obtient avec ce titre un privilège de six ans.

En comparant l'exemplaire de l'édition de Vettori par Temporal, à la bibliothèque Municipale de Lyon, avec l'édition florentine, nous avons été surpris de trouver, après une épître dédicatoire de Pietro Vettori à Alexandro Farnesio, un avis aux « *lector horum librorum* » anonyme que nous ne retrouvions pas dans l'édition de Laurent Torrentinus<sup>205</sup>. Cet avis est anonyme et non-daté ; mais l'auteur se désigne pourtant comme l'auteur du livre :

*Volo tibi lector optime, quae fuerit origo scriptionis huius aperire[...] : ne aliquando perirent non omnino inutiles (ut ipsi aiebant) labores illi mei., in volumen redege [...]*<sup>206</sup>

Cette pièce a donc suscité quelques interrogations. Mais Raphaële Mouren cite des extraits de cet avis au lecteur, et le situe à la trois-cent douzième page<sup>207</sup> de l'édition de Torrentinus : ce qui montre que Temporal n'a pas simplement recopié l'édition florentine, mais l'a aménagée. Il a déplacé un texte dont il sentait qu'il pouvait constituer une pièce liminaire. L'index qui suit est sensiblement abrégé par

<sup>204</sup> MOUREN Raphaële, « Anthropologie de l'auteur de la première modernité : réflexions historiographiques et méthodologiques sur les éditions savantes » *op.cit.*, p.8

<sup>205</sup> VETTORI Pietro, *Variae lectionum libri*, Florence, Laurent Torrentinus, 1553. Les deux éditions sont numérisés : <<http://books.google.fr>>, >Petri Vettori variarum lectionum libri (Torrentinus) ou >Variarum lectionum libri 1554 Temporal (Temporal), feuillet a5. Voir encore, pour l'édition florentine, la numérisation de la Bayerische Staatsbibliothek:

<[http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb11054119\\_00001.html](http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb11054119_00001.html)>

<sup>206</sup> VETTORI Pietro, *Variarum lectionum libri*, Lyon, Jean Temporal, 1554, in-4°, f.a5

<sup>207</sup> MOUREN Raphaële, dans : COURCELLES Dominique de dir., *La « varietas » à la Renaissance : actes de la journée d'étude organisée par l'Ecole Nationale des Chartes (Paris, 27 avril 2000)*, DROZ, Saint-Just, 2001, p.20



rapport à l'édition florentine, mais le texte lui-même semble bien, après un rapide coup d'oeil, celui que nous avons identifié.<sup>208</sup>

#### b) un italianisme discret

Les ouvrages en italien, *les excellentes sentences*<sup>209</sup> et *Trésor de vertu*<sup>210</sup> sont des recueils de sentences morales. Le premier a été constitué par Nicolas Liburnio, et imprimé une première fois à Paris chez Gilles Corrozet en 1546.<sup>211</sup> *Trésor de Vertu* est un recueil de moral attribué tout d'abord à Gilles Corrozet, sur la base des *Divers propos* publiés en 1560, puis à Jean Temporal en se fiant à son avis au lecteur : il est aujourd'hui attribué à Pierre Trédéhan, sur la base d'un acrostiche.<sup>212</sup> La traduction italienne est de Bartolomeo Maraffi, qui a également mené des recherches sur les sources des sentences.<sup>213</sup> Temporal fait en tout cas la démarche d'ajouter la traduction italienne à un texte initialement en français.

#### c) l'édition bilingue : une volonté pédagogique affirmée

Ces deux ouvrages en italien, et l'édition de Térence<sup>214</sup> – trois ouvrages bilingues – ont une fonction pédagogique affirmée. L'édition franco-latine est partagée entre plusieurs imprimeurs lyonnais. Térence était un auteur très utilisé par les professeurs de la Renaissance : Lawton n'en recense pas moins de cinq-cent éditions entre 1470 et 1600<sup>215</sup>. La description du contenu de la page de titre est claire :

*Latinè & Gallicè in studiosorum adole- || scentum gratiam enarrata.*

L'avis au lecteur de Corrozet motive également le choix d'une présentation bilingue pour sa valeur pédagogique : l'apprentissage linguistique ouvre accès aux "arts, sciences et aultres humanitez, dont les livres italiens sont enrichis. »<sup>216</sup>

Les deux livres italiens présentent une organisation différente : dans le *Trésor de Vertu*, les deux textes sont en vis à vis. C'est également l'option retenue pour l'édition de Térence. En revanche, les *excellentes sentences* présente les deux textes sur une la même page : l'italien, en italique, est alors suivi du français, en caractère romain.

<sup>208</sup> Le texte commence par « Diversus dyonisiis cavillum, ab eo, quod retulit Cicero, in defendendo suo quodam sacrilegio, etc... ». Voir note 204.

<sup>209</sup> LIBURNIO, Niccolò *Tres (Les) elegantes sentences, et belles authoritez de plusieurs sages Princes, Roys & Philosophes, grecz & latins: en deux langages, italien & francoys, l'un respondant à l'autre, pour ceux qui les desirent apprendre*, CORROZET Gilles trad., Jean Temporal, Lyon, 1551, in-16°

<sup>210</sup> [TREDÉHAN Pierre], *Tresor de vertu, ou sont contenues toutes les plus nobles, & excellentes sentences, & enseignemens de tous les premiers Auteurs Hebreux, Grecz, & Latins, pour induire un chacun à bien & honnestement viure. Thesoro di vertu dove sono tutte le più nobili, & excellenti Sentenze & documenti di tutti i primi Auttori Hebrei, Greci, & Latini, che possono indurre all' buono & honest viure.*, MARRAFI Bartolomeo trad., Jean Temporal, Lyon, 1555, in-16°

<sup>211</sup> LIBURNIO Niccolò, *Elegantissime sentenze et avthoritati suaissime di molti sauij & preclari principi, regi, & philosophi, greci & latini : in doe lingue, cioe italiana & francese, corrispondenti l'una con l'altra, per coloro che disiderano impararle ; Les tres elegantes sentences et belles avthoritez de plusieurs sages princes, roys & philosophes, grecz & latins : en deux langages, italien & francoys, l'un correspondant a l'autre, pour ceux qui les desirent apprendre*, CORROZET Gilles trad., Gilles Corrozet, Paris, 1546

<sup>212</sup> LANGER Ullrich, *Vertu du discours, discours de la vertu: littérature et philosophie morale au XVIe siècle en France*, DROZ, Genève, 1999, p.118

<sup>213</sup> *Ibid.*

<sup>214</sup> Déjà citée. *Pub. Terentii Eunuchus, Latinè & Gallicè in studiosorum adole-|| scentum gratiam enarrata, cum scholijs, quae artificium argumentaque, & locos, necnon insigniores loquendi formulas monstrant. Cui adiecimus Jodoci Vvillichij commentariolum in eandem. Omnia cum Indice locupletissimo.* , JODOCHUS Willichus éd., HERISSON Jean trad., Jean Temporal et Thibault Payen (éd. partagée), Lyon, 1552, in-8°

<sup>215</sup> LAWTON Harold Walter, *Térence en France au XVIe siècle*, Slatkine reprod., Genève, 1970-1972, vol.1, « éditions et traductions »

<sup>216</sup> LIBURNIO Niccolò, *Paradoxes et sentences debates, op.cit.* Nous nous référons à l'« avis au lecteur » de l'édition de Temporal de 1551.

## 1) La question de la traduction

### a) approche générale

Parmi les trente-six différents livres publiés par Temporal, dix sont des traductions : deux sont des traductions d'ouvrages latins antiques, deux des traductions du grec ancien, quatre d'ouvrages modernes en latins, et deux de l'italien. L'*Historial description de l'Afrique* est couramment présentée comme une traduction de l'italien, plus précisément des *Navigazioni e viaggi* de Giovanni Batista Rhamusio : le privilège accordé à Temporal parle cependant d'écrits en espagnol et portugais.<sup>217</sup>

On peut constater l'absence de livres en provenance du monde germanique. On peut cependant citer les rééditions humanistes d'auteurs antiques : l'édition latine de Térence et ses commentaires sont de Josse Willich, (« Willichus Jodocus »), professeur de grec et de latin à Francfort, mort en 1552,<sup>218</sup> l'édition de Philon d'Alexandrie de Sigismond Gelenius, humaniste et philologue d'origine allemande, rédacteur chez Froben, à Bâle, mort en 1554.<sup>219</sup> François Bourgoing pour traduire traduit Flavius Joseph s'est également appuyée sur une édition latine de Gelenius.<sup>220</sup>

### b) La démarche de traduction : qui traduit ?

Dans un cas comme celui des *Epistres d'Ovide*, que Temporal publie en 1552, le traducteur et poète Charles Fontaine a demandé un privilège en 1548, ce qui montre que, antérieure à la démarche de publication, la traduction est à l'initiative du poète.<sup>221</sup>

En revanche, dans l'*Histoire de Flave Joseph* de 1558, Barthélémy Aneau écrit, à propos de sa traduction de « l'apologie de Joseph contre Appion » :

*Le Temporal qui les temporales histoires de Joseph (sic) traduites en français met en lumiere a bien voulu ce membre delaissé estre reuni à son corps, pour estre entier fait en français, comme il est grec et latin. Parquoy satisfaisant à son desir, je l'ai translaté en nostre langue.*<sup>222</sup>

D'après l'humaniste et helléniste Aneau, l'initiative de cet ajout à la traduction de Flavius Joseph par Bourgoing revient donc à Jean Temporal, qui lui passe commande. Nous en déduisons que Temporal n'est pas seulement un imprimeur-libraire qui se contenterait d'éditer les œuvres que d'autres lui proposent. Au contraire, il mène à bien ce que l'on pourrait nommer des projets éditoriaux, dont certains réclament le concours de traducteurs. Nous avons déjà montré que Barthélémy Aneau, selon Brigitte Biot l'un des humanistes lyonnais les plus influents<sup>223</sup>, apparaît plus d'une fois dans les livres de Temporal comme auteur, auteur d'épître ou traducteur: il devait donc, peu ou prou, faire partie des connaissances du libraire.

<sup>217</sup> Voir les pages suivantes, où la question est plus longuement traitée.

<sup>218</sup> Cf. Notice d'autorité de la Bibliothèque nationale de France, <<http://catalogue.bnf.fr>>, >recherche>Josse, Willich>notice d'autorité personne, consulté le 08/05/2013

<sup>219</sup> Voir la notice d'autorité de la Bibliothèque nationale de France : <<http://catalogue.bnf.fr>>, >recherche : Sigismund Gelenius>notice d'autorité personne, consulté le 10/05.

<sup>220</sup> Histoire de Flave Joseph sacrificateur hébreu, *op.cit.*, f.\*\*2-v°

<sup>221</sup> Voir notre chapitre sur les privilèges d'imprimerie.

<sup>222</sup> *Histoire de Flave Joseph sacrificateur Hébreu*, trad. Bourgoing et Barthélémy Aneau, Jean Temporal, Lyon, 1558, in-2°, p.641, cité dans BIOT Brigitte, *Barthélémy Aneau, régent de la Renaissance lyonnaise*, Paris, Champion, 1996, p241.

<sup>223</sup> BIOT Brigitte, *op.cit.*

## c) Temporal, un traducteur ? : le cas de l'Historial description de l'Afrique

La tradition a fait de Jean Temporal lui-même un traducteur dans le cas de *l'Historial description de l'Afrique*.<sup>224</sup> Le président Baudrier, tout en faisant part de cette attribution traditionnelle, conteste son bien-fondé. En effet, d'après lui, on a attribué la traduction à Temporal sur la base de l'épître à Rhamusio « par toy éterne, et par moi TEMPORAL », alors que le privilège royal ne mentionne que le fait qu'il a recueilli des œuvres en langues étrangères et les a « fait traduire d'icelles langues en notre vulgaire françois ». <sup>225</sup> Le privilège fait référence à des écrits en italiens et en portugais, d'où le pluriel du terme « langues » ; l'épître au dauphin de Temporal cite Henri de Portugal, entre Hanno le marin carthaginois et Jean Léon l'Africain, avant d'annoncer pour le second tome des textes du général espagnol Alvarez et de Rhamusio. Or, s'il semble acquis que Temporal était italianisant, rien ne laisse penser qu'il était lusophone, ni hispanisant. Certes, Jean Temporal ne fait état d'aucune aide dans son travail de traduction, lorsqu'après un éloge du travail, il écrit : « j'ai pensé que mon labeur ne seroit point inutile, si je le rendoys en notre langue françoise. »<sup>226</sup> L'attribution de la traduction à Temporal repose sur l'anonymat du traducteur et sur ces formulations assez imprécises : on ne sait trop s'il a traduit lui-même, ou s'il a fait traduire.

L'avis au lecteur de Temporal, qui raconte la genèse de l'ouvrage, donne une version beaucoup plus détaillée :

Il y a environ deux ans, qu'il me tomba entre les mains une description de certains plages du Monde tant du côté de Levant, que Ponant, comprenant expressément l'histoire d'une bonne partie de l'Afrique, basse & haute Ethiopie. Et combien que l'auteur, & qui avoit fait ces voyages, fût de nation François, si est-ce que, à cause qu'il se sentoit peu adroit & subtil pour escrire, il avoit fait coucher son œuvre par un Espagnol, qui estoit en sa compagnie, homme de bonne plume et fort bien entendu. Or donc ayant veu le tout, & fait voir par mes amis gens de bonnes lettres, & meme bien versés en la Géographie, ma deliberation fut, de mettre en lumiere ce tresor caché de la veue et cognoissance des hommes jusques au jour d'huy. [...] Mais d'accroit, ainsi que j'etoys prest à mettre ceste œuvre sur la presse, je fus avertis par mes amis, qu'il seroit expédient pour plus fidèlement exécuter mon desseing, de recouvrer un premier volume des Voyages et Navigations, imprimé à Venise, en langue Toscane, ensemble quelque autres imprimés seulement en Espagne en langue Castillane. Et de fait, apres avoir rescrit tant en Italie, qu'en Espagne, j'ay recouvert tout ce, qui étoyt en lumiere, & lay fait diligemment revoir & confronter avec cela, que j'avois entre les mains. Et fut trouvé à la parfin, que le sujet des volumes imprimés traitoyent aussi de l'Afrique, comme celuy, que j'avoys, non jamais veu ny imprimé, comprenant l'haute Ethiopie, drécé par Francisco Alvarez, & autres [...] Je conclus de faire mettre le tout ensemble, et le traduire en notre vulgaire.<sup>227</sup>

L'épître à Ramusio contient encore ces mots, qui semblent valider la thèse de la traduction de Temporal :

Je me tiens seur (O Seigneur Jean Baptiste  
Rhamusio de ce bel œuvre auteur)

<sup>224</sup> Cf. l'édition pirate de 1556 où Temporal est cité comme traducteur (*l'Historial description de l'Afrique*, Plantin, Anvers, 1556), la réédition de 1830 aux frais du gouvernement (*De l'Afrique, contenant la description de ce pays*, Paris, Ducessois et L.Cordier, 1830), BAUDRIER, *op.cit.*, et finalement la notice d'autorité de la BnF pour le titre de Jean Temporal.

<sup>225</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol.IV, p. 381, et *Historiale description de l'Afrique, Tierce partie du monde, Contenant ses Royaumes, Regions, Viles, Cités, Chateaux & forteresses: Iles, Fleuves, Animaux, tant aquatiques, que terrestres: coutumes, loix, religion et façon de faire des habitans, avec pourtraits de leurs habits: ensemble autres choses memorables, & singulieres nouveautés: Escrite de nôtre tems [sic] par Jean Leon, African, premierement en langue Arabesque, puis en Toscane, & à present mise en François.*, Jean Temporal, 1556, feuillet \*8- 8-v°.

<sup>226</sup> *Ibid.* f.\*2-v°

<sup>227</sup> *Ibid.* f.\*\*\*-8-8-v°

que ne seras dédaigneux, ne triste,  
voir de ton livre un François traducteur. [...] <sup>228</sup>

Nous laisserons de côté pour le moment la question de l'identification des sources pour nous pencher exclusivement sur les problèmes de langue et de traduction. Malgré l'aspect romancé de ce « récit de publication »<sup>229</sup>, c'est notre seule source pour appréhender ces questions.

La première source que cite Temporal est vraisemblablement un manuscrit en espagnol ou en français, qui relate une navigation française. Ce manuscrit est vérifié par des « amis de bonnes lettres » : nous, quant à nous, que Temporal a fait appel à des érudits de sa connaissance pour l'édition du texte. C'est encore des « amis » qui le préviennent avant la publication d'enrichir son ouvrage et de « recouvrir » les textes de Ramusio, puis d'autres textes encore. Lorsque Temporal affirme qu'il a « tout recouvert [...] fait revoir & confronter », on peut peut-être imaginer une démarche de recherche bibliographique systématique - et avec quels moyens, si ce n'est en s'appuyant sur les réseaux érudits ? - et de confrontation des différents textes. La question de la traduction est donc liée à la question de l'édition scientifique, ou « pré-scientifique », dont nous n'imaginons pas qu'elle soit une œuvre solitaire. Certes Temporal semble s'arroger l'entier mérite de la traduction dans l'épître à Ramusio, mais il nous semble unimaginable que son travail n'ait requis aucune intervention extérieure. Son récit de publication insiste d'ailleurs plutôt sur son initiative éditoriale et sur le fait qu'il dirige et qu'il mène à bien le projet jusqu'à la fin ; reste à savoir qui sont ces mystérieux « amis » et quel est leur rôle exact.

On l'aura compris, notre thèse est que Temporal peut avoir participé à la traduction, mais qu'il est surtout, pour le dire de manière moderne, un « directeur de projet » : la commande qu'il passe à Barthélémy Aneau en 1558 peut par exemple nous fournir un modèle, tout à fait différent de celui qu'a reçu la tradition, de ce qui pourrait avoir été son rôle dans *l'Historial description de l'Afrique*.

En revanche, Oumelbanine Zhiri, comparant les textes des *Navigazioni et viaggi* et de *l'Historial description de l'Afrique*, considère que Temporal n'ajoute aucun texte géographique par rapport à Ramusio : sa thèse est donc que le texte donné par Temporal a pour source principale les écrits du géographe vénitien.<sup>230</sup>

Un des éléments qui a motivé l'attribution à Temporal, ou en tout cas à une seule main, est l'homogénéité du texte français. Oumelbanine Zhiri, qui considère de fait Temporal comme le traducteur<sup>231</sup>, relève par exemple des erreurs récurrentes : les chiffres, par exemple, sembleraient être la « bête noire » de Temporal<sup>232</sup>. De plus, la tendance générale du texte est à l'extrapolation : « Il n'est pas possible de relever tous les passages où Temporal, sans faire d'addition à proprement parler, extrapole légèrement à partir d'une phrase ou d'un mot. il fait preuve à la fois d'éloquence et d'imagination, ajoutant images, métaphores, remarques parfois. »<sup>233</sup> La haute tenue littéraire du texte, que l'on a comparé à la version latine de Florian, jugée médiocre, a été mise en lien avec la personnalité supposée de Temporal : Schefer, dans son édition scientifique de 1895, signale que l'intérêt de Temporal pour le langage littéraire s'accorde tout à fait à ses nombreuses publications dans le domaine poétique.<sup>234</sup>

<sup>228</sup> *Ibid.*, f.\*\*\*6-v°

<sup>229</sup> JOUHAUD Christian, VIALA Alain, dir., *De la publication : entre Renaissance et Lumières*, Fayard, Paris, 2002, « introduction. »

<sup>230</sup> ZHIRI Oumelbanine, *L'Afrique au miroir de l'Europe: fortunes de Jean Léon l'Africain à la Renaissance*, DROZ, Genève, 1991, p.71

<sup>231</sup> *Ibid.*, p.62-68

<sup>232</sup> *Ibid.*, p.64

<sup>233</sup> *Ibid.*, p.66

<sup>234</sup> SCHEFER Charles, *recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie*, Paris, Leroux, 1896, t.XIII, XIV, et XV. Nous nous référons à l'introduction du tome XIII.

C'est donc non sans raison que la tradition littéraire a accordé à Temporal le statut de traducteur : en l'absence de source, nous ne pouvons pas définitivement lui dénier ce statut, ni définir précisément quel a été son rôle ou celui des autres acteurs que nous supposons, dans la publication de ce livre à tout égard remarquable.<sup>235</sup>

### 3) *La traduction : un enjeu pour le libraire*

#### a) le soin de la traduction

Jean Temporal fait donc appel à des traducteurs, souvent importants ou de talent. Il imprime en outre des réflexions sur l'acte de traduction : dans ses pièces liminaires, Charles de Fontaine fait part de ses choix et de ses difficultés<sup>236</sup>. Il définit également théoriquement l'art de la traduction : la traduction se doit de restituer la « robe » du texte (les mots), mais surtout son « corps » (le sens) et sa « grâce naturelle » (l'âme).<sup>237</sup> Jean Louveau dédie également une partie de l'épître liminaire de *Luc. Apulée de l'Asne doré* à la question de la traduction.<sup>238</sup>

Certaines des traductions sont reconnues, par les contemporains de Temporal, comme des succès : nous avons déjà cité l'éloge envolé de Du Verdier au livre de Louveau.<sup>239</sup> Dans le cas de *l'Historial Description de l'Afrique*, Zhiri écrit : « la version de Temporal est une incontestable réussite littéraire. Des textes géographiques de la Renaissance, c'est sans doute un des plus remarquables de ce point de vue. »<sup>240</sup>

#### b) Le cas du *Manuel de Jean Imbert* : concurrence entre deux traductions

Une affaire de concurrence, dans le cas de *L'Enchiridion ou manuel de Jean Imbert*, de 1559, permet de voir Temporal présenter quelques considérations personnelles sur la traduction. Il défend en effet, dans son avis au lecteur, son édition – dans la traduction de Nicolas Théveneau, avocat à Poitiers<sup>241</sup> – face à l'édition française d'Enguilbert de Marnef, donnée la même année à Poitiers, « de la version même de l'auteur », qu'il déclare avoir eu entre les mains. En effet, l'édition de Poitiers semble être une version de Jean Imbert lui-même, le nom de Théveneau n'apparaissant pas dans l'ouvrage, ni aucun nom de traducteur : c'est l'hypothèse retenue par la tradition<sup>242</sup>. Temporal écrit à propos de ces deux versions : « l'un estoit traduit en langage ample & intelligible à tous praticiens François, & l'autre en langage brief & pour ce regard difficile à entendre, sinon de ceux qui ont connaissance de la langue Latine. » La qualité de la traduction est donc l'élément discriminant dans la cadre de la concurrence des deux libraires. Comme pour *l'Historial description de l'Afrique*, Temporal déclare avoir présenté sa traduction « au jugement d'aucun de [s]es bons amis, bien entendu en telle

<sup>235</sup> Baudrier, *op.cit.*, IV, p.380.

<sup>236</sup> MOLLINS Marine, *Charles Fontaine traducteur : le poète et ses mécènes à la Renaissance*, DROZ, Genève, 2011, résumé en ligne sur <<http://anabases.revues.org/4285>>

<sup>237</sup> *Ibid.*

<sup>238</sup> « Je l'ai traduit [...] le plus fidelement & songneusement qu'il m'a esté possible [...] sans diminuer ni ajouter de grandes périphrases & nouveaux propos outre la matiere, ou diction a plaisir, et ne sentant point son auteur latins [...] : choses qui peuvent quelquefois esgarer le lecteur, & avec, ce rompre le fil, & le sens & déduction [...] », LOUVEAU Jean dans *Luc.apulée De l'asne doré*, *op.cit.*, f.a4. Nous devons cette information à LAVOCAT Françoise, *op.cit.*

<sup>239</sup> Voir notre chapitre sur genre et domaine de publication, sous-chapitre « un libraire littéraire »

<sup>240</sup> ZHIRI Oudelmanine, *op.cit.*, p.67

<sup>241</sup> Déjà cité. IMBERT Jean, *Enchiridion, ou Manuel de Jan Imbert, Contenant un brief recueil tant du droit escrit gardé & observé en France, que du droit abrogé ou aboly par coutumes*, THEVENEAU Nicolas trad., Jean Temporal, Lyon, 1559, in-8°.

<sup>242</sup> Voir IMBERT Jean, *Enchiridion ou brief recueil du droit escrit*, Enguilbert de Marnef, Poitiers, 1559, in-8°, ou la version numérisée de google book : <<http://books.google.fr/books?id=0hjveCkUtnIC&printsec>>. Dans le premier volume des *bibliothèques françaises de la Croix du Maine et du Verdier* (*op.cit.*), à l'article Imbert Jean (p.521-522), la traduction de Théveneau est associée à la ville de Poitiers, sans plus de précision ; mais dans le second volume, à l'article Théveneau (p.183) l'édition citée est bien celle de Temporal.



science [le droit] »<sup>243</sup>, ce qui corrobore l'hypothèse qu'il travaille en relation avec des cercles érudits et humanistes.

Les éditions de Temporal et de de Marnef diffèrent également par le format-in-8° pour Temporal, et in-16° pour de Marnef- et la durée du privilège obtenu : dix ans pour Temporal, cinq ans pour de Marnef. Selon la Croix du Maine et Verdier, qui ne citent que l'édition de Temporal, cet *Enchiridion* a été réédité un grand nombre de fois, en latin comme en français.<sup>244</sup> Une analyse bibliographique quantitative des éditions françaises postérieures permettrait de déterminer quelle traduction s'est imposée : un tel travail reste à faire.

### **3) entre antiquité et modernité**

Comme l'écrit Paul Oskar Kristeller, « The humanistic movement, with the classicism it brought about, is the most pervasive element of the Renaissance culture. » Nous devons donc nous demander comment se situe Temporal par rapport au vaste mouvement humaniste. Or, parler de Jean Temporal comme d'un libraire humaniste ne peut aller sans se questionner sur son rapport à l'héritage antique : le mouvement intellectuel humaniste est en effet indissociable de la redécouverte et de la diffusion des textes et des œuvres de l'antiquité.<sup>245</sup> La tendance est à l'édition pré-scientifique des textes, c'est-à-dire à l'édition systématique des auteurs anciens, qui essaie de fournir des corpus de référence. À l'époque où travaille Jean Temporal, cette dynamique est déjà ancienne.

Plus spécifiquement, l'humanisme donne la culture antique comme modèle pour une formation moderne, adaptée à la société de la renaissance. Comme l'écrivent Kristeller et Randall, « The major concern of the Humanists was an educational and cultural program based on the study of the classical Greek and Latin authors [...] the cultivation of the classics or « the Humanities » is justified because it serves to educate and to develop a desirable type of human being. »<sup>246</sup>

Face aux modèles de l'antiquité, les hommes de la Renaissance ont donc le plus souvent un rapport d'imitation ; mais l'imitation n'exclut pas la volonté d'égaliser ou de dépasser les anciens. C'est notamment le cas dans les sciences<sup>247</sup>, comme la géographie par exemple, ce qui nous importe particulièrement dans le cas de Temporal.

#### ***1) Les éditions d'oeuvres antiques.***

##### **a) imprimer les auteurs antiques ...**

Parmi les trente-sept livres publiés par Jean Temporal, neuf sont des œuvres antiques ou proviennent de sources antiques :

---

<sup>243</sup> Pour toutes les citations de cet avis au lecteur, voir l'édition de Temporal, f.a5

<sup>244</sup> *op.cit.* Volume 1, p.521-522.

<sup>245</sup> Sur ce « topos » historiographique, la bibliographie est immense : nous avons spécifiquement consulté CASSIRER Ernst, KRISTELLER Paul Oskar, RANDALL John Herman Jr., *The Renaissance Philosophy of Man*, University of Chicago Press, Chicago, 1948, « introduction », et, en français, MANDROU Robert, *Des humanistes aux hommes de sciences*, Edition du Seuil, Paris, 1973, MARGOLN Jean-Claude, *L'humanisme en Europe au temps de la Renaissance, collection*, « Que sais-je », Presses Universitaires de France, Paris, 1981. Bien sûr, il conviendrait de nuancer cet « oubli » de la part des médiévaux que suppose le terme « redécouverte ».

<sup>246</sup> CASSIRER Ernst, KRISTELLER Paul Oskar, RANDALL John Herman Jr. , *op.cit.*, « general introduction », p.4

<sup>247</sup> CASSIRER Ernst, KRISTELLER Paul Oskar, RANDALL John Herman Jr. , *op.cit.*, « general introduction »

- *Les très élégantes sentences*, publié en 1551 en italien et français, proviendrait de sources antiques, comme l'indique la suite du titre « Princes, Roys & Philosophes, grecs et latins ».
- *Les Epistres d'Ovide*, traduit du latin par Charles Fontaine, publié en 1552.
- *Luc. Apulee De l'asne doré*, traduction d'Apulée en français par Jean Louveau, publié en 1552 : cette ouvrage est réédité quatre fois jusqu'en 1571. Ses mérites sont vantés par Du Verdier.<sup>248</sup>
- Les œuvres de Térence, éditées par Jodocus Willichius, font l'objet d'impressions partagées entre plusieurs libraires, dont Temporal, en 1552, 1553, et 1554 : en latin et français, dans la traduction de Jean Hérisson.
- Une œuvre de Cébès de Thèbes, auteur grec du Vème siècle av.J.C., est publiée en 1553 : « Tabula aurea carmina Pythagorae. »
- *La Batrachyomachie*, du Pseudo-Homère, est imprimée en 1554 dans la traduction française de Royhier.
- Bérose, l'historien latin, est imprimé par Jean Temporal en 1554 et 1555, dans la traduction d'Annius de Viterbe : ce dernier a considérablement déformé le texte original, de sorte que l'on parle de Pseudo-Bérosus.<sup>249</sup> Dans l'exemplaire de la Bibliothèque municipale de Lyon, au dernier feuillet, une note manuscrite signée Ernest Havet, spécialiste de Bérose, corrobore cette hypothèse<sup>250</sup>, défendue par ailleurs dans un mémoire d'étude.
- Les œuvres de Philon d'Alexandrie, traduites du grec en latin par Sigismond Gelenius, sont imprimées par plusieurs libraires, dont Temporal en 1555.
- L'oeuvre complète de Flavius Joseph, traduite par François Bourgoind de l'édition latine de Sigismond Gelenius, auquel s'ajoute la « sommaire déclaration contre Appion » traduit du grec par Barthélémy Aneau, est publiée en 1558.

On remarque que seul Térence est publié en langue originale, et cette édition est à destination des étudiants.<sup>251</sup>

De plus, ces ouvrages, à part les rééditions de *L'Ane d'or* d'Apulée et *l'Histoire de Flave Josephe Hebrieu*, se cantonnent aux années 1551-1555. Cette dernière publication est imprimée en grand format et obtient un long privilège royal.

On peut également remarquer que les éditions princeps de Térence et d'Apulée ont déjà eu lieu depuis longtemps.<sup>252</sup> Sigismond Gelenius aurait également donné l'édition princeps grecque de Flavius Josephe, en 1544 chez Froben, à Bâle<sup>253</sup>. Temporal vient donc largement après cette première vague d'édition humaniste.

b) ... et leurs commentateurs.

La première édition française des *Variarum lectionum libri* de Pietro Vettori, pour lequel il obtient un privilège royal de six ans en 1554, est un véritable hapax dans la carrière de Jean Temporal.

<sup>248</sup> *Bibliothèques françaises de La Croix du Maine et Du Verdier*, op.cit. Voir page...

<sup>249</sup> Voir le catalogue de la Bibliothèque nationale de France.

<sup>250</sup> HAVET Ernest, « Mémoire sur l'authenticité des ouvrages attribués à Bérose et à Manéthon », dans *Compte rendu des séances de de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol.17, N°3, 1873.

<sup>251</sup> Voir notre chapitre sur les langues dans l'éditions de Temporal, les éditions latines et italiennes.

<sup>252</sup> 1496 à Rome pour Apulée, selon LAVOCAT Françoise, op.cit, et 1470 pour Térence, selon WALTON Harold Walter, op.cit.

<sup>253</sup> [Texte grec] Flavii Joesphi opera [édition bilingue], GELENIUS Sigismond éd., ALERNIUS Arnoldus trad., Froben, Bâle, 1544. (Nous n'avons pas trouvé de notice où le titre grec soit correctement transcrit). Il s'agit de l'édition princeps selon la *Jewish Encyclopedia* (<www.Jewishencyclopedia.com>), et nous n'avons en effet trouvé aucune édition grecque plus ancienne dans les catalogues.

Vettori était un grand professeur de rhétorique, puis de grec, éditeur d'auteurs grecs et latins ; florentin, il travaillait pour Cosme I de Médicis.<sup>254</sup>

Selon Raphaële Mouren, ce livre est l'un des principaux représentants du genre des *variae lectiones*, étude comparée de différentes versions de textes d'auteurs antiques. Vettori convoque en effet de nombreux auteurs, référencés dans l'édition de Temporal sur quatre pages.<sup>255</sup>

Le genre, lui-même d'origine antique, est réinvesti par les humanistes à la fin du XVe siècle. Ces relevés ont tout d'abord pour but de comparer et de corriger les différentes variantes des textes hérités de l'antiquité. Mais Vettori utilise également ces *variae lectiones* dans ces cours. Elles ont donc une fonction pédagogique.<sup>256</sup> D'après Raphaële Mouren, un de leur objet est d'éclaircir les passages difficiles des textes antiques, notamment de rapprocher les auteurs grecs des auteurs latins, plus familiers, pour expliquer les seconds par les premiers. C'est bien le motif que nous retrouvons dans l'avis au lecteur :

*Cum diligenter olim legissem principes quosque Latinae linguae auctores, & in legendo plura notassem, quae aut expressa de Graecis scriptoribus videbantur, aut eorum doctrinam poterant adjuvari, & non mediocriter (nisi fallor) illustrari*<sup>257</sup>

De plus, en exprimant une esthétique de la variété, les *variae lectiones* ont un caractère divertissant.<sup>258</sup> C'est peut-être, outre la stature de leur auteur, ce qui explique que ces livres de Vettori soient des succès éditoriaux à l'échelle européenne. C'est peut-être, en tout cas, ce qui explique la présence de ce livre dans le catalogue de notre libraire : en effet, nous avons montré que Temporal avait apparemment un goût prononcé pour ce que nous nommons, faute de mieux, la littérature.

On peut également signaler qu'en 1555, Temporal édite le *Double d'une Deuzième lettre* de Simeoni<sup>259</sup>, compatriote de Vettori, et peut-être y-a-t-il un lien.

## 2) Ambiguïté et iconoclasme des références antiques

### a) L'antiquité comme modèle

Pietro Vettori, dans son avis au lecteur, décrit les auteurs grecs comme des modèles :

*semper enim putavi singulas res Graecos auctores, et invenisse subtilius, & explicasse acuratius.*

Or, dans le titre des *Tres elegantes sentences, et belles authoritez de plusieurs sages Princes, Roys & Philosophes, grez & latins*, donc l'une des premières publications de Temporal, en 1551, la référence aux « grecs & latins » va de pair avec la notion d'autorité : selon la définition des humanistes, les auteurs

<sup>254</sup> Pour une brève présentation biographique, voir : MOUREN Raphaële, The role of Florentine Families in the Editions of Piero Vettori in *Family affairs: Kinship and Society in Renaissance Italy*, The Renaissance Society of America annual meeting Chicago, 3 avril 2008

<sup>255</sup> VETTORI Pietro, *Pietro Vettori Variarum lectionum libri*, Jean Temporal, Lyon, 1554, in-4°, « Loci insigniores, tam graecorum quam latinorum scriptorum emendati, vel explicati, ordine alphabetico congesti » ; f.B-B4-v°

<sup>256</sup> MOUREN Raphaële, « la varietas des philologues à la Renaissance : entre *varia lectio* et *variae lectiones* », *op.cit.* ,

<sup>257</sup> VETTORI Pietro, *op.cit.*, f. a4-v°

<sup>258</sup> MOUREN Raphaële, *op.cit.*,

<sup>259</sup> SIMEONI Gabrielo, *Double d'une deuzieme lettre par maniere de discours envoyée à Lyon à noble seigneur G. du C. sur la prinse et assault de la ville et chasteau de Vulpian.*, Jean Temporal, Lyon, 1554, in-8°. Selon les catalogues de la Bibliothèque nationale de France, G.de C. désigne Guillaume du Choul, et Simeoni est u citoyen florentin émigré.



antiques sont donc des modèles moraux.<sup>260</sup> Dans les livres de Temporal, la plupart des épîtres sont ornées de références antiques.

Or, ce qui nous intéresse particulièrement, cette pratique d'auteurs, marquée par l'humanisme, est reprise par Temporal. Dans l'épître au Roi de l'*Historial description de l'Afrique*, il ne donne pas moins de quatre anecdotes antiques en un seul paragraphe pour illustrer son propos sur le travail : les derniers mots attribués à Caton l'ancien, « Entre les anciens romains [...] le premier. », l'éloge de l'action par le « tant renommé » Aristote, la productivité légendaire du peintre Apelles, et une maxime attribuée à Alexandre. Alors que le reste de l'ouvrage est critique vis-à-vis des connaissances anciennes, cette entrée en matière, contenue dans le premier cahier du livre, montre à quel point l'autorité morale que représente la référence à l'antique fonctionne à plein.

## 2) Le réaménagement du savoir<sup>261</sup> : l'épistémologie à l'oeuvre dans l'*Historial description de l'Afrique*

### a) Voir plus loin que les anciens auteurs

L'*Historial description de l'Afrique* contient, à l'instar des *Navigazioni e viaggi* de Ramusio, les récits des navigateurs antiques Hanno et Jambol. Or, ce livre est intéressant, à plus d'un titre, en ce qui concerne le rapport de Jean Temporal à l'antiquité. En effet, ses avis au lecteur et épîtres font de constantes références aux autorités scientifiques antiques :

Si est trouvé un autre nouveaux mondes.  
Lequel jamais anciens Geographes  
n'avoient cogneu, ne les Historiographes,  
Dont en ce livre est la description<sup>262</sup>

Combienque Pline, Strabon et Pomponius Mella, tres ames auteurs en ayent touché, mais bien à la legere, (selon le jugement des gens savans) des susdites parties [de l'Afrique], ny de leur contenu comme Royaumes, Provinces, villes, chateaux & forteresses, Iles, fleuves, animaux, tant aquatiques que terrestres, privés que Sauvages, mœurs, coutumes, loix, religions, & façons de faire des habitants : qui sont les principaux poincts & necessaires à une vraye & parfaite histoire.<sup>263</sup>

Combien que les Antiques se soyent merueilleusement adonnés à enquerir & rechercher les choses occultes, les origines & causes de tout ce, que Nature a forgé en l'Univers : si est ce, qu'ils n'ont jamais eu la cognoissance des secrets les plus admirables que fussent en tout ce globe, c'est à sçavoir, de l'entree és païs étranges et barbares.<sup>264</sup>

La pièce la plus remarquable est la « comparaison du Seigneur Jean Baptiste Cosmographe Historiale Vénicien, aux anciens cosmographes Grecs & Latins » :

Comme un enfant sur le col d'un géant

<sup>260</sup>CASSIRER Ernst, KRISTELLER Paul Oskar, RANDALL John Herman Jr., *op.cit.*, « Général introduction »

<sup>261</sup>Pour cette expression, voir LESTRINGANT Franck, *Sous la Leçon des vents : le monde d'André Thévet, cosmographe de la Renaissance*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 2003, p. 192-194

<sup>262</sup> Déjà cité. *Historiale description de l'Afrique*, Jean Temporal, Lyon, 1556, in-2° : « sommaire commandation de l'Histoire Africaine » f. \*5-v°

<sup>263</sup> Idem, f.\*\*\*6-v°

<sup>264</sup> Voir le second tome : *Tome second .De l'Afrique, Contenant les Navigations des Capitaines Portugalois, & autres, faites audit Païs, jusques aux Indes, tant Orientales, que Occidentales, parties de Perse, Arabie Heureuse, Pierreuse, & Deserte.*, Jean Temporal, Lyon, 1556, in-2°, f. \* 3

Voit bien plus loing que celluy qui le porte,  
 Car sur le grand il se va érigeant  
 Et plus certain aspect il en apporte :  
 Semblablement, & en toute telle sorte  
 Rhamusio docte Vénicien,  
 Dessus tout grand Cosmographe ancien  
 S'est élevé en esprit plus hautain :  
 Et des climats trouvés au siecle sien  
 Nouvellement a fait escript certain.<sup>265</sup>

Enfin, l'avis « aux amateurs de géographie », qui commente la carte de l'Afrique, ajout de Temporal par rapport à l'ouvrage de Ramusio, contient l'idée suivante :

Imprimant les auteurs susdits, nous ajouterons à chacun d'eux sa propre Carte : de sorte, que le tout mis en Lumière, la Géographie moderne sera tellement illustrée, que ne sera plus besoin recourir aux tables de Ptolémée.<sup>266</sup>

Les idées présentes dans ces textes sont donc simples : la connaissance géographique des modernes a dépassé celle des auteurs antiques. Comme l'écrit à ce sujet Franck Lestringant : «L'un des sports favoris des hommes de la Renaissance est de défier les voix muettes de l'Antiquité. »<sup>267</sup>.

En effet, les explorateurs de la Renaissance ont traqué les erreurs des géographes antiques – qui ont parlé « bien à la légère » selon Temporal - : Lestringant donne l'exemple de la ligature du genou chez l'éléphant<sup>268</sup>. En effet, Aristote et Pline auraient affirmé que l'éléphant n'a pas de jointure aux genoux, ce que Ca'da Mosto, un des auteurs présent dans l'*Historial description*, réfute par l'observation : «vous avisant qu'ils ont une jointure au genouil, lequel ils plient en cheminant comme tout autre animal.»<sup>269</sup>. ....

D'après Temporal, l'autre supériorité incontestable des auteurs modernes est l'apport d'une description topologique précise, en même temps qu'une description des peuples autochtones et de leurs moeurs : à propos de Ca'da Mosto, Léon l'Africain ou Valentin Fernandes, Lestringant parle de « révolution sociologique »<sup>270</sup> ; il parle encore de « discours ethnologique » de la Renaissance.<sup>271</sup>

Plus encore, Temporal entend, grâce à la carte de l'Afrique qu'il ajoute à la *Description*,<sup>272</sup> remplacer par son ouvrage les cartes de Ptolémée : plus qu'une compétition avec les auteurs antiques, il s'agit d'une refondation du savoir dans le domaine de la géographie.

#### b) Compiler les différents apports : une position iconoclaste ?

Il convient cependant de nuancer cette appréciation de la « modernité » de l'*Historial description de l'Afrique*. Tout d'abord, Temporal prend ses distances avec Ramusio : le titre lui-même change, il perd l'aspect de généralité que contient l'italien « *navigazioni e viaggi* », pour se concentrer sur une particularité

<sup>265</sup> *Historial description de l'Afrique*, premier tome, *op.cit.*, f. \*\*\* 8

<sup>266</sup> *Ibid.*, f. \*\*\*\* 1

<sup>267</sup> LESTRINGANT Franck. *op.cit.* p.192

<sup>268</sup> *Ibid.* p.193-194

<sup>269</sup> *Historial description de l'Afrique*, premier tome, *op.cit.*, p.430

<sup>270</sup> LESTRINGANT Franck, *op.cit.*p.191. L'expression, initialement appliquée au Montesquieu des *Lettres Persanes*, vient de Roger Caillois.

<sup>271</sup> *Ibid.*

<sup>272</sup> La carte de l'édition de Temporal est originale. Cf. ZHIRI Oumelbanine, *L'Afrique au miroir de l'Europe:fortune de Léon l'Africain à la Renaissance*, *op.cit.*, p.77

géographique. À la désignation abstraite, qui prépare déjà une réflexion critique sur les sources du travail géographique, Temporal préfère le nom du continent. Il rajoute encore le sous-titre « tierce partie du monde », qui repose sur une partition de l'**oikoumène** antique et médiévale<sup>273</sup> : l'Afrique, terre de mystères et de prodiges, est le troisième continent habité, et donc moins humanisé que l'Europe et l'Asie. De plus, parmi les illustrations de l'édition de Temporal, cinq sont des allégories qui, selon la légende, imitent des médailles antiques, et qui placent d'emblée l'Afrique sous le signe du mystère.<sup>274</sup>

Temporal donne également une nouvelle disposition au recueil de Ramusio : il place la navigation d'Hanno en premier, de sorte à rétablir l'ordre chronologique. Mais ainsi, alors que Ramusio procède par comparaison critique des textes antiques aux observations empiriques modernes, Temporal établit une continuité entre les différents explorateurs de l'Afrique. Le mot clé, présent dans la « Sommaire commandation de l'Histoire Africaine », est « imiter » :

*D'ond le premier de plus antique nom  
Fut le grand Duc carthaginois HANNON  
Duquel grand Duc, l'infant de Portugal  
Filz du Roy Jan second de sang royal,  
A imité l'excellence vertu ...*<sup>275</sup>

Ainsi le texte de Temporal se présente moins comme la constitution d'un nouveau savoir cohérent, que comme une compilation de récits de voyages : différents explorateurs, que l'on devine assez proches d'un modèle « romantique », ont sillonné le même continent, et leurs expériences sont mis sur le même plan. Hannon est perçu le modèle des explorateurs modernes.

Certes les nouvelles connaissances contredisent l'héritage ancien, mais la contradiction, en un sens, est vite résolue. Le proverbe final de la « commandation » est : « TOUJOURS APHRIQUE APPORTE CAS NOUVEAU. »<sup>276</sup> Selon cette idée, qui correspond aux préjugés anciens sur les mystères de l'Afrique<sup>277</sup>, le lien entre les différentes explorations est rendu possible par la nature même du continent africain, qui est par définition terre de l'« altérité absolue » et du prodige : que chaque explorateur fasse des observations différentes, dans ces conditions, n'est plus contradictoire. L'idée de constituer un nouveau savoir sur des bases solides est donc tempérée par l'idée de la succession des figures d'explorateurs sur un continent qui représente par nature une sorte d'altérité absolue.<sup>278</sup>

Oumelbanine Zhiri écrit en conclusion: « Le recueil de Ramusio marque une date dans la littérature géographique de la Renaissance, peut-être plus par l'esprit qui a présidé à son élaboration que par son contenu propre. La traduction de Temporal représente un net recul par rapport à cette entreprise. L'éditeur français ne renonce ni à l'autorité de la tradition, ni à l'image de l'Afrique transmise par les siècles. »

Nous pourrions, quant-à-nous, qualifier les rapports de Temporal à l'autorité antique d'une part, aux nouvelles connaissances et aux méthodes modernes d'autre part, d'essentiellement *iconoclastes*.<sup>279</sup> Temporal ne problématise pas entre les autorités antiques et les nouvelles connaissances, et il compile les deux apports sans présenter de choix définitif.<sup>280</sup>

<sup>273</sup> *Ibid.*, p.78

<sup>274</sup> *Ibid.*, p.78

<sup>275</sup> *Historial description de l'Afrique*, op.cit, f.\*5-v°

<sup>276</sup> *Ibid.*

<sup>277</sup> LESTRINGANT Franck, *op.cit.*, p 188-190.

<sup>278</sup> Pour cette analyse de l'*Historial Description*, voir ZHIRI Oumelbanine, *op.cit.* p. 71-75 ; sur la vision de l'Afrique comme continent d'étrangeté, voir LESTRINGANT Franck, *op.cit.* P.188-190.

<sup>279</sup> Sur la validité et la justesse de ce terme, voir LESTRINGANT Franck, *op.cit.*, p.193

<sup>280</sup> Selon Zhiri Oumelbanine, Ramusio au contraire entend accorder une primauté à l'expérience comme méthode de connaissance : sa réflexion épistémologique le fait renoncer à considérer les textes antiques comme des autorités. Cf. ZHIRI

#### **4) Le statut des illustrations**

La présence d'illustrations est certes un élément essentiel dans la description matérielle de l'ouvrage : aussi ce paragraphe aurait-il pu prendre place dans la seconde partie de ce mémoire. Nous considérons cependant que le choix de faire appel à un graveur pour illustrer un texte est bel et bien un choix d'éditeur et que le rôle signifiant de l'image dans le texte imposait que nous en touchions quelques mots dans ce chapitre sur les choix éditoriaux.

Nous nommons illustrations des images qui ne sont pas réduites à de simples éléments décoratifs – comme ce peut-être le cas de lettrines historiées, dont il est question dans le chapitre sur les ornements typographiques – mais qui ont pour fonction de représenter, d'imager, de proposer un discours iconographique qui converge avec le texte. A proprement parler, il n'y a donc que deux livres illustrés dans la production de Temporal : *Luc. Apulée De l'asne doré* (1553) et les deux tomes de *l'Historial Description de l'Afrique* (1556). D'autres livres sont par ailleurs ornés de portraits originaux, que nous analyserons par la suite.

Selon *l'Histoire de l'édition française*, les livres à figures représentent 20% de la production française : on peut donc dire que Temporal publie relativement peu de livres illustrés. Néanmoins, les figures ornaient surtout de petits livres (in-8° ou in-16°) à caractères religieux, et en second lieu des ouvrages d'architecture ou de botanique<sup>281</sup> : que ce soit pour les illustrations ludiques et profanes d'Apulée, pour les illustrations diversifiées, au rôle à la fois narratif et documentaire, du grand in-2° qu'est *l'Historial description*, ou pour les portraits d'auteurs ou de muses poétiques, le recours à la gravure chez Temporal semble assez original.

##### ***1) Les livres à figures***

###### ***a) Le cas de Luc. Apulée De l'asne doré***

Dans ce livre, 48 figures assez inégales illustrent le propos du texte et les différents moments du récit.<sup>282</sup> La première se trouve au sein de « La vie de Lucius Apuleius sommairement décrite »<sup>283</sup>, c'est-à-dire avant le texte lui-même ; la seconde apparaît avec le proème<sup>284</sup>. La situation de la première vignette semble signaler une confusion entre le texte d'auteur et le texte allographe, entre l'espace textuel et l'espace péri-textuel, comme si le discours d'Apulée et le discours tenu sur Apulée tendaient à se confondre. Alors que l'épître et l'avertissement au lecteur tendent à défendre les écrits jugés frivoles d'Apulée, au nom du sérieux du philosophe et « excellent platonicien »<sup>285</sup>, ici l'écrit sérieux, la reconstitution biographique, est déjà illustré à la manière de la fiction !

Ces vignettes représentent toujours plusieurs personnages, dans une décor sommaire, illustrant plus ou moins explicitement les aventures du personnages

---

Oumelbanine, *op.cit.*, p.71-75

<sup>281</sup> CHARTIER Roger, dans MARTIN, Henri-Jean et CHARTIER, Roger dir., *Histoire de l'édition française, tome I : Le livre conquérant : du Moyen-Âge au milieu du XVII e siècle*, PROMODIS, Paris, 1989, p.501.

<sup>282</sup> BRUN Robert, *Le livre français illustré de la Renaissance: étude suivie du Catalogue des principaux livres à figures du XVIe siècle*, PICARD A. et J. éd., AUDIN Marius, Lyon, 1969, p.113

<sup>283</sup> *Luc. Apulée De l'asne doré*, Louveau Jean trad., Jean Temporal, Lyon, 1553, in-16°, f.a6

<sup>284</sup> *Ibid.*, f.a8

<sup>285</sup> *Ibid.*, f.a5. Voir également : LAVOCAT Françoise, « Frontières troubles de la fiction à la fin de la Renaissance : Apulée et le débat sur la métamorphose » dans, *Cahiers du XVIIe siècles français*, volume XIII, 2, 2011, mis en ligne sur <<http://www.academia.edu/1244522>>

d'Apulée. Le fameux « âne » se trouve dans la seconde vignette. Elles s'étendent environ sur plus d'un tiers de page (le livre est un in-16°).

La tradition attribuerait ces gravures au graveur lyonnais Salomon Bernard, attribution acceptée par Baudrier pour une partie des gravures<sup>286</sup>. Cette attribution est contestée par Brun<sup>287</sup>. Et en effet, selon Peter Sharrat, spécialiste de Salomon Bernard, ce dernier a illustré le livre d'Apulée, dans la traduction de La Bouthière, pour Jean de Tournes en 1553 : l'édition de Temporal, postérieure, présente des gravures « d'un choix de sujet et d'un esprit tout autre ».<sup>288</sup>

#### a) Le cas de l'*Historial description de l'Afrique*

##### a) description et analyse

Outre le cadre de la page de titre<sup>289</sup>, l'*Historial description de l'Afrique* est illustrée de quarante grandes gravures : elles s'étendent sur un tiers, deux tiers de page, voire sur une page entière. La première gravure est une carte de l'Afrique, qui s'étend sur deux pages en vis-à-vis : Zhiri précise qu'il s'agit d'un ajout de Temporal par rapport à l'œuvre de Ramusio, mais selon lui, la carte est construite à partir des informations contenues dans le texte.<sup>290</sup> Une autre carte centrée sur le Moyen-Orient apparaît dans le dernier livre du second tome.<sup>291</sup>

Les autres gravures peuvent se distinguer selon la typologie suivante :

- Les figures allégoriques de l'Afrique ou des différentes villes. La légende de l'allégorie de l'Afrique est : « LE POURTRAIT ET FIGURE DE L'AFRIQUE SELON UN ANTIQUE MEDAILLE DE L'EMPEREUR ADRIAN, EN BRONZE, DE L'UNE DES MEDAILLES DE MONSIEUR LE BAILLY DU CHOUL. »<sup>292</sup> La figure d'« Arabia » est selon la légende, tirée de la médaille d'« Adrian » qui est entre les mains de « monsieur le Bailly des Montagnes. »<sup>293</sup> Il y a trois autres gravures de ce type dans le premier tome : une représentation d'« Egypte », d'« Alexandria » et du « Nil », seule figure masculine. Ces allégories sont référées sans plus de détails aux « monnayes[...] d'Adrian ».<sup>294</sup>
- Les représentations des costumes constituent apparemment la majorité des illustrations. On peut relever : « manière d'accoutrement des gentilhommes de l'Afrique », « accoutrement d'aucunes femmes de Fez », « Portrait des eunuques [...] de Fez », ou les différentes formes d'« habits des habitants du Caire ».<sup>295</sup> On peut ajouter dans cette catégorie les descriptions des coutumes et techniques : « chameaux à chevaucher », une figure de procession sans titre, « portrait du datier et de ceux qui cueillent les dattes »<sup>296</sup>. Le terme de « gentilhomme », utilisé dans un portrait, qui semble situer l'étranger sur un pied d'égalité et de réciprocité avec l'européen, et le simple aspect descriptif, et non axiologique, de ces images, qui certes jouent également la carte de

<sup>286</sup> BAUDRIER Henri, vol.IV, p.380

<sup>287</sup> BRUN Robert, *op.cit.*, p.113

<sup>288</sup> SCHARRAT Peter, *Bernard Salomon : illustrateur lyonnais*, Droz, [Genève], 2005, p.90-91

<sup>289</sup> Voir notre chapitre sur l'illustration de la page de titre

<sup>290</sup> ZHIRI Oudelmanine, *L'Afrique au miroir de l'Europe : fortune de Jean Léon l'Africain à la Renaissance*, *op.cit.*, p.69 et suivantes. Par contre, dans l'édition de 1563 de *Navigazioni et viaggi* (voir note 303), il y a bel et bien une carte, différente..

<sup>291</sup> *Historial Description de l'Afrique*, premier tome, *op.cit.*, p.285

<sup>292</sup> *Ibid.*, p.8

<sup>293</sup> *Ibid.*, p.15

<sup>294</sup> *Ibid.*, p.334, 336 et 375

<sup>295</sup> *Ibid.*, p.22, 151, 179, et 354-355.

<sup>296</sup> *Ibid.*, p.20, 155 et 369

l'exotisme, font écho à ce que Franck Lestringant nomme le « discours ethnologie de la Renaissance ».<sup>297</sup>

- Certaines gravures sont consacrées à des représentations de la faune et de la flore : le chapitre « La description d'Afrique arbres, herbes, racines » est agrémenté de deux gravures représentant des arbres : le « Maus, ou muse » et le « casse »<sup>298</sup>. On trouve auparavant une gravure de crocodile, et dans le second tome, la gravure d'un animal étrange, tout à fait invraisemblable, sans titre.<sup>299</sup>
- Deux figures illustrent des questions d'astronomie et de cosmologie : le premier explique la différence du ciel dans l'hémisphère sud par la rondeur de la Terre, le « Zénit », et la seconde présente quelques constellations du « pole antarctic ».<sup>300</sup>
- Enfin, dans la dernière partie du second tome, pour illustrer la description de l'Ethiopie, plusieurs gravures représentent des plans d'églises : le « pourtrait du plan de l'Eglise Golgotha », « pourtrait du plan de l'Eglise Saint-Sauveur », de Notre-Dame, de l'église d'Emanuel, de saint Saint-Georges. Tous ces plans sont richement légendés. Ils sont généralement en vue de dessus ; l'église Saint-Georges est représentée en vue de face. L'illustration semble se rapprocher ici du dessin technique.<sup>301</sup>

Ces illustrations sont anonymes, et Baudrier n'émet aucune hypothèse sur l'identité du graveur<sup>302</sup> : en l'état actuel de nos connaissances, nous ne possédons aucune piste pour l'identifier. Dans l'édition italienne des *navigazioni e viaggi* de Ramusio de 1563, nous avons observé une carte, proche de celle de Temporal, et les mêmes dessins d'astronomie et d'architecture : les autres illustrations sont donc du fait de Temporal.

## b) L'illustration : un objet qui possède une histoire propre ?

Bien sûr, l'illustration est toujours liée au livre auquel elle est destinée. Mais, spécifiquement dans le cas de *Historical Description de l'Afrique*, les images peuvent s'appuyer sur des sources différentes des sources textuelles. En outre, certaines de ces figures ont été, au cours de l'histoire, sorties de leur contexte, et cette autonomie de l'image montre à quel point le texte et la représentation jouent différemment dans la réception du livre.

Comme nous le disions, Oudelmanine Zhiri pense que Temporal puise toutes ces sources chez Ramusio. Or, il semble que si les schémas astronomiques et les dessins architecturaux se trouvent dans les *Navigazioni et Viaggi*<sup>303</sup>, toutes les autres gravures soient du ressort de Temporal. Nous pouvons suivre Zhiri lorsqu'il affirme que toutes les informations présentes sur la carte peuvent être déduites des

---

<sup>297</sup> LESTRINGANT Franck, *Sous la leçon des vents : le monde d'André Thévet, cosmographe de la Renaissance*, op.cit.

<sup>298</sup> op.cit., p 391-392.

<sup>299</sup> id., p.385 et Tome second. De l'Afrique, op.cit., p.116

<sup>300</sup> *Historical description de l'Afrique*, tome premier, op.cit., p.475, et tome second ..., op.cit., p.134

<sup>301</sup> *Tome second...*, op.cit., p 86, 88, et suivantes ...

<sup>302</sup> BAUDRIER Henri, op.cit., vol.IV, p.380 et suivantes.

<sup>303</sup> Nous n'avons pu consulter que l'édition de 1563 mise en ligne par la Bibliothèque d'Etat de Bavière : RAMUSIO Giovanni Baptista, *Navigazioni e viaggi*, Giunti, Venezia, 1563. <[http://books.google.fr/books?id=ReA9AAAACAAJ&hl=fr&source=gbs\\_navlinks\\_s](http://books.google.fr/books?id=ReA9AAAACAAJ&hl=fr&source=gbs_navlinks_s)>, consulté le 15/05/2013



textes de Ramusio<sup>304</sup>. Mais la gravure du chameau, par exemple, pourrait-elle avoir été réalisée sans modèle ? Dans la mesure où les sources de Temporal n'ont pas été identifiées, de telles questions restent en suspens.

Certaines de ces gravures ont peut-être servi comme modèles pour d'autres illustrateurs : selon une hypothèse de Franck Lestringant, le graveur Bernard Salomon se serait inspiré de la gravure page trois cent quatre-vingt-un pour une représentation de palmier, dans la réédition de 1556 de la *Cosmographie du Levant*, d'André Thévet, chez de Tournes<sup>305</sup>. Lestringant souligne par ailleurs la difficulté que constitue l'illustration d'un livre de géographie pour un graveur : quel modèle suivre ?<sup>306</sup> C'est exactement la question que nous nous posons pour les images présentes chez Temporal.

Si nous ne pouvons pas apporter plus de réponses à la question des sources, nous disposons d'un autre exemple intéressant sur la réception de ces gravures : la représentation de l'« étrange animal »<sup>307</sup> se retrouve dans l'édition de 1579 du traité des *Monstres et Prodiges* d'Ambroise Paré<sup>308</sup>, sous le titre « Figure d'un animal fort monstrueux naissant en Afrique ». Jean Céard, éditeur scientifique du traité en 1971, dont nous tenons ces renseignements, signale qu'Ambroise Paré cite ou fait référence à plusieurs reprises au texte de Léon l'Africain donné par Temporal.<sup>309</sup> Comme nous le remarquons dans notre chapitre sur antiquité et modernité, Paré ne distingue pas non plus les textes antiques des textes modernes parmi ses sources.<sup>310</sup> Il signale également que ce monstre a impressionné Pierre Boaistuau, qui lui consacre un chapitre de ses *Histoires prodigieuses*.<sup>311</sup>

Oudelmanine Zhiri soulignait la conscience épistémologique et la modernité de Ramusio, alors que Temporal lui apparaît plutôt comme un conteur de talent<sup>312</sup> ; on voit que la réception du livre, par le truchement des images qu'ajoute justement Jean Temporal, donne peu à peu plus d'importance aux éléments d'exotisme, d'étrangeté, d'anormalité. En regard de la modernité de l'épistémologie de Ramusio, cela peut sembler un net recul : mais cela donne profondément raison à Franck Lestringant qui affirme que pour l'homme de la Renaissance, l'Afrique est le continent des monstres, de la nature dérégulée, en bref de l'« altérité absolue ».<sup>313</sup>

## 2) Les livres à portrait<sup>314</sup>

### a) Description des portraits et situation dans le livre

Trois livres de Temporal contiennent des portraits, soit de l'auteur, comme dans *Joannis Braecheis turonis jureconsulti* (1556), soit de l'amante, de la muse, quand il s'agit de poésie, comme dans *La Tricarite* (1557) de Claude de Taillemont, soit des deux dans

<sup>304</sup> ZHIRI Oudelmanine, *op.cit.*

<sup>305</sup> THEVET André, *Cosmographie du levant*, LESTRINGANT Franck éd.sci., Droz, Genève, 1985, p.308

<sup>306</sup> Voir *Cosmographie du levant*, LESTRINGANT Franck éd.sci., Droz, Genève, 1985, p.308. Voir encore SCHARRAT Peter, *op.cit.*, p.84, où nous avons trouvé cette référence.

<sup>307</sup> Voir notes précédente.

<sup>308</sup> *Les Oeuvres d'Ambroise Paré, conseiller et premier chirurgien du roy, divisées en vingt-sept livres*, Gabriel Buon, Paris, 1579, p.946, fig. 74 : mis en ligne par <<http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?cote=08773&do=livre>>

<sup>309</sup> paré Ambroise, *Des monstres et prodiges*, CEARD Jean éd.sci., DROZ, Genève, 1971, p.138-139, p.163, p.187-188, etc... Ce livre se réfère en premier lieu à l'édition pirate de Plantin, attribuée à tort à Temporal. Ces informations sont reprises dans une note de : CEARD Jean, *La nature et les prodiges : l'insolite au XVIe siècle en France*, DROZ, Genève, 1996 p.281.

<sup>310</sup> CEARD Jean, *La nature et les prodiges*, *op.cit.*, p.281.

<sup>311</sup> paré Ambroise, *Des monstres et prodiges*, CEARD Jean éd.sci., *op.cit.*, p.163

<sup>312</sup> Voir ZHIRI Oudelmanine, *op.cit.*, et notre chapitre sur antiquité, et modernité.

<sup>313</sup> LESTRINGANT Franck, *op.cit.*, p.282.

<sup>314</sup> Sur l'histoire des portraits dans le livre au XVIe siècle, voir BOURGEOUX Laure, JARRY Bénédicte, RENAUDIN Sophie, *L'apparition du portrait gravé dans le livre au XVI e siècle*, mémoire de recherche pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de SELBACH Vanessa, enssib, Lyon, 2005

*Amoureux Repos de Guillaume des Autels* (1553)<sup>315</sup>. Tous ces portraits sont à mi-corps, dans des médaillons ovales, aux cadres plus ou moins ornés.<sup>316</sup>

Dès les premières pages du livre, dans *Amoureux Repos*, les amants sont face à face.<sup>317</sup> La femme est nommée la « Sainte ». Sous le portraits figures des devises ou des vers en grec. Sur le cadre, on peut lire des devises latines, qui semblent se répondre : « DUM SPERO MELIORA », « VENUS MIHI SANCTA COLATUR ». Selon Robert Brun Le poète est couronné de lierre, mais peut-être est-ce de laurier, et sa maîtresse tient un oeillet à la main<sup>318</sup>. À la Renaissance, l'oeillet, offert lors des fiançailles, symbolise l'amour et la fidélité.<sup>319</sup> Elle désigne la page de gauche, donc son amant, du doigt. Sous les portraits, on peut lire les inscriptions «1553.an.aet.24» et «1553.an.aet.26», que les commentateurs ne semblent pas avoir remarquées : pour l'instant, nous ne les avons pas déchiffrées. Pourraient-elles aider à identifier le graveur ? De plus, on peut se demander qui est la femme représentée ...

Dans *la Tricarite*, un portrait de femme, en inspiratrice, apparaît en tête des poèmes, après les textes liminaires<sup>320</sup>. Le médaillon est composé de rameaux de lauriers. Selon Robert Brun, « ce portrait est d'un dessin malhabile et naïf, mais la gravure décèle la main d'un professionnel »<sup>321</sup>. Nous comprenons cette remarque paradoxale ainsi : la gravure elle-même, dans ses détails, est soignée, mais le portrait, sans aucun effet d'ombre, de profondeur ou de texture, reste très simple ; dans son style, il se distingue donc des portraits de 1553 et de 1556. A droite du visage flotte une fleur, peut-être un oeillet comme dans *Amoureux Repos*.

Le portrait de Jean Brèche est situé sur la page de titre du livre : une place qui situe l'auteur en position d'autorité<sup>322</sup>. Dans un cadre évoquant marqueteries et dorures, Jean Brèche, richement vêtu, arborant un béret ou une coiffe, fait face au lecteur. Il est représenté plume à la main, et, de l'index, il désigne la page d'un livre. Ce qu'il écrit est difficile à déchiffrer : le premier mot est illisible, le second semble être « massé » : peut-être une signature que nous n'arrivons pas à déchiffrer ? De part et d'autre de la tête, l'année de production, 1556, est inscrite en latin. Baudrier considère que ce portrait est « excellent »<sup>323</sup>. En se fondant sur la biographie, il l'attribue au graveur Georges Clérambault, qui épouse Prudence Temporal, la sœur de l'imprimeur, en 1556.

## b) La signification des portraits : analyse iconographique

Le sens des portraits dépend étroitement du genre du livre : ici, l'ouvrage de droit n'est pas illustré du même type de portrait que les ouvrages de poésie, ni pour les mêmes raisons. Guillaume des Autels n'affirme-t-il pas lui-même : « je n'ensuys point la façon de parler du vulgaire, ni des jurisconsultes » ?<sup>324</sup>

Ces portraits ont donc des significations différentes : Jean Brèche est représenté comme un notable et un lettré, bref, comme un auteur, ou encore comme une autorité.<sup>325</sup>

<sup>315</sup> Dans l'ordre chronologique : DES AUTELS Guillaume, *Amoureux repos*, Jean Temporal, Lyon, 1553, in-8°, f.a1-v° et a2 ; BRECHE Jean, *Joannis Breche Turoni jureconsulti Ad titulum Pandectarum de verborum & rerum significatione commentarii*, Jean Temporal, Lyon, 1556, in-2°, f.a1 ; TAILLEMONT Claude de, *La Tricarite, Plus Quelques chants, au faueur de pluzieurs Damoëzelles*, Jean Temporal, Lyon, 1556, in-8°, p.22

<sup>316</sup> BRUN Robert, *op.cit.*, p.168 et 298, et BAUDRIER Henri, *op.cit.*, vol.IV, p.381-383.

<sup>317</sup> DES AUTELS Guillaume, *Amoureux repos*, *op.cit.*, f.a1-v° et a2

<sup>318</sup> BRUN Robert, *op.cit.*, p.168

<sup>319</sup> CAZENAVE Michel dir., *Encyclopédie des symboles*, Le livre de Poche, Impr. En Italie, 1999

<sup>320</sup> TAILLEMONT Claude, *op.cit.*, f. b3 v° ou p.22

<sup>321</sup> BRUN Robert, *op.cit.*, p.298

<sup>322</sup> BRECHE Jean, *op.cit.*. Sur la singularité de cet emplacement, voir notre chapitre sur « l'esthétique de la page de titre ».

<sup>323</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol.IV, p.376

<sup>324</sup> DES AUTELS Guillaume, *op.cit.*, f.a5

<sup>325</sup> Voir *Les bibliothèques françaises de La Croix du Maine et Du Verdier*, *op.cit.*, volume 2, p.360

En revanche, Guillaume des Autels, les yeux levés vers sa « Sainte », semble attendre l'inspiration (« dum spero meliora »). Dans *La Tricarite*, seule reste la muse : l'auteur, l'homme, a disparu. Chez les deux poètes de l'amour, c'est finalement la femme qui semble faire figure d'autorité : autorité toute différente de l'autorité intellectuelle de Brèche. De plus, recourir à un portrait de femme en cette décennie, c'est s'inscrire dans la lignée de la *Délie* de Scève. Cette paternité est d'ailleurs revendiquée par Guillaume des Autels. (« nous [les poètes français] sommes bien tenus à la Délie [...] »)

Pour les deux poètes, la poésie et l'art du portrait sont liés par un dessein commun : il s'agit de représenter la femme inspiratrice, l'unicité de sa personne : « Vous ne voudriez avouër tant d'imperfections, que contiennent ces poèmes, tableaux, ainsi que mon pinceau a pu attendre, de vos beautez, et de mes affections. »<sup>326</sup> (nous soulignons) Dans *la Tricarite*, le texte est mis en compétition avec les prétentions de l'image<sup>327</sup> ; l'unicité et l'idéalité du modèle sont, pour le poète, des obstacles à la représentation, et son évocation est donc confiée au ressource de la poésie :

Au digne sein (tricarite cœleste)  
Reçoë l'atret de ton triple parfet  
E vòs, amis, voyés en l'estret fet  
De même mein, qe ce portret modeste.<sup>328</sup>

Comme le note Laure Bourgeaux, Bénédicte Jarry et Sophie Renaudin, le développement du portrait vers 1550 correspond à une affirmation progressive de l'individu<sup>329</sup>. La mise en vis-à-vis du portrait des deux amants dans *Amoureux repos de Guillaume des Autelz*, leurs regards qui se croisent, créent en effet un espace intimiste favorable à l'expression de sentiments privés.

### ***Conclusion***

Les livres illustrés et les livres « à portraits » sont des objets très différents. Nous ne proposerons donc de conclusion que de très générale : l'image, insérée dans le texte, propose un discours iconographique qui peut entrer en convergence avec le texte imprimé, ou au contraire, s'en écarter. Le portrait des amants, par exemple, dans *Amoureux Repos*, introduit le lecteur dans un domaine privé, lieu de la parole poétique et amoureuse développée dans l'ouvrage. Le portrait de Jean Brèche place le livre sous le patronage de son autorité intellectuelle. En revanche, dans *l'Historial description de l'Afrique*, ouvrage qui adopte une posture complexe face à l'exotisme, les images de l'étrangeté - l'image du monstre - qui frappent l'imagination, semblent avoir pris le pas chez certains lecteurs sur la discursivité, et sur le projet de fonder une science géographique, tel que Jean Temporal le présente dans son avis au lecteur et dans son poème à Ramusio ; il est vrai que ces textes eux-même comportent certaines ambiguïtés<sup>330</sup>.

### **En guise de conclusion : Les pièces liminaires, une clé pour l'histoire de chaque édition ?**

<sup>326</sup> DES AUTEELS Guillaume, *op.cit.*, f.a7-v°

<sup>327</sup> BOURGEOUX Laure, JARRY Bénédicte, RENAUDIN Sophie, *op.cit.*, p.38

<sup>328</sup> TAILLEMONT Claude de, *op.cit.*, p.22

<sup>329</sup> BOURGEOUX Laure, JARRY Bénédicte, RENAUDIN Sophie, *op.cit.*, « regards sur l'individu », p.41-42

<sup>330</sup> *Historial description de l'Afrique*, *op.cit.*, tome 1, f. \*\*\*6 et 6v°, et notre chapitre sur « anciens et modernes ».

Que ce soit les écrits de Jean Temporal lui-même ou les pièces d'auteur, les écrits liminaires sont peut-être une clé pour comprendre l'histoire de chaque texte.

Nous avons déjà abordé plusieurs exemples. Dans l'« épître à sa sainte », Guillaume des Autels défend ses choix de vocabulaire et de ton. Dans son épître et son avertissement au lecteur, Jean Louveau défend l'œuvre d'Apulée et propose ses réflexions sur la traduction, ce qu'avait déjà fait Charles Fontaine dans son épître de 1551. Dans l'avis « *lector horum librorum* » Pietro Vettori décrit la genèse de son ouvrage ; et Guillaume Mellier fait de même en 1555. Claude de Taillemont, dans son « avertissement au lecteur », explique ses choix orthographiques. La pièce liminaire, quelle qu'elle soit, est donc l'occasion de présenter une réflexion sur le livre et sur l'acte de publication.

De plus, comme le note Raphaële Mouren, la pièce liminaire constitue souvent une défense du livre, qui prend la forme d'une réponse à la question : « pourquoi faire un livre. »

C'est ce que Christian Jouhaud et Alain Viala nomment la « dimension réflexive de la publication »<sup>331</sup>. Celle-ci culmine selon eux dans le « récit de publication » : « les discours sur la publication [...] qu'ils soient le fait des auteurs ou celui d'autres « publicateur » du nom d'auteur (les amis) ou de l'objet imprimé (le libraire), sont centrés non sur l'action de publication dans laquelle ils s'inscrivent (souvent ils la mettent en représentation), mais sur la position d'auteur, un auteur présenté comme responsable de tout ce qui n'est pas fortuit dans les choix de publications [...]. »<sup>332</sup>

Dans le cas de Temporal, c'est parfois la position du libraire qui est mise en scène : Barthélémy Aneau, en tant que traducteur, le présente comme un éditeur et un chef de projet. Mais c'est également dans ses propres écrits que Temporal assume le rôle d'un personnage de première importance dans la confection du livre, et notamment dans les différentes pièces autographes de *l'Historial description de l'Afrique*. On a là un cas très net d'une mise en récit de l'acte de publication :

Amis lecteur, il y a environ deux ans qu'il me tomba entre les mains un description de certaines plages du monde tant du côté du Levant, que Ponant [...]or, pour le grand zèle que je porte au bien publique, & principalement à notre République Française, je conclus de faire mettre le tout ensemble, & le traduire en notre vulgaire, commençant ce chef-d'oeuvre [...]<sup>333</sup>

Mais *l'Historial description* n'est pas un cas isolé : dans *Trésor de vertu*, Temporal présente également dans un avis au lecteur sa responsabilité dans la confection du livre.<sup>334</sup> Dans l'avis au lecteur du *Manuel de Jean Imbert*, il écrit également le récit de la traduction de Théveneau et de la publication ; et n'hésite pas à dramatiser la confrontation avec la traduction de Jean Imbert lui-même.

L'intérêt de la définition de Jouhaud et Viala est de montrer que ce récit de publication est également pour l'auteur – ou pour le libraire- un acte de mise en scène de soi. Ainsi, dans les premières lignes de l'avis au lecteur de *l'Historial description de l'Afrique*, on pourrait reconnaître, plutôt qu'un récit authentique, un schéma narratif topique : l'œuvre n'est pas le fruit d'une recherche laborieuse, mais d'un hasard providentiel. Autre *topos*, de nature aristocratique, l'atténuation de la valeur de l'œuvre dans l'adresse à Ramusio :

« Et ton honneur soit en langue acoublée

<sup>331</sup> JOUHAUD Christian, VIALA Alain dir., *De la publication : entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, « introduction » p 13-15.

<sup>332</sup> *Ibid.*.

<sup>333</sup> *Historial description de l'Afrique*, op.cit, tome premier, f.\*\*\*6

<sup>334</sup> Déjà cité également [TREDEHAN Pierre], *Trésor de vertu[...] Tisoro di virtù*, [MARAFFI Bartolomeo trad.], Jean Temporal, Lyon, 1555, in-16°

par toy éterne, et par moy TEMPORAL. »<sup>335</sup>

Ce cas présente également l'intérêt du jeu sur l'onomastique, mis en valeur par l'usage des majuscules.

Dans l'ensemble des écrits liminaires de Jean Temporal, celui-ci met en scène sa propre responsabilité de manière assez emphatique : il se présente comme « responsable de tout ce qui n'est pas fortuit dans l'acte de publication. »<sup>336</sup> Seul le petit avis du libraire dans *Amoureux repos*, où il s'agit simplement d'expliquer l'emplacement matériel du privilège, échappe à cette constatation. Le résultat est que Temporal paraît – c'est du moins ce que l'on a cru – s'attribuer la paternité du *Recueil de poésie Françoise*<sup>337</sup>, la paternité de *Trésor de Vertu* dans l'édition de 1555<sup>338</sup>, et que l'on a retenu son nom comme auteur de la traduction de *l'Historial description*. Dans les deux premiers cas, on sait que les recueils ne sont pas de lui : en d'autres termes, il s'agirait, ni plus ni moins, d'un plagiat.

Mais peut-être – c'est une autre hypothèse – que dans ces cas d'éditions de recueils à peu près anonymes, Temporal, en tant que « publicateur [...] de l'objet imprimé »<sup>339</sup>, prétend acquérir le statut de responsable du livre, de son contenu et de sa publication. En effet, se présente-t-il réellement comme auteur ? Dans le *Trésor de Vertu*<sup>340</sup>, le libraire explique pourquoi il a voulu faire imprimer ce livre ; il justifie ensuite la présentation en recueil, l'ajout de la traduction italienne au français, puis le choix du titre, et termine parla formule « esperans avec l'ayde de Dieu encore bien tost veoir de moy quelque autre chose non moindre. A Dieu, qui vous gard. »<sup>341</sup> Certes, on peut comprendre qu'il se désigne comme l'auteur ; mais en réalité, Temporal ne décrit presque pas le travail d'écriture du texte, et par des termes assez contournés : contrairement à Ullrich Langer, nous avons cru comprendre à la première lecture que Temporal se présentait comme une sorte de commanditaire, bien qu'il ne précise nul part qui a fait le travail.

En réalité, ses revendications concernent en grande partie les questions éditoriales. Or, Anne Réach-Ngo montre que le genre du « trésor », qui tient tant du recueil que de l'anthologie, apparaît comme un « produit éditorial » : un produit qui est un travail de « reconfiguration » et de « réaménagement » des écrits<sup>342</sup>, et qui appartient, en quelque sorte, à l'éditeur, puisqu'il lui revient de le mettre en forme, et d'en préciser la destination. Chez Trédéhan, les sources restent d'ailleurs le plus souvent anonymes.<sup>343</sup> Jean Temporal, lors du travail d'édition, n'a eu affaire à aucun auteur : il a simplement copié et reconfiguré la matière d'autres livres. Il est à cet égard significatif que Anne Réach-Ngo se réfèrent au mots du libraire pour comprendre pourquoi un livre comme le *Trésor de Vertu* a été fait, pour qui, et comment il doit être lu. Dans ce cas, c'est le libraire qui affirme sa maîtrise du « produit », de la « marchandise » qu'il propose.

De même que le *Recueil de poésie françoise* avant lui, le *Trésor de vertu* est un recueil publié sans nom d'auteur. Nous pouvons donc dire, pour reprendre le jeu de mot d'Alain Viala et Christian Jouhaud, le livre ne « publie » pas le nom d'auteur, mais le nom du libraire : il est placé sous le patronage et l'« autorité » de son seul nom.

Comme nous l'avons déjà vu, les termes par lesquels Temporal désigne son travail dans l'édition de *l'Historial description de l'Afrique* restent assez génériques. Comme les deux ouvrages précédents, ce livre a la forme d'un recueil, si bien qu'il n'y a pas de nom d'auteur

<sup>335</sup> *Historial description de l'Afrique*, *op.cit.*, f.\*\*\*6-v°

<sup>336</sup> JOUHAUD Christian, VIALA Alain, *op.cit.*

<sup>337</sup> LACHEVRE Frédéric, *op.cit.*, p.56-57

<sup>338</sup> LANGER Ulrich, *op.cit.*, p.118, Voir aussi REACH-NGO Anne, « Les Trésors de la Renaissance : un produit éditorial au service de la promotion de la culture française ? », dans POLIZZI Gilles, REACH-NGO Anne dir., *Le livre, « produit culturel » ? : de l'invention de l'imprimerie à la révolution numérique*, L'Harmattan, Paris, 2012, p.48 et p.50

<sup>339</sup> JOUHAUD Christian, VIALA Alain, *op.cit.*

<sup>340</sup> Nous nous référons à la réédition de 1558, in-16° : « le libraire au lecteur », premier cahier.

<sup>341</sup> *Ibid.*...

<sup>342</sup> REACH-NGO, *op.cit.*, p.47

<sup>343</sup> LANGER Ullrich, *op.cit.*, p.25



qui veille pour le livre dans sa totalité. Le titre reprend seulement le nom d'auteur du texte central : Léon l'Africain.<sup>344</sup> Dans l'édition italienne, c'est le nom de Ramusio, le géographe et compilateur, qui apparaît en capitales sur la page de titre.<sup>345</sup> Dans l'édition française, la place est laissée vacante... et Temporal se met en avant dans les pièces liminaires. La démarche semble donc proche de celle des ouvrages que nous avons vus précédemment, mais elle est fort différente de celle de l'édition de Plantin, en 1556, qui sur la page de titre désigne Temporal comme le traducteur : cette édition assez répandue est peut-être d'ailleurs la source réelle de l'attribution traditionnelle de cette traduction à Temporal. Au contraire, les pièces liminaires restent toujours assez neutres, jouent toujours sur les nuances entre « traduire » et « faire traduire », et insiste sur le travail de compilation, qui relève plus du statut éditorial que du statut auctorial. Baudrier peut donc utiliser ces pièces liminaires pour dénier l'attribution à Temporal.<sup>346</sup>

Dans ces trois cas, la page de titre n'indique aucun nom d'auteur. Nous nous demandons donc si la démarche de Temporal est réellement de s'attribuer le travail d'autrui, et de se faire passer pour l'auteur (ou le traducteur), ou, obéissant à une sorte d'*éthos* d'éditeur et de libraire, de donner et de « publier » son propre nom, au titre d'« autorité » maîtrisant l'édition du livre imprimé. Ce nom englobe, mais maintient dans l'ombre, un certain nombre de gens qui peuvent travailler pour le libraire. En d'autres termes, Temporal ne s'attribue peut-être pas le statut d'*auteur* du livre : mais, en tant que son principal *acteur*, il en revendique la responsabilité.

Quelle que soit l'hypothèse à retenir, l'exemple de Temporal illustre bien les analyses de Nathalie Zemon Davis : le livre à Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle n'est jamais présenté comme un marchandise, et les libraires n'hésitent pas à se vanter de leur participation à l'édition et à l'impression du livre, ainsi qu'à se mettre en scène dans l'acte de publication.<sup>347</sup>

## C/LES PRIVILÈGES D'IMPRIMERIE

### 1)Le privilège d'imprimerie: description et histoire

#### *a) qu'est qu'un privilège d'imprimerie ?*

Sous l'Ancien Régime, le système des privilèges d'imprimerie était le principal moyen de protection du livre imprimé, en l'absence de toute législation sur la propriété intellectuelle. Il est par ailleurs remarquable que ce système soit mis en place à l'ère de la diffusion de l'imprimerie : « *the concept of copyright was unknown in the manuscript era* », écrit Elizabeth Armstrong dans *Before copyright : the French book privilege system (1498-1526)*<sup>348</sup>. La multiplication des

---

<sup>344</sup> Le titre complet est : *Historiale description de l'Afrique, Tierce partie du monde, Contenant ses Royaumes, Regions, Villes, Cités, Châteaux & forteresses: Iles, Fleuves, Animaux, tant aquatiques, que terrestres: coutumes, loix, religion et façon de faire des habitans, avec pourtraits de leurs habits: ensemble autres choses memorables, & singulieres nouveautés: Escrite de nôtre tems [sic] par Jean Leon, African, premierement en langue Arabesque, puis en Toscane, & à present mise en François.*

<sup>345</sup> Nous nous référons à l'édition vénitienne des *navigazioni e viaggi* déjà citée.

<sup>346</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol.IV, p.376

<sup>347</sup> DAVIS Nathalie Zemon, « le monde de l'imprimerie humaniste à Lyon », *op.cit.*, p.260

<sup>348</sup> ARMSTRONG Elizabeth, *Before copyright : the french book privilege system (1498-1526)*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990, réed.2002, p.1



documents imprimés imposait vraisemblablement qu'une législation protège libraires et auteurs des contrefaçons.<sup>349</sup>

« Approbation », « permission d'imprimer », « privilège »... Dans le cas de Jean Temporal, la pièce juridique en question est toujours nommée « privilège ». Dans le *Dictionnaire encyclopédique du livre* Dominique Mellot définit le privilège comme un « monopole d'impression et de diffusion [...] accordé [...] à un auteur ou à un libraire pour une durée déterminée. »<sup>350</sup> Contrairement aux lois modernes régissant la propriété intellectuelle, le but n'est donc pas directement de protéger l'auteur.

Le privilège est un droit singulier, dont une figure d'autorité favorise une personne en particulier.<sup>351</sup> Mais sa dimension publique est le plus souvent assurée par sa présence au sein de l'ouvrage. C'est donc une source d'information accessible et précieuse pour comprendre les relations interpersonnelles des différents acteurs du monde du livre sous l'Ancien Régime : il peut nous renseigner sur la date de cession d'un manuscrit à un imprimeur, sur l'histoire d'une impression, sur la manière dont un auteur ou un imprimeur est perçu par les autorités, etc ...

De plus, le privilège n'est pas seulement un système de protection : il se double d'une mesure de surveillance de l'écrit par le pouvoir. En France, cette volonté de contrôle s'affirme de plus en plus nettement au XVIème siècle avec les guerres de religion d'une part et, avec, d'autre part, l'affirmation de la monarchie centralisée.<sup>352</sup> Mais cette volonté de contrôle est une aubaine pour l'historien, dans la mesure où la législation exige que le livre porte de plus en plus de renseignements sur la personne qui l'a produit.

La lettre de privilège, au complet ou sous forme d'extrait, est le plus souvent une pièce liminaire, un élément du paratexte éditorial ; de plus, son existence est mentionnée au bas de la page de titre. Certes, c'est une pièce juridique, dont la fonction objective est d'informer le lecteur ; mais elle participe de ce que Henri-Jean Martin et Roger Chartier nomme la « mise-en-texte »<sup>353</sup> du livre, et en tant que telle, elle véhicule de multiples sens. Souvent, outre les protocoles et formules juridiques, le corps de la lettre expose les motifs justifiant la demande de l'impétrant et la décision des autorités<sup>354</sup> : le privilège nous renseigne donc sur les raisons qui ont poussé à la confection du livre. De plus, sa mise en valeur typographique, sa place dans l'ouvrage montrent qu'il peut s'agir d'une pièce de prestige, synonyme de reconnaissance de la part des autorités.

La production imprimée de Jean Temporal s'étend de 1550 à 1571. À cette époque, le système existe depuis plusieurs décennies : le premier privilège délivré à un imprimeur en France date de 1498. Le bénéficiaire est d'ailleurs un lyonnais : Jean Trechsel.<sup>355</sup> C'est cependant pendant ces années que le système connaît un durcissement, et qu'il va peu-à-peu prendre la forme qui sera la sienne jusqu'à la Révolution Française. D'abord « privilège volontaire »<sup>356</sup>, il devient peu à peu une obligation juridique pour le libraire. Rappelons quelques dates :

– Le 15 mars 1537, François 1er crée le dépôt légal : le premier exemplaire de chaque nouveau livre imprimé doit être déposé à la bibliothèque du Roi.<sup>357</sup>

<sup>349</sup> Article « le privilège d'imprimerie » dans ARON Paul, SAINT-JACQUES Denis et VIALA Alain dir., *Le Dictionnaire du littéraire*, Presses universitaires de France, Paris, 2004, p.486

<sup>350</sup> MELLOTT Jean Dominique, article « privilège, privilège de librairie » dans FOUCHÉ Pierre, PÉCHOIN D et SCHWURER, *Dictionnaire encyclopédique du livre*, Ed.du cercle de la librairie, Paris, 2012, tome III, p.378

<sup>351</sup> *Ibid.*. Voir aussi PFISTER Laurent, *L'auteur, propriétaire de son œuvre ? La formation du droit d'auteur du XVIe siècle à la loi de 1957*, thèse sous la direction de PUGHON Jean-Michel, soutenue à l'Université Schuman de Strasbourg en 1999, tome 1, p.48

<sup>352</sup> Nous nous sommes appuyés sur un manuel : CORNETTE Joël, *L'affirmation de l'Etat Absolu : 1515-1652*, Hachette Supérieur, Paris, rééd.aug. 1997

<sup>353</sup> MARTIN Henri-jean, *La naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIVe-XVIIe siècles)* op.cit..

<sup>354</sup> MELLOTT Jean Dominique, dans le *Dictionnaire encyclopédique du livre*, op.cit., tome. III, p.381

<sup>355</sup> ARMSTRONG Elizabeth, op.cit., p.7 et p.140

<sup>356</sup> MELLOTT Jean-Dominique, op.cit.

<sup>357</sup> Voir par exemple BARBIER Frédéric, *L'histoire du livre en Occident*, Armand Colin, [Paris], rééd.2012, p.109-111

- Le 11 décembre 1547, un édit de Henri II donné à Fontainebleau, qui renforce un texte de 1521, prévoit que tous les livres traitant de sujets religieux, français ou « apportez de Geneve, Allemagne, & autres lieux Etrangers », ne puissent être imprimés qu'après une procédure d'examen et l'approbation de la Faculté de Théologie de la Sorbonne.<sup>358</sup> Le droit de censure de l'université, qui existait déjà pour les livres religieux, les livres de médecine ou de grammaire, est étendu aux livres de droit. Néanmoins, on voit que Temporal, résidant à Lyon, ville sans université, se passe de cette formalité.
- Le 27 juin 1551, L'Édit de Châteaubriant prévoit que tout livre porte le nom, l'adresse et la marque de l'imprimeur, ainsi qu'un nom d'auteur.<sup>359</sup>
- Le 24 janvier 1562, des Lettres patentes interdisent d'imprimer « aucun livre, carte ne peinture sans l'express commandement et congé de sa Majesté et de son conseil privé ». Il est défendu au Parlement et au prévôt de Paris de délivrer des privilèges, et ceux-ci sont déclarés de « nul effect et vertu ».<sup>360</sup>
- Le 10 septembre 1563, l'Ordonnance de Mantes interdit d'imprimer « aucunes Harangues » sans permission de la Grande Chancellerie « sur peine d'être pendus et étranglés. »<sup>361</sup>
- L'Édit de Moulins apparaît comme le couronnement des mesures précédentes, dont il concentre les acquis en un texte unique : « DEFFENDONS aussi à toutes personnes que ce soit , d'imprimer ou faire imprimer aucuns livres ou traitez sans notre congé ou permission, & lettres de privilege expediees sous nostre grand seel. Auquel cas enioignons aussi à l'Imprimeur d'y mettre & inserer son nom & le lieu de sa demeure, ensemble ledit congé & privilege, & ce sur peine de perdition de biens & punition corporelle ».<sup>362</sup> Jean Temporal lui-même donne deux éditions de ce texte à Lyon en 1566.

La période d'activité de Jean Temporal se situe donc exactement au moment charnière où le privilège, à l'origine protection contre la contrefaçon, se double d'un système de censure. Il faut cependant retenir qu'avant 1566, la demande et l'obtention du privilège, puis ses conditions de présentation, relèvent d'une démarche de l'imprimeur et non d'une obligation légale.

De même, avant 1566, les cours souveraines, et autres autorités locales délivrent de fait des lettres de privilège ou des permissions d'imprimer. Elles ont bien sûr l'avantage de la proximité. En outre, il ne faut pas oublier qu'au XVIème siècle, la Chancellerie royale suit le roi dans ses déplacements constants. A ce propos, Elizabeth Armstrong écrit : « *In contrast to the vagaries of the royal chancery, the lawcourts functioned predictably, and regularly, if not always expeditiously, and had a permanent home.* »<sup>363</sup> A Lyon, qui ne possède pas de cour souveraine, d'autres autorités se permettent de délivrer des privilèges. En revanche, elles ne peuvent apporter qu'une protection face à la contrefaçon locale : l'extension géographique de l'application du privilège correspond à l'étendue de la juridiction de l'autorité délivrante.

Dès avant 1566, le Privilège royal a l'intérêt de protéger (en théorie) le libraire des contrefacteurs *ubique per regnum*, dans tout le royaume de France<sup>364</sup>. De plus, le privilège royal semble beaucoup plus prestigieux.

<sup>358</sup> MELLOT Jean Dominique, dans le *Dictionnaire encyclopédique du livre*, *op.cit.*, tome. III, p.381

<sup>359</sup> Voir notre chapitre sur la page de titre, ou BARBIER Frédéric, *op.cit.*, p.111

<sup>360</sup> MELLOT Jean Dominique, dans le *Dictionnaire encyclopédique du livre*, *op.cit.*, tome. III, p.381

<sup>361</sup> *Ibid.*.

<sup>362</sup> *Ibid.*, mais le texte est cité dans LEDRU-ROLLIN M., *Journal du Palais : contenant la jurisprudence de 1791 à 1845, l'histoire du droit*, Bureau du journal du palais, Paris, 1846, vol.III, p.183

<sup>363</sup> ARMSTRONG Elizabeth., *op.cit.*, p.33

<sup>364</sup> *Ibid.*, p.1

## 2) Les privilèges des ouvrages de Jean Temporal

Un simple catalogue des privilèges obtenus par Temporal, ou présent dans ses livres, nous a semblé un travail nécessaire, mais fastidieux. Nous avons exposé ce catalogue en annexe. Nous avons préféré ici nous référer à quelques privilèges intéressants par différents aspects, puis dresser un bilan général sur ce que les privilèges nous apprennent de la carrière de Temporal.

### *1) Quelques jalons dans la carrière du libraire*

#### **a) Avant 1552 : des années de réédition**

Un élément important du système des privilèges est qu'ils ne s'obtiennent que pour des « livres nouveaux », c'est-à-dire des éditions originales ou des premières éditions sur le sol français. Or, les premières impressions de Jean Temporal sont des rééditions. Le *Traité excellent de l'entretienement de la santé* de 1550 a une histoire assez obscure, mais Du Verdier rapporte l'existence d'une édition parisienne de 1549.<sup>365</sup> D'après F.Lachèvre, le *Recueil de poésie françoise* de 1550 a déjà été imprimé de nombreuses fois : la première édition serait donnée par Denys Janot, à Paris, avec un privilège de 1543.<sup>366</sup> *Les très élégantes sentences et belles authoritez de plusieurs Sages, Princes et Philosophes*, de 1551, est une copie de l'édition donnée par et chez Gilles Corrozet, à Paris, en 1546.<sup>367</sup>

L'*Art poétique françois*, de Thomas Sébillet, donné en 1551, est la réédition d'un ouvrage pour lequel l'imprimeur Gilles Corrozet a reçu un privilège de deux ans de P.Séguier en 1548<sup>368</sup> : en imprimant sa version deux ans plus tard, Temporal est donc dans la légalité. Néanmoins, l'ouvrage de Temporal contient également l'édition originale du *Quintil Horatian sur la defence & illustration de la langue françoise*, de Barthélémy Aneau, qu'on a pu attribuer également à Charles Fontaine, ce qui aurait pu justifier de recourir à un privilège.

Par la suite, toutes les rééditions que donne Temporal sont imprimées sans le recours des autorités. Nous ne référencerons ici que les ouvrages qui contiennent au moins une référence à une lettre patente : mais en réalité, nous n'avons pas trouvé dans la production de Temporal d'ouvrage original qui ne porte au moins une mention en page de titre. *La Tricarite*, de 1557, et les *Eglogues de F.B.Mantuan* de 1558<sup>369</sup> ne contiennent qu'une indication en page de titre, et pas de privilège : nous reviendrons sur ces cas.

<sup>365</sup> Cité dans BAUDRIER Henri, *op.cit.*, vol. IV, p.378

<sup>366</sup> LACHEVRE Frédéric, *op.cit.*, p.56-57

<sup>367</sup> LIBURNIO Niccolo, *Elegantissime sentenze et avthoritati suauissime di molti sauij & preclari principi, regi, & philosophi, greci & latini : in doe lingue, cioe italiana & francese, corrispondenti l'una con l'altra, per coloro che disiderano impararle ; Les tres elegantes sentences et belles avthoritez de plusieurs sages princes, roys & philosophes, grecz & latins : en deux langages, italien & françoys, l'un correspondant a l'autre, pour ceux qui les desirent apprendre*, CORROZET Gilles trad., Gilles Corrozet, Paris, 1546

<sup>368</sup> SEBILLET Thomas, *Art poétique françois pour l'instruction des ieunes studieus, et encor peu avancez en la Poësie Françoise*, Gilles Corrozet, Paris, 1548, in-16°. Le privilège est au verso de la page de titre.

<sup>369</sup> TAILLEMONT Claude de, *La Tricarite, Plus Quelques chants, an faueur de pluzieurs Damoëzelles*, Jean Temporal, Lyon, 1556, in-8°, déjà cité, et SPAGNOLI Giovanni Baptista, dit MANTUANUS, *Les églogues*, LA GRAVIERE Laurent trad., Jean Temporal, Lyon, 1558, in-8°

## b) Un privilège d'auteur obtenu auprès du parlement de Paris

En 1552, Temporal publie la version de Charles de Fontaine des *épîtres d'Ovide*, dans laquelle le privilège apparaît sous la forme d'extrait.<sup>370</sup> Le privilège est obtenu par Fontaine auprès du parlement de Paris. Le texte complet est cependant accessible au public de l'époque, puisqu'il a été recopié sur les registres du parlement, comme l'indique l'extrait : « Comme il est plus à plein contenu en l'extraict des registres de Parlement. » Le privilège a été signé par Malon. Il est daté du quatorze juillet 1548.

Il n'y a aucune indication de cession à Jean Temporal. En revanche, le privilège est suivi de la mention « achevé d'imprimer le quatorzieme d'Aprvil, mil cinq cens cinquante deux, avant Pasque ». On constate qu'il a fallu quatre ans entre la signature du privilège et l'impression de l'ouvrage. Charles de Fontaine, après avoir essayé vainement de percer à la Cour, s'était fixé à Lyon en 1540. Il retourne à Paris pour un procès en 1547<sup>371</sup> ; c'est probablement pendant ce séjour parisien qu'il obtient un privilège pour sa traduction. Le poète, qui malgré son installation à Lyon signait « Maistre Charles Fontaine, Parisien » aurait-il essayé de publier tout d'abord à Paris ? L'épître au Seigneur de Crussol est en revanche signée de Lyon, le 1er janvier 1551 : le poète est donc de retour plus d'un an avant l'impression.

On peut noter que, s'il ne s'agit pas d'un privilège royal, signé par la grande chancellerie, mais d'un privilège du parlement, celui-ci est d'une durée honorable : six ans. Cependant, le privilège devrait théoriquement ne s'appliquer que dans la juridiction du Parlement de Paris<sup>372</sup> : en d'autres termes, il n'interdit pas aux imprimeurs lyonnais de copier le livre. Néanmoins, la pièce juridique conservait certainement un aspect dissuasif.

## c) Un livre, deux privilèges : *Amoureux repos de Guillaume des Autelz*

Le livre *Amoureux repos de Guillaume des Autelz Gentilhomme Charrolois*, de 1553, présente la curiosité de contenir deux privilèges.<sup>373</sup>

Le premier, situé au tout début du livre, au feuillet « a3 », d'une durée de 3 ans, est délivré par « Monseigneur le Lieutenant general au gouvernement du Lyonois. » C'est la première mention de l'exposant « Jean Temporal libraire demorant a Lyon » ! L'auteur, en revanche, n'apparaît pas. Il est signé par L.Tignac, et daté du 12 juin 1553. L'achevé d'imprimer, qui apparaît après l'avertissement au lecteur, indique la date du 15 juin 1553 : le privilège et l'impression sont rigoureusement contemporains. Là encore, il apparaît dans le livre sous forme d'extrait. Contrairement au privilège du parlement de Paris, le cadre géographique de son application est clairement précisé, puisque les « inhibitions & defences » s'adressent à « tous autres imprimeurs libraires de ceste ville de Lyon. »

Mais la dernière des pièces liminaires est un privilège royal ! Celui-ci, déclare Temporal dans son avertissement au lecteur, lui a été obtenu par « un nostre ami, qui est en Cour »<sup>374</sup>, et l'on peut se demander dans quel mesure le système des privilèges fait la part belle au clientélisme. Ce privilège de six ans, daté de 27 mai, signé à Paris par Coignet, rend *a priori* le privilège local caduque.

<sup>370</sup> *Epistres (Les) d'Ovide nouvellement mises en vers Francoys par M. Charles Fontaine Parisien*, FONTAINE Charles trad., Jean Temporal et Eustache Barricat (éd. partagée), Lyon, 1552, in-8°. Le privilège est au feuillet a1-v°.

<sup>371</sup> *Les poètes françois depuis le XIIIe siècle jusqu'à Malherbe avec une notice historique et littéraire sur chaque poète*, Imprimerie de Crapelet, Paris, 1824, volume III, p.435-436

<sup>372</sup> ARMSTRONG Elizabeth, *op.cit.*, p1 : « within his jurisdiction »

<sup>373</sup> DES AUTELS Guillaume, *Amoureux repos*, Jean Temporal, Lyon, 1553, in-8° : les privilèges se trouvent en a3 et b4v°.

<sup>374</sup> *Ibid.*, f.b4

Pourquoi alors le conserver au sein de l'ouvrage, et surtout en première position ? Temporal s'en explique dans l' « Avertissement au lecteur » :

Amis Lecteurs, soyez avertis, que ja estant imprimee la premiere fueille de ce present livre, ou est infesré & mis le Privilege, qu'il auroit pleu à Monseigneur le Lieutenant general au gouvernement du Lyonnais nous donner, il nous seroit survenu le Privilege du Roy, pour six ans, lequel nous auroit esté envoyé un nostre amy, qui est en Cour. Pourtant ne trouverez estrange, que ayons inseré l'extrait dudit Privilege du Roy en la page suyvante, qui restoit blanche, & sembloit quasi attendre cette venue, pour marcher en habit et rang des autres.<sup>375</sup>

Puisque Temporal n'a pas porté lui même la requête à la chancellerie royale, la nouvelle du privilège a dû lui parvenir en cours d'impression : l'extrait du privilège royal a donc été rajouté à ce moment-là. Un autre élément va dans ce sens : la page de titre porte la mention « avec privilège de trois ans », c'est-à-dire qu'elle a été imprimée alors que Temporal n'avait que le privilège lyonnais.

Ainsi, la place du privilège et l'organisation des pièces liminaires ne correspondent pas toujours à une hiérarchie de valeur, mais parfois à un simple hasard dans les différentes phases de la fabrication artisanale du livre. L'imprimeur, cependant, n'a pas hésité à conserver les deux documents, aucun feuillet n'a été enlevé : ils attestent en quelque sorte de la reconnaissance que connaît déjà le livre avant sa publication, ils authentifient sa valeur.

L'édition de *Luc. Apulée de l'Asne doré*,<sup>376</sup> dans la version de Jean Louveau, imprimée en 1553, contient un privilège royal de trois ans accordé à l'exposant Jean Temporal, signé par Coignet à Paris le 27 mai 1553, c'est-à-dire le même jour que le privilège pour *Amoureux Repos de Guillaume des Autelz*. Le libraire a donc, au même moment, plusieurs livres en préparation.

#### d) Obtenir un privilège royal : éléments sur la requête et la procédure à travers deux exemples.

*Variarum lectionum libri XXV. Quae corrupta, mutila, et praepostere sita*, de Pietro Vettori<sup>377</sup>, est imprimé en 1554 avec un privilège royal de six ans, daté du 22 mars 1553, signé par Decourlay à Paris. Le privilège semble reproduit en entier, au verso de la page de titre. Il présente l'intérêt de désigner l'exposant Jean Temporal par les termes honorifiques « nostre bien aymé », et de mettre en évidence sa requête : « nous a fait remonter », « le suppliant ». De plus, le motif de la décision des autorités est ébauché : « à nostre bien aymé Iean Temporal afin qu'il retire les deniers qu'il exposera. » C'est là un argument d'ordre essentiellement économique.

*Joannis Breche Turoni jureconsulti*<sup>378</sup> est imprimé avec un privilège de six ans accordé à l'auteur, « Monsieur Maïstre Jean Breche avocat à Tours ». Il est signé par Burgensis, le 8 janvier 1553, à Fontainebleau. L'extrait du privilège est complété par une indication de cession à Jean Temporal en 1556, pour laquelle nous disposons de documents d'archive.<sup>379</sup> Comme dans le cas du privilège de Charles de Fontaine, l'intervalle entre l'acquisition du privilège et la publication est de plusieurs années : il semble au contraire que, quand le libraire demande un privilège en son nom, cet

<sup>375</sup> Ibid.

<sup>376</sup> Luc. Apulée de l'Asne doré, LOUVEAU Jean éd. et trad., Jean Temporal, Lyon, 1553, in-16°. Le privilège est au feuillet a1-v°

<sup>377</sup> VETTORI Pietro, *XXV variarum lectionum libri*, op.cit., f.a1-v°

<sup>378</sup> BRECHE Jean, *Joannis Breche Turoni jureconsulti ...*, op.cit., f.aa-1v°

<sup>379</sup> Il s'ont été exploités dans notre premier chapitre.



intervalle soit beaucoup plus court. Pour les auteurs, les démarches de publication et les négociations avec l'imprimeur semblent donc, dans ces deux cas, longues.

Un autre intérêt de cet extrait de privilège est la mention « scellé sur simple queue de cire jaune ». En effet, c'est la cérémonie de « l'audience du sceau » qui authentifie les documents administratifs comme les lettres patentes. Par ailleurs, seul le « Grand sceau », donc la chancellerie royale, est habilité à sceller un certains nombres d'actes. Ici, le sceau sur simple queue de cire jaune signifie qu'il s'agit d'un acte à portée transitoire - de moins de dix ans - adressé à un particulier.<sup>380</sup>

### e) Un privilège, deux livres : l'*Historial description de l'Afrique*

Les privilèges royaux des tomes un et deux de l'*Historiale description de l'Afrique* de 1556 sont intéressants à plus d'un titre.<sup>381</sup> Tout d'abord, car il ne s'agit en réalité que d'un seul et même privilège. Ils ne portent en effet qu'une seule date, le 7 mai 1554, qu'une seule mention de lieu, Chantilly, qui n'est autre le lieu de séjour de la Cour, et le même signataire : Burgensis. Dans les deux cas, la durée du privilège est de six ans. Cependant, les deux textes diffèrent remarquablement.

Le premier tome, qui porte la mention « achevé d'imprimer le 4 janvier 1556 », contient un texte assez long. Celui-ci occupe une page recto-verso. Un de ses intérêts est de faire apparaître, comme en filigrane, la requête de l'impétrant Jean Temporal, et les motifs retenus par la grande Chancellerie. Voici une partie du texte :

Nôtre cher & bien aymé Jean Temporal, Libraire, demeurant en nôtre bonne ville & cité de Lyon, nous a fait dire & remontrer, qu'il a recouvert plusieurs Livres des Voyages et Navigations [...] lesquels il a fait traduire d'icelles langues en nôtre vulgaire François avec grand fraiz, cousts, & despens, quasi à lui insupportables, & grand somme de deniers, qui luy conviendra encor pour les faire imprimer. Et pource qu'il doute, que aussi tôt qu'il aura imprimé les dits livres, & mis en lumiere, aucuns autres Libraires & Imprimeurs de nôtre dit Royaume, entreprenans sur luy, & sur son œuvre, les veuillent imprimer ou faire imprimer à la forme et imitation : qui seroit par ce moyen le frustrer du recouvrement de ses deniers, qu'il a pour ce frayez . Ce que luy tourneroit à grand prejudice, dommage, & interest : Nous a humblement requis luy pourveoir de remede convenable, & par nos lettres luy octroyer certains temps, pendant lequel un autre ne puisse imprimer ou vendre lesdits livres par luy imprimés, ou faits imprimer, ny autre semblable à icelle matiere.<sup>382</sup>

On le voit, le motif est de se protéger de la concurrence. Mais l'accent est mis sur le mérite personnel de Jean Temporal, ses « frais et labours », en tant que collecteur de récits de voyages, et sur le fait qu'il lui reste encore à faire pour imprimer le texte, soit d'autres dépenses en perspective. Lorsqu'il a sollicité le privilège, en 1554, l'ouvrage n'est pas imprimé : il ne le sera que deux ans plus tard.

Si le texte du privilège est, peut-être pour la première fois dans la production de notre imprimeur, en entier, c'est qu'il présente un double intérêt : il

---

<sup>380</sup> MICHAUD Hélène, *La Grande Chancellerie et les écritures royales au XVIe siècle*, Presses universitaires de France, Paris, 1967, p.212

<sup>381</sup> Ces deux tomes ont été souvent cités : voir le f.\*1-v° du premier tome, et le f.\*4-v° du second.

<sup>382</sup> *Ibid.*



décrit la genèse de l'ouvrage, et donc fait écho à l' « avis au lecteur »<sup>383</sup> de Temporal, il l'authentifie. Le privilège s'intègre donc à l'ensemble du paratexte. De plus, c'est une marque de prestige, une garantie de la valeur de l'ouvrage, voire un argument publicitaire. On remarquera que l'imprimeur est cette fois-ci qualifié de « cher & bien aymé », alors qu'il n'était que « notre bien aymé » en 1554.

Le second tome, achevé d'imprimer le 20 juin 1556, porte donc un extrait du même privilège, privilège qui semblait ne concerner qu'un seul ouvrage, et non pas deux, et ce d'autant que les deux portent des dates d'impression différentes. Néanmoins, « plusieurs Livres des Voyages et Navigations faits tant en Afrique, Asie, que autres païs étrangers » restait une désignation fort vague, et on peut supposer que les deux tomes ont été présentés lors de la requête. Dans l'extrait, qu'il nomme « son dit brief », Temporal est beaucoup plus précis sur le titre : « ce present Livre, intitulé Le Second Tome de l'Histoire de l'Afrique, & autres suyants ».

Mais pourquoi présenter une version différente du même privilège ? L'imprimeur a pu considérer qu'il n'était pas besoin de reproduire un privilège si long, et a préféré condenser les informations sur une page simple. Mais la seconde partie du texte permet une autre hypothèse :

Et outre ce, ledit Seigneur, tant pour cette œuvre, que pour autres, contenus et mentionnés en sesdites lettres, en mettant au commencement, ou à la fin, en brief & au vray (sur peine d'encourir crime de faux) le contenu en ses dites lettres de Privilege, veult et lui plaist, que elles soyent tenues pour suffisamment signifiees à tous Libraires, Imprimeurs, et autres : & soit cela de tel effect & vertu, que si lesdites lettres leur avoyent esté expressement montrees & signifiees : sauf, que s'ils veulent pretendre, que elles contiennent moins, que ce que ledit Temporal aura mis en son dit brief, ils seront remis à en demander exhibition pardevant le Seneschal de Lyon, ou son Lieutenant : lequel, quant à ce, a esté commis par cesdites presentes : le Vidimus desquelles ledit Temporal sera tenu de delivrer à tous Libraires & imprimeurs, & autres, qui l'en requerront, à leurs despens : & y sera foy adjoutee comme à l'original.<sup>384</sup>

On le voit, le libraire tient à légitimer l'application du privilège à ce second tome et présente en outre, sûr de son fait, la démarche à entreprendre en cas de contestation. Mais une exposition si pointilleuse de la législation en vigueur nous semble correspondre à un autre événement : les presses de Plantin, à Anvers – ville située hors du royaume de France – donnent la même année, et, supposons-nous, entre les deux passages en presse des livres de Temporal, une édition pirate<sup>385</sup>. Celle-ci reproduit les pièces liminaires, mais pas le privilège, bien que la page de titre porte la mention « avec privilège du roi ». En théorie, un privilège du roi de France ne s'appliquerait de toute façon pas à Anvers ! De plus, le texte de Temporal, s'il est bien lié à cette édition pirate, ne peut donc pas atteindre réellement Plantin : c'est, en quelque sorte, une menace rhétorique, et non une attaque juridique. Par contre, il se veut réellement dissuasif pour les contrefacteurs à l'intérieur du Royaume.

Enfin, il est intéressant de remarquer qu'entre la démarche de demande de privilège, qui cette fois-ci incombe bien au libraire, et l'impression, deux ans se sont écoulés : l'impression de l'ouvrage a donc été longue, ou retardée. S'il faut croire le récit de publication de Temporal, celui-ci a découvert les relations de voyage dont il est

<sup>383</sup> Nous l'avons étudié en conclusion de notre premier chapitre.

<sup>384</sup> De l'afrique : tome second, *op.cit.*, f.\*4-v°

<sup>385</sup> Déjà citée : *Historiale description de l'Afrique, tierce partie du monde écrite de notre temps, par Jean Léon, Africain, premièrement en langue arabesque, puis en toscane et à présent mise en François (par Jean Temporal)*, Charles Plantin, Anvers, in-8°, 1556

question deux ans avant la publication<sup>386</sup> : il a donc demandé un privilège dès la mise sur pied du projet éditorial. De plus, l'épître de Temporal au Dauphin, contenu dans le second tome, montre que l'imprimeur a fait parvenir son texte au fils du Roi par l'intermédiaire du Seigneur d'Urfé. Là encore, on peut soupçonner une forme de clientélisme.

#### f) Des privilèges incomplets ou absents

*La Tricarite*<sup>387</sup> de Claude de Taillemont, publié en 1556, porte à la page de titre la mention « avec privilège royal ». Néanmoins, le privilège est introuvable sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France<sup>388</sup>, comme sur celui de la Bibliothèque municipale de Lyon.<sup>389</sup> *Erotasmes de Phydi et Gélasine*<sup>390</sup>, publié en 1557, comporte au verso de la page de titre un extrait de privilège royal, daté du 14 mars 1555 et fait à Paris. Néanmoins, cet extrait ne précise pas la durée du privilège ! De plus, il n'y a aucun signataire, alors que la signature d'un secrétaire est pourtant la pièce fondamentale du protocole final. S'agit-il d'une simple omission, ou d'un faux ?

Les *Eglogues de F. Baptiste Mantuan*<sup>391</sup>, publiés en 1558 portent sur la page de titre la mention : « AVEC PRIVILEGE DU ROY », mais celui-ci est introuvable dans l'exemplaire numérisé de la Bibliothèque Nationale de France. S'agit-il, comme dans le cas d'*Erotasmes de Phydi* ou de *la Tricarite*, d'une omission ? Faut-il croire, au contraire, qu'il s'agit de privilèges usurpés ou de faux, à des fins publicitaires ?

#### g) Un modèle de privilège ?

*L'histoire de Flavius Joseph, sacrificateur hebrieu*<sup>392</sup>, traduit par François Bourgoing, avec la participation de Barthélémy Aneau, Nicolas Edoard et Pierre Trédéhan contient, à la fin du premier tome, un privilège royal dont le texte est presque mot pour mot celui du premier tome de *l'Historial description de l'Afrique* de 1556 : seules les références explicites à l'ouvrage ont été modifiées. Le livre est désigné par les termes : « toutes les œuvres de Flave Josephe Hebrieu ». En revanche, le texte mentionne le traducteur, puisqu'il est dit que Temporal « a fait traduire [ces œuvres] par François Bourgoing ». Les motifs invoqués sont, comme en 1556, les frais et labeurs de Temporal et le besoin de se prémunir contre la concurrence. Le privilège est signé par De Vabres, le 18 juin 1558, à Fontainebleau. Or l'achevé d'imprimer indique la date du 7 mai : l'ouvrage a donc été publié dans l'attente de la décision de la chancellerie. Ce privilège est le plus long qu'ait obtenu Temporal jusqu'ici, puisqu'il est de dix ans.

Par ailleurs, Jean de Tournes donne en 1562<sup>393</sup> une édition de cette même œuvre pour les héritiers de Jacques Giunta. Le privilège original est repris en entier, avec l'achevé d'imprimer de l'édition de 1558, et l'indication de cession de

<sup>386</sup> *Historial description de l'Afrique*, op.cit.

<sup>387</sup> TAILLEMONT Claude de, op.cit.

<sup>388</sup> Numérisé sur : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k79094r>>

<sup>389</sup> Lyon, Bibliothèque municipale, Rés. 355 911

<sup>390</sup> BUGNYON Philibert, *Erotasmes de Phidie et Gelasine. Plus, Le chant panegyrique de l'Ille Pontine: avec la gayeté de May*, Jean Temporal, Lyon, 1558, in-8°, f.a1-v°

<sup>391</sup> SPAGNOLI Giovanni Baptista, dit MANTUANUS S, op.cit.

<sup>392</sup> *Histoire de Flave Josephe sacrificateur hebrieu*, BOURGOING François trad., ANEAU Barthélemy trad., Jean Temporal, Lyon, in-2°,

<sup>393</sup> *Histoire de Fl. Josephe, sacrificateur Hebrieu*, BOURGOING François, ANEAU Barthélemy trad., Jean I de Tournes pour les héritiers Giunta, Lyon, in-2°, f.A6

Jean Temporal aux héritiers de Junte, devant « Maistre Claude Doyrieu Notaire Royal audit Lion », le 27 juillet 1561. Le privilège tient sur une page, ornée d'une belle lettrine : la présentation est assez comparable à celle des ouvrages de Temporal.

*L'Enchiridion, ou Manuel de Jan Imbert* est imprimé avec un privilège royal de dix ans - tout comme celui de *l'Histoire de Joseph Flavius* - fait à Paris le 24 mars 1558 et signé par de Vabres<sup>394</sup>. Le texte, situé après les pièces liminaires, est encore une fois presque mot pour mot celui du premier tome de *l'Historial description de l'Afrique*.

Cela peut signifier que les trois privilèges ont été rédigés par les autorités sur le même modèle, et donc sont stéréotypés, ou que Jean Temporal a donné à l'impression trois réécritures des lettres patentes très proches l'une de l'autre. La typographique et la mise en page varient légèrement selon les ouvrages, on peut donc déduire que les lignes de caractères n'ont pas été conservées d'une impression à l'autre. Mais certains éléments montrent également que des pans entiers de phrases ont été repris tels quels : par exemple, la syntaxe de la phrase semblerait signifier que les « frais, coust & despens » sont ceux du traducteur, dont le nom a été rajouté en incise sur le privilège de cet ouvrage ! Là encore, les motifs avancés sont les frais et labours de Temporal, et la nécessité de se prémunir contre la concurrence. L'auteur et le traducteur sont tout deux expressément nommés. Voici la façon dont l'ouvrage est désigné : « L'Enchiridion du droit escrit fait par Iean Imbert:& traduit par André Théveneau. » L'ouvrage est achevé d'imprimer en 1559, soit un an après l'obtention du privilège.

L'édition de E. de Marnef, dont il a déjà été question, obtient un privilège royal de cinq ans : ce dernier est à la suite de la table des matières (pas de page séparé, pas de titre) dernier feuillet du premier cahier (in-16°)<sup>395</sup>. La présentation est donc plus aérée et plus luxueuse chez Jean Temporal.

## 2) Remarques générales

Nous avons donc référencé dix-neuf privilèges pour les ouvrages publiés par Temporal, dix-neuf privilèges pour 36 titres publiés, dont 22 originaux. La durée moyenne de ces privilèges est de 4 ans. Jean Temporal semble donc bénéficier de privilèges d'une durée moyenne qui reflète l'évolution de son époque : pour la période 1498-1526, Elizabeth Armstrong trouve une durée moyenne de deux ans<sup>396</sup>; Jean-Dominique Mellot donne une moyenne de six à dix ans pour les privilèges du début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>397</sup> (ils sont alors uniquement délivrés par la Chancellerie royale.) Il faudrait plus de données comparatives pour tirer des conclusions plus précises. On peut néanmoins songer aux dix ans de privilège qu'obtient Dolet pour chaque publication : un privilège exorbitant.<sup>398</sup>

De 1550 à 1553, on peut facilement constater que Temporal est en début de carrière : il donne des rééditions ou des ouvrages pour lesquels d'autres que lui -Charles de Fontaine, Thibaud Payen- ont un privilège. Il ne s'agit pas de dire que les ouvrages de cette période sont d'un moindre intérêt littéraire ou de moins grande facture ; mais si la valeur d'un imprimeur-libraire se mesure au nombre d'éditions originales qu'il donne, alors on peut dire que Temporal en cette période travaille à acquérir une réputation.

<sup>394</sup> IMBERT Jean, *Enchiridion, ou Manuel de Jan Imbert, Contenant un brief recueil tant du droit escrit gardé & observé en France, que du droit abrogé ou aboly par coutumes*, THEVENEAU Nicolas trad., Jean Temporal, Lyon, 1559, in-8°.

<sup>395</sup> IMBERT Jean, *Enchiridion ou brief recueil du droit escrit*, Enguilbert de Marnef, Poitiers, 1559, in-8°.

<sup>396</sup> ARMSTRONG Elizabeth, *op.cit.*, p.125 : en réalité, il ne s'agit pas d'une moyenne, mais de la durée la plus régulièrement accordée (58% des cas) par la Chancellerie Royale

<sup>397</sup> MELLOTT Jean Dominique, « Le régime des privilèges et les libraires de L'Astrée », dans *Dix-Septième siècle*, n° 235, 2007, p. 200

<sup>398</sup> DAVIS Nathaly Zemon, « le monde du livre humaniste à Lyon », *op.cit.*, p.264

C'est en effet avec *Amoureux repos de Guillaume des Autelz* que sa carrière prend une autre dimension : c'est le premier ouvrage pour lequel il expose lui-même une requête. Et il obtient non seulement un privilège du Lieutenant Général du Lyonnais, mais aussi un privilège royal, dont, si l'on considère sa place dans l'ouvrage, il semble presque surpris ! Le même jour, le 27 mai 1553, la Grande Chancellerie lui délivre d'ailleurs deux privilèges.

À partir de ce jour, Temporal obtient tous les privilèges en son nom propre, à part pour l'œuvre de Jean Brèche en 1556. Comme nous l'avons vu dans les autres chapitres, Temporal est personnellement très investi dans son travail de libraire et d'éditeur, c'est-à-dire qu'il entend posséder les droits sur le texte qu'il donne à l'impression.

De plus, les lettres patentes mettent bien en évidence les destinations de chaque publication, de telle sorte que l'on pourrait presque parler d'une carrière à deux vitesses : d'une part, en effet, il y a des ouvrages plus courts, au rayonnement limité, qui obtiennent des privilèges lyonnais, et d'autre part, des ouvrages plus vastes, à vocation plus universelle, qui obtiennent des privilèges royaux. (Nous ne traitons pas ici du privilège de Charles Fontaine, obtenu auprès du Parlement de Paris, ni du privilège lacunaire d'*Erotasmes de Phydé*). Là encore, il ne s'agit en aucun cas de dénigrer la qualité des premiers : mais il est remarquable que les requêtes à la Chancellerie Royale concernent des productions originales comme l'*Historial Description*, concernent encore la somme qu'est l'*Histoire de Joseph Flavius* ou que sont les commentaires de Jean Brèche sur les pandectes.

Les privilèges donnés par les autorités lyonnaises, en effet, n'excèdent pas trois ans : la moyenne des huit privilèges lyonnais obtenus par Temporal est d'un an et demi (nous ne comptons pas le privilège d'un an de la *Totale réduction du comte d'Oye*, de 1558, mais qui relève sûrement de la juridiction lyonnaise). En revanche, les huit privilèges du Roi s'étendent sur une durée de trois à dix ans, avec une moyenne de six ans et demi. On rappelle qu'ils sont valables sur tout le territoire français. Il est donc évident que ce sont des pièces de beaucoup plus grandes valeurs que les précédentes pour l'imprimeur-libraire.

De plus, il ne faut pas perdre de vue que le privilège repose sur l'audience que peut obtenir l'imprimeur auprès des autorités, en même temps qu'il est le signe d'une faveur. Cela explique peut-être que le *Quintil Horatian*, publié anonymement en 1552<sup>399</sup>, au début de la carrière de Temporal, soit dépourvu de privilège. Dans le cas d'*Amoureux Repos de Guillaume des Autelz* en 1553 sont simultanément présentées une requête aux autorités locales et une requête au roi : le privilège local a été imprimé en premier, c'est-à-dire qu'il était en somme considéré comme acquis, qu'il semblait plus facile à obtenir, alors que le privilège royal a été rajouté précipitamment. Pour ce qui est des privilèges royaux, on peut constater que les deux privilèges de dix ans viennent en quelque sorte couronner la décennie 1550, c'est-à-dire la période la plus productive de notre imprimeur. De même, on a pu remarquer que Temporal, dans le corps même du privilège, est désigné de manière de plus en plus laudative : d'abord « le libraire Jean Temporal », puis « nostre bien aymé Temporal », enfin « nostre cher & bien aymé Temporal ». Ces termes restent cependant des épithètes courants, si on les compare à certains privilèges à éloge<sup>400</sup>, mais on peut conclure sans exagérer que le travail de Jean Temporal s'avère de plus en plus reconnu tout au long de la décennie.

<sup>399</sup> Quintil Horatian sur la déffence et illustration de la langue française, [Barthélémy Aneau], à la suite de *Art poétique François*, [SEBILLET THOMAS], Lyon, Jean Temporal, 1551.

<sup>400</sup> Nous pensons ici au séminaire tenu par Edwige Keller-Rahbe à l'université Lyon 2 de septembre 2012 à janvier 2013 : « protection et surveillance du livre imprimé dans la France d'ancien régime ».

Comme nous le remarquons dans d'autres chapitres, les publications de notre imprimeur se raréfient dans la décennie 1560. Par ailleurs, il ne donne plus d'ouvrages nouveaux. Les derniers privilèges qu'il obtient précèdent donc de dix ans ses dernières publications. Le libraire vit sans nul doute des livres qu'il a déjà fait imprimer, grâce aux privilèges qu'il possède, comme celui du *Manuel de Jean Imbert*, ou en cédant ses privilèges, comme c'est le cas pour l'*Histoire de Joseph Flavius*.

### **3) Le privilège au sein du le livre**

#### ***1) L'emplacement***

Le privilège, nous l'avons dit, est un élément important du paratexte éditorial : en tant que discours allographe, provenant d'une figure d'autorité, il a notamment pour but de garantir la validité de l'ouvrage, d'en authentifier le contenu<sup>401</sup>. Il peut donc vite revêtir la valeur d'un argument publicitaire. La manière donc il est présenté dans l'ouvrage, dont il se donne à lire au lecteur, est pour ce faire capitale.

Temporal fait le plus souvent le choix de présenter le privilège au début du livre, et non après le texte. Il n'y a que trois contre-exemples : l'*Histoire de Joseph Flavius*, où le privilège royal est à la fin du premier tome, après le texte, l'*Edict sur les mariages clandestins* et la *Réduction de Calais au Royaume de France* où le privilège est sur le dernier feuillet. Tous ces ouvrages sont de 1558 : faut-il y voir une évolution dans les pratiques du libraire ? Mais dans tous ces cas, il semble qu'il n'y ait plus de page blanche sur le cahier des pièces liminaires : le renvoi du privilège à la fin du livre serait donc plutôt guidé par des impératifs pratiques<sup>402</sup>. Bien sûr, le travail de l'imprimeur revient à hiérarchiser les différents textes relativement autonomes qui formeront le livres : en mettant le privilège à la fin, il choisit donc de mettre en valeur les autres éléments du paratexte. Dans l'*Edict*, par exemple, le premier cahier de cet in-8° comporte un avis au lecteur, sans doute de Temporal, la « déclaration panégyrique » de Mellier, et les premières pages de l'édit lui-même. Le premier cahier de la *Réduction de Calais* contient une épître « au Roy » en vers, sur une page, puis le texte : il n'y a donc pas de cahier autonome pour les pièces liminaires.

En dehors de ces quelques exceptions, le privilège est le plus souvent au verso de la page de titre et constitue donc la pièce inaugurale du livre. Dans deux cas, le privilège est situé après les épîtres, commentaires, avis, et tables des matières, juste avant le texte : dans le tome 1 de l'*Historial description de l'Afrique*, et dans le *Manuel de Jean Imbert*. Dans *Amoureux repos de Guillaume des Autelz*, de 1553, le privilège local est situé après les deux portraits, et le privilège royal est quant à lui à la fin du second cahier. Les deux lettres encadrent donc les nombreux éloges, épîtres et poèmes dédicatoires en l'honneur des deux époux et du poète. Enfin, dans le cas du second tome de l'*Historial description de l'Afrique*, le privilège est situé après une épître au dauphin et une préface, mais avant la table des matières.

Il faut encore observer que la différence entre privilège local ou privilège royal n'apparaît pas déterminante quant sa situation dans le livre. Par contre, elle l'est pour sa longueur. Seuls les privilèges royaux de l'*Historial Description de l'Afrique*, tome 1, de l'*Histoire de Joseph Flavius* et du *Manuel de Jean Imbert*, qui sont d'ailleurs rédigés sur

---

<sup>401</sup> Nous reprenons là une idée de TURCAN Isabelle, « Messages et enjeux de la typographie : les dictionnaires imprimés sous l'Ancien Régime », *Communication et langage* n°143, mars 2005, p.110

<sup>402</sup> Tout comme c'est le cas pour le second privilège de *Amoureux repos*, *op.cit.*



le même modèle, s'étendent sur deux pages. La norme est un extrait de la lettre tenant sur une page, avec l'en-tête et la signature.

## 2) *Le statut : une pièce ambiguë ?*

Quel est le statut exact du privilège au sein du livre ? Claire Lévy-Lelouch, dans *De la publication : entre Renaissance et Lumières*, distingue « l'espace périgraphique », c'est-à-dire l'ensemble des données strictement éditoriales, notamment la page de titre, les *errata*, la table des matières, de « l'espace péri-textuel », qui concerne « l'ensemble des discours d'escorte, auctoriaux ou allographes »<sup>403</sup>. Lorsqu'il est situé à la fin de l'ouvrage, on pourrait sans trop de difficulté considérer le privilège comme un élément de l'espace périgraphique : son rôle est d'informer le lecteur sur la présente édition, au même titre, disons, que les *errata*. Mais compte tenu de la place des privilèges dans les livres publiés par Jean Temporal, il paraît plus tentant de dire que le privilège opère la jonction entre espaces périgraphique et péri-textuel : situé après la page de titre, il est bien sûr un élément d'information éditoriale, mais il est également le premier « discours » qui accompagne le texte imprimé et qui, nous l'avons dit, authentifie sa valeur. Situé après les autres pièces liminaires, dont, d'ailleurs, une partie est souvent de la main même de Jean Temporal, il brouille définitivement la distinction entre ces deux espaces : il assume indissociablement la double fonction de renseignement sur l'édition et de discours d'escorte.

Néanmoins, parmi les différentes pièces liminaires d'*Amoureux Repos de Guillaume des Autelz*, les deux privilèges encadrent assez rigoureusement l'espace péri-textuel ; Jean Temporal peut placer le privilège avant ou après la table des matières, mais il ne le situe que très rarement entre deux épîtres ou tout autre texte relevant de cet espace péri-textuel : le privilège ne perd finalement jamais son rôle initial de pièce éditoriale, qui reste toujours très explicite. De plus, toujours dans *Amoureux Repos*, en séparant le portrait du couple et le premier poème des autres pièces liminaires, semble mettre en valeur les amants et le texte de la femme et muse : il joue donc toujours un rôle dans l'économie de l'ouvrage en distinguant différents espaces du paratexte aux significations différenciées. C'est pourquoi, malgré quelques nuances, la distinction opérée par Claire Lévy-Lelouch paraît finalement opératoire.

Enfin, on peut dire que le privilège joue chez Jean Temporal un rôle significatif dans ce que Christian Jouhaud et Alain Viala nomment la « dimension réflexive de la publication » et que nous avons déjà vu pour les écrits liminaires : dans ses avis aux lecteurs, Temporal aime décrire la genèse d'un projet éditorial, or un privilège comme celui de l'*Historial description de l'Afrique* reprend des éléments d'information sur cette genèse. Et ces récits de publication sont centrés, ici, comme nous l'avons déjà vu, non sur la geste de l'auteur, mais sur celle du libraire.<sup>404</sup> Pour l'*Historial description* en particulier, il se présente comme un collecteur de textes, un anthologiste et un éditeur ; mais peut-être, c'est un peu flou, comme un traducteur, ou en tout cas, il déclare avoir chaperonné la traduction, qu'il a confiée à ses amis. Il est remarquable que pour décider si

<sup>403</sup> LEVY-LELOUCH Claire, « quand le privilège d'imprimerie publie le roi », dans JOUHAUD Christian et VIALA Alain dir., *De la publication : entre Renaissance et Lumières*, Fayard, Paris, 2002, p.139-159

<sup>404</sup>Cf. *De la publication : entre Renaissance et Lumières*, dir. Christian Jouhaud et Alain Viala, Paris, Fayard, 2002, « introduction » p 13-15.



Temporal est ou non l'auteur de cette traduction, Baudrier, se réfère au privilège.<sup>405</sup> Dans ce cas, le privilège est une pièce complémentaire -ou concurrente?- de l'avis au lecteur dans la présentation réflexive de la genèse de l'ouvrage.

### 3) *L'indication de la page de titre : une mise en valeur à caractère publicitaire ?*

La mention « avec privilège » ou avec « privilège du roy » est, le cas échéant, systématiquement présente en bas de la page de titre. Elle est rarement plus précise : seule la page de titre de *Amoureux repos* indique la durée du privilège. Elle est mise en valeur par la typographie : en capitales italiques, petites capitales romaines, ou romain bas-de-casse suivant l'équilibre de la page de titre. Dans le premier tome de l'*Historial description de l'Afrique*, et l'*Histoire de Flave Josephe*, dont la page de titre est ornée d'un magnifique frontispice, la mention « avec privilège du roy » est située dans un cartouche en bas de page, et donc parfaitement intégrée au décor.

Là encore, comme cette indication est la dernière information de la page de titre, on peut affirmer que son rôle est d'authentifier, de valider rétrospectivement tout ce que cette page de titre contient et annonce.

De plus, au verso de cette page de titre, Temporal place parfois une indication de page : « Le contenu du Privilège est au dernier feuillet de ce présent cayer. » dans l'*Historial description de l'Afrique*, et « Le privilège est à la fin du livre » dans l'*Histoire de Flave Josephe*. Dès la seconde page, c'est donc une information sur le privilège qui est donnée au lecteur : la lettre patente est donc traitée comme un des éléments à communiquer en priorité au lecteur.

### 4) *La présentation du privilège : le texte et sa typographie*

Le privilège se présente le plus souvent sous forme d'extrait, condensé sur une seule page. En tant que tel, il a une efficacité visuelle immédiate. Nous présentons en annexe quelques études de cas sur les spécificités typographiques des privilèges : pour éviter les longueurs d'une liste, nous préférons ne présenter ici que nos conclusions, qui s'appuient bien sûr sur ces études de cas.

#### a) *l'en tête*

Un en-tête, distinct du corps du texte, précise presque toujours la nature de la pièce. Souvent, il est mis en valeur par un jeu sur l'opposition capital/bas-de-casse, italique/romain, ou par une plus grande police de caractères. Le titre peut être indifféremment « privilège », « le privilège », « extrait de privilège », « privilège du Roy », etc ... La précision ne semble pas de rigueur.

Le premier mot du texte, surtout s'il s'agit du nom du roi ou d'une formule stéréotypée comme « il est permis » peuvent également être mis en valeur.

Nous pouvons déduire de la mise en page l'esprit général de cette présentation : il s'agit de pouvoir identifier le privilège au premier coup d'oeil. Mais dans la pratique, cela autorise toutes les combinaisons : dans le *Double d'une deuxième lettre*, la première ligne du texte contient la formule « il est permis... », formule stéréotypée qui devait permettre une identification immédiate. Cette remarque est également valable pour le

<sup>405</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol.IV, p.381

*Manuel de Jean Imbert*, où est mis en valeur le nom du roi. Il faut garder à l'esprit que le privilège est un élément habituel du paratexte pour tout lecteur de l'époque, élément qu'il faut pouvoir identifier.

### **b) La signature : l'authenticité juridique**

Le protocole, qui authentifie le privilège, suppose la présence d'une signature en bas de page : celle-ci se détache, le plus souvent, matériellement du texte et occupe une place stratégique, puisqu'elle valide l'ensemble du propos. De plus, la signature est parfois précédée du titre du signataire ou de formules de droit comme « vous présent ». Ce titre peut apporter des renseignements sur les acteurs du livre et permettre d'identifier le signataire. Citons le cas de *l'Histoire de Joseph Flavius*<sup>406</sup> : sur une première ligne est imprimé en petites capitales, « PAR LE ROY », puis sur deux lignes, en minuscules romaines, « Vous Monsieur le Cardinal de Sens, garde des seaux de France present. », et à nouveau à la ligne, en petites capitales « DE VABRES ».

La signature, contrairement à l'en-tête, est pourvue d'un rôle juridique. C'est pourquoi l'absence de signature, et un protocole final incomplet, dans le cas du privilège d'*Erotasmes de Phydi et Gélasine*, sème un doute sur son authenticité, alors que l'absence d'en-tête n'est pas très importante.

Mais comme dans le cas de l'en-tête, la mise en valeur de la signature repose sur un certain nombre de caractéristiques typographiques : retrait, changement de police de caractère ou de taille, etc... Les procédés de mise en valeur sont assez variables et leur emploi ne semble pas correspondre à une logique précise. Cependant, l'effet visuel général est toujours considéré : la mise en page, fondée sur la répartition de chaque élément, l'alternance des caractères, est toujours recherchée et équilibrée.

Enfin, la signature est parfois suivie d'une indication de cession ou un achevé d'imprimer, justifié à gauche, en petit romain ou en petites italiques : là encore, l'indication est matériellement séparé du reste du texte, en proposant une variation typographique harmonieuse par rapport au reste de la page.

Certains noms reviennent à plusieurs reprises, que ce soit pour les privilèges délivrés par les autorités lyonnaises ou par la grande chancellerie : une étude historique sur ces personnages permettrait de mieux comprendre les réseaux du monde du livre au XVI<sup>e</sup> siècle.

### **c) Le texte**

Le corps du texte lui-même se distingue clairement. Chez Jean Temporal, il est toujours en français, y compris quand l'ouvrage est en latin. La typographie du privilège varie en général par rapport au texte principal, et par rapport aux pièces liminaires qui suivent ou précèdent le privilège.

Nous pouvons donc conclure que l'architecture de la page a pour vocation de distinguer matériellement le privilège des autres pièces qui escortent le texte imprimé et du texte imprimé lui-même ; en son sein sont souvent mis en évidence le terme « privilège », la formule « il est permis » ou encore le nom du roi, ainsi que la signature.

Il s'agit donc apparemment de rendre cet élément important du livre immédiatement identifiable, alors que, paradoxalement, chaque privilège possède une composition originale, puisque la présentation n'est pas normée.

<sup>406</sup> *Histoire de Flave Joseph sacrificateur hébreu*, op.cit., le privilège est à la fin du premier livre.

#### d) les ornements typographiques

Comme nous le disions plus haut, le statut du privilège, entre espace périgraphique et péri-textuel, est parfois difficile à cerner. C'est une pièce qui a son importance dans l'aspect visuel global de l'ouvrage, dans ce que l'on peut nommer le « discours » de l'« objet-livre »<sup>407</sup>. Et l'ornementation contribue donc à la confusion des deux espaces que nous avons distingué, puisque le texte du privilège est régulièrement décoré, à la manière des autres pièces liminaires, par des bandeaux aux motifs floraux, des grandes capitales, voire, plus souvent, des lettrines historiées, parfois des filets ou des astérismes.

Le cas de la lettrine historiée appelle un commentaire. Comme le privilège tient en général sur une page distincte, avec un en-tête précisant son contenu, la lettrine n'a pas réellement le rôle cognitif<sup>408</sup> qui peut-être le sien lorsqu'elle sert à distinguer deux parties d'un même texte. La lettrine a ici un rôle esthétique, et une signification caractéristique, puisqu'elle distingue une pièce de prestige, une pièce garante de la valeur de l'ouvrage. On peut citer la grande lettrine historiée du privilège de l'*Historical Description de l'Afrique*, qui s'étend sur six lignes.

À part pour l'*Histoire de F. Joseph* et le *Manuel de J. Imbert*, dont le texte, qui reprend celui d'un privilège ancien, peut déjà amener à penser qu'il bénéficie d'un traitement plus secondaire, il semble que les privilèges royaux soient plus richement ornés. Les bandeaux, par exemple, ne sont utilisés que pour les privilèges de la Grande Chancellerie. Cela peut s'expliquer de deux manières, d'ailleurs liées : d'une part, le contenu du privilège est plus prestigieux, et, d'autre part, l'ouvrage dans lequel le privilège prend place se veut un ouvrage de plus grande valeur. Dans ce cas, il y a une attraction du texte, et du livre dans sa totalité, sur le privilège : ce dernier est donc bien traité comme un élément important dans l'aspect global du livre imprimé.

Les choix de présentation du privilège peuvent également constituer des indices pour l'attribution des impressions : les privilèges de l'*Edict d'Henri II* et de la *réduction de Calais* ont une mise en page et des ornements similaires. L'emploi de l'astérisme est caractéristique. Or ces deux impressions sont signés Nicolas Edoard.

### **Conclusion : une production régionale, une production nationale**

Comme nous l'avons vu, le privilège est une pièce au statut légèrement ambigu : en effet, cette pièce ne peut pas être réduite à une donnée strictement éditoriale, mais elle ne peut pas non plus être considérée comme une pièce originale, à la manière d'une épître, d'une dédicace ou d'un avis au lecteur. Le traitement typographique dont elle bénéficie montre bien cette oscillation entre deux valeurs distinctes : on met en valeur les formules protocolaires qui authentifient le privilège comme document juridique, et en même temps, typographiquement, on le traite de la manière la plus libre et la plus imaginative.

Mais cette ambiguïté a un réel intérêt pour l'historien. Car le privilège ne se réduit pas à une pièce juridique normée, bien que celle-ci ait évidemment un intérêt intrinsèque : il déploie toute une rhétorique, qui permet d'appréhender, ou en tout cas d'imaginer, les conditions de réception d'une œuvre sous l'Ancien Régime, et les impératifs de carrière des professionnels du livre.

<sup>407</sup> Voir le cours de Roger Chartier au collège de France : CHARTIER Roger, Écrits et culture dans l'Europe moderne, cours « qu'est-ce qu'un livre », mis en ligne sur [http://www.college-de-france.fr/media/roger-chartier/UPL62059\\_Chartier.pdf](http://www.college-de-france.fr/media/roger-chartier/UPL62059_Chartier.pdf), consulté en mai 2012, notamment p.684, « le livre : *opus mechanicus* et discours »

<sup>408</sup> MARTIN Henri-Jean, MARTIN Henri-jean, *La naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIVe-XVIIe siècles)*, op.cit., p.232. L'auteur analyse l'art de la mise en page de Jean de Tournes.

Et, en effet, dans le cas de Jean Temporal, on perçoit clairement qu'il se consacre à deux types de productions livresques : une production que l'on pourrait nommer provinciale, et une production plus ambitieuse, celle pour laquelle il demande des privilèges royaux. Comme le montre par ailleurs l'analyse des formats et de la grosseur des livres, Temporal commence par publier de petits ouvrages, d'abord des rééditions, puis des originaux de valeur, puis il tend, pendant la décennie 1550, à publier de plus grands livres, illustrés, et, en 1556 et 1558, des sommes : cette évolution est suivie de privilèges royaux de plus en plus longs. Bien sûr, ces sommes restent numériquement moins importantes que les petits ouvrages, mais sur le plan du prestige, elles sont sans doute, si l'on peut dire, l'aboutissement d'une carrière. C'est ce que montrent le traitement du privilège dans le livre : certains sont traités comme des pièces de valeur par l'imprimeur-libraire, qui les intègre avec le plus grand soin à sa publication.

A l'inverse, on devine que des privilèges traités avec moins d'égards sont considérés comme moins importants, et que les privilèges lacunaires et incomplets, rares, sont le signe d'un livre dont la publication ou la réception ne s'est pas faite dans les meilleures conditions. *Erotasmes de Phydie*, seul livre publié en 1557, comporte un privilège lacunaire ; *la Tricarite*, de 1556, imprimée dans l'orthographe réformée de Taillemont, ne bénéficie d'aucun privilège, alors que c'est un livre nouveau ; or, on sait que cette réforme orthographique n'a pas été suivie, et qu'elle s'est soldée par un échec<sup>409</sup>. On peut émettre l'hypothèse que le livre lui-même a été mal reçu. La mention « avec privilège » sur la page de titre peut signifier que Temporal espérait obtenir un privilège, et qu'il ne l'a pas obtenu : l'exemple d'*Amoureux Repos de Guillaume des Autelz* montre que la procédure de demande de privilège et que l'impression peuvent se chevaucher. Il peut s'agir enfin d'une fausse information, volontaire de la part du libraire. La remarque s'applique également aux *Eglogues de F. Baptiste Mantuan* (1558), qui portent la même mention sur la page de titre. Si l'on admet que le privilège d'*Erotasmes* est faux, l'hypothèse de la contre-information paraît plausible. Le rôle de ces faux seraient alors intéressants : ne s'agirait-il pas avant tout d'un argument publicitaire, pour relancer la carrière de Temporal après l'apparent échec de la *Tricarite* ou les grands investissements éditoriaux de 1556 ?<sup>410</sup>

## D/ APPROCHE MATÉRIELLE ET TENTATIVE D'ATTRIBUTION DES IMPRESSIONS

### 1) Le choix des formats

Le format bibliographique du livre désigne le nombre de pliages que subit chaque feuille de papier.<sup>411</sup> Lors de la fabrication du livre imprimé, la détermination de son format influe largement sur son coût de revient.<sup>412</sup>

<sup>409</sup> Voir notre chapitre sur le libraire et l'illustration de la langue française.

<sup>410</sup> Voir notre chapitre sur la biographie de Temporal, la production année après années.

<sup>411</sup> Voir par exemple VARRY Dominique, *Introduction à la bibliographie matérielle : archéologie du livre imprimé 1454 -vers 1830*, disponible sur <www.enssib.fr>, rubriques : ressources thématiques>histoire du livre>introduction à la bibliographie matérielle, Consulté en janvier 2013.

<sup>412</sup> VEYRIN-FORRER, Jeanne, « Fabriquer un livre au XVIe siècle », *op.cit.*...

Howard Winger écrit, à propos de Jean Temporal : « He specialized in small formats »<sup>413</sup>. Il fonde cette observation sur Baudrier, qui recenserait quarante-deux livres, dont trente-deux in-16°.

En effectuant nos propres calculs sur la base de cinquante-trois éditions, nous obtenons les chiffres suivants : vingt-cinq in-16°, vingt-deux in-8°, deux in-4°, quatre in-2°. La prééminence quantitative des petits formats est en effet indiscutable.

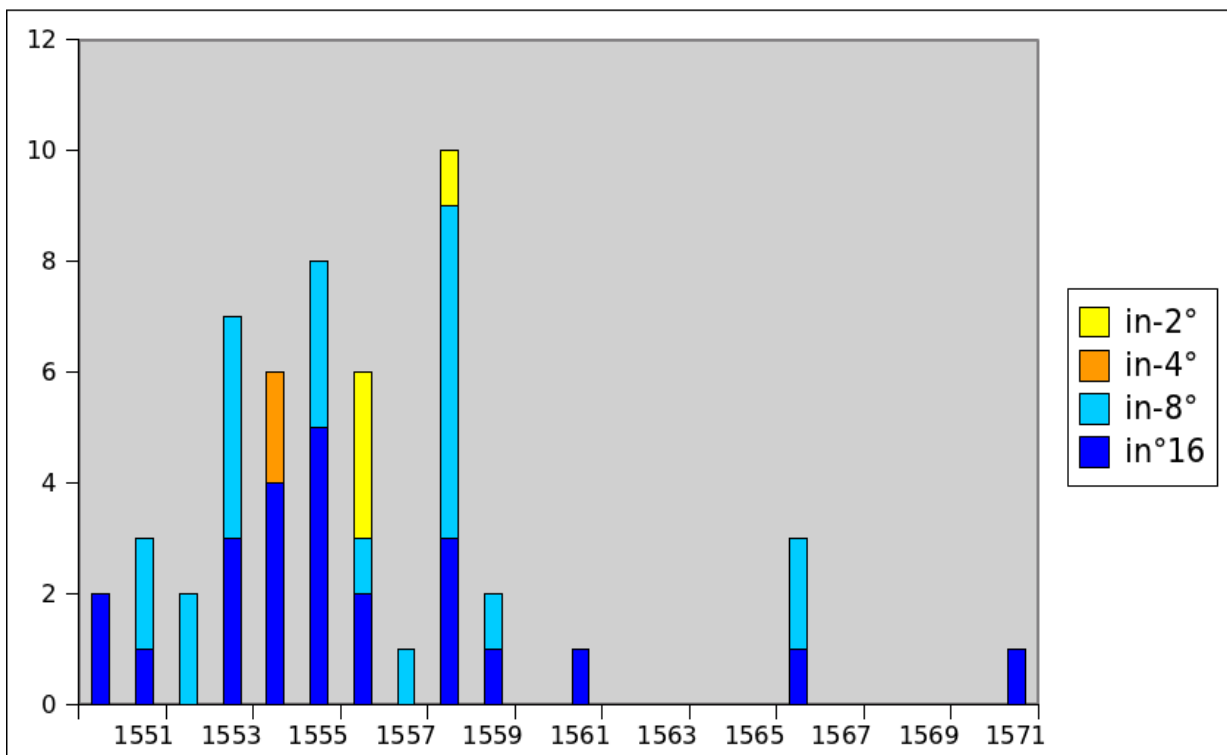
D'autres éléments peuvent alimenter la thèse de cette spécialisation : la première marque de Temporal est petite et adaptée au petit format.<sup>414</sup> De même, les premières fontes utilisées par Temporal sont adaptées à des petits ouvrages : il s'agit d'italiques, dont un corps de texte de vingt lignes mesure soixante-sept millimètres.<sup>415</sup>

Mais peut-on conclure de cette seule prééminence quantitative, et des premières publications, à une « spécialisation » ? Ne faudrait-il pas nuancer cette affirmation ? Plus intéressante qu'une simple analyse quantitative est l'étude diachronique du choix des formats dans la carrière de Temporal, et de la relation qu'entretiennent les formats et le genre de la publication.

### *I/ Le choix des formats par Temporal : étude diachronique.*

Dans la carrière de Temporal, les livres constamment réédités sont des in-16° : ainsi du *Traicté de l'entretienement de la santé* de Calanio, du *Recueil de poésie Françoyse*, de *Luc. Aspulee de l'Asne d'or*. C'est encore le cas pour quelques in-8°, dont *l'Art poétique*, de Sébillet, qui est réédité en in-16° à partir de 1556. Les deux seuls in-4°, *la Batrachyomachie* et *Variarum lectionum libri* de Pietro Vettori, sont imprimés par Barthélémy Frein et publiés en 1554. Ce format n'est ensuite plus utilisé.

#### Les formats des livres de Temporal, année par année



<sup>413</sup>WINGER Howard W., « The cover design », in *Library Quarterly*, The university of Chicago Press, vol. 47, n°1, 1977, p71-72.

<sup>414</sup>Cf. *Ibid.*, ou notre chapitre sur la marque de Temporal.

<sup>415</sup>Cf. notre chapitre sur la typographie, ou VERVLIIET Hendrik D.L., *French Renaissance printing types : a conspectus*, The Bibliographical Society, London, 2010, p.287

En revanche, les « grands formats » in-2° sont utilisés pour les deux tomes de *l'Historial description de l'Afrique* et pour *Ioannes Breche Jureconsulti*, en 1556, et pour *l'Histoire de Flave Josephe Hebrieu* en 1558. La fin de la décennie 1550 correspond pour Temporal à sa plus intense période d'activité, comme nous l'avons montré par ailleurs.<sup>416</sup>

Temporal fait graver une seconde marque d'imprimeur spécifiquement pour l'ouvrage de Pietro Vettori, in-4°, et pour les in-folio, c'est-à-dire pour les grands formats. Que ce soit pour leurs illustrations, pour leur valeur littéraire et intellectuelle, pour l'implication personnelle de Temporal<sup>417</sup>, ces livres sont donc importants dans la carrière de ce libraire. De plus, on peut souvent observer une corrélation entre la durée et l'importance des privilèges, et le format. (*Le Manuel de Iean Imbert*, in-8° qui obtient un privilège de dix ans, est un contre-exemple.) Ainsi, si les grands formats sont rares dans la production de Temporal, ils ne sont pas pour autant marginaux : cela va à l'encontre de la phrase de Howard Winger.

## 2) Les liens entre les genres et domaines de publication et le format des ouvrages

	in-16°	in-8°	in-4°	in-2°
Poésie et littérature	7	8	1	0
Politique	0	10	0	0
Histoire et géographie	2	0	0	3
Droit	2	4	0	1
Grammaire et philologie	2	0	1	0
Morale et philosophie	6	2	0	0
Médecine	3	0	0	0

Les petits traités de médecine ou de pharmacologie sont des in-16°.

En terme de littérature et de poésie, les recueils où les anthologies sont plutôt imprimés au format in-16°, alors que les œuvres autonomes sont plutôt au format in-8° : *Luc. Apulee De l'asne doré* est cependant une exception notable. La majorité des titres qui ne sont édités qu'une seule fois sont imprimés au format in-8° : ils représentent une part importante de la production de Temporal dans ce format. *L'Art poétique*, de Sébillet, est réédité en in-16° à partir de 1556. Seul la *Batrachyomachie* est imprimée en in-4°.

Cette logique se retrouve dans les traités de morale et de philosophie : les recueils de sentences ou de paradoxes, comme par exemple le *Trésor de Vertu* de Trédéhan, sont imprimés au format in-16°, alors que les œuvres de Cébès de Thèbes et de Philon d'Alexandrie sont données en in-8°.

En ce qui concerne la grammaire, le petit traité du « stile » d'Etienne Dolet est édité et réédité sous la forme d'un in-16°, alors que les commentaires philologiques de Pietro Vettori sont imprimés en in-4°.

Les livres qui décrivent l'actualité politique où les pamphlets, comme la *Réduction de Calais au Royaume de France* par exemple, sont tous, malgré leur aspect potentiellement éphémère, imprimés au format in-8°.

<sup>416</sup> Voir notre premier chapitre.

<sup>417</sup>Cf. notre chapitre sur la traduction dans les ouvrages de Temporal, et sur les choix éditoriaux.



De même, les ordonnances et édits royaux, c'est-à-dire les actualités juridiques, sont imprimés sous forme d'in-8°. Les ouvrages plus généraux sur le droit ont des formats variables : deux petits traités sont imprimés au format in-16° dans la première moitié de la décennie 1550. Le *Manuel de Jean Imbert* est un in-8° ; la somme que représentent les écrits de Jean Brèche est donnée sous la forme d'un in-2°.

Les ouvrages d'histoire et géographie sont réellement scindés en deux catégories : les écrits de Bérose sont imprimés au format in-16°, les deux tomes de l'*Historial Description de l'Afrique* et l'*Histoire de Flave Joseph Hébrieu* sont des in-2°.

Les in-16° sont donc des petits traités ou des recueils, et certains sont régulièrement réédités ; la plupart des éditions originales que donne Temporal sont donc des in-8°, qui semble être le format privilégié des œuvres littéraires ou philosophiques, des écrits politiques ou juridiques.

On peut observer que les quatre in-2° représentent ou tendent à représenter, dans leur domaine respectif, des sommes<sup>418</sup>, c'est-à-dire de rassembler l'ensemble des connaissances sur un sujet donné. L'importance relative de ces quatre ouvrages, et l'investissement qu'ils ont dû nécessiter pourraient nous amener à considérer Jean Temporal en quelque sorte comme un imprimeur « sommiste », ou de vocation « sommiste », bien que ce terme soit normalement réservé à l'auteur,<sup>419</sup> et cette conclusion serait radicalement opposée à l'idée de Howard Winger, et à une simple analyse quantitative du nombre d'ouvrages. On peut également ajouter que, dans la production de Temporal, outre le livre d'Apulée, seul l'*Historial Description de l'Afrique* est à proprement parler un livre illustré -bien plus richement que le précédent-, et il y a certainement entre le format et ce désir d'illustration : la carte de l'Afrique s'étend par exemple sur deux pages de ce grand in-folio, certaines gravures s'étendent sur une page...<sup>420</sup>

Mais les différences de format des ouvrages n'expriment apparemment pas une hiérarchie de valeur. Au contraire, selon la fonction de chaque livre, et l'usage pour lequel il est prévu, un format plus petit peut être privilégié : c'est le cas pour l'*Enchiridion ou Manuel de Jean Imbert* de 1558. L'Enchiridion ou manuel, contrairement à la somme, mêle à sa vocation synthétique une vocation didactique, et pratique : c'est un outil de travail<sup>421</sup>. Dès lors, le choix d'un « petit format », du in-8°, s'impose. Mais Jean Temporal obtient pour ce petit livre un privilège royal de dix ans.<sup>422</sup>

Les petits formats, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, étaient réservés au livre de piété quotidien<sup>423</sup> : la diffusion du petit format indique de nouvelles pratiques de lecture. Le grand format est adapté à une salle d'étude, le petit format à la lecture personnelle. De plus, le petit format, dans le cadre d'édition littéraire, et surtout poétique, va de pair avec l'affirmation de modes de lectures plus individualisés, et donc avec une sensibilité individuelle.

<sup>418</sup>Cf. notre chapitre sur la traduction et sur les choix éditoriaux.

<sup>419</sup> Sur le sens et la portée des mots « somme » et « sommiste », voir le site du Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales, <[www.cnrtl.fr/définition/somme](http://www.cnrtl.fr/définition/somme)>, consulté pour la dernière fois en 05/2013.

<sup>420</sup> Cf. *Historial Description de l'Afrique, op.cit.*, tome premier, \*3v° et \*\*.

<sup>421</sup> Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales, <[www.cnrtl.fr/définition](http://www.cnrtl.fr/définition)>

<sup>422</sup> Cf. notre chapitre sur les privilèges d'imprimerie accordés à Temporal.

<sup>423</sup> Voir BATS Raphaëlle, MIACHON Coralie, MONTLAHUC Marie-Laure, SCHMAUCH-BLENY Roseline, *Étude de la production éditoriale de Sébastien Gryphe sur deux années caractéristiques : 1538 et 1550*, mémoire de recherches sous la direction de MOUREN Raphaëlle, ensib, Lyon, 2006, pour la comparaison des formats entre deux années de la production du grand imprimeur, et PRADEL de LAMAZE, Philippe, *Invention et diffusion de l'humanisme : les contrefaçons lyonnaises des éditions d'Alde Manuce*, Lyon : Enssib, mémoire de DEA, 1995. On rappelle qu'Alde Manuce est la premier à publier des in-8°

### 3) La question du papier

Un autre élément décisif, qui détermine la valeur d'un livre, y compris sa valeur relative au sein de la production de Temporal, est la qualité du papier. Le papier est au XVI<sup>e</sup> siècle un matériau qui revient cher, et qui est fourni par le libraire-investisseur à l'imprimeur.<sup>424</sup>

Nous n'avons pas entrepris une étude systématique du papier utilisé pour les ouvrages de Temporal. Mais, parmi les livres consultés à la bibliothèque municipale de Lyon, deux livres nous ont paru se démarquer par la qualité de leur papier : *Amoureux repos de Guillaume des Autels*, en 1553, et *La Tricarite*, de Taillemont, en 1557. Le grain est fin, et le papier est resté particulièrement clair avec le temps. Nous n'avons pas su identifier ce papier.<sup>425</sup> Les deux ouvrages observés ont des reliures factices du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>426</sup> : le papier a pu être lavé ou travaillé de différentes façons au XIX<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, les deux ouvrages de la bibliothèque municipale ne proviennent pas des mêmes collections et ont des caractéristiques d'origine commune. Lors de l'impression de ces deux œuvres poétiques, rien n'est laissé au hasard, ni la typographie<sup>427</sup>, ni l'orthographe<sup>428</sup>.

Leur « petit format », peut-être imposé par la qualité et le coût du papier, peut-être tout simplement voulu, est vraisemblablement un élément décisif dans la création, dans l'harmonie et dans les proportions de l'« objet-livre ».<sup>429</sup> Le coût, la valeur et la beauté d'un livre ne sont donc pas directement proportionnels à la taille de l'ouvrage.

### 4) À l'échelle du cahier

#### a) La pagination

La pagination, du moins en ce qui concerne le texte principal, est le plus souvent apparente : le cahier des pièces liminaires est seulement ajouté au dernier moment. Mais il y a des exceptions : dans *la Tricarite*, l'avertissement au lecteur, qui est du poète lui-même, est paginé avec le recueil. *Amoureux repos de Guillaume des Autels* est quant à lui non-paginé.

La taille des ouvrages de Temporal varie largement : *Luc. Apulée De l'asne Doré* fait 459 pages. Les livres de poésie en font en général entre 100 et 200 pages. Les grands formats font en général plus de 500 pages : ce sont donc véritablement de « gros » livres. Enfin, certains écrits d'actualité ne font que quelques dizaines de pages : le *Double d'une deuxième lettre* de Simeoni en compte onze.

#### b) Les signatures

Les signatures au bas de chaque cahier sont des indications pour les ouvriers imprimeurs et pour le relieur, amené à séparer les cahiers<sup>430</sup>. Elles s'adressent donc aux artisans du livre plus qu'au lecteur. Les livres de Temporal ne contiennent

<sup>424</sup> DAVIS Nathalie Zemon, *op.cit.*, p.259, et VEYRIN-FORRER, Jeanne, *op.cit.*., p.280-281

<sup>425</sup> Notre outil de travail a été BRIQUET Charles Moïse, *Les filigranes : dictionnaire historique des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, éd. STEVENSON Allan, The paper publication society, Amsterdam, 1968, 4 volumes.

<sup>426</sup> Voir les notices du catalogue de la BM de Lyon pour *la Tricarite* : < <http://catalogue.bm-lyon.fr/?fn=ViewNotice&Style=Portal3&q=299512>>. Pour Erotasmes, voir l'ouvrage : Lyon, Bibliothèque municipale Rés. 357561

<sup>427</sup> Voir notre chapitre sur l'usage de la typographie.

<sup>428</sup> Voir notre chapitre : « le libraire et l'illustration de la langue française ».

<sup>429</sup> CHARTIER Roger, *op.cit.*

<sup>430</sup> VEYRIN-FORRER, *op.cit.*, p.281

jamais de registre des signatures. La formule généralement employée est alors la plus courante : une lettre indique le numéro du cahier, un chiffre le numéro des premiers feuillets, jusqu'à la moitié du cahier. Il est parfois en chiffres romains, en lettres minuscules. Les premiers cahiers de *l'Historial description de l'Afrique* présente la caractéristique d'utiliser l'astérisme pour numéroter les cahiers.

Nous n'avons pas réussi à lier ces différences d'usage et les différents ateliers d'où peuvent provenir les livres qui portent la marque de Temporal. Peut-être que l'usage de l'astérisme peut-être rapproché de la présentation des privilèges dans les ouvrages signés Nicolas Edoard<sup>431</sup>. Comme nous supposons que Temporal était libraire, les signatures pourraient constituer des indices pour attribuer chaque impression, mais nous n'avons pas encore réussi à en tirer réellement parti.

### **Conclusion**

Pour Temporal, le choix des formats dépend donc de plusieurs facteurs. Certes, comme chez tous les imprimeurs, il est sûrement dicté par des impératifs pratiques, notamment par le coût du papier. Mais le genre et le domaine de la publication influent également largement : une œuvre littéraire n'est apparemment jamais imprimée en grand format. Un autre élément de poids est la destination de chaque publication : un petit traité de médecine pratique est publié sur un petit format, une somme, sur un grand format. Enfin, le plus difficile à apprécier correctement est la manière dont le choix du format révèle l'investissement que représente une publication, son importance relative dans la carrière de Temporal, voire son importance subjective pour le libraire-acteur du livre : ce pourquoi nous refusons de dire qu'il s'est spécialisé dans un format plutôt que dans un autre. Finalement, un in-8° comme *Amoureux Repos*, petit ouvrage poétique d'un grand luxe, semble être tout autant un objet esthétique, un objet esthétique total, que *l'Historial Description de l'Afrique*, cette grande anthologie illustrée.

## **2) La(es) marque(s) de Temporal**

Rappelons tout d'abord que la marque d'imprimeur est une institution déjà ancienne à l'époque de Temporal : la première marque apparaîtrait sur un psautier imprimé à Mayence par Fust et Schoeffer, les anciens associés de Gutenberg, en 1457. La marque s'est développée, ornée et enrichie, pendant tout le XVIème siècle, et s'est déplacée de la dernière page à la page de titre. Néanmoins, elle conserve son rôle initial, qui est d'identifier le maître-imprimeur qui a produit le livre, ou le marchand-libraire qui l'édite et le vend. La politique de contrôle de l'imprimerie que mène François Ier en France a pour conséquence d'accentuer le rôle de cette pièce typographique : elle devient d'ailleurs obligatoire. L'ordonnance de Villers-Cotterêt, du 31 août 1539, déclare que :

Ne pourront prendre les maistres imprimeurs et libraires les marques les uns des autres ainschacun en aura une part a soy differente les unes des autres en manière que les achepteurs de livres puissent facilement cognoistre en quelle officine les livres auront été imprimez et lesquels livres se vendront aus dites officines et non ailleurs.<sup>432</sup>

<sup>431</sup> Voir notre chapitre sur les privilèges : les privilèges de 1558.

<sup>432</sup> Pour toutes ces informations, voir : VERTU Aurélie, *Les marques typographiques d'imprimeurs et de libraires (Xve-XIXe siècle)*, Rapport de recherche bibliographique sous la direction de MARSHALL Alan, enssib, Lyon, 2004, p 41-42. Disponible sur le net <[www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-844](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-844)>. Ce travail présente l'intérêt de proposer une synthèse bibliographique. La citation provient de la p. 41.

La marque, par son potentiel esthétique, participe de plus à l'ornementation du livre.

### **1) Les deux marques de Temporal : identification et description**

#### a) Deux marques très semblables

Deux marques distinctes apparaissent dans les ouvrages de Temporal. Toutes les deux représentent un allégorie du temps sous la forme d'un vieillard ailé, portant une faux ou une faucille : allégorie qu'Erwin Panofsky a nommée dans un article le « Vieillard Temps ». <sup>433</sup> Howard Winger fait dire à Baudrier que le graveur Georges Clérambault, qui épouse Prudence Temporal en 1556, serait l'auteur de cette marque <sup>434</sup> : en réalité, Baudrier ne fait cette hypothèse que pour le portrait de Jean Brèche de 1556 <sup>435</sup>. Ces marques restent non-attribuées : nous avons des traces de la première dès 1550, soit six ans avant le mariage de la sœur de Temporal et dudit graveur.

Comme le note Howard Winger <sup>436</sup>, Jean Temporal n'est pas le premier à employer ce motif comme marque : Geoffrey Tory avait gravé une marque assez semblable pour Simon de Colines. Voici en effet cette marque, numérisée par la Bibliothèque nationale, on pourra apprécier la ressemblance entre ces deux gravures : <sup>437</sup> peut-être la marque de Temporal est-elle directement inspirée de celle-ci ; le motif est en tout cas, si l'on peut dire, dans l'air du temps.

Cependant, le choix de ce thème pour Temporal est bien sûr un jeu de mot sur son patronyme. Il reprend un jeu de mots similaire à plusieurs endroits, comme nous l'avons déjà vu. <sup>438</sup> En moyen français, le substantif et l'adjectif « temporal » désignent une durée limitée, ou encore ce qui ne dure qu'un temps <sup>439</sup>. Barthélémy Aneau, à propos de l'*Histoire de Flave Josephe Hébrieu* de 1558, joue également sur le nom du libraire <sup>440</sup>. L'image du Vieillard Temps est donc bien en quelque sorte une représentation picturale du nom de l'imprimeur, qui relève du genre, très prisé à la Renaissance, de l'emblème <sup>441</sup>.

Les deux marques de Temporal diffèrent essentiellement par leur taille : la première est en effet adaptée aux petits formats, aux in-16° ou aux in-8°, qui constituent la majeure partie de ses impressions. La seconde n'apparaît que sur les in-4° ou les in-2°. Pour la première marque, nous pouvons avancer les chiffres de 45x65mm, pour la seconde de 85x65mm : ces chiffres ne sont qu'indicatifs, étant donné l'âge du papier. Selon Aurélie Vertu, « il était courant qu'une maison possède une gamme de marque de taille diverse » <sup>442</sup>.

La seconde marque est située à l'intérieur d'un cadre, d'un cartouche en forme de médaillon. Il est couronné d'une tête qui semble être celle d'un lion, et, en bas, deux aigrettes tiennent des guirlandes de lauriers dans leur bec.

---

<sup>433</sup> PANOFSKY Erwin, *Essais d'icologie : thèmes humanistes dans l'art de la Renaissance*, trad. HERBETTE Claude et TEYSSEBRE Bernard, Gallimard, Paris, réed. 2001, chap. « Le Vieillard Temps ».

<sup>434</sup> WINGER Howard, *op.cit.*

<sup>435</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol. IV, p.381 et suivantes.

<sup>436</sup> WINGER Howard, *op.cit.*

<sup>437</sup> Voir nos illustrations en annexes.

<sup>438</sup> Par exemple dans son épître à Rhamusio où il compare leur œuvre respective : « par toi éternel, et par moi temporal. » Dans *Historial description de l'Afrique*, *op.cit.*

<sup>439</sup> Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales, <[www.cnrtl.fr/définition](http://www.cnrtl.fr/définition)>, >dictionnaire de moyen français (DMF)

<sup>440</sup> *Histoire de Flave Josephe sacrificateur hébrieu*, BOURGOING François trad., ANEAU Barthélémy trad., Jean Temporal, Lyon, 1558, in-2°, p. 611 : « Le Temporal qui les temporales histoires de Flave Josephe (sic.) [...] »

<sup>441</sup> VERTU Aurélie, *op.cit.*, p.56

<sup>442</sup> VERTU Aurélie, *op.cit.*, p.51

De plus, ces deux marques comportent des devises différentes. La première porte, sur un ruban qui sort de la bouche du vieillard temps, la devise latine « *ex tempore prudentia* », que nous traduisons : « d'après les circonstances, la prudence<sup>443</sup> ». La seconde porte, sur un ruban du même type, la formule grecque : « γνώθι καιρόν », « connais l'opportunité ». Là encore, Temporal n'innove pas puisque la même formule avait été utilisée comme devise par Andreas Cratander à Bâle, dont la marque représentait la Fortune<sup>444</sup>. Ces deux sentences semblent être prononcées par le Temps lui-même, le ruban ressemblant fort à un phylactère à la manière médiévale. De plus, la seconde marque porte en plus, sur le cartouche, une autre devise latine, « et fugit interea fugit irreparabile tempus » : « et cependant le temps fuit, il fuit irrémédiablement. »

## b) La marque dans le livre

La marque n°1 apparaît dès le premier ouvrage publié par Temporal, dès 1550. Elle est imprimée sur tous les ouvrages, sauf sur quelques in-4° ou in-2° qui portent la marque n°2 :

- *Variarum lectionum libri*, 1554
- *Historiale description de l'Afrique*, 1556 : page de titre du tome 3.

À part dans l'*Historiale description de l'Afrique* et dans *Histoire de Flave Joseph, Sacrificateur Hebrieu*, dont la page de titre est ornée d'une remarquable gravure, la marque est toujours au milieu de la page de titre.

## 2) Le vieillard Temps, analyse iconographique

### a) une image allégorique

Selon Aurélie Vertu, les marques au milieu du XVIe siècle, se complexifient sous l'influence de l'emblématique de la Renaissance.<sup>445</sup>

Dans le cas de la marque de Temporal, le vieillard n'est pas du tout décharné, il ne représente pas du tout la vieillesse, la mort, la souffrance, dans le goût du naturalisme morbide cher au bas Moyen-Age<sup>446</sup> ; c'est une allégorie dans un goût classique.. Mais dans cette xylographie, elle est assez composite : elle rassemble plusieurs symboles de sens différents, voire de sens opposés ! Il s'agit donc d'en expliciter la signification.

Cette figure n'est pas en soi nouvelle. Sur la base de l'analyse de Panofsky<sup>447</sup>, une partie de ces symboles peuvent être rapportés à la conception antique du temps comme καιρός, et proviennent de l'allégorie antique d'*Occasio* ou d'Opportunité. Cette figure, qui contrairement aux représentations modernes était un jeune homme, était pourvue d'ailes aux épaules et aux talons, métaphores de la brièveté, et, chauve, il arborait une seule mèche : selon le proverbe latin, on saisit l'occasion par les cheveux. Le Vieillard Temps de Temporal a hérité de ces attributs. Un des éléments les plus significatifs de l'allégorie antique était une balance en équilibre sur une lame de rasoir, ou, plus tardivement, sur une roue : or, notre vieillard se tient en équilibre sur une roue ou sur une sphère. Sur la marque n°2, la devise grecque : « il faut saisir l'occasion » correspond

<sup>443</sup> Le terme de *prudentia* a en réalité une extension assez différente du français « prudence ». Le dictionnaire de Félix Gaffiot propose les termes « bon sens » ou « sagacité », qui permettent de mieux appréhender la définition de cette vertu cardinale.

<sup>444</sup> WINGER Howard W. , *op.cit.*...

<sup>445</sup> *op.cit.* p.42

<sup>446</sup> Ce changement dans la représentation du « Vieillard Temps » est bien expliquée par PANOFSKY, *op.cit.*

<sup>447</sup> PANOFSKY Erwin, *op.cit.* : toutes les informations de ces deux paragraphes reposent sur les analyses de cet article.



très exactement à cette conception du temps comme occasion. La devise «selon l'instant, le bon jugement» correspond également à cette conception. La correspondance entre ces devises et les symboles que l'on discerne sur la figure montre que la gravure est bien conçue comme une allégorie, c'est-à-dire qu'elle est porteuse d'un sens. Le temps est volontairement représenté comme un être au mouvement rapide, à l'équilibre précaire, qui parsème l'existence humaine de tournants décisifs et d'occasions qu'il faut savoir saisir.

Mais, si l'on suit Panofsky, les représentations du temps à la Renaissance, bien qu'elles se réclament des thèmes et des motifs classiques, sont perçues à travers le prisme de la culture médiévale et chrétienne. C'est notamment avec l'assimilation de la figure du temps et de la figure de Saturne, vieillard portant la faucille, représenté dans les enluminures médiévales dévorant ses enfants, que naît un thème nouveau, que les classiques ne connaissaient pas comme allégorie : le temps comme résultat de la chute, le temps qui détruit tout, « *tempus edax rerum* » d'Ovide. Pour Panofsky, cette figure du temps se fixe dans l'imaginaire humaniste avec les illustrations du triomphe du temps, dans les *trionfi* de Pétrarque<sup>448</sup>. Rappelons que dans cette œuvre de référence pour l'humanisme, le Temps est celui qui ruine la Gloire. C'est cette représentation du temps comme fuite infinie et comme dérégulation que semble signifier la devise latine : «et le temps fuit, fuit irréparablement ». Le personnage, tourné vers la droite, c'est-à-dire vers l'avant selon l'axe de lecture occidentale, et dans une pose assez dynamique, qui ne correspond déjà plus aux normes de l'immobilisme hiératique classique, semble d'ailleurs incarner spécifiquement une fuite rapide et infinie. De plus, le Vieillard Temps porte une faucille ou une faux, tout comme Saturne. La faux, instrument moderne a également contribué à rapprocher cette figure de celle de la mort, allégorie moderne.

Enfin, un dernier symbole apparaît à travers le serpent enroulé sur lui-même, ou à travers le ruban noué : il s'agirait originellement d'une représentation du cercle des saisons. Par extension, il désigne le temps cyclique de la nature, qui poursuit son cours, indifférent à l'existence et à l'histoire humaines. Nous rapprochons ce symbole particulier de l'idée précédente, puisque sa signification profonde est que le temps échappe à notre prise : dire que le temps nous échappe, et que son cours est indifférent à l'existence humaine, conduit en effet à des conclusions similaires.

#### b) Figure à la mode ou allégorie originale ?

Tous les détails de la figure sont donc des symboles, historiquement attestés, et connus par les érudits de l'époque. Ce Vieillard Temps est une image qui se lit, se déchiffre, s'interprète : il s'agit bien donc d'un emblème, au sens de la Renaissance<sup>449</sup>. Mais quel est sa signification ? Pourquoi superposer deux images du temps si différentes ? L'une évoque plutôt l'activisme politique grec, ou la vertu classique - la « *virtu* » d'un Machiavel - l'autre préfigure le thème des vanités, et, d'inspiration chrétienne, dénonce toute grandeur selon le monde ou selon le siècle.

A ces questions, nous pouvons proposer deux réponses, diamétralement opposées dans leur méthode et dans leur conclusion.

1) La première hypothèse serait qu'il s'agit simplement d'une figure composite, qui suivrait un effet de mode : les allégories du temps sont en effet très courantes à la Renaissance. Évidemment, chez les instigateurs, volontaires ou non, de cette mode chaque symbole a un sens précis, et s'intègre dans une allégorie elle-

<sup>448</sup> PANOFSKY Erwin, *op.cit.*

<sup>449</sup> VERTU Aurélie, *op.cit.* p.48 et p. 56



même porteuse de sens ; mais les épigones, soucieux de produire une image originale, reprennent, distinguent ou mêlent ces symboles plus ou moins arbitrairement.

2) La seconde hypothèse pourrait se réclamer d'une extension du principe de charité, tel qu'il est exposé par Quine : il faut, autant que faire se peut, dans les sciences humaines, considérer les objets culturels comme véhicules d'une intention.<sup>450</sup> Les symboles de la marque de Temporal apparaissent comme des associations paradoxales ; or, le paradoxe lui-même est un genre littéraire extrêmement apprécié, dont Temporal donne d'ailleurs un recueil en 1553.<sup>451</sup> De plus, ce double sens est peut-être déjà présent dans la devise « *et fugit interea, fugit irreparabile tempus* » : tout dépend du sens qu'il faut donner à « *interea* », « pendant ce temps ». Faut-il comprendre qu'il s'agit d'une condamnation de l'inactivité, et que la fuite du temps, lorsqu'il est passé à ne rien faire, est inexorable ? C'est ce que peut vouloir signifier l'éloge du travail, récurrent dans les épîtres de Temporal : « labeur, est de dignite royale : oysivete, de condition servile »<sup>452</sup>, écrit-il. (Encore un paradoxe!)

Ou bien « *interea* » désigne-t-il au contraire les activités, et dans ce cas le sens est que l'activisme ne peut rien contre le passage du temps, que celui-ci échappe irrémédiablement à la prise humaine ? On voit que les paradoxes peuvent être assumés par les devises, et que Temporal et son graveur ont conscience de produire une figure complexe. L'allégorie serait donc tout à la fois une invitation à l'action - mais à l'action selon le temps, selon l'opportunité - et une dénonciation de la vanité de toute entreprise humaine.

En un sens, ces deux hypothèses ne sont pas si éloignées : reprenant divers symboles à la mode, et dont les différents sens qu'on a pu leur donner sont comme sédimentés dans la culture du temps, le graveur a produit une œuvre qui incarne bien la manière tout en complexité et en nuances dont la Renaissance se représentait le temps. Le paradoxe apparent est en effet inhérent à l'époque : époque d'activisme tout autant que période trouble et pessimiste face à l'histoire. C'est dans les images que la Renaissance exprime sa conception du temps. Jean-Claude Margolin écrit : « Cette positivité et cette négativité du temps se traduisent à l'époque de la Renaissance dans des images parlantes, dans des symboles, des allégories, des devises, des marques d'imprimerie, selon une mode qui va beaucoup plus loin et plus profond que la plupart des modes (à moins que ce que nous appelons communément une "mode" ne soit l'efflorescence ou la partie visible d'une réalité psychologique, sociologique ou ontologique, irréductibles à des "effets de surface") »<sup>453</sup>. Et comme l'écrit encore Panofsky, à propos du succès grandissant de la figure du Vieillard Temps, qui, malgré son allure classique, subit l'influence des thèmes chrétiens et modernes : « aucune époque n'a été aussi obsédée par la profondeur et l'immensité, l'horreur et la sublimité du concept de temps »<sup>454</sup>. En choisissant la figure du Temps comme marque et comme emblème, Temporal se montre donc au plus proche de la pensée de son époque.

<sup>450</sup> QUINE Willard Van Orman *Word and Object*, MIT Press, Cambridge, Mass., 1960, tr. fr. DOPP J. et GOCHET P., *Le mot et la chose*, Flammarion, Paris, 1977, et LAUGIER S., *L'anthropologie logique de Quine*, Vrin, Paris, 1992, ou encore DAVIDSON D., « Belief and the Basis of Meaning », in *Inquiries into Truth and Interpretation*, Clarendon Press, Oxford, 1984, p.322 « Each interpretation and attribution of attitude is a move within a holistic theory, a theory necessarily governed by concern for consistency and general coherence with the truth, and it is this that sets these theories forever apart from those that describe mindless objects, or describe objects as mindless. » En d'autres termes, la cohérence de toute interprétation en général suppose que, dans toute interprétation particulière, on attribue d'abord à autrui une intentionnalité cohérente : ainsi, si l'on décrit cette marque comme un « mindless object[...] », on court le risque de tout pouvoir décrire comme un objet sans esprit ou non-intentionnel.

<sup>451</sup> LANDO Ortensio, *XXV paradoxes, ou sentences debatues, & elegamment deduites contre la commune opinion. Traicté non moins plein de doctrine, que de recreation pour toutes gens*, ESTIENNE Charles trad., Jean Temporal, 1554, in-16°

<sup>452</sup> *Historial description de l'Afrique*, op.cit., f.\*2

<sup>453</sup> MARGOLIN Jean-Claude, « De l'Abstrait au concret : à propos de quelques symboles temporels à la Renaissance » dans *Annales de Bretagne*, n°83, 1976, p.351. Disponible sur Persée : portail de revue en ligne : <[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/abpo\\_0399-0826\\_1976\\_num\\_83\\_2\\_2817](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/abpo_0399-0826_1976_num_83_2_2817)>

<sup>454</sup> PANOFSKY Erwin, op.cit., p.128

### ***Conclusion : la marque comme pacte de lecture entre le libraire et le lecteur***

La marque représente un élément important pour une analyse sociologique du livre : en effet, faire le choix d'une allégorie complexe comme marque, c'est destiner son ouvrage à une clientèle érudite capable d'apprécier les références.<sup>455</sup> Tout comme la marque de son compère Nicolas edoard, qui représente un arbre inversé, à visage d'homme, et aux racines tournées vers le soleil – référence direct au *Timée* de Platon<sup>456</sup> -, Temporal se plaît à écrire, se plaît à penser, se plaît au trait d'esprit, et la marque peut-être être vue comme le premier signe d'un pacte de lecture érudite.<sup>457</sup> La marque joue donc en partie le rôle de ce qu'on nomme en rhétorique la « *captatio benevolentiae* »<sup>458</sup>.

On peut également relever que la marque de Temporal ne contient aucune référence religieuse, ni explicite, ni implicite : c'est également le cas chez Nicolas Edoard, mais ce n'est pas si courant. Souvent, la devise, les symboles ou des monogrammes ont des connotations religieuses, ou patriotiques.<sup>459</sup> Temporal, qui n'imprime que peu ou pas d'œuvres religieuses, assume donc pleinement le statut d'un imprimeur lettré et laïc.

### **3) L'esthétique de la page de titre**

Comme beaucoup d'autres éléments constituant le livre imprimé moderne, la page de titre est une invention du XVI<sup>e</sup> siècle. Sa forme se fixe dans les années 1540-1550. Une des questions que pose cette page de titre est longtemps de savoir si l'aspect visuel ou l'aspect sémantique doivent l'emporter. En effet, d'une pratique qui privilégie la *textura*, le plein, et donc ne se soucie pas des coupures intempestives des mots, les imprimeurs du XVI<sup>e</sup> siècle privilégient peu-à-peu une architecture de la page de titre fondée sur l'alternance rythmique des pleins et des vides, sur la mise en valeur de certains mots, sur une importance mesurée de l'image<sup>460</sup>. L'« empagement »<sup>461</sup> de la page de titre est donc pendant cette période et pour certains libraires un élément distinctif.

#### ***1) Description de la page de titre « type » chez Jean Temporal***

La page de titre des ouvrages de Temporal n'est pas nécessairement originale, mais elle est très soignée.

Le titre, ou le nom de l'auteur, apparaissent toujours en grandes capitales romaines. Une ligne se détache particulièrement par sa taille : souvent il s'agit d'un mot clé, ou du nom de l'auteur s'il est connu. Ainsi « Berosi », « Manuel de Iean

<sup>455</sup>VERTU Aurélie, *op.cit.*, p.48

<sup>456</sup> *Timée*, 90a-b

<sup>457</sup> Sur la comparaison avec Nicolas Edoard, voir Baudrier, *op.cit.*, vol.IV, p.103

<sup>458</sup> VERTU Aurélie, *op.cit.*, p.38

<sup>459</sup> *Ibid.*, p.51

<sup>460</sup>Pour l'ensemble des informations de ce paragraphe, voir GILMONT Jean-François (dir.), VANAUTGAERDEN Alexandre (dir.), *La page de titre à la Renaissance : treize études suivies de cinquante-quatre pages de titre commentées et d'un lexique des termes relatifs à la page de titre*, BREPOLS, Turnhout, 2008, « introduction »

<sup>461</sup> AUDIN Marius, cité dans GILMONT Jean-François, *Ibid.*

Imbert », sont des mots mis en valeur. Parfois, permanence de pratiques déjà anciennes que l'on trouve chez d'autres imprimeurs de la décennie 1550<sup>462</sup>, le premier mot est mis en valeur, alors qu'il ne comporte aucune information importante : c'est le cas de « Double » dans *Double d'une seconde lettre par manière de discours*. Dans l'édition de Térrence de 1552, un mot-clé subit une coupure que l'on pourrait nommer intempestive : « *in studiosorum adole-|| scentum gratiam enarrata.* » C'est le seul cas que nous pouvons citer chez Temporal.

La mise en valeur typographique du terme « Afrique », sur la page de titre de *l'Historial description*, est quant à elle intéressante, puisque il ne s'agit pas du premier mot de la page : cette mise en valeur n'est motivée que par l'importance de ce mot pour la compréhension du sens. Il n'y a donc aucune trace chez Temporal d'archaïsme dans la page de titre : au contraire, par la recherche d'un équilibre entre l'aspect visuel immédiat et la mise en valeur sémantique, il est bien un imprimeur de son temps.

La fin du titre est généralement en petites capitales ou bas-de-casse, dans la même police de caractère ou dans une police plus petite. Puis viennent les informations sur le contenu, ou sur la traduction, souvent en italiques si le titre est en lettres romaines. Si d'autres informations s'ajoutent aux premières, comme une réclame, elles sont généralement en lettres romaines, la variation servant à distinguer matériellement chaque élément et chaque niveau de texte : en effet, ces paragraphes sont justifiés sans renforcement. Ils sont centrés et justifiés, ou parfois disposés en pointe. Ces différentes couches de texte peuvent compter : le titre, l'exposé du contenu, une réclame, voire une seconde réclame, la description de l'index. Dans le cas de Temporal, il n'arrive pas que cet exposé présente d'écart significatif avec le contenu réel du livre. Dans *l'Historiale description de l'Afrique*, peut-être, le choix des termes montrerait, selon Oudelmanine Zhiri, une présentation partielle et partielle du contenu des textes traduits de Ramusio.<sup>463</sup>

Un espace correspondant en général au quart ou au tiers de la feuille est alloué à la marque. L'adresse bibliographique est inscrite en bas de page, en français : « à Lyon, chez Jean Temporal », ou en latin : « Lugduni, apud Ioannem Temporalem ». Nous rappelons que ces deux éléments sont rendus obligatoires en 1551: l'édit de Châteaubriant du 27 juin prévoit que tout livre porte le nom, l'adresse et la marque de l'imprimeur, ainsi qu'un nom d'auteur.<sup>464</sup> Mais en réalité, ces pratiques sont depuis longtemps entérinées dans la pratique des imprimeur-libraires. En ce qui concerne la langue, ces indications subissent l'attraction du reste de la page de titre : la page est entièrement en latin ou entièrement en français. La date de publication est indifféremment en chiffres romains ou en chiffres arabes. La mention « avec privilège », quand elle apparaît, peut-être en capitales italiques, ou en bas de casse italiques ou romaines. Là, en revanche, il y a parfois chez Temporal un écart entre ce qu'annonce la page de titre et le contenu du livre : dans *La Tricarite*, nous ne trouvons aucune trace dudit privilège. Assez régulièrement, ces informations sont séparées du titre par un filet. La dernière indication de la page est la division en tomes, si elle a lieu d'être.

La page de titre est donc, globalement, assez sobre, classique, élégante, aérée. On peut même remarquer que la page de titre du troisième tome de *l'Historial description de l'Afrique*, qui porte peu d'indications, voire même celle des *Variarum lectionum libri* de Vettori – ces deux livres sont de grands in-4° ou in-2°, portant la marque n°2 de Temporal- sont assez dépouillées : il semble que qualitativement, elles comportent beaucoup plus d'espace blanc, de papier vierge que de nombreux autres livres de la même période.<sup>465</sup>

<sup>462</sup> *Ibid.*

<sup>463</sup> ZHIRI Oudelmanine, *L'Afrique au miroir de l'Europe : fortune de Jean-Léon l'Africain à la Renaissance*, op.cit., p.78 et suivantes

<sup>464</sup> Voir BARBIER Frédéric, *Histoire du livre en occident*, op.cit., p.111

<sup>465</sup> GILMONT Jean-François et VANAUTGAERDEN Alexandre dir., *La page de titre à la Renaissance : treize études suivies de cinquante-quatre pages de titre commentées et d'un lexique des termes relatifs à la page de titre*, op.cit., présente de nombreux exemples.

## 2) Deux exceptions : le cadre gravé, ou la page de titre à portrait

### a) L'usage du cadre gravé : situation et description

Le premier tome de *l'Historiale description de l'Afrique*, et de *l'Histoire de Flave Josephe Hebrieu*, qui sont également des in-4°, sont ornés quant à eux d'un cadre xylographié. La pratique du cadre est une pratique déjà ancienne qui provient du monde germanique<sup>466</sup>. En 1556, elle ne paraît pas encore archaïque, bien que le livre français préfère les modèles italiens.<sup>467</sup>

Ce cadre représente un portique ou un arc de triomphe, qui allie une certaine architecture classique, visible dans la symétrie d'axe centrale, et le foisonnement des formes et des figures, notamment des grotesques, dans un style à l'italienne, typiques de la renaissance tardive : il s'agit donc d'une synthèse d'influences germaniques et italiennes. L'opulence des détails montre également la virtuosité acquise par le graveur sur bois.

Les colonnes représentent chaque fois trois cariatides, une de face, et deux de profil à droite et à gauche, portant des corbeilles de fruit. Ces cariatides sont sur un socle de forme de forme rectangulaire. Aux deux extrémités, ces socles ne sont ornés que de mascarons. Deux diabolins, qui appartiennent au registre grotesque, installés sur des rinceaux et sur une guirlande de fruit, tiennent le médaillon central où apparaît la mention « avec privilège ». La partie supérieure du frontispice est ornée de deux mascarons, aux formes animalières et longilignes, qui tiennent des serpents ou des rubans. Une guirlande de fleurs relie ces mascarons au médaillon central, où apparaît le premier mot du titre. Ce médaillon est également tenu par deux figures anthropomorphes au corps de salamandre ou de dragon, qui relèvent également du grotesque. Le médaillon est surmonté d'un mascaron .

Ce cadre pouvait avoir une valeur à la fois décorative et figurative : l'opulence, le désordre, le grotesque exprime en effet assez bien la vision de l'Afrique que peut avoir Temporal. L'Afrique est mère de toutes les bizarreries, ou encore « toujours Afrique apporte cas nouveaux. »<sup>468</sup> En revanche, dans *l'Histoire de Josephe Flavius Hébreu*, l'édition de l'œuvre complète de l'historien antique, il semble n'avoir qu'un rôle décoratif, au sein d'un livre qui ne comporte aucune illustration. On peut légitimement se demander pourquoi ce frontispice gravé en 1556 n'est pas réutilisé la même année pour l'œuvre de Jean Brèche en in-4°, mais est ressorti en 1558 : le choix de l'éditeur a été d'orner la page de titre du portrait de Jean Brèche.

Ce cadre a déjà utilisé en 1544 par Sulpice Sabon<sup>469</sup> : en d'autres termes, il ne s'agit pas pour Temporal d'une commande à un graveur, mais d'un achat d'occasion. Comme nous ne savons presque rien de la vie de Sulpice Sabon, nous ne pouvons pas émettre d'hypothèse sur l'acquisition de cette pièce. Cependant Baudrier ne recense aucune édition de Sabon après 1554.<sup>470</sup>

### b) L'exception de *Joannis Braecheis Juriconsulte* (1556) : la présence d'un portrait

Comme nous le disions, sur la page de titre de cet in-2° de 1556, la marque n'apparaît pas : elle est remplacée par un portrait de Jean Brèche, en médaillon, que

<sup>466</sup> GILMONT Jean-françois, *op.cit.*, p.356

<sup>467</sup> *Ibid.*, p. 43, Voir aussi BARBIER Frédéric, *op.cit.*, p.148

<sup>468</sup> Voir notre chapitre sur antiquité et modernité.

<sup>469</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol.IV, p.314

<sup>470</sup> *Ibid.*

Baudrier désigne qualifié d'« excellent » et qu'il attribue à Georges Clérambault.<sup>471</sup> Ce n'est pas le premier portrait de ce type que nous rencontrons dans les œuvres publiées par Temporal.<sup>472</sup> Néanmoins, ce choix de remplacer la marque, qui joue un rôle important dans l'identification du livre imprimé<sup>473</sup>, par une illustration semble original : en réalité la pratique est courante lorsque la publication émane d'une autorité.<sup>474</sup> L'illustration de la page de titre, dans ce cas, perd son caractère général ou normalisé, pour devenir l'annonce du contenu spécifique du livre : on peut supposer que le rôle de l'image se rapproche alors de celui des sous-titres ou des réclames.

### **3) L'usage de la typographie : l'art de la « mise-en-texte »**

#### ***1) La variété typographique***

##### **a) La présentation des pièces liminaires**

Les paratextes et discours d'escortes sont généralement présentés dans une autre police de caractère que le texte principal ; plus encore, chaque élément de paratexte est distingué par une fonte choisie. Cette variation peut reposer sur la différence de taille des caractères. C'est le cas par exemple dans *Amoureux Repos de Guillaume des Autelz* : l'« épître dédicatoire » du poète est en italiques « gros-romain » de Granjon, alors que le texte est dans une police plus petite (« saint-augustin » ou « cicero »). Souvent, le type même des caractères change : on passe du romain à l'italique, ou inversement. Par exemple, dans l'édition de 1551 des *Tres élégantes sentences*, le texte est en caractères italiques<sup>475</sup>, le texte en romain, de taille équivalente<sup>476</sup>. Cette distinction est valable aussi entre les différentes pièces liminaires. Pour appréhender la variété des polices de caractères, on peut prendre l'exemple du premier tome de *l'Historial description de l'Afrique* :

- Les réclames de la page de titre sont en caractères gros-romain de Robert Granjon.<sup>477</sup>
- La dédicace (*f.*) est en caractères italiques petit-parangon de Granjon également<sup>478</sup>.
- La préface est en Parangon romain, que nous n'avons pas réussi à identifier.
- La « sommaire commandation de l'histoire africaine » est en italiques gros-romain de Granjon.<sup>479</sup>
- Le privilège suivant est encore dans une nouvelle police, etc ...

##### **b) Un « principe de variation » ?**

Ce « principe de variation », comme nous l'appellerons, introduit une distinction matérielle entre chaque niveau de discours présent dans le livre : au premier coup d'oeil, on voit que la page suivante est consacrée à un autre texte. La variation entre les types typographiques est également utilisée pour distinguer deux langues dans les éditions

<sup>471</sup> *Ibid.*, vol.IV, p.376

<sup>472</sup> *Amoureux repos de Guillaume des Autelz, gentilhomme Charrolois*, Lyon, Jean Temporal, 1553, feuillets a1-v<sup>o</sup> et a2

<sup>473</sup> Voir notre chapitre sur la marque d'imprimeur.

<sup>474</sup> GILMONT Jean-François, *op.cit.* p.310-311, l'exemple d'une ordonnance de Charles Quint, daté de 1544.

<sup>475</sup> VERVLIET Hendrik D.L., *French Renaissance printing types : a conspectus*, The Bibliographical Society, London, 2010, p..287

<sup>476</sup> En petit-romain, voir VERVLIET Hendrik D.L., *The palaeotypography of the French Renaissance : selected papers on sixteenth-century typefaces*, *op.cit.*, p.6 pour les formats

<sup>477</sup> VERVLIET Hendrik D.L., *French Renaissance printing types : a conspectus*, The Bibliographical Society, London, 2010

<sup>478</sup> Voir VERVLIET Hendrik D.L., *The palaeotypography of the French Renaissance : selected papers on sixteenth-century typefaces*, *op.cit.*, « les italiques de Robert Granjon »

<sup>479</sup> *Ibid.*, p.332



bilingues : dans *Trésor de Vertu*, l'italien est imprimé en italique, le français est en caractères romains.

De plus, chaque pièce liminaire peut-être surmontée d'un bandeau, introduite par une lettrine, ou parfois, dans les grands ouvrages in-2°, ou certains petits ouvrages richement ornés, par les deux. Ainsi, chaque page a une architecture, un « empageant »<sup>480</sup> uniques, de sorte que l'on pourrait parler, comme en rhétorique, de « *varietas*<sup>481</sup> » : à la fois variation et variété. Dans la conception du livre, le destinataire est donc pris en compte, de la même façon que le rhétoricien prend en compte son auditoire ou son lecteur : le livre est bel et bien « informé » par la conception de la communication propre à son époque.

## 2) Présenter le texte d'auteur : servir la lisibilité

### a) La présentation du texte principal au sein du livre

Le corps de texte, lorsqu'il est en prose, est imprimé en caractères romains : seule exception, le *Discours de la Guerre de Malte* est en italique. Dans la mesure où ce texte est d'un seul tenant, il est imprimé dans une seule police de caractères, même s'il est long<sup>482</sup>. Dans le cas de sommes de textes d'origine variée, comme l'*Historial Description de l'Afrique*, ou l'*Histoire de Flave Joseph Sacrificateur Hébreu*, les parties successives peuvent présenter des différences typographiques.

La typographie est un élément qui peut mettre en valeur le texte : une police faite d'arabesque, des majuscules ornementales habillent richement le texte. L'italique du *Discours de la guerre de Malte* montre que ce petit ouvrage a sans doute une vocation d'apparat. De même, la taille de la police, choisie par rapport au format, délivre des renseignements précieux : le *Double d'une deuxième lettre* de Gabriel Simeoni, un in-8°, est imprimé avec des caractères de taille gros-romain. Vingt lignes de texte mesurent 115mm, ce qui équivaut à 15,5 points Didot<sup>483</sup>. La page ne contient donc que quelques lignes, le texte est extrêmement aéré. Ces caractères d'apparat ne semblent pas référencés par Henrik Vervliet<sup>484</sup> : nous les avons comparés aux gros-romains de Garamont ou Granjon sans grand succès.

Dans *Luc Aspulée de l'Asne Doré*, (in-16°), chaque nouveau livre est introduit par un bandeau ; c'est également le cas de *Pietro Vettori Variarum lectionum libri* (in-4°), et de l'*Historial Description de l'Afrique*. De plus, dans ces deux derniers ouvrages, comme dans *Johannis Braecheis jureconsulti commentaria*, chaque début de paragraphe est annoncée par une petite lettrine, toujours de la même taille : cela semble être l'apanage de ces quelques grands livres, et l'*Histoire de Flave Joseph*, in-2°, ne présente pas cette caractéristique. Dans les recueils poétiques, comme *Amoureux Repos de Guillaume des Autelz*, les différents poèmes d'une même partie sont séparés par leur numéro, en chiffre romain, et par leur titre éventuelles ; les parties du recueil sont séparées par des

---

<sup>480</sup> AUDIN Marius, cité dans GILMONT François, *op.cit.*, Nous étendons l'usage de ce terme de la page de titre aux autres pages.

<sup>481</sup> La *varietas* est un concept de rhétorique très important dans la pensée de la Renaissance : COURCELLES Dominique de dir., *La "varietas" à la Renaissance: actes de la journée d'étude organisée par l'École Nationale des Chartes (Paris, 27 avril 2000)*, DROZ, 2001 : « Le principe de *varietas* apparaît comme un principe majeur [...], comme l'ordonnateur de toute la culture humanistes », « introduction », p.3

<sup>482</sup> Voir par exemple les 600p. in-2° de *Joannis Breche Jureconsulti op.cit.*

<sup>483</sup> VERVLIET, *op.cit.*, p.6 pour les équivalences des valeurs typographiques.

<sup>484</sup> Nous devons cette idée à William Kemp, de l'université McGill, qui a déjà mené de nombreuses expertises pour la bibliothèque municipale de Lyon



bandeaux. Les lettrines sont rares, sans doute pour des raisons esthétiques : les vers formant des lignes raccourcies, elles jureraient, sans doute.

#### b) Une présentation rigoureuse

Le corps du texte, contrairement aux pièces liminaires, semble donc toujours bénéficier d'un traitement typographique assez uniforme et assez rigoureux. Bien sûr, des différences s'observent d'un livre à l'autre ; mais au sein d'un même ouvrage, la règle semble être la régularité et la continuité. Là encore, la typographie aide à identifier le texte, en le signalant matériellement comme une unité. Pour reprendre notre comparaison avec les notions de rhétorique, on peut dire qu'à la *varietas* qui caractérise les pièces liminaires, s'oppose l'*uniformitas*, élément fondamental de la *dispositio*.<sup>485</sup>

Le partage du texte en chapitres, puis en paragraphes, distingués matériellement par les ressources de la typographie, n'est pas une évidence au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle : au contraire, d'après Henri-Jean Martin, Jean de Tournes fait preuve d'une grande modernité en prenant conscience de l'importance de l'empagement pour le confort et la facilité de lecture.<sup>486</sup> Or, les livres de Temporal nous semblent formellement assez proche des exemples cités par Henri-Jean Martin. On peut donc dire que leurs « mise en texte » relève d'un rapport moderne à la page imprimée.

### 3) Le livre de poésie : un objet à part ?

#### a) Les spécificités typographiques des recueils poétiques

Nous l'avons déjà abordé en analysant les portraits des poètes, et en étudiant le format : la forme du livre de poésie va de pair avec l'affirmation d'une sensibilité plus individualisée.

Or, les livres poétiques paraissent bénéficier d'un traitement typographique particulier. Tout d'abord, dans tous les ouvrages consultés, le texte central, qui donne son titre au livre, est en italique, alors que les œuvres en prose sont en caractères romains. Cela se remarque dès le *Recueil de poésie françoise* de 1550, imprimé en caractères italiques petit-romain « Temporal »<sup>487</sup>. Dans l'ensemble, tous les textes versifiés semblent d'ailleurs être en italique : par exemple la « sommaire commandation de l'histoire africaine », pièce liminaire de l'*Historial description*<sup>488</sup>, ou le quatrain de « Hante le François » en exergue de l'*edict d'Henri II sur les mariages clandestins*<sup>489</sup>. Nous n'avons observé qu'une seule exception, le poème latin de Nicolas Edoard dans *Joannis Braecheis turonis Jureconsulti* : pour l'instant, nous ne voyons pas les raisons de ce choix particulier. D'après Henri-Jean Martin, Jean de Tournes est un des premiers à utiliser systématiquement l'italique, plus « légère » pour la poésie<sup>490</sup> : là encore, Jean Temporal adopte ce souffle de modernité dans la mise en page.

Mais la mise en valeur de la spécificité de la poésie ne se limite pas à l'italique. L'usage des ornements typographiques est dans les livres poétiques assez intensif : dans les *Epistres d'Ovide* (1552), on compte par exemple trente-quatre bandeaux en deux cent quarante pages. On en dénombre dix-neuf dans *Amoureux Repos de Guillaume des Autelz*<sup>491</sup>, quinze dans *La Tricarite*, onze dans *Les Eglogues de F.B.Mantuan*, alors qu'il

<sup>485</sup> MILLET Olivier, « Poétique, rhétorique et allégorie : les interprétations humanistes de la chimère horatienne », *Camena* n°13, 2012, p.1 <http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/1-MILLET.pdf>

<sup>486</sup> MARTIN Henri-Jean, *La naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, op.cit., p.231-232

<sup>487</sup> VERVLIET Hendrik D.L., *French Renaissance printing types : a conspectus*, op.cit., p.287

<sup>488</sup> *Historiale description de l'Afrique*, op.cit., f.a5 et a5.v°

<sup>489</sup> *Edict du roy Henry II. sur les mariages clandestins contractez par les enfans de famille, sans le vouloir & consentement de leurs pere & mere*, MELLIER Guillaume com., Jean Temporal, Lyon, 1558, in-8°, f.a1-v°

<sup>490</sup> MARTIN Henri-Jean, op.cit., p.232

<sup>491</sup> Pour ce recueil, ces caractéristiques ont également été bien vues par ALDUY Cécile, *Politique des « Amours » : poétique et genèse d'un genre français nouveau*, DROZ, Genève, 2007, p.258

s'agit d'ouvrages courts. Par comparaison, le premier tome de *l'Historial description de l'Afrique*, de plus de cinq-cent pages, en contient une vingtaine. Souvent, ces bandeaux servent à distinguer des parties du recueil ou des poèmes autonomes. Dans les deux derniers livres cités, certains bandeaux, situés au milieu de la page, délimitent la fin d'un poème et le début d'un autre. On peut encore relever, dans *la Tricarite*, l'importance du cul-de-lampe, qui est le même que dans *l'Historial Description de l'Afrique* : celui-ci, en apparence prévu initialement pour un in-2°, acquiert dans le « petit » in-8° une grande importance graphique en occupant la moitié de la page<sup>492</sup>. Les lettrines sont moins visibles.

On peut encore relever la présence de portraits dans *Amoureux Repos de Guillaume des Autelz* et dans *la Tricarite* : de même, dans ces deux cas, le papier est peut-être particulier<sup>493</sup>. Ces deux livres sont donc, autant que l'on peut en juger, des livres de luxe. Mais le charme rhétorique de ces « objet-livres » ne repose pas uniquement sur la surenchère décorative : l'équilibre esthétique, l'harmonie sont privilégiés. *Amoureux Repos* offre un exemple frappant. Nous avons recensé dans ce livre trois polices de caractères italiques : un gros-romain de Robert Granjon<sup>494</sup>, son second « ciceron »<sup>495</sup>, et son « saint-augustin »<sup>496</sup>. Ces italiques de Granjon, toutes de la même période, sont très proches<sup>497</sup> ; de sorte que l'unité typographique de l'ouvrage, et l'harmonie qui s'en dégage, sont remarquables.

#### b) Tentatives d'analyses

Nous pouvons proposer un premier type d'analyse des spécificités matérielles que présente le livre de poésie : il s'agit de petits ouvrages très luxueux, destinés à une clientèle vraisemblablement riche et bibliophile. Cette hypothèse semble d'autant plus fondée que la poésie est l'art par excellence des *literati*. Mais cette analyse sociologique ne nous paraît pas absolument suffisante. On pourrait relever, après tout, que Guillaume des Autels, dans son portrait, n'est pas présenté comme un écrivain, alors que c'est le cas de l'avocat Jean Brèche<sup>498</sup> : selon leurs portraits, c'est donc le second qui aurait le plus de commerce avec l'écrit. En d'autres termes, amour de la poésie et bibliophilie ne sont pas rigoureusement équivalents, et il y a un pas à franchir de la pratique poétique à la valorisation du livre comme objet.

Nina Catach, dans ses recherches sur l'orthographe à la Renaissance, montre que les poètes regardaient de près l'orthographe, et donc le travail d'édition de leurs textes ; plus précisément, ils se souciaient du rapport entre le graphisme et la langue. Opposant, comme dans les querelles de l'époque, les « littéraires » aux « juristes »<sup>499</sup>, elle écrit que les poètes sont « plus attachés à l'aspect extérieur de leurs œuvres et à la facilité de lecture et de prononciation. »<sup>500</sup> L'orthographe, surtout dans le cas spectaculaire de *la Tricarite (1556)* montre à quel point la langue, et le livre comme objet et support visuel, sont un lieu d'expérimentation pour les poètes. C'est donc une réflexion sur l'écriture et sur sa part graphique qui poussent les poètes à s'intéresser au livre et à la typographie.

<sup>492</sup> Voir TAILLEMONT Claude de, *op.cit.*, p.106, et *Historial Description de l'Afrique, op.cit.*, tome premier, f.y5-v°.

<sup>493</sup> Voir notre chapitre sur le format. Pour l'instant, il ne s'agit que d'une observation, qui nous laisse perplexe.

<sup>494</sup> VERVLIET Hendrik D.L., *The palaeotypography of the French Renaissance : selected papers on sixteenth-century typefaces, op.cit.*, p. 332. Temporal figure d'ailleurs dans la liste des « early appearances »

<sup>495</sup> *Ibid.*, p.334

<sup>496</sup> *Ibid.*, p.325

<sup>497</sup> Les termes de Vervliet sont : « *stylical likeness* » et « *stylistically related to* »

<sup>498</sup> Voir notre chapitre sur « les illustrations ».

<sup>499</sup> Rappelons que Guillaume des Autels écrit : « je n'ensuy point la façon de parler du vulgaire, ny des Jurisconsultes », voir notre chapitre sur « le libraire et l'illustration de la langue française »

<sup>500</sup> CATACH Nina, *Histoire de l'orthographe française, op.cit.* p.120

Mais nous pouvons proposer une dernière hypothèse, que nous déduisons justement de cet intérêt pour le livre comme support visuel, comme image. Selon Laure Bourgeaux, Bénédicte Jarry et Sophie Renaudin, l'apparition du portrait dans les recueils poétiques s'expliquent entre autre par l'influence néo-platonicienne : l'art est perçu comme un révélateur de ce que l'âme a de plus élevé.<sup>501</sup> Il est en effet intéressant de noter que Guillaume des Autels, dans sa préface, fait une constante référence à « la platonique hauteuse » : le recueil, qui fait une large place à l'ascèse spirituelle<sup>502</sup>, semble pétri d'idées néo-platoniciennes. Or cette philosophie repose sur la distinction hiérarchique entre des niveaux d'être, mais aussi sur la participation de l'inférieur au supérieur, notamment par la beauté dont Des Autels donne une définition toute platonicienne : « après qu'une fois vu un bel objet ilz ont fondé leur ressouvenance de l'unique idée de Beauté, plus luyssamment aperceue es cieus auparavant »<sup>503</sup>. Le corps matériel est compris une image de l'âme immatérielle,<sup>504</sup> et, on peut relever, dans l'ordre hiérarchique, qu'à la même époque, Érasme nomme l'habit le « corps du corps »<sup>505</sup>. On a par ailleurs beaucoup étudié l'influence de ces idées sur l'art de la Renaissance<sup>506</sup> ; mais ne peut-on pas penser que ces idées ont influencé également la typographie<sup>507</sup>, en tout cas l'usage que les poètes font de ses ressources ? Ne pouvons-nous pas voir une identité structurelle entre le rapport âme-corps-habit, et le rapport entre la poésie et le livre de poésie ?

Certes, le portrait de Des Autels ne le montre pas écrivant : il est montré recherchant l'inspiration, la « furor amoris » ou « furor divinus »<sup>508</sup>, absorbé par les choses spirituelles. Mais le soin apporté au graphisme, à l'harmonie de la typographie, des ornements et de l'illustration, montre assez que le livre n'est pas un simple réceptacle sans esprit<sup>509</sup> : C'est un écrin qui reçoit le texte poétique, et donc propose une image de sa beauté, c'est un « bel objet », comme le dit des Autels. *La Tricarite*, (1557) assez proche matériellement d'*Amoureux repos*, pourrait sans doute faire l'objet des mêmes observations.

Enfin, un dernier élément appuie notre hypothèse. La justification qu'apporte Jean Temporal lui-même à l'emplacement du privilège royal dans *Amoureux repos* est en effet que « la page suyvant [...] estoit blanche, & sembloit quasi attendre cette venue, pour marcher en habit et rang des autres »<sup>510</sup>. Il ne s'agit pas de surinterpréter l'expression

<sup>501</sup> BOURGEOUX Laure, JARRY Bénédicte, RENAUDIN Sophie, *L'apparition du portrait gravé dans le livre au XVI e siècle*, op.cit., p.41-42

<sup>502</sup> « De l'étrange et merveilleux effet de son amour », ou cette phrase de l'avis au lecteur : « L'ignorance vulgaire, qui hebetant son entendement, ne peut chercher autre fin que ce que la nature (encore fort pervertie) luy met au devant, tachant autant de lier & d'emprisonner l'âme au corps, que nous nous eforceons à l'en délivrer. » *Amoureux repos de Guillaume des Autelz*, Jean Temporal, Lyon, 1553, f.a4-v°

<sup>503</sup> DES AUTELES Guillaume, *Amoureux repos*, op.cit., f.a4

<sup>504</sup> « quand infuze fut son âme dans le corps », écrit Claude de Taillemont, (*la Tricarite*, op.cit., p.19)

<sup>505</sup> « In summa dictum est de corpore, nunc de cultu paucis ; eo quod vestis quodammodo corporis corpus est », De civilitate morum puerilium, chapitre 2. L'édition consultée : ERASME, *La civilité puérile*, BONNEAU Alcide éd.sci., LISEUX I., Paris, 1877, p.43.

<sup>506</sup> GARIN Eugenio, *Moyen âge et renaissance*, trad. CARME Claude, Gallimard, Paris, réed. 1989, PANOFKY, *Essais d'iconologie : thèmes humanistes dans l'art de la Renaissance*, op.cit., CHASTEL André, *Marcile Ficin et l'art*, DROZ, Genève, 1954, et, sur le néoplatonisme ficinien, l'introduction de Josephine L.BURROUGHES, dans CASSIRER Ernst, KRISTELLER Paul Oskar, RANDALL John Herman jr. Dir., *The Renaissance philosophy of man*, University of Chicago Press, réed.1961, p.185-192 : « as the most influential exponent of Platonism in Italy during the fifteen century belongs [...] to the evolution of those ideas or attitudes which we term « modern ». Le souci théologique de Ficin n'est d'ailleurs pas si éloigné de Des Autels, qui justifie ainsi le surnom de « Sainte » : « je n'ensuy point la façon de parler du vulgaire, ny des Jurisconsultes : mais des antiques Philosophes Théologiens, mesmement Platoniques, qui ont dit la sainteté estre commencée par la piété, et accomplie par la religion, composant de ces trois cordons le lien indissoluble, par lequel l'âme se rassemble et s'unit à Dieu. » DES AUTELES Guillaume, *Amoureux repos*, op.cit., f.a5

<sup>507</sup> Nous ne connaissons pas de référence bibliographique pour cette idée : il ne s'agit que d'une hypothèse, qui aurait bien sûr besoin d'être étayée par de plus longues recherches.

<sup>508</sup> Sur la conception de la « furor » à la Renaissance, voir par exemple GARIN Eugenio, *Moyen Age et Renaissance*, op.cit., par exemple la page 79

<sup>509</sup> Sur ce terme, voir note 450.

<sup>510</sup> DES AUTELES Guillaume, *Amoureux repos*, op.cit., f. b4

« en habit et rang des autres » ; néanmoins, cette simple façon de parler montre bien une recherche consciente de l'harmonie du fond et de la forme dans la fabrication du livre, qui passe ici par un refus de la page blanche et du déséquilibre entre les différentes pages. Cette explication par des raisons esthétiques n'exclut bien sûr pas les raisons économiques et juridiques de l'emplacement du privilège.

### *Conclusion*

En conclusion, nous pouvons dire que chaque livre, et chaque partie du texte imprimé, bénéficie d'un traitement typographique original, mais qui présentent quelques grands principes : chaque texte doit pouvoir être distingué matériellement d'un autre texte, et la typographie doit être adaptée à la destination propre de chaque livre. Ainsi le choix des caractères et des ornements typographiques est guidée par un souci assez proche de ce la rhétorique de la renaissance nomme *convenientia* ou *convenientia rerum*, terme que Charles Estienne traduit joliment en 1529 par « accordance »<sup>511</sup> : le discours doit être dans une rapport de « conveniencce » avec son objet, et chaque partie en harmonie avec le tout.

(Dans ce chapitre, nous avons convoqué des notions de rhétorique car elles nous semblaient éclairer le rôle que nous constatons pour chaque élément de typographie, et présentaient l'intérêt de ne pas être étrangers à la pensée de la Renaissance. Aurélie Vertu a fait la même chose, lorsqu'elle abordait la marque d'imprimeur comme une manière de *captatio benevolentiae*. Nous ne défendons pas cependant la thèse d'une influence directe de la rhétorique sur l'art de l'imprimerie – ni ne l'invalidons d'ailleurs.)

## **4) Tentative d'attribution des impressions**

### *1) Présentation de notre démarche*

Que ce soit Baudrier<sup>512</sup>, Gültlingen<sup>513</sup> ou Vervliet, la littérature secondaire fait de Jean Temporal un imprimeur : c'est avec cette idée que nous avons débuté l'étude de ses ouvrages, et notamment l'étude des caractères et des ornements typographiques. Notre projet de départ était de présenter systématiquement les fontes et les ornements typographiques dont il disposait.

Or, lors de cette étude, le nombre de livres qui portaient, non pas en page de titre, mais ailleurs dans l'ouvrage, le nom d'autres imprimeurs, nous a semblé important. De plus, nous avons été conduit, après Baudrier, à attribuer certaines impressions à d'autres imprimeurs du milieu lyonnais. La liste que nous obtenions des outils typographiques de Temporal manquait d'unité et de cohérence, signe, sans doute, de la présence d'autres imprimeurs en sous-main. En effet, Jeanne Veyrin-Forrer a bien montré que les fontes de caractères et les bois gravés représentaient un lourd investissement<sup>514</sup> : il semble impensable que Temporal ait investi dans des outils si divers pour son seul atelier.

C'est pourquoi, reprenant et confrontant nos notes, notre seconde hypothèse de travail a été d'attribuer les impressions, et donc de considérer que Temporal

<sup>511</sup> MILLET Olivier, *op.cit.*, p.3

<sup>512</sup> BAUDRIER, vol.IV, p.380

<sup>513</sup> GÜLTLINGEN Sybille von, *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au XVIème siècle*, Koerner, Baden-Baden, 1992-2009, volume X, p.50 et suivantes

<sup>514</sup> VEYRIN-FORRER, Jeanne, « Fabriquer un livre au XVIe siècle », *op.cit.*, p.279-281

était libraire, et non imprimeur. Ce changement dans nos méthodes de travail ne s'est pas fait sans difficultés. Pour l'instant, la comparaison entre les différentes fontes et ornements typographiques des différents imprimeurs a été réalisée de manière assez empirique : nous ne disposons ni du temps ni du matériel nécessaire à la création d'une banque de données et d'un dépistage systématique des « signatures typographiques » de chaque imprimeur. Les attributions que nous proposons sont donc sujettes à caution.

## 2) Les impressions signées : le colophon

Lorsque nous disons que certaines impressions sont signées, cela signifie qu'un nom d'imprimeur apparaît au colophon. C'est le cas de nombreuses éditions de Temporal, pour lequel nous avons pu l'observer nous même, ou pour lequel nous avons des renseignements bibliographiques. *Grosso-modo*, cela concerne la moitié des éditions<sup>515</sup> : c'est aussi pour cette raison que nous doutons que Temporal ait possédé lui-même des presses.

Ainsi, au verso du dernier feuillet () des *épistres d'Ovide* de 1552, apparaissent l'achevé d'imprimer, l'adresse de l'imprimeur « à Lyon », et le nom « Philibert Rollet ». Le nom de Barthélémy Frein apparaît ensuite à la fin de nombreuses éditions : par exemple, au feuillet N2 de *Pietro Vettori variarum lectionum libri* : « Excudebat Bartholomaeus Frein / 4. No. Maias/ 1554. » . En 1558, le dernier feuillet de la *Réduction de Calais* comporte, à la suite du privilège, l'achevé d'imprimer, l'adresse et le nom de Nicolas Edoard ; c'est également le cas des *Edicts d'Henri II*.

Le nom de Jean d'Ogerolles, avec indication de date et de lieu, apparaît au feuillet K8 des *Eglogues de J.B.Mantuan*. Le nom de Nicolas Perrineau, sans achevé d'imprimer ni adresse, apparaît au dernier feuillet (i4-v°) du *Manuel de Jean Imbert*. Mais le nom de l'imprimeur n'est pas toujours aussi simple à trouver :

Dans *Joannis Braecheis jureconsulti commentarii*, c'est le feuillet p4, le dernier feuillet de texte qui porte l'indication : « lugduni / excudebat Jacobus Faure ». Les deux cahiers suivants, consacrés à un *index rerum*, sont paginés différemment.

Peut-être que dans ce cas, tous les cahiers ne proviennent pas du même atelier.

## 3) Les livres à attribuer

### a) Fontes et caractères typographiques : une signature ?

Les fontes de caractères et ornements typographiques peuvent permettre, pour le XVIe siècle, d'identifier de quel atelier provient une impression. Le recensement des fontes typographiques par Henrik Vervliet<sup>516</sup> est par exemple un outil précieux. Henri Baudrier recense également des collections de lettrines, ou différents ornements typographiques, qu'il attribue à certains imprimeurs. Ainsi, il recense pour Barthélemy Frein<sup>517</sup> une collection de lettrine, dont plusieurs se retrouvent par exemple dans *Variarum lectionum libri*, l'impression signée au colophon.

Lorsque nous avons voulu attribuer chaque impression, nous avons tout de même rencontré une difficulté majeure. Plusieurs ornements récurrents dans les livres de Temporal apparaissent dans des impressions signées par des imprimeurs différents.

Des bandeaux très utilisés dans les petits formats se retrouvent dès les *Epistres d'Ovide* de 1552 : cette impression est signée Philibert Rollet au colophon. Or, ces bandeaux se retrouvent ensuite dans *Luc.Aspulée De l'asne doré* en 1553. Ces bandeaux

<sup>515</sup> Nous avons placé un tableau récapitulatif en annexe , en plus de notre catalogue.

<sup>516</sup> Nous pensons à VERVLIEET Hendrik D.L., *French Renaissance printing types : a conspectus, op.cit.*, et *The palaeotypography of the French Renaissance : selected papers on sixteenth-century typefaces, op.cit.*

<sup>517</sup> BAUDRIER Henri, *op.cit.*, voir l'article « Barthélemy Frein ».



se retrouvent dans les deux tomes de l'édition de Bérose, qui cette-fois ci sont signés Barthélémy Frein au colophon. Ils se retrouvent également dans l'édition des *Paradoxes et sentences débattues* et de *l'Art poétique françoys* pour Thibault Payen en 1556. Enfin, nous les retrouvons dans l'édition de 1559 des *Paradoxes et sentences debatues*, imprimés par Nicolas Perrineau.

Nous avons été attentifs à l'emplacement de ces pièces : elles se situent dans les pièces liminaires et dans le corps de texte<sup>518</sup>. Nous sommes donc amenés à conclure que les bois ont circulé entre les différents ateliers. Peut-être, dans ce cas-là, appartenaient-ils à Temporal, qui en tant que libraire, fournissait du matériel pour les impressions<sup>519</sup>. Jeanne Veyrin-forrer a établi que le matériel typographique coûtait rapidement plus cher qu'une presse.

Nous possédons un autre exemple : *La réduction de Calais au royaume de France (1558)*, qui est une impression signée Nicolas Edoard, au colophon. Nous retrouvons au verso de la page de titre et au feuillet a2 les mêmes bandeaux que ceux d'*Amoureux repos* (f.a4 et f.a2), que nous pensons pouvoir attribuer aux presses de Thibault Payen, comme nous le verrons. De toute façon, selon Baudrier, Nicolas ne possédait pas encore de presses au moment où *Amoureux repos* a été publié<sup>520</sup>, nous sommes donc obligé de supposer qu'il n'a acquis ce matériel typographique qu'en seconde main. Edoard utilise encore un autre bandeau d'*Amoureux Repos* (a2) dans les *Chroniques de la ville de Macon* en 1560. Dans ce cas là, il faut rappeler que, toujours selon Baudrier, Edoard a été accueilli par Thibault Payen lors de son arrivée à Lyon, et il a travaillé chez lui comme prélecteur.<sup>521</sup> Peut-être que, lors de son installation, Payen lui a transmis (vendu?) une partie de son matériel. *La Réduction de Calais* contient en outre un cul-de-lampe que nous retrouvons souvent chez Temporal.

Enfin, ces remarques s'appliquent également pour les *Eglogues de F.B.Mantuan* : l'impression est signée Jean d'Ogerolles, pourtant deux bandeaux identiques à ceux précédemment relevés se retrouvent aux feuillets a2 et a5-v° (à l'envers, et vraisemblablement en gras), a3-v° et a6. Mais cette fois-ci, ces pièces attribuées à Payen (ou à Edoard) ne sont présentes que dans le feuillet liminaire. Le texte lui-même, qui commence à partir du cahier B, en majuscule, alors que le premier « a » était en minuscule. Le corps de texte comporte des lettrines que nous n'avons pas reconnues. Nous émettons donc l'hypothèse que les pièces liminaires et le corps de texte pourraient ne pas provenir du même atelier.<sup>522</sup>

Nous n'avons pas trouvé, dans notre bibliographie, de mentions de cette circulation du matériel typographique entre les ateliers lyonnais au XVI<sup>e</sup> siècle. En revanche, Stephan Rawles a mis en évidence la circulation de lettres ornées entre Simon de Colines et Robert Estienne, à Paris.<sup>523</sup> Nous sommes nous-mêmes conduits par notre étude à émettre ces hypothèses, qui s'accordent par ailleurs avec les analyses de Jeanne Veyrin-Forrer<sup>524</sup> sur le coût du matériel typographique, qui justifie qu'on l'utilise jusqu'à l'usure, et donc peut-être qu'on le revende. Nous

---

<sup>518</sup> Le cahier des pièces liminaires est souvent ajouté en dernier, après l'impression du texte. Voir VEYRIN-FORRER Jeanne, *op.cit.*, p.281

<sup>519</sup> DAVIS Nathalie Zemon, « le monde du livre humaniste à Lyon », *op.cit.*, ne parle que de la fourniture de papier, p.259

<sup>520</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol.IV, p.103

<sup>521</sup> *Ibid.*

<sup>522</sup> Jean-François Gilmont a montré que les différents cahiers d'un livre pouvaient être imprimés à des intervalles parfois longs, ou dans des conditions différentes : GILMONT Jean-François, dans AQUILON Pierre et MARTIN Henri-Jean dir., *Le livre dans l'Europe de la Renaissance : actes du XXVIII<sup>e</sup> congrès international d'études humanistes de Tours*, Promodis, Paris, 1988

<sup>523</sup> RAWLES Stephan, dans *Le livre dans l'Europe de la Renaissance*, *op.cit.*, p.42 et suivantes

<sup>524</sup> VEYRRIN-FORRER, « fabriquer un livre au XVI<sup>e</sup> siècle », *op.cit.*



n'avons pas trouvé aucune mention d'un apport de matériel typographique par le libraire à un imprimeur.

Néanmoins, pour la suite de ce chapitre, nous retenons que l'attribution sur la base du matériel typographique, et notamment des ornements, reste incertaine. Il s'agit tout au plus d'indices : il faut que ces indices convergent pour que nous puissions attribuer un impression avec un peu de certitude.

#### b) Une hypothèse d'Henri Baudrier

Baudrier<sup>525</sup> émet une hypothèse, qui ne se fonde pas sur la récurrence de certains ornements chez Temporal, mais sur la présence dans *Amoureux Repos de Guillaume des Autelz* d'une lettrine attribuée à Thibault Payen<sup>526</sup>. Baudrier recense une collection de 24 lettrines, parmi lesquelles trois seulement apparaissent chez Temporal. Nous n'avons pas retrouvé ces lettrines dans les quelques livres de Payen que nous avons pu consultés, aussi nous nous fions à l'autorité de Baudrier. A moins que ces trois lettrines soient en réalité indépendantes des autres, il faut reconnaître que cette hypothèse est fondée.

La lettrine en question est le « c » du feuillet i5-v<sup>o</sup><sup>527</sup>.

Nous avons cherché d'autres indices :

- La lettrine « C » du feuillet d7 se retrouve sans doute dans le *Traité des hernies*, donné par Thibault Payen en 1561<sup>528</sup> (f.a1-v<sup>o</sup>).
- La lettrine « L » (f.e-4v<sup>o</sup>), avec un ange de dos, aisément reconnaissable, se retrouve dans *l'arithmétique et manière d'apprendre à chiffrer*<sup>529</sup> (f.a2), en 1566.
- Enfin, la lettrine « D », représentant une chouette, là aussi aisément reconnaissable, se retrouve dans l'édition de *l'Art Poétique* de Payen en 1556.

Un bandeau, présent au feuillet a2, est souvent réutilisé dans la carrière de Temporal. Nous en avons retrouvé sa trace dans le *discours de la guerre de Malte*, et dans *Erotasmes de Phydi et Gélasine*.

Un autre indice permettant l'attribution à Payen, ou à tout autre imprimeur, est la présence de quelques lignes de grec sur la page de titre, au verso et sur le second feuillet. Vervliet recense ces caractères grecs et attribue leur utilisation à Temporal.<sup>530</sup> Or, Temporal n'a jamais imprimé en grec en 1553. Dans les années qui suivent, *Variarum lectionum libri* de Vettori et les *Commentarii* de Jean Brèche contiennent quelques lignes de grec : la première impression est signée Barthélémy Frein, la seconde Jacques Faure. Il semble étrange d'investir dans une fonte de caractères grecs pour un seul livre, et qui plus est, pour quelques lignes au sein de ce livre. En revanche, Vervliet ne recense pas Thibaut Payen parmi les premiers utilisateurs de cette fonte de caractère grecque : elle est par contre attestée chez Macé Bonhomme et Gaston Rouillé.

Les principales polices de caractères observées sont la première italique gros-romain de Granjon<sup>531</sup>, sa première italique « Saint-Augustin »<sup>532</sup> ainsi que sa première

<sup>525</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol.IV, p.380

<sup>526</sup> *Ibid.*, vol.IV, p.269 pour la liste de lettrines de Payen.

<sup>527</sup> DES AUTELS Guillaume, *Amoureux repos*, *op.cit.*, f.i5-v<sup>o</sup>

<sup>528</sup> FRANCO Pierre, *Traité des Hernies contenant une ample declaration de toutes leurs especes, et autres excellentes parties de la Chirurgie, assavoir de la pierre, des cataractes des yeux, et autres maladies, desquelles comme la cure est perilleuse, aussi est elle de peu d'hommes bien exercée : Avec leurs causes, signes, accidens, anatomie des parties affectées, et leur entiere guarison*, Thibault Payen, Lyon, 1561, n-8<sup>o</sup> numérisé sur <<http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?p=5&cote=71418&do=pag>>

<sup>529</sup> CATHALAN Antoine, *L'arithmétique et manière d'apprendre à chiffrer & conter par la plume & par les getz en nombre entier & rompu, facile à apprendre, et très utile à toutes gens*, Thibault Payan, Lyon, 1566, in-16<sup>o</sup>

<sup>530</sup> Second grec « Saint Augustin » de Schoeffer, VERVLIET Hendrik D.L., *The palaeotypography of the French Renaissance : selected papers on sixteenth-century typesfaces*, p.378

<sup>531</sup> *Ibid.*, p.332

<sup>532</sup> *Ibid.*, p.325

italique « cicero »<sup>533</sup>. Seule la seconde est attestée chez Payen en 1554, deux sont attestées chez Phillibert Rollet.

Enfin, le bandeau du feuillet a2 se retrouve dans l'édition des *Chroniques à l'usage de Mascon* de Nicolas Edoard en 1560.<sup>534</sup> Selon Baudrier, edoard ne possédait pas de presses lors de l'impression d'*Amoureux Repos* ; si le matériel typographique lui a été transmis, il semble raisonnable, pour les raisons déjà nommées, de supposer qu'il appartenait auparavant à Payen, plutôt qu'à un autre imprimeur.

### c) D'autres attributions à Thibault Payen ?

#### α) *Le discours de la guerre de Malte*

*Le discours de la guerre de Malte (1553)* contient également un lettrine attribuée à Payen, au feuillet a2 ; le bandeau sur la même page, est identique à celui d'*Amoureux Repos de Guillaume des Autelz*. Le texte semble imprimé dans un police italique de Robert Granjon<sup>535</sup>, tout comme *Amoureux repos de Guillaume des autelz*. En outre, la traduction de ce texte est de Nicolas edoard, à l'époque où il est prélecteur d'imprimerie chez son compatriote.<sup>536</sup> Tous ces indices nous conduisent donc à attribuer l'impression de ce volume au même imprimeur que l'ouvrage précédent, à savoir Thibaut Payen.

#### β) *La Tricarite*

Nous retrouvons par ailleurs une lettrine que Baudrier attribue à Thibault Payen dans un livre proche visuellement d'*Amoureux Repos : la Tricarite* de 1557. Il s'agit du « N historié du feuillet a3.<sup>537</sup> De plus, nous avons constaté que les bandeaux p.23 et p.74 sont tous utilisés par Thibault Payen en 1561, dans un livre qui n'implique pas Jean Temporal<sup>538</sup>. Nous pouvons encore relever que le cul de lampe du feuillet a5 est identique à celui de l'*Historial Description de l'Afrique* (f.b2), et à celui de l'édition de l'*Art poétique françois* partagée entre Temporal et Thibault Payen.

Ce cul de lampe est ensuite utilisé dans la *Réduction de Calais* en 1558, qui porte au colophon le nom de Nicolas Edoard : là encore, il semble raisonnable de supposer une transmission du matériel entre Payen et Nicolas edoard.

#### γ) Les éditions partagées avec Payen

Partant de ces attributions, d'autres hypothèses découlent d'elles-mêmes. De plus, comme les ornements et caractères typographiques se retrouvent d'un ouvrage à l'autre, nous pouvons vérifier la concordance de nos différentes attributions

Tout d'abord, il semble acquis que les éditions des *Paradoxes et sentences debatues* de 1555 et de l'*Art poétique françois* de 1556, partagées entre Temporal

<sup>533</sup> *Ibid.*, p.334

<sup>534</sup> BUGNYON Philibert, *Chroniques à l'usage de Mascon*, EDOARD Nicolas trad., Nicolas Edoard, Lyon, 1560, in-12°, p.2

<sup>535</sup> La Bibliothèque Municipale de Lyon ne possède malheureusement pas d'exemplaire consultable, et cette observation est donc tirée de l'analyse des versions numérisées de l'ouvrage <<http://books.google.fr>>, *le discours de la guerre de Malte*, VILLEGAGNON Nicolas de, EDOARD Nicolas trad., Lyon, Jean Temporal, 1553. Nous ne donnons donc pas la taille de la fonte, mais la forme du « et » par exemple, ou des capitales « A », du « v » ou du « z » est caractéristique.

<sup>536</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol.IV, p.106

<sup>537</sup> Comparer avec *Ibid.*, vol.IV, p.269

<sup>538</sup> FRANCO Pierre, *Traité des Hernies contenant une ample declaration de toutes leurs especes, et autres excellentes parties de la Chirurgie, assavoir de la pierre, des cataractes des yeux, et autres maladies, desquelles comme la cure est perilleuse, aussi est elle de peu d'hommes bien exercée : Avec leurs causes, signes, accidens, anatomie des parties affectées, et leur entiere guarison*, Thibault Payen, Lyon, 1561 [http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?p=5&cote=71418&do=page.\\*3](http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?p=5&cote=71418&do=page.*3)

et Payen peuvent être attribuées à Payen. Le cul-de-lampe de *la Tricarite* est par exemple présent dans *l'Art Poétique* page 181.

De plus, nous avons retrouvé certains bandeaux utilisés pour ces deux ouvrages dans *Empirie et secrets*, imprimé par Thibault Payen en 1558. Le bandeau du feuillet a4 de *l'Art poétique*, également présent dans les *Paradoxes et sentences debatues*, se retrouve au feuillet a3 du livre de 1558 : or c'est le bandeau que nous avons observé chez Temporal dès 1552, dans des éditions signées par Philibert Rollet ! Le bandeau de la p.76 des *Paradoxes* se retrouve quant à lui p.11.<sup>539</sup> De plus, ce livre montre que Payen disposait bien d'italiques de Granjon.<sup>540</sup>

#### δ) *Tractatus ad formulam cameralis obligationis*

L'exemplaire consulté en ligne du *Tractatus ad formulam cameralis obligationis* (1556), édition partagée en Temporal et Sébastien Honorat, porte le nom de ce dernier libraire.<sup>541</sup> Selon Baudrier, Sébastien Honorat travaille en priorité avec Jacques Faure. Nous n'avons pu identifier la fonte sur la version numérisée, et les ornements typographiques sont plutôt rares. Mais là encore, les indices nous poussent à attribuer l'impression à Payen : page 64, une lettrine T semble identique à celle de la page 67 de *l'Art poétique* de 1556. Un D, avec une chouette fort reconnaissable, se retrouve p.160 et dans *Amoureux Repos de Guillaume des Autelz*.

#### ε) *Erotasmes de Phydie et Gélasine*

*Erotasmes de Phydie et Gélasine* (1558) contient le même bandeau (p.10) qu'*Amoureux repos de Guillaume des Autelz* (f.a4) et que le *Discours de la guerre de Malte*. La police de caractère la plus utilisée semble être le second italique « cicero » de Granjon<sup>542</sup>, ce qui le rapproche visuellement de la *Tricarite* et d'*Amoureux repos de Guillaume des Autelz*. À partir de ces indices, peu nombreux, peut-on également attribuer cette impression à Payen ?

Comme nous le disions, certains bandeaux d'*Erotasmes de Phydi et Gélasine* se retrouvent dans les pièces liminaires, et dans les pièces liminaires seulement, des *Eglogues de Mantuan*, dont le texte est imprimé par Jean D'Ogerolles. On les retrouve également dans *la Réduction de Calais*, mais cela correspond à la transmission que nous supposons entre Payen et edoard.

d) Des cas problématiques :

#### α ) Les premières éditions

*Le Recueil de poésie Françoise*, les *Trés élégantes sentences et autorités de plusieurs Sages* et *l'Art poétique françois* contiennent une police de caractère rare, que Vervliet a nommée l'italique petit-romain « Temporal ».<sup>543</sup> L'utilisation de cette fonte pourrait signifier que Jean Temporal a possédé, au moins à ses débuts, un matériel d'imprimeur original, et donc des presses. Mais Vervliet signale aussi que cette fonte est

<sup>539</sup> RUSCELLI Girolamo, *Empirie, et secretz du s. Alexis piemontois, divisez en six livres. Traduitz de la dernière édition de l'italien*, Thibault Payen, 1558, in-16° : numérisé par google books <[http://books.google.fr/books?id=Jz644Sn46KIC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](http://books.google.fr/books?id=Jz644Sn46KIC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false)>

<sup>540</sup> *Ibid.*, f.a2 et suivants.

<sup>541</sup> *Tractatus ad formulam cameralis obligationis*, Jean Temporal et Sébastien Honorat (édition partagée), Lyon, 1556, in-16°, numérisé sur

<sup>542</sup> VERVLIET Hendrik D.K., *The palaeotypography of the French Renaissance : selected papers on sixteenth-century typefaces*, op.cit., p.336

<sup>543</sup> VERVLIET Hendrik D.L., *French Renaissance printing types : a conspectus*, op.cit., p.287. La police est exemplifiée par le feuillet f.4, jusqu'à la page 2 du *Recueil de poésie Françoise* ...

peut-être identique à un italique petit-romain rare attribué à Haultin, et attesté chez Philibert Rollet dès 1547.<sup>544</sup> Or Temporal fait imprimer chez Rollet en 1552 : une seconde hypothèse serait donc que ces premières œuvres sont en réalité imprimées par Rollet. Mais nous pensons avoir identifié l'italique Temporal dans l'ouvrage de 1552<sup>545</sup> : c'est cette continuité qui nous fait supposer que l'on peut attribuer déjà les premières impressions à Philibert Rollet. Cela dit, notre recherche a encore besoin d'être étayée.

Une comparaison des différents ornements typographiques permettrait peut-être d'authentifier notre attribution à Rollet, mais ces ouvrages ayant été consultés en premier, cette étude n'avait pas été entreprise.

Selon Vervliet, un des deux ouvrages de 1551 contient en outre des caractères italiques « Saint-Augustin » de Robert Granjon. Or cette fonte de caractère est également utilisée par Rollet dès 1547. Néanmoins, Vervliet précise aussi que cette fonte est très populaire.<sup>546</sup>

### **β) Le cas du *Double d'une deuxième lettre par manière de discours*(1553)**

Le *Double d'une deuxième lettre par manière de discours* contient très peu d'ornements. De plus, les caractères utilisés sont inconnus. La seule piste que nous possédons – qui nous a été donnée par William Kemp – serait la présence d'une variante de cette fonte dans les *Edicts d'Henri II sur les mariages clandestins*, imprimé par Nicolas edoard en 1558.

#### e) Un cas très difficile, *l'Historial description de l'Afrique* :

Les deux tomes de *l'Historiale description de l'Afrique* posent de réels problèmes d'attribution. En effet, nous avons trouvé dès le premier tome un certain nombre d'ornements typographiques que nous avons attribués à Thibaut Payen :

1. une lettrine « L », p.339, avec un angelot de dos, identique à *Amoureux repos de Guillaume des autelz*.
2. une lettrine « I », p.372, ressemblant à *Amoureux repos de Guillaume des autelz*, a4
3. une lettrine « T », f.y4-v°, identique à *Tractatus ad formulam cameralis obligationis* p.45.
4. Un lettrine « P » p.267 semble identique à *Tractatus ad formulam cameralis obligationis* p.176.

Mais d'autres indices nous pousseraient à attribuer l'impression à Jacques Faure, qui la même année imprime pour Temporal un livre de même format, *Joannis Breche Turonis Jureconsulti* :

1. Des bandeaux identiques se retrouvent dans les deux ouvrages.
2. La lettrine « L », p.318, où est figuré un ange chevauchant une chèvre, facilement reconnaissable, est utilisée dans d'autres impressions de Jacques Faure<sup>547</sup>, qui ne concernent apparemment pas Temporal.

Enfin, pour complexifier encore cette attribution, Baudrier recense les bandeaux de *l'Historiale description* ... dans l'article consacré à Nicolas Edoard!<sup>548</sup> Mais après tout, c'est Nicolas Edoard qui imprime pour Temporal

<sup>544</sup> *Ibid.* , p.284

<sup>545</sup> FONTAINE Charles, *les épistres d'Ovide nouvellement traduit en vers François*, Jean Temporal, Lyon, 1552, in-8°

<sup>546</sup> VERVLIET, Henrik D.K., *op.cit.*, p.325

<sup>547</sup> Par exemple : BUCCI Dominico, *Quaesita medicinalia IIII, juxta Hippocratis, Galeni, et probatissimorum medicorum sententiam, strenue discussa*, Jacobus [Jacques] Faure, Lyon, 1555, p.7

<sup>548</sup> BAUDRIER, *op.cit.*, vol.IV, p.106

*l'Histoire de Flave Joseph Hébrieu*, autre in-2°, en 1558. Et en effet, certains bandeaux se retrouvent dans ce dernier livre ! De plus, dans ces deux ouvrages de même gabarit, les feuillets des pièces liminaires sont signés par un astérisme, ce qui est assez rare chez Temporal pour mériter d'être signalé.

Il nous est difficile de faire la distinction entre ce qui revient à Payen et ce qui revient à Nicolas Edoard. Peut-être que Baudrier fonde son attribution sur des éditions antérieures, de sorte que là encore, on puisse attribuer le matériel typographique à Thibault Payen, qui l'aurait ensuite transmis à Edoard. Peut-être qu'au contraire, les lettrines que nous attribuons à Payen appartenaient déjà à Nicolas Edoard.

Les bandeaux qui se retrouvent dans l'impression de Jacques Faure pour Temporal supposent, comme c'est le cas pour les bandeaux des in-16°, que les mêmes ornements sont utilisés par les différents imprimeurs auxquels fait appel le libraire.

Enfin, la présence d'une lettrine clairement attribuable à Jacques Faure suppose soit que le matériel provenait de différents ateliers, soit que des ateliers ont collaboré selon une logique de répartition du travail qu'il s'agirait de mettre à jour. (l'ouvrage contient après tout plusieurs dizaines de cahiers, répartis en plusieurs livres et chapitres.)

#### f) Quelques impressions non attribuées :

Il reste, dans la liste des ouvrages que donne Temporal, quelques livres : est-ce assez pour supposer la présence de presses ? Il est tentant de penser que non, et donc de rechercher quelques indices du travail d'autres imprimeurs. Pour l'instant, nous n'avons pas de pistes, pour diverses raisons.

- *Luc.apulee De l'asne doré* est un in-16°, qui comporte les bandeaux que nous avons déjà observés dans les autres petits formats de 1552 à 1560. Néanmoins, ils présente un jeu de lettrines original. Nous n'avons pas eu le temps, étant donné la longueur de l'ouvrage, de pousser leur étude plus avant.
- *Le stile et manière de composer*, de 1553 n'a pas pu être consulté.
- *Tabula aurea carmina* n'a pas pu être consulté.
- *Philonis Judaei scriptoris eloquentissimi* a été consulté en ligne<sup>549</sup>. Les lettrines nous sont inconnues : cette édition est partagée entre Temporal, Eustache Barricat, Jean Frellon et Jean François de Gabiano. Nous avons donc toutes les raisons de penser qu'ils ont pu faire appel à un imprimeur que nous n'avons pas encore croisé dans nos études.
- Les impressions non attribuées postérieures à 1560 ne sont pas présentes à la Bibliothèque municipale de Lyon, et n'ont pas non plus été numérisées. Nous n'avons donc pas pu les consulter.

### **Conclusion**

Toutes ces attributions ne sont encore que des hypothèses, d'autant qu'il reste des cas problématiques.

De plus, elles se fondent essentiellement sur les attributions à Payen que supposent les relevés de Baudrier : si cette attribution s'avère fausse, il est probable que l'édifice s'effondre ou que nous soyons amenés à changer considérablement nos

---

<sup>549</sup> Numérisé par google-books : <<http://books.google.fr/books?id=Xvc9AAAACAAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>>, consulté en mars 2013

positions. Mais même si ces attributions s'avèrent finalement infondées, il faut supposer cependant que Temporal, avant 1558, a vendu son matériel typographique : nous l'avons retrouvé dans les impressions de Payen et d'Edoard.

Comme nous le disions, rien dans nos recherches bibliographiques ne permet d'étayer ou d'invalidier la thèse de la circulation des ornements typographiques entre les imprimeurs. Rien non plus ne nous permet de penser que différents ateliers peuvent collaborer sur la même impression, grâce à un système proche de la *pecia* médiévale. mais nous sommes cependant conduit à le supposer pour les *Eglogues de F.B.Mantuan*, par exemple. En conséquence de quoi, nous avons à chaque fois analysé l'emplacement de ces ornements qui sont autant de « signatures », afin de vérifier si les pièces liminaires ou les feuillets de la table des matières, si les différents tomes, si les différents livres pouvaient être différemment attribués. Quand cette hypothèse avait un intérêt, nous l'avons signalée, mais il faut bien avouer qu'elle est rarement concluante.

Nos attributions permettent également de préciser les relations que Temporal entretient avec les imprimeurs lyonnais : elles présentent l'intérêt de proposer une trajectoire cohérente pour Temporal.

De 1550 à 1552, Temporal aurait donc fait imprimer chez Philibert Rollet. Vers 1553, après l'édition de Térance qu'ils partagent,, il se tourne vers Thibault Payen. C'est sans doute chez Payen qu'il rencontre Nicolas edoard. Or, Temporal publie sa traduction du *Discours de la guerre de Malte* en 1553 ; il publie ensuite ses poèmes et épîtres. On peut supposer que les deux hommes, que nous avons quelquefois comparer dans ce mémoire, étaient amis. Lorsque Nicolas acquiert des presses, et qu'il achète du matériel typographique – sans doute une partie à Payen-, il imprime pour Temporal. Entre 1553 et 1558, Temporal fait régulièrement appel à Payen et/ou Edoard pour des impressions poétiques ou des ouvrages d'apparat (*Le discours de la Guerre de Malte*, peut-être aussi pour le *Double d'une deuxième lettre* etc...). Il fait quelquefois appel, lors de ces années, à Barthélémy Frein, pour des éditions d'une autre nature : citons les *Variarum lectionum libri* de Vettori. Pour quelques éditions médicales ou juridiques, il fait appel à Jacques Faure, qu'il a peut-être rencontré par l'intermédiaire de Sébastien Honorat.

Après l'année 1558, nous ne savons pas pourquoi, peut-être s'étaient-ils brouillés, il ne fait plus appel à Edoard ou Payen : il confie ses impressions à Jean d'Ogerolles, puis à Nicolas Perrineau. C'est une année plus tard que sa production commence à ralentir.



## CONCLUSION

---

Toutes les questions que soulève le travail de Temporal n'ont pas trouvé de réponses définitives : ainsi, nous ne savons pas exactement quelles sont les sources de Temporal pour l'*Historial description de l'Afrique*, ni s'il les a traduites lui-même « en notre vulgaire ». Nous pourrions pousser l'analyse de nombreuses éditions, et peut-être dégager d'autres liens de Temporal avec les différents cercles lyonnais, ou nuancer notre appréciation de son travail. Enfin, le travail d'attribution des impressions doit être vérifié et poursuivi.

Mais nous pouvons cependant apporter quelques conclusions, déduites du travail en cours. Nous avons peut-être pu établir un cercle d'imprimeurs, auxquels fait appel Jean Temporal en tant que libraire. Mais nous avons également mis en évidence la réutilisation de certains ornements typographiques, et au delà de cet aspect strictement matériel, la continuité formelle existant à travers les différents livres qu'il publie : les ouvrages de poésie en sont l'exemple le plus remarquable. Il laisse, en quelque sorte, sa griffe sur les ouvrages qu'il publie : Jean Temporal est bien, comme nous le supposions, un libraire impliqué dans l'impression et la publication.

Temporal se montre surtout, comme libraire, impliqué dans la mise en forme intellectuelle du livre, dans le travail d'édition ; il n'hésite pas à mettre son travail en avant dans ses épîtres, avis ou discours d'escorte. C'est d'ailleurs cet élément que l'histoire a retenu : aujourd'hui encore, et peut-être depuis les rééditions de 1830, les notices des bibliothèques de France font de Temporal le traducteur de l'*Historial description de l'Afrique*.

Mais la question de l'orthographe, qui représente des contraintes en terme de typographie comme en terme de composition montre qu'il suit de près la fabrication du livre dans son aspect le plus matériel. Au delà de la distinction entre « libéral » et « mécanique », cette question montre que Temporal accorde un grand intérêt à la présentation graphique des vocables français, certes, mais plus largement, et c'est ce que nous avons voulu montrer, à tous les aspects de la mise en texte. Il se montre moderne, au sens où Jean de Tournes est moderne pour Henri-Jean Martin.<sup>550</sup> De plus, par la clarté de la mise en texte, l'utilisation de l'italique, du portrait gravé, Temporal se montre héritier des innovations formelles de la décennie 1540. Ainsi, un livre publié avec l'orthographe de *La Tricarite* apparaît comme un terrain d'expérimentation ; *Amoureux repos de Guillaume des Autelz* pourtant petit ouvrage, acquiert une aspect harmonieux et une grande élégance par l'usage de toutes les ressources de la typographie.

Ce caractère des publications de Temporal permet de mieux saisir le jugement de connaisseur de Baudrier, qui distinguait les publications de Temporal tant par l' « intérêt du fond » que par l' « élégance de la forme ».

En tant que libraire, peut-on dire que Temporal était un humaniste ou un « lettré » ? Certes, il publie Vettori, grand humaniste Florentin, et Brèche, humaniste tourangeau. Mais ces éditions latines ne sont pas les plus représentatives : Temporal préfère l'édition en langue française. C'est surtout dans les livres en français que nous avons repéré sa griffe dans le travail d'édition du texte.

C'est pourquoi, il faut préciser le terme d'humaniste, distinguer l'humanisme érudit de l'humanisme de cour, qui se diffuse au XVI<sup>e</sup> siècle. Nous avons d'ailleurs

---

<sup>550</sup> MARTIN Henri-Jean, « problèmes d'édition et de mise en texte à Lyon », dans *La naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, op.cit., p.210

noté que c'était chez les poètes de cour que naissaient les premières réformes de l'orthographe : Jean Temporal nous apparaît plus comme un lettré, aux intérêts multiples, que comme un érudit qui mènerait des études poussées et spécialisées. Nous l'avons montré dans sa réorganisation des textes de Ramusio : il se montre quelque peu iconoclaste.

Mais il faut encore ajouter que, selon Fumaroli, le XVI<sup>e</sup> siècle a évité la coupure entre les deux formes d'humanisme : il cite notamment la figure du poète de cour, de Ronsard, comme intercesseur : à la fois « gentilhomme de bonne race » et « ambassadeur des érudits auprès de la noblesse »<sup>551</sup>. Or, et c'est là que nous voulons en venir, le libraire – qui édite des livres de poésie-, chargé de « mettre en texte » les écrits des uns et des autres, joue également ce rôle d'ambassadeur.

En d'autres termes, Temporal, par sa préférence pour la langue française, pour des éditions traduites, par sa prédilection pour une langue littéraire et divertissante, appartient à un âge de transition : de diffusion du savoir et de l'érudition humaniste à d'autres pans de la société, moins spécialisés, peut-être moins scolaires. Et c'est bien ce que précise certains titres de Temporal (« *Traité non moins plein de doctrine que de recreation pour toutes gens.* »<sup>552</sup>), ou certains de ces avis au lecteur :

Toutes les intentions des hommes se doivent rapporter aux coutumes honnestes [...] mais tous les gens n'adressent pas les gens à telles fins [...] et tous ne peuvent rechercher et feuilleter tant de livres. Par quoy à fin de prouffiter à toutes sortes de gens, j'ai de bon gré prins charge de faire recueillir de tous les meilleurs auteurs [...]<sup>553</sup>

Cette diffusion des savoirs, cette absence de spécialisation, cet iconoclasme, nous permettent d'appréhender, grâce à un cas particulier, une période d'ouverture et d'échanges intenses : Jean Temporal, fils d'un tonnelier de Lyon, dont nous n'avons aucune raison de croire qu'il ait jamais quitté sa ville, traduit ou fait traduire, à partir des écrits du plus grand géographe vénitien, Jean-Léon l'Africain, musulman d'origine espagnol, fait prisonnier à Rome, est auteur du plus grand livre de la Renaissance sur l'Afrique.

---

<sup>551</sup> FUMAROLI Marc, L'âge de l'éloquence : rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au XVI<sup>e</sup> siècle

<sup>552</sup> Sous-titre de *Paradoxes et sentences debatues*, Jean Temporal, Lyon, 1553, in-16°

<sup>553</sup> [TREDEHAN Pierre] Trésor de vertu [...] Tisoro di virtu, MARAFF Bartolomeo trad., Jean Temporal, Lyon, 1555, in-16°, « le libraire au lecteur », f.a3-v° ; cité par REACH-NGO Anne, *op.cit.*, p.48 pour préciser la fonction de l'« objet éditorial » qu'est le trésor.

## Sources

L'existence des sources d'archives citées par Baudrier (*op.cit.*), a été vérifiée :

Langlois, not., *insinu.donations*, vol.II, A.L., Archives municipales de Lyon

Mais nos sources principales sont les ouvrages de Temporal présents à la bibliothèque de Lyon :

*Le Recueil de poesie francoyse, prinse de plusieurs Poëtes, les plus excellentz de ce regne*, Jean Temporal, Lyon, 1550, in-16° ,

LIBURNIO Niccolo, *Les tres elegantes sentences*, CORROZET Gilles trad., Jean Temporal, Lyon, 1551, in-16° , Rés. 807937

*Les épistres d'Ovide nouvellement mises en vers Francoys*, FONTAINE Charles trad., Jean Temporal, Lyon, 1552, in-8° , Rés. 803 786,

*Luc.Apulee de l'Asne doré*, LOUVEAU Jean éd.et trad., Jean Temporal, Lyon, 1553, in-16° , Rés. 801453

DES AUTELS Guillaume, *Amoureux repos*, Jean Temporal, Lyon, 1553, in-8° , Rés. 808208

LANDO Ortensio, XXV paradoxes, ou sentences debatues, & elegamment deduites contre la commune opinion., ESTIENNE Charles trad., Jean Temporal, Lyon, 1554, in-16° , rés. 807 697

VETTORI Pietro, XXV *Variarum lectionum libri*, Jean Temporal, Lyon, 1554, in-4°

*Berosi et aliorum ejus argumenti autorum De chronologica priscae memoriae historia. Tomus alter*, NANNI Giovanni dit Annius de Viterbo trad., Jean Temporal, Lyon, 1554, in-16° , rés.813 491

SIMEONI Gabrielo, *Double d'une deuzieme lettre par maniere de discours envoyée à Lyon à noble seigneur G. du C. sur la prinse et assault de la ville et chasteau de Vulpian.*, Jean Temporal, Lyon, 1555, in-8° , Rés 316 483

BRECHE Jean, *Joannis Breche turonis jureconsulti ad titulum pandectarum commentarii*, Jean Temporal , Lyon, 1556, in-2° , rés. 21760

*Historial description de l'Afrique : tierce partie du monde*, TEMPORAL Jean (éd.et trad.?), Jean Temporal, Lyon, 1556, in-2° , et

*Tome second : de l'Afrique*, TEMPORAL Jean (éd.et trad.?), Jean Temporal, Lyon, 1556, in-2° , Rés. 105 161 et Rés. 105 162

TAILLEMONT Claude de, *La Tricarite, Plus Qelqes chants, an faueur de pluzieurs Damoëzelles*, Jean Temporal, Lyon, 1556, in-8° , Rés. 355 911

BUGNYON Philibert, *Erotasmes de Phidie et Gelasine. Plus, Le chant panegyrique de l'Ille Pontine: avec la gayeté de May*, Jean Temporal, Lyon, 1558, Rés. 357561

[MICAUD Claude], *La réduction de Calais au royaume de France*, Jean Temporal, Lyon, 1558, in-8° , Rés. 314250

*Edict du roy Henry II. sur les mariages clandestins contractez par les enfans de famille, sans le vouloir & consentement de leurs pere & mere*, MELLIER Guillaume com., Jean Temporal, Lyon, 1558, in-8° , Chomarat 5661

*Histoire de Flave Joseph sacrificateur hébreu*, BOURGOING François et ANEAU Barthélemy trad., Jean Temporal, Lyon, 1558, in-2°, Rés.105226

SPAGNOLI Giovanni Baptista,dit MANTUANUS, *Les églogues*, LA GRAVIÈRE Laurent trad., Jean Temporal, Lyon, 1558, in-8°, Rés. B 509331

[TREDEHAN Pierre], *Tresor de vertu*, MARAFFI Bartolomeo trad., Jean Temporal, Lyon, 1558 (titre) ou 1561(colophon), Rés. 807 491

Nous nous référons à d'autres ouvrages, numérisés sur Gallica ou cités dans le catalogue de la Bibliothèque nationale de France :

FONTAINE Charle, *Sensuyvent les ruisseaux de Fontaine : oeuvre contenant epistres, élégies, chants divers, épigrammes, odes, & estrenes pour cette présente année 1555*, Thibault Payen, Lyon, 1555, in-8°

BUGNYON Philibert, *Chroniques à l'usage de Mascon*, EDOARD Nicolas trad., Nicolas Edoard, Lyon, 1560, in-12°

CATHALAN Antoine, *L'arithmétique et manière d'apprendre à chiffrer & conter par la plume & par les getz en nombre entier & rompu, facile à apprendre, et très utile à toutes gens*, Thibault Payan, Lyon, 1566, in-16°

LIBURNIO Niccolo, *Elegantissime sentenze et avthoritati suauissime di molti sauuj & preclari principi, regi, & philosophi, greci & latini : in doe lingue, cioe italiana & francese, corrispondenti l'una con l'altra, per coloro che disiderano impararle ; Les tres elegantes sentences et belles avthoritez de plusieurs sages princes, roys & philosophes, grez & latins : en deux langages, italien & françoys, l'un correspondant a l'autre, pour ceux qui les desirent apprendre*, CORROZET Gilles trad., Gilles Corrozet, Paris, 1546

RONSARD Pierre de, *Les quatre premiers livres des odes*, Guillaume Cavellart, Paris, 1550, in-8°, « avertissement au lecteur

*Historiale description de l'Afrique, tierce partie du monde escrite de notre temps, par Jean Léon, Africain, premièrement en langue arabesque, puis en toscane et à présent mise en françois (par Jean Temporal)*, Charles Plantin, Anvers, in-8°, 1556

# Bibliographie

## Outils bibliographiques et usuels :

BAUDRIER Henri, *Bibliographie lyonnaise: recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle*, réed.augmentée par Jean BAUDRIER, F.de Nobeles, Paris, 1964-1965

BRUN Robert, *Le livre français illustré de la Renaissance: étude suivie du Catalogue des principaux livres à figures du XVIe siècle*, PICARD A. et J. éd., AUDIN Marius, Lyon, 1969

CAZENAVE Michel dir., *Encyclopédie des symboles*, Le livre de Poche, Impr. En Italie, 1999

DU VERDIER, LA CROIX DU MAINE François Grudé de, *Les bibliothèques françaises de la Croix du Maine et du Verdier*, éd. RIGOLEY de JUVIGNY, SAILLANT & NYON ou LAMBERT, Paris, rééd. 1773

GAFFIOT Félix

GÜTLINGEN Sybille von, *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au XVIème siècle*, Koerner, Baden-Baden, 1992-2009.

LACHEVRE Frédérique, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle: du "Jardin de plaisance", 1502, aux "Recueils" de Toussaint Du Bray, 1609*, Champion, Paris, 1922

*Les poètes françois depuis le XIIe siècle jusqu'à Malherbe avec une notice historique et littéraire sur chaque poète*, Imprimerie de Crapelet, Paris, 1824.

Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales, <[www.cnrtl.fr/définition](http://www.cnrtl.fr/définition)>

Universal Short Title Catalogue

Worldcat

## Le milieu lyonnais :

BALSAMO Jean, « L'italianisme lyonnais et l'illustration de la langue française », dans DEFAUX Gérard dir., *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Ed. de l'E.N.S., Lyon, 2003

BATS Raphaëlle, MIACHON Coralie, MONTLAHUC Marie-Laure, SCHMAUCH-BLENY Roseline, *Etude de la production éditoriale de Sébastien Gryphe sur deux années caractéristiques : 1538 et 1550*, mémoire de recherches sous la direction de MOUREN Raphaëlle, enssib, Lyon, 2006

BOUCHER, Jacqueline, *Lyon et la vie lyonnaise au XVIème siècle*, éd.Lugduni, Lyon

BOUCHER, Jacqueline, *Présence italienne à Lyon à la Renaissance : du milieu du XVème à la fin du XVIème siècle*, éd. Lugd, Lyon, 1991.

CONSTANTIN, Léa, *Les libraires lyonnais pendant la controverse religieuse de 1560*, mémoire de master 1 Cultures de l'écrit et de l'image de l'université Lyon 2- enssib, sous la direction de Raphaële MOUREN, enssib, Lyon, 2011

ROYON Claude, *Lyon, l'humaniste : depuis toujours, ville de foi et de révoltes*, Éd. Autrement, Paris, 2004

DAVIS Nathalie Zemon, « le monde de l'imprimerie humaniste à Lyon », dans MARTIN Henri Jean dir., *Histoire de l'édition française Tome 1 : Le livre conquérant du Moyen Age au milieu du XVIIe siècle*, PROMODIS, Paris, 1989, p.255

DAVIS Nathalie Zemon, *Cultures du peuple : rituels, savoirs et résistance au 16e siècle*, Aubier-Montaigne, Paris, 1979

PEROUSE Gabriel-André, « Une lettre de Barthélemy Aneau » [à Guillaume Mellier], dans *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n° 47, 1998, p.69

ROYON Claude, *Lyon, l'humaniste : depuis toujours, ville de foi et de révoltes*, Ed. Autrement, Paris, 2004

SCHARRAT Peter, *Bernard Salomon : illustrateur lyonnais*, Droz, [Genève], 2005

WAGNER, Olivier-Jean, *L'édition juridique à Lyon au XVIe siècle*, mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Raphaële Mouren, ensib, Lyon, 2011.

### Histoire des textes et histoire littéraire

ALDUY Cécile, *Politique des « Amours » : poétique et genèse d'un genre français nouveau*, DROZ, Genève, 2007

BADDELEY Susan, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, Droz, [Genève], 1993

BOICHE Anne, « Le profane et le sacré dans l'exégèse de Philon d'Alexandrie », *Camenuiae*, n°7, 2011, Paris-Sorbonne, < [http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Boiche\\_Anne.Pdf](http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Boiche_Anne.Pdf)>

CASSIRER Ernst, KRISTELLER Paul Oskar, RANDALL John Herman Jr., *The Renaissance Philosophy of Man*, University of Chicago Press, Chicago, 1948

CATACH Nina, *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance : auteurs, imprimeurs, ateliers d'imprimerie*, Droz, [Genève], 1968

CATACH Nina, *Histoire de l'orthographe française*, éd. posthume réalisée par HONVAULT René avec la collaboration de ROSIER-CATACH Irène, Honoré Champion, Paris, 2001

CEARD Jean, *La nature et les prodiges : l'insolite au XVIe siècle en France*, DROZ, Genève, 1996

CHAMARD Henri, « La date et l'auteur du « Quintil Horatian », dans *Revue d'Histoire littéraire de la France*, Presses universitaires de France, 5e année, n°1, 1898

FUMAROLI Marc, *L'âge de l'éloquence : rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au XVIe siècle*, DROZ, Genève, 1980

HAVET Ernest, « Mémoire sur l'authenticité des ouvrages attribués à Bérosee et à Manéthon », dans *Compte rendu des séances de de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol.17, N°3, 1873.

LANGER Ullrich, *Vertu du discours, discours de la vertu: littérature et philosophie morale au XVIe siècle en France*, DROZ, Genève, 1999

LAVOCAT Françoise, « Frontières troubles de la fiction à la fin de la Renaissance : Apulée et le débat sur la métamorphose » dans, *Cahiers du XVIIe siècles français*, volume XIII, 2, 2011, mis en ligne sur <<http://www.academia.edu/1244522>>

LAWTON Harold Walter, *Térence en France au XVIe siècle*, Slatkine reprod., Genève, 1970-1972, vol.1, « éditions et traductions »

MANDROU Robert, *Des humanistes aux hommes de sciences*, Editions du Seuil, Paris, 1973



- MARGOLIN Jean-Claude, *l'humanisme en Europe au temps de la Renaissance*, collection « Que sais-je », Presses Universitaires de France, Paris, 1981
- MARGOLIN Jean-Claude, « De l'Abstrait au concret : à propos de quelques symboles temporels à la Renaissance », dans *Annales de Bretagne*, n°83, 1976, p.351
- MEERHOF Kees, *Rhétorique et poétique au XVIème siècle en France : Du Bellay, Ramus, et les autres*, BRILL, Leiden, 1986
- MOLLINS Marine, *Charles Fontaine traducteur : le poète et ses mécènes à la Renaissance*, DROZ, Genève, 2011, résumé en ligne sur <<http://anabases.revues.org/4285>>
- MOUREN Raphaële, « Anthropologie de l'auteur de la première modernité : réflexions historiographiques et méthodologiques sur les éditions savantes », dans *Cinquante ans d'histoire du livre, de « l'apparition du livre » (1958) à 2008 : bilan et perspective d'une discipline scientifique*, colloque international sous la direction de VARRY Dominique et BARBIER Frédéric, enssib, Lyon, 2008. Mis en ligne sur <[www.halshs. Archives ouvertes. Fr](http://www.halshs.archives-ouvertes.fr/)>, n°00585710, consulté en février 2012
- MOUREN Raphaële, dans : COURCELLES Dominique de dir., *La « varietas » à la Renaissance : actes de la journée d'étude organisée par l'Ecole Nationale des Chartes (Paris, 27 avril 2000)*, DROZ, Saint-Just, 2001
- PARÉ Ambroise, *Des monstres et prodiges*, CEARD Jean éd.sci., DROZ, Genève, 1971
- REACH-NGO Anne, « Les Trésors de la Renaissance : un produit éditorial au service de la promotion de la culture française ? », dans POLIZZI Gilles, REACH-NGO Anne dir., *Le livre, « produit culturel » ? : de l'invention de l'imprimerie à la révolution numérique*, L'Harmattan, Paris, 2012
- ROSENTHAL Thomas « Thomas Sébillet et la prononciation de la langue française: Le chanitre VIII du premier livre de l'art poétique français », dans *Nouvelle Revue du XVIe siècle*, DROZ, vol.17, n°1,
- SCHEFER Charles, *recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie*, Paris, Leroux, 1896, t.XIII, XIV, et XV
- SEBILLET Thomas, *Art poétique français*, GAIFFE Félix éd.sci., GOYET François rééd., Librairie Nizet, Paris, 1988
- ZHIRI Oumelbanine, *L'Afrique au miroir de l'Europe: fortunes de Jean Léon l'Africain à la Renaissance*, DROZ, Genève, 1991
- ZINGER Ilana, *L'hébreu au temps de la Renaissance*, BRILL, Leiden, 1992

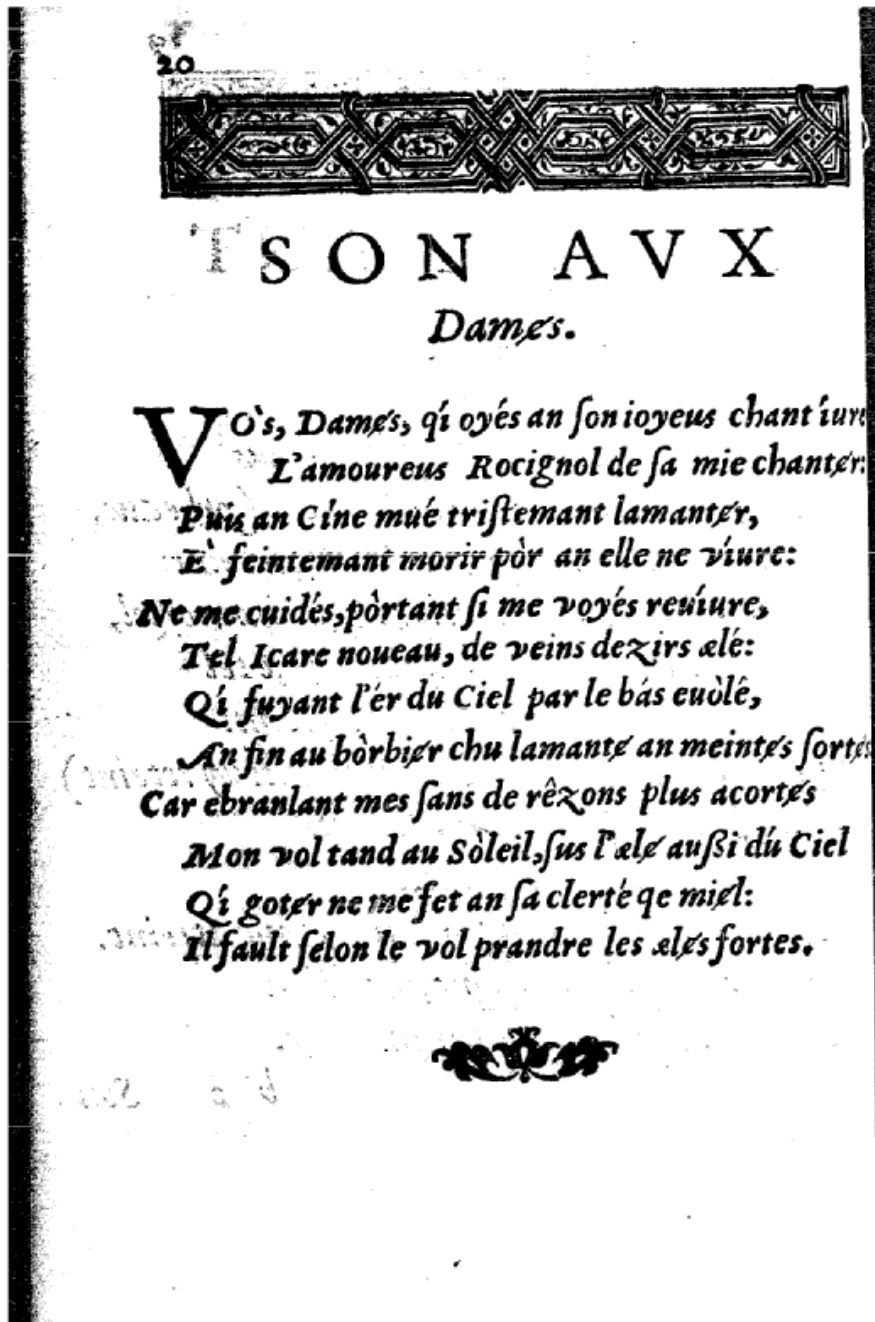
### ***Histoire du livre et bibliographie matérielle :***

- AQUILON Pierre et MARTIN Henri-Jean dir., *Le livre dans l'Europe de la Renaissance : actes du XXVIIIe congrès international d'études humanistes de Tours*, Promodis, Paris, 1988
- ARMSTRONG Elizabeth, *Before copyright : the french book privilege system (1498-1526)*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990, rééd.2002
- ARON Paul, SAINT-JACQUES Denis et VIALA Alain dir., *Le Dictionnaire du littéraire*, Presses universitaires de France, Paris, 2004
- BOURGEAUX Laure, JARRY Bénédicte, RENAUDIN Sophie, *L'apparition du portrait gravé dans le livre au XVI e siècle*, mémoire de recherche pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de SELBACH Vanessa, enssib, Lyon, 2005
- BRIQUET Charles Moïse, *Les filigranes : dictionnaire historique des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, éd. STEVENSON Allan, The paper publication society, Amsterdam, 1968, 4 volumes.
- CHARTIER Roger, cours « qu'est-ce qu'un livre », mis en ligne sur <[http://www.college-de-france.fr/media/roger-chartier/UPL62059\\_Chartier.pdf](http://www.college-de-france.fr/media/roger-chartier/UPL62059_Chartier.pdf)>, consulté en mai 2012

- CORNETTE Joël, *L'affirmation de l'Etat Absolu : 1515-1652*, Hachette Supérieur, Paris, réed.aug. 1997
- FOUCHÉ Pierre, PÉCHOIN D. et SCHWURER A., *Dictionnaire encyclopédique du livre*, Ed. du cercle de la librairie, Paris, 2012
- GILMONT Jean-François (dir.), VANAUTGAERDEN Alexandre (dir.), *La page de titre à la Renaissance : treize études suivies de cinquante-quatre pages de titre commentées et d'un lexique des termes relatifs à la page de titre*, BREPOLIS, Turnhout, 2008
- JOUHAUD Christian, VIALA Alain dir., *De la publication : entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002
- MARTIN Henri-Jean, *L'Apparition du livre*, Albin Michel, Paris, 1958, réed.1999
- MARTIN Henri-jean, *La naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIVe-XVIIe siècles)* Ed. Du Cercle de la Librairie, Paris, 1999
- MICHAUD Hélène, *La Grande Chancellerie et les écritures royales au XVIe siècle*, Presses universitaires de France, Paris, 1967
- MELLOT Jean Dominique, « Le régime des privilèges et les libraires de L'Astrée », dans *Dix-Septième siècle*, n° 235, 2007
- PFISTER Laurent, *L'auteur, propriétaire de son œuvre ? La formation du droit d'auteur du XVIe siècle à la loi de 1957*, thèse sous la direction de
- POUGHON Jean-Michel, soutenue à l'Université Schuman de Strasbourg en 1999
- TURCAN Isabelle, « Messages et enjeux de la typographie : les dictionnaires imprimés sous l'Ancien Régime », *Communication et langage* n°143, mars 2005
- VARRY Dominique, *Introduction à la bibliographie matérielle : archéologie du livre imprimé 1454 -vers 1830*, disponible sur <www.enssib.fr>, rubriques : ressources thématiques>histoire du livre>introduction à la bibliographie matérielle, Consulté en janvier 2013.
- VERNUS Michel, *Histoire du livre et de la lecture : de l'imprimerie à nos jours*, Bibliest, Dijon, 1996
- VERTU Aurélie, *Les marques typographiques d'imprimeurs et de libraires (Xve-XIXe siècle)*, Rapport de recherche bibliographique sous la direction de MARSHALL Alan , enssib, Lyon, 2004
- VERVLIET Hendrik D.L., *French Renaissance printing types : a conspectus*, , The Bibliographical Society, London, 2010
- VERVLIET Hendrik D.L., *The palaeotypography of the French Renaissance : selected papers on sixteenth-century typefaces*, Leiden, Boston, 2012, 2 vol.
- VEYRIN-FORRER, Jeanne, « Fabriquer un livre au XVIe siècle », dans CHARTIER Roger et MARTIN Henri-Jean dir., *Histoire de l'édition française tome 1 : le livre conquérant, du Moyen Age au milieu du XVIe siècle*, PROMODIS, Paris, 1989
- WINGER Howard W., «The Cover Design [Printer's device] », dans *Library Quarterly*, n°47, 1977, p. 71-72

## ILLUSTRATIONS

L'EXPÉRIMENTATION ORTHOGRAPHIQUE : *LA TRICARITE* (1556)



SOURCE : GALLICA

## LES VIGNETTES ILLUSTRÉES

### Luc. Apulée De l'asne doré

f.a8° (âne)



métamorphose en castor et en « Bieule », p.13





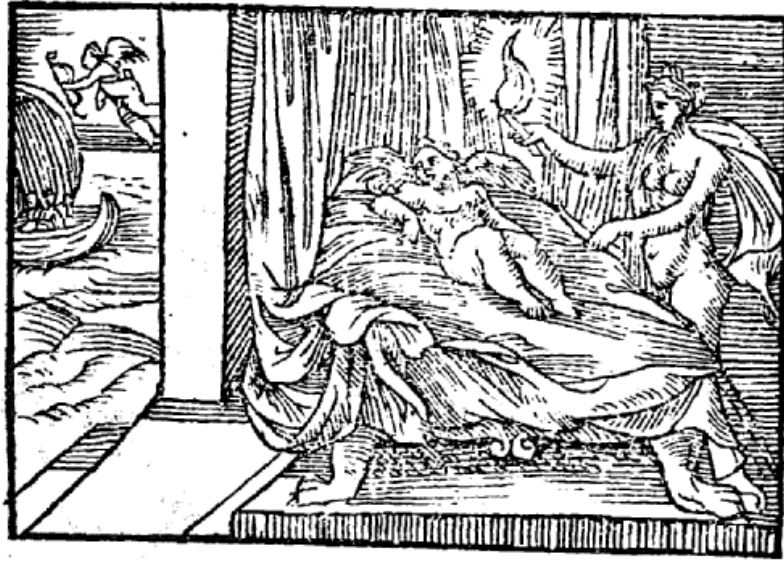
La soif de Socrate, p.29



p.111 [non identifié]



Cupidon et Psyché, p.174

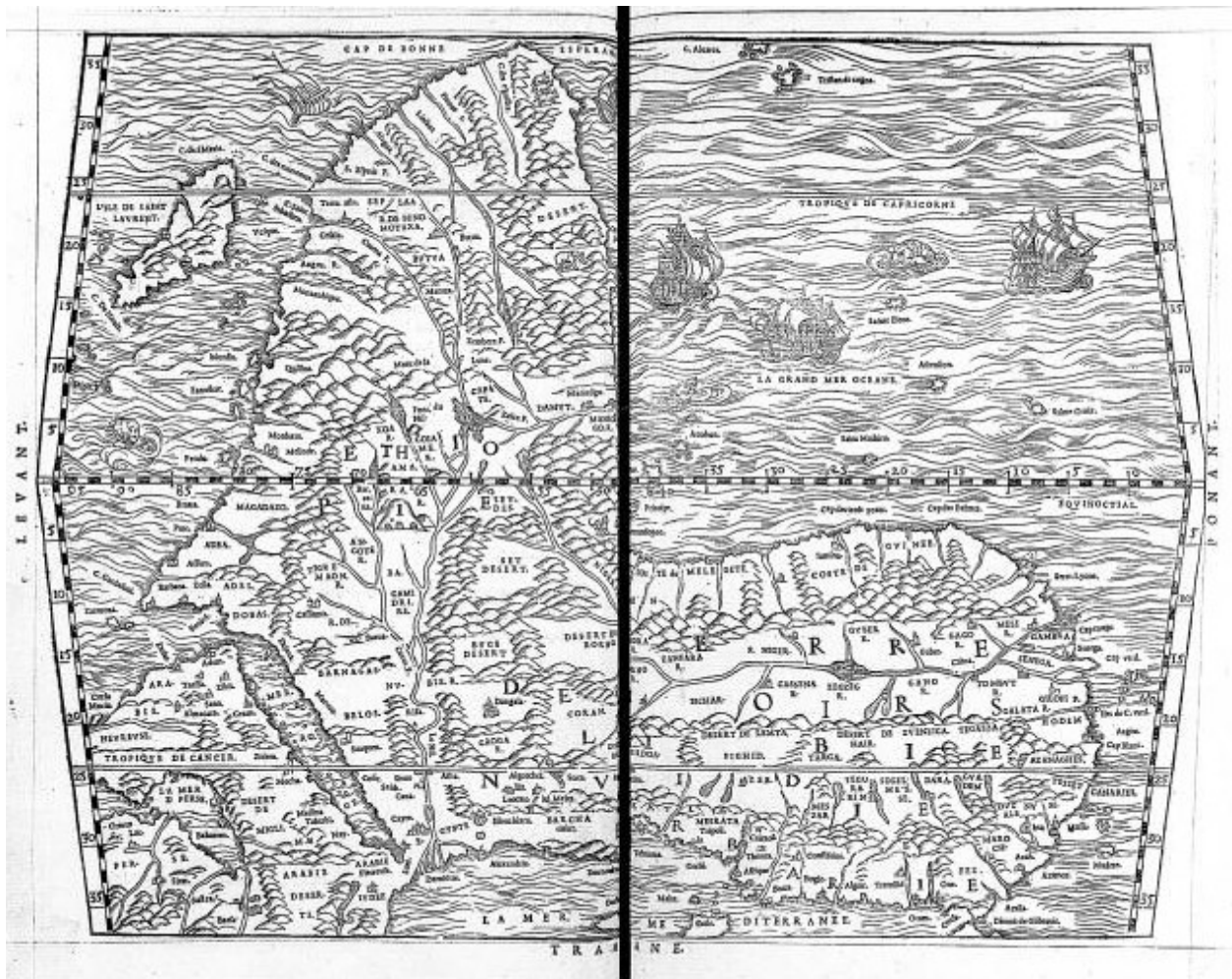


(Source : gallica)

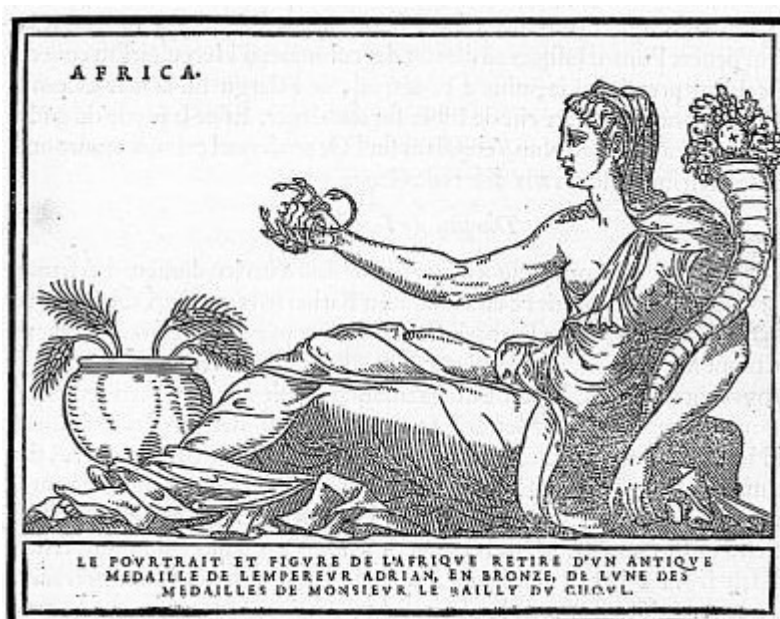


# L'historial description de l'afrique : tierce partie du monde

la carte :



Les figures allégoriques : Figure de l'afrique : p.1





*Costumes et techniques :*

arabe chevauchant un dromadaire : p.20



Portrait du Datier & de ceux qui cueillent les Dates à l'entour du Caire.



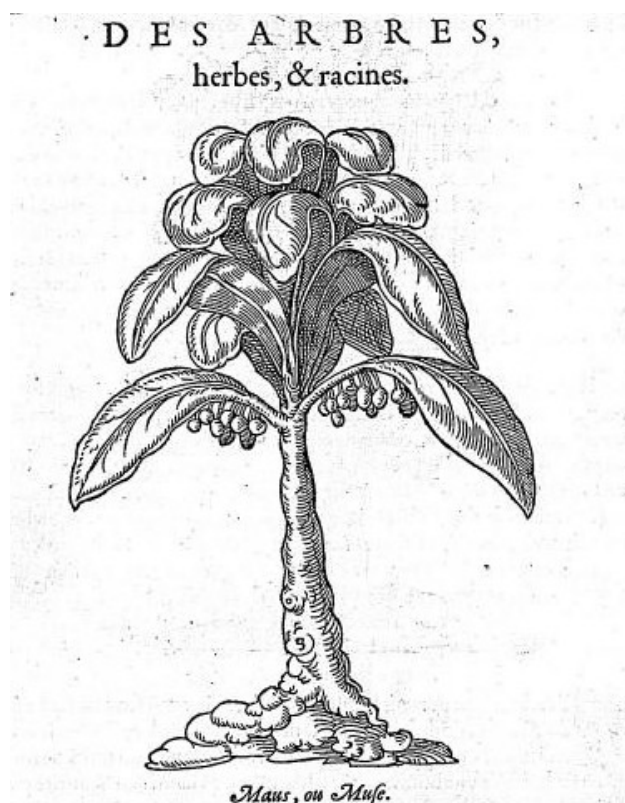
Portrait du dattier et de ceux qui cueillent les dates, p.363

*La faune et le flore :*



manière de chasse au crocodile : p.385

Le « maus, ou muse », p.391





*L'astronomie :*

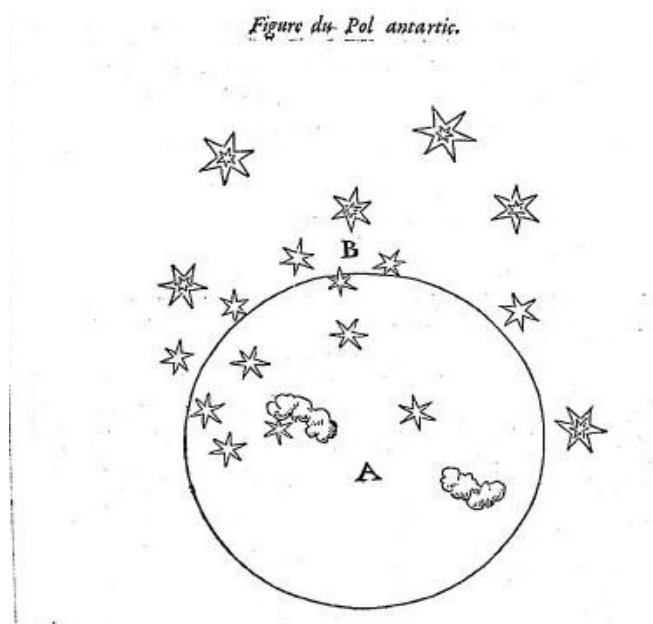
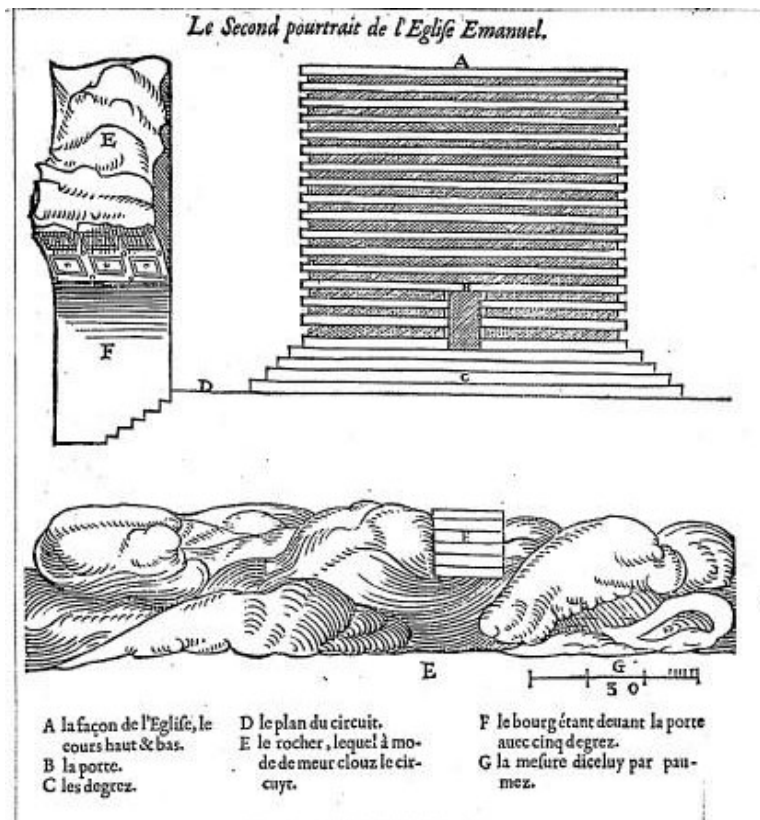
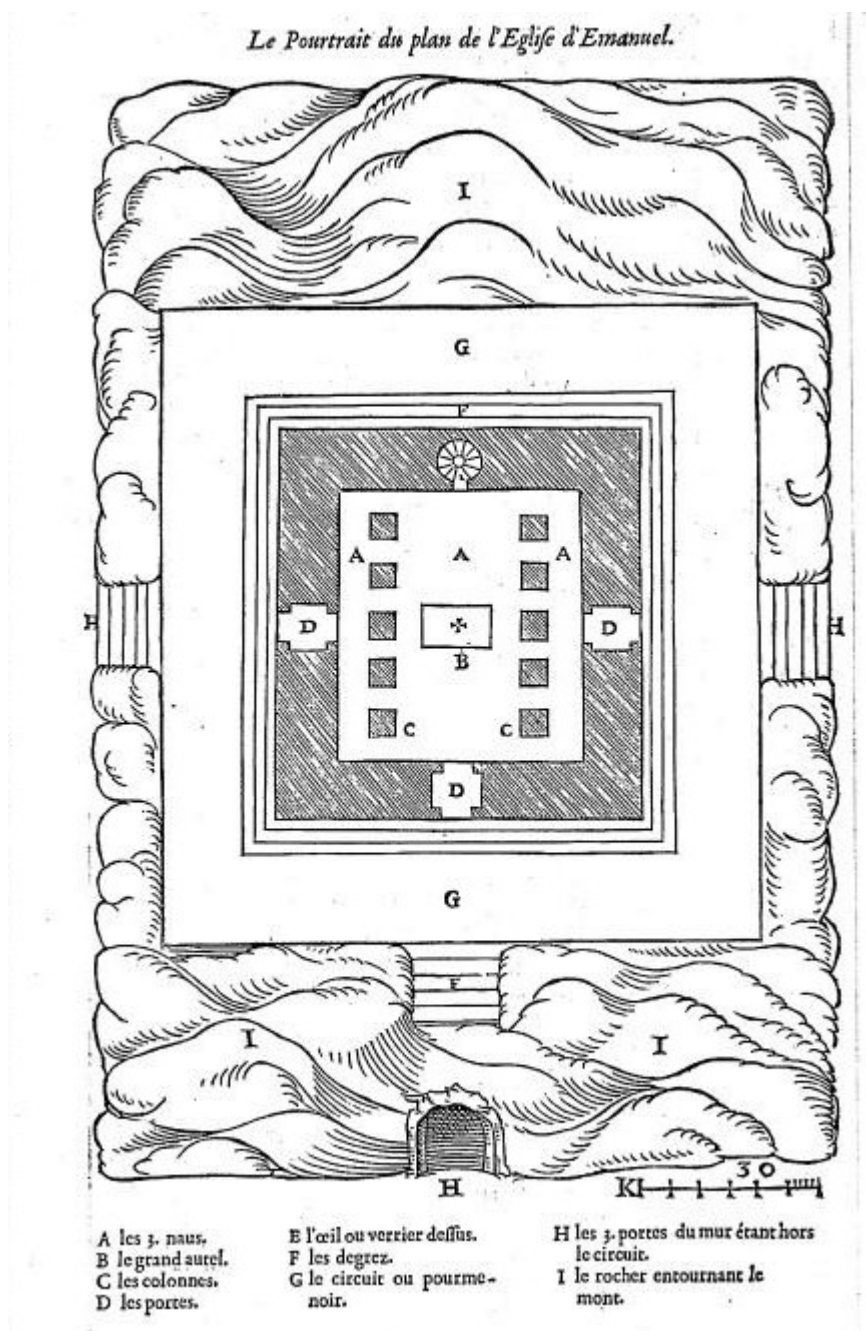


Figure du pôle antarctique : Tome 2, p.134

*L'architecture :*



Tome 2 p.77



sources ; Gallica et Google-Books



## LES PORTRAITS GRAVÉS

### *L'humanisme érudit : le portrait de Jean Brèche*



N. E. εἰς τὸ τῆ Βρεχέως ἄγαλμα  
Θρακῶν Ἰωάν. Βρέχας τῶν μορφῶν σκαλοῦται

Source : Bibliothèques virtuelles humanistes

Des portraits de poètes

1 Guillaume des Autels et Denise l'Hoste, sa « Sainte »



Εἰς βώμιον λισσοκόμην.  
 Ἐσομείεις πάλιν : μισοῦν γὰρ εἰ ἀγῶνι  
 Σοὶ γὰρ Διώνυσος δῶκε φίρην στεφάνῳ.  
 ΑΥΤΟΥ



Ως ἀπὸ Διώνυσου.  
 Τοῖς γὰρ μετέσομαι ἀθανάτοις, θνήσκω περ ἐσθλα:  
 Ὅς με γὰρ Διόνυσος, ἐσθλὴν γὰρ ἀθανάτοις.  
 ΑΥΤΟΥ  
 α 2

2 La Tricarite



Quand, non plutôt.  
 Au digne sein ( Tricarite cæleste )  
 Reçoë l'atret de ton triple parfet,  
 E vous, amis, voyés an l'estret fet  
 De même mein, qe ce portret modeste.  
 La Trica

Source : Gallica

## LES MARQUES

### Jean Temporal n°1

source : Gallica



### Jean Temporal n°2

source : WINGER Howard

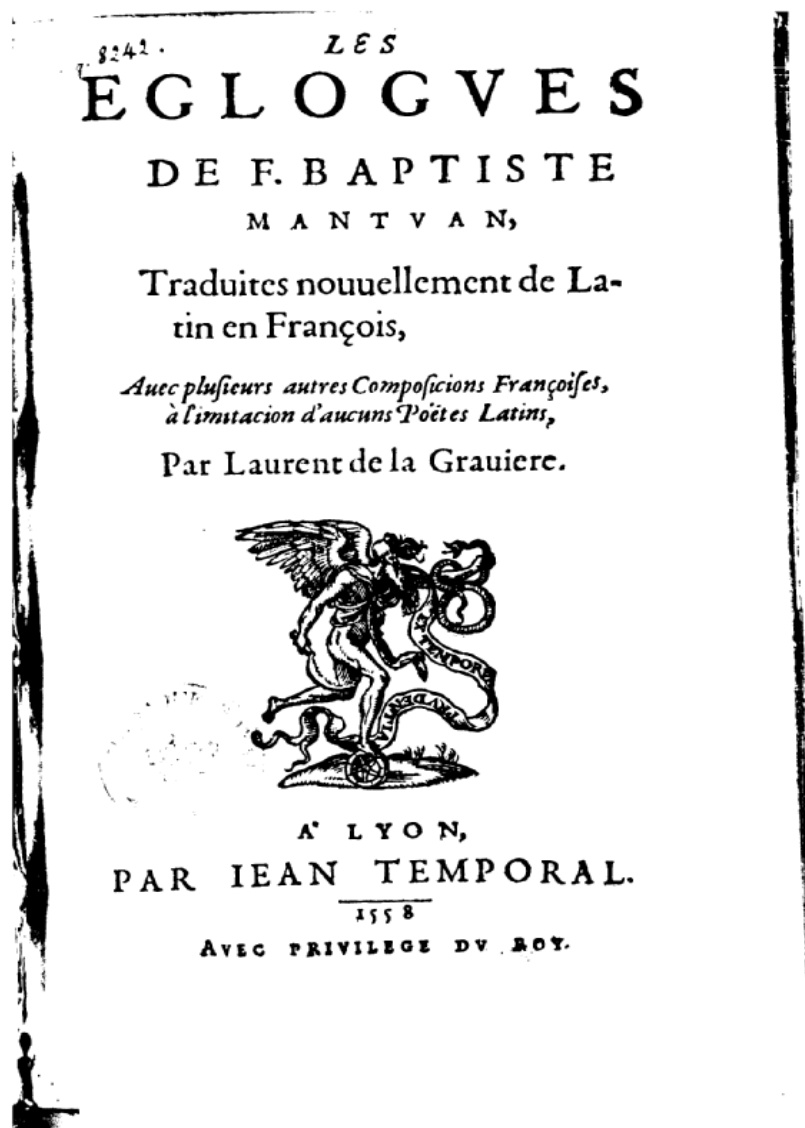


Comparer : La marque que Geoffrey Tory a gravé pour **Simon de Colines**. (Cf. WINGER Howard). Source : gallica.



## LA PAGE DE TITRE

*Une page de titre typique : les Eglogues de F.B. Mantuan*



Source : gallica



La page de titre d'un in-2°, l'exemple des deux tomes de l'Historial description





Derniere Partie  
 DV SECONDTOME  
 DE  
 L'AFRIQUE,

Contenant la description de l'Ethiopie, païs de Prête-Jan:  
 L'afsiette des Royaumes, & Prouinces, contenus en icelle:  
 Avec les Coutumes, Loix, Religion, & façon de faire  
 des habitans.

PLVS,  
*L'histoire du noble fleuve du Nil, son origine, inondation,  
 & causes d'icelle.*



A LYON,  
 PAR IEAN TEMPORAL.  
 1556.

Avec priuilege.

# LES PRIVILÈGES D'IMPRIMERIE : DOSSIER RÉCAPITULATIF

## Liste des privilèges de Temporal

Tableau récapitulatif :				
Titre et date de l'ouvrage	Date	Exposant	Durée	Autorité, lieu, signataire(s)
<i>Epistres d'ovide</i> : 1552	14/07/1548	C.de Fontaine	Six ans	Parlement de Paris. Malon
<i>Pub. Terentii</i> , 1552	29/04/1552	T.Payen	Six ans	P.du Roi. Signataire inconnu
<i>Amoureux repos</i> , 1553	12/06/1553	J.Temporal	Trois ans	Lieutenant du lyonnais. Tignac
	27/05/1553	J.Temporal	Six ans	P.du Roi. Paris. Coignet
<i>Luc.Apulée...</i> , 1553	27/05/1553	J.Temporal	Trois ans	P.du Roi. Paris. Coignet
<i>Harangue...</i> , 1553	04/02/1552 ou 53	J.Temporal	Un an	Lyon. Signataire inconnu
<i>Discours...</i> , 1553	28/04/1553	J.Temporal	Un an	Lieutenant du lyonnais. Tignac
<i>Paradoxes...</i> , 1554, 1555	14/12/1553	J.Temporal	Deux ans	Lyon.Signataire inconnu
<i>Variarum lectionum</i> , 1554	22/03/1553	J.Temporal	Six ans	P.du Roi. Paris. Decourlay
<i>Double d'une deuxième lettre</i> , 1555	07/10/1555	J.Temporal	Six mois	Lyon. Du Puy. Croppet
<i>Epistre consolatoire</i> , 1555	30/11/1555	J.Temporal	Deux ans	Inconnu. Lyon ?
<i>Historial description de l'Afrique</i> , 1556 (Tome 1&2)	07/05/1554	J.Temporal	Six ans	P.du Roi. Chantilly. Burgensis
<i>Joannis Breche...</i> , 1556	08/01/1553	J.Brèche	Six ans	P.du Roi. Fontainebleau. Burgensis
<i>Erotasmes de Phydi</i> , 1557	14/03/1555	J.Temporal	non-renseigné	Paris. Pas de signature.
<i>Edict d'Henry II</i> , 1558	15/01/1558	J.Temporal	Trois ans	Lyon. Builloud, Torveon, Croppet
<i>Histoire de F.Josephe</i> , 1558	18/06/1558	J.Temporal	Dix ans	P.du Roi. Fontainebleau. De Vabres
<i>Réduction de Calais</i> , 1558	15/01/1558	J.Temporal	Un an	Lyon. Builloud, Torveon, Croppet
<i>Totale réduction</i> , 1558	15/01/1558	J.Temporal	Un an	Inconnu. Identique au précédent ?
<i>Manuel de J.Imbert</i> , 1559	24/03/1558	J.Temporal	Dix ans	P.du Roi. Paris. De Vabres

## Éléments sur la présentation des privilèges

en-tête :

- *Les Epistres d'Ovide*, 1552 : le titre « Privilège » est centré, en petites capitales romaines, alors que le texte est en italique .
- *Luc. Apulée de l'Asne Doré*, 1553 : le titre « Extrait du Privilège du Roy » est en minuscules romaines. Les caractères sont légèrement plus grands que les italiques du texte.
- *Petrii Victori variarum lectionum* 1554 : Le mot « Privilege » est en caractères romains, légèrement plus grand que ceux du corps de texte.
- Le privilège du *Double d'une deuxième lettre* de 1555 fait figure d'exception : il ne porte pas d'en-tête.
- *Historial description de l'Afrique*, 1556 : le titre est en grandes capitales romaines, sur deux lignes : « PRIVILEGE / DU ROY ». Les caractères de la première ligne sont les plus grands.
- *La Réduction de Calais*, 1558 : l'en-tête tient sur deux lignes de texte : « EXTRAIT » est en grandes capitales romaines, « Du Privilege » en minuscules ; le corps de texte est en italique.
- *Manuel de Jean Imbert*, 1558 : le titre « Privilege du Roy, » est en minuscules romaines, en caractères légèrement plus grand que le texte, également en romain ; le premier mot du texte, « Henry », en grandes capitales, a une plus grande importance visuelle.

Signature :

- *Epistres d'Ovide* : l'indication « Signé Malon. » est à la fin du corps-même de la lettre, sur la dernière ligne, séparé du texte par une simple virgule.
- *Luc. Apulée de l'Asne Doré* : l'indication « Par le Roy à la relation / du Conseil. » tient sur deux lignes ; elle est en minuscules romaines alors que le corps du texte est en italique ». La signature « Coignet », en petite italique, est centrée à la ligne.
- *Petrii Victori variarum lectionum* : L'indication « Par le conseil » est centrée, en italique. Plus à droite, à la ligne, « Decourlay » est imprimé en romain.
- *Double d'une deuxième lettre* : La signature « Du Puy » apparaît sur la ligne suivant le texte, à droite, en caractères romains proches du texte, mais apparemment plus gras. En dessous, centré et en petit italique est écrit : « I. Croppet. »
- *Historial description de l'Afrique* : la formule finale tient sur trois lignes : tout d'abord « PAR LE ROY », en grandes capitales romaines, puis « vous présent. » en petites italiques, et enfin, justifié à droite, le nom du secrétaire, en lettres romaines, « Burgensis. »
- *La Réduction de Calais* : les noms des trois signataires sont en romain, alors que le texte est en italique. À Gauche, sur une première ligne, apparaît le nom de Builloud, sur une seconde ligne, au centre, le nom de de Torveon, sur une troisième ligne, à droite, le nom de Croppet.

- *Manuel de Iean Imbert* : l'indication « Par le Roy » est en petite italique ; à la ligne, à droite et en romain apparaît : »Signé de Vabres. »

corps de texte :

- *Epistres d'Ovide* :Le privilège est en gros romain, la préface qui suit en italique ; les pièces alternent, jusqu'au texte, en petit romain. Le titre du n'est pas mis en valeur dans le texte du privilège.
- *Luc.Apulée de l'Asne Doré* : Le privilège est en italique, dont la première ligne en majuscules. L'épître qui suit est en romain. L'alternance continue jusqu'au texte principal, qui est en romain. Les polices varient : l'italique du privilège est celle des en-têtes, et celle de la pièce « proème ». Le titre du livre n'est pas mis en valeur.
- *Petrii Victori variarum lectionum* : Le texte est en minuscules romaines, légèrement plus petites que celles du texte principale. Le privilège est un des seuls éléments en français de l'ouvrage. Le titre est en petites majuscules.
- *Double d'une deuxième lettre* : Le privilège est en minuscules romaines, dans la même police que le texte principal. Le titre n'est pas mis en valeur.
- *Historial description de l'Afrique* :Le privilège *in extenso* est en petit romain, dans la même police que la « Navigation d'Hanno », qui le suit. Le titre n'est pas mis en valeur.
- *La Réduction de Calais* : le privilège est en italique, ce qui le distingue du texte principal : seule le poème liminaire est également en italique, mais dans une police apparemment différente. Le titre est mis en valeur au sein du privilège par une police romaine, de taille équivalente.
- *Manuel de Iean Imbert* :Le privilège en petit romain suit une pièce en italique dont il se distingue clairement. Le terme « Henry » est en petites majuscules. Le texte de Jean Imbert, dans la traduction de Théveneau, est en romain, dans une police plus grande. On peut se demander, dans ce cas, si le choix des caractères du privilège n'est pas dicté par sa longueur.

Ornementation typographique des privilèges	
Titre et date de l'ouvrage	ornements
<i>Epistres d'ovide</i> : 1552	Lettrine (motifs floraux) : L, sur 4 lignes.
<i>Pub. Terentii</i> , 1552	
<i>Amoureux repos</i> , 1553	Lettrine historiée : I, sur 4 lignes
	Aucun ornement
<i>Luc.Apulée...</i> , 1553	Bandeau (motifs floraux) ; lettrine historiée (livre et lecteur) : P, sur 5 lignes.
<i>Harangue...</i> , 1553	
<i>Paradoxes...</i> , 1554, 1555	
<i>Variarum lectionum</i> , 1554	Bandeau (motifs géométriques et floraux) ; lettrine historiée (ange et rinceaux) : H, sur 10

	lignes
<i>Double d'une deuzième lettre</i> , 1555	Aucun ornement
<i>Epistre consolatoire</i> , 1555	
<i>Historial description de l'Afrique</i> , 1556 (Tome 1)	Bandeaux (rinceaux) ; lettrine historiée (deux anges) : H, sur 6 lignes
<i>Historial description de l'Afrique</i> , 1556 (Tome 2)	Lettrine (motifs floraux) : P, sur 3 lignes
<i>Joannis Breche...</i> , 1556	
<i>Erotasmes de Phydi</i> , 1557	Aucun ornement
<i>Edict d'Henry II</i> , 1558	Astérisme entre en-tête et texte ; lettrine (motifs floraux) : I, sur 3 lignes.
<i>Histoire de F.Josephe</i> , 1558	Grande capitale sur trois lignes ?
<i>Réduction de Calais</i> , 1558	Astérisme entre en-tête et texte ; lettrine (motifs floraux) : I, sur 3 lignes.
<i>Totale réduction</i> , 1558	
<i>Manuel de J.Imbert</i> , 1559	Grande capitale sur 5 lignes

## ÉLÉMENTS POUR L'ATTRIBUTION DES IMPRESSIONS

Epistres d'Ovide (excudebat Phillibert Rollet)

224

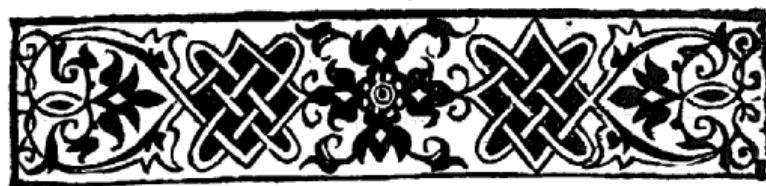


165





Luc. Apulee, f.a5, p39, p.77



*Amoureux repos de Guillaume des Autelz, 1553*

v°  
Amoureux repos : f.I4-v°, attribué  
à Payen par Baudrier

Amoureux repos : f.F3-



Amoureux repos f.E4-v° (comparer avec *Arithmétique et manière d'apprendre à chiffrer*, Lyon, Thibauld Payen, 1566 : f.a2)



f.H1



bandeau : f.a2



bandeau a2° :

(comparer avec : Nicolas Edoard, chroniques de la ville de Macon, 1560, p.5)



(Gallica)

*Discours de la guerre de Malte, 1553*



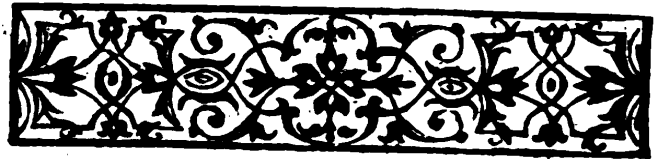
Berosi chaldaie tomus prior et alter (excudebat Bartholomaeus Fraenus) :  
(google-book)



f.a3  
f.aa1, p.1



f.a2  
f.a2-v°



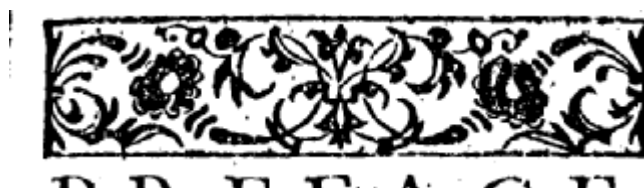
feuillet a1, bis.  
f.Mm5-v°

*Art poétique* de 1556, édition partagée avec Thibault Payen : (gallica)

p.115



p.75



276



p.141

Paradoxes et sentences debatues, Payen, 1555, f.r7, p.5, p.15



Tractatus ad formulam cameralis obligationis, édition pour Sébastien Honorat :  
(Bayerische Staatsbibliothek)



Historiale description de l'Afrique, éléments d'identifications. (gallica)



Comparer avec *Quaesita medicaliana*, Lyon, Jacques Faure, 1555, p.7

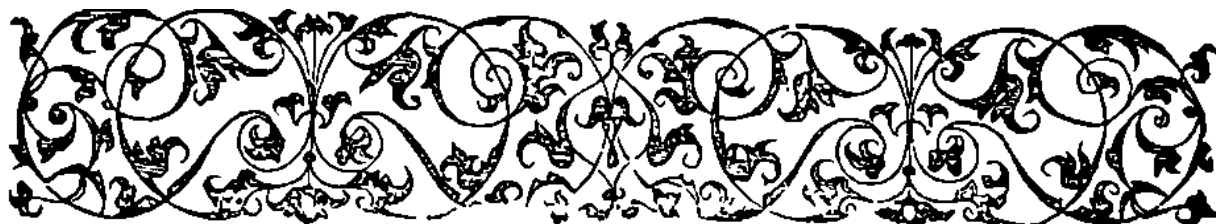


Bandeaux :





Comparer avec *Joannis Braecheis jureconsulti ...*, excudebat Jacobus Faure :



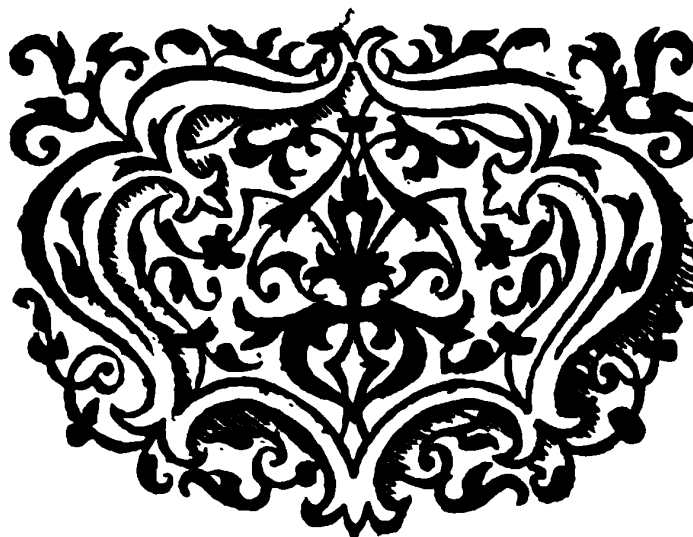
Comparer avec *Histoire de Fl. Josephe sacrificateur Hebrieu ...* imprimé par Nicolas Edoard :

f.a2 (le bandeau est à l'envers)



f.

p.491



a 5



f.a5 :



Comparer avec : FRANCO Pierre, *Traité des hernies*, Lyon, Thibauld Payen, 1561  
(BIU Santé)  
f.a3 et a7



Erotasmes de Phydé

p.10



f.a2



La réduction de Calais (excudebat Nicolas Edoard)

p.3



verso p.de titre



## Eglogues de F.B. Mantuan



Titre	Année	Imprimeur
Traité excellent de l'entretien de santé, auquel est declarée la nature de toutes sortes de pain, vin, eau, chair, poisson ...	1550	[...]
Recueil (Le) de poesie francoyse, prinse de plusieurs Poëtes, les plus excellentz de ce regne.	1550	[Jean Temporal ?] [Philibert Rollet]
Tres (Les) elegantes sentences, et belles autoritez de plusieurs sages Princes, Roys & Philosophes, grez & latins	1551	
Art poetique François [...] [Fleuron] Avec le Quintil Horatian.	1551	[Jean Temporal ?] [Philibert Rollet?]
Epistres (Les) d'Ovide nouvellement mises en vers Francoys par M. Charles Fontaine Parisien	1552	Phillibert Rollet
Pub. Terentii Eunuchus, Latinè & Gallicè in studiosorum adole-    scentum gratiam enarrata	1552, 1553 et 1554	Barthélemy Frein
Luc. Apulee De l'asne doré, cotenant onze livres, Traduit en François par Jean Louveau d'Orleans	1553	Barthélemy Frein
Tabula Aurea carmina Pythagorae.	1553	
Amoureux repos de Guillaume des Autelz	1553	[Thibault Payen]



Gentilhomme Charrolois.		
Harangue prononcee devant le tres-chrestien roy de France Henri second	1553	Barthélemy Frein
Le discours de la guerre de Malte	1553	[Thibault Payen]
Le discours de la guerre de Malte	1553	
Traicté pour l'entretènement de santé	1553 et 1554	Barthélemy Frein
Stile (Le) et maniere de composer, dicter et escrire toute sortes d'epistres ou lettres missives, tant par response que autrement	1553 et 1555	
La Batrachomyomachie d'Homere	1554	Barthélemy Frein
XXV paradoxes, ou sentences debatues, & elegamment deduites contre la commune opinion.	1554	Barthélemy Frein
De antiquitate Italiae, ac totius orbis cum commentatione et auxesi ac verborum	1554	Barthélemy Frein
Variarum lectionum libri XXV. Quae corrupta, mutila, et praepostere sita	1554	Barthélemy Frein
Berosi et aliorum ejus argumenti autorum de chronologica priscae memoriae historia. Tomus alter	1554 et 1555	Barthélemy Frein
Examen omnium Loch	1555	Jacques Faure
Epistre consolatoire à madame de Chevrieres sur la mort de Marie, sa fille	1555	Thibault Payen
Paradoxes ou sentences debatues et elegament deduites contre la commune opinion	1555	Thibault Payen
De antiquitate Italiae, ac totius orbis cum commentatione et auxesi ac verborum (rééd.)	1555	Barthélemy Frein
Practica et theorica causarum criminalium	1555	Jacques Faure
Philonis Judaei, scriptoris eloquentissimi	1555	
Double d'une deuxieme lettre par maniere de discours envoyée à Lyon à noble seigneur G. Du C. Sur la prinse et assault de la ville et chasteau de Vulpian.	1555	[typographie inconnue]
Tresor de vertu ; Tesoro di virtu	1555	Jacques Faure
Joannis Breche Turoni jureconsulti	1556	Jacques Faure
Tractatus ad formulam cameralis obligationis. In quo omnia, quae ad hoc genus	1556	[Thibault Payen]
De l'Afrique, Contenant les Navigations des Capitaines Portugalois, & autres	1556	[Thibault Payen et/ou Jacques Faure et/ou Nicolas Edouard]
Historiale description de l'Afrique	1556	[Thibault Payen et/ou Jacques Faure et/ou Nicolas Edouard]
Art poetique françois (rééd.)	1556	Thibault Payen

La tricarite	1556	[Thibault Payen]
Erotasmes de Phidie et Gelasine	1557	[Thibault Payen et/ou Nicolas Edouard]
Discours de la réduction de Calais au royaume de France	1558	
Luc . Apulee de l'ane duré, XI. Livres. Traduit en François par J. Louveau d'Orleans, (rééd.)	1558	Nicolas Perrineau
Le stile et maniere de composer, dicter et escrire toute sortes d'epistres ou lettres missives(rééd.)	1558	[Thibault Payen]
Edict sur les mariages clandestines	1558	Nicolas Edoard
HISTOIRE    DE    FL. IOSEPHE,    SACRIFICATEVR    HEBRIEV	1558	Nicolas Edoard
La reduction de Calais au royaume de France (deux éditions)	1558	Nicolas Edoard
Eglogues (Les) de F. Baptiste Mantuan,	1558	Jean d'Ogerolles [Nicolas Edouard et/ou Thibault Payen]
Totale reduction du comte d'Oye, Guynes, Hames et autres places	1558 ou 1559	Nicolas Edoard
trésor de vertu	1558 ou 1560	Nicolas Perrineau
Enchiridion, ou Manuel de Jan Imbert,	1559	Nicolas Perrineau
Paradoxes ou sentences debatues, & elegamment deduites contre la commune opinion. ... Reveu, & augmente.	1559	Nicolas Perrineau
Paradoxes ou sentences debatues, & elegamment deduites contre la commune opinion. ... Reveu, & augmente.	1561	Nicolas Perrineau
Ordonnances dernièrement faites par le Roy en sa ville de Moulins au mois de fevrier 1566	1566	[...]
Ordonnances dernièrement faites par le Roy en sa ville de Moulins au mois de fevrier 1566	1566	[...]
Art poetique françois	1566	[...]
Luc . Apulee de l'ane duré, XI. Livres. Traduit en François par J. Louveau d'Orleans,	1571	[...]

## CATALOGUES DES PUBLICATIONS DE JEAN TEMPORAL

---

Ce catalogue, une fois constitué (nous remercions ici William Kemp pour son aide) à l'aide des outils bibliographiques à disposition, a constitué notre outil de travail principal.

Il reprend les principales abréviations pour les livres usuels des catalogues « BAUDRIER, IV, p.378 », pour BAUDRIER Henri, *Bibliographie lyonnaise: recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle*, réed.augmentée par Jean BAUDRIER, F.de Nobele, Paris, 1964-1965, vol.IV, p.378.

Comme outil de travail, sa présentation a été soumise à une constante évolution. Il est également à noter que son insertion dans ce travail de mémoire a engendré quelques altérations dues à l'informatique, qui altèrent quelque peu sa lisibilité : nous nous en excusons.

**Notice n°1**

**Libraire : Jean Temporal**

**Adresse : Lyon**

**Date de publication : 1550**

**Format : in-16°**

**n° USTC : 51039**

**Titre complet:** Traité excellent de l'entretien de santé, auquel est declarée la nature de toutes sortes de pain, vin, eau, chair, poisson ... faict premierement en latin, par Prosper Calanius, et mis nouvellement en françois.

**Auteur ou vedette : Prosper Calanius**

**Auteur secondaire : Jean Goevrot (trad.)**

**Marque : ?**

**Signatures : ?**

**Domaine : médecine**

**Colophon/Imprimeur : ?**

**Privilège : aucun**

**Pièces liminaires : ?**

**Illustrations : aucun**

**Typographie : ?**

**Notes sur l'édition :** Le titre a un histoire assez obscure : il existe une édition parisienne de 1550, et Du Verdier rapporte l'existence d'une édition parisienne de 1549. Il s'agirait d'une traduction de Prosper Calanius. Un certain Prospero Centurione Calani publie des textes chez Sébastien Gryphe en 1538. En outre, le traducteur Goeurot a traduit ce qui est peut-être de plus anciennes éditions de ce même texte, dont la première serait la parisienne de 1530, suivie de sept autres.

**Bibliographie :** Baudrier IV, 378 (d'après Du Verdier,p. 708); Gültlingen XI, p.105.

**Exemplaire conservé :**

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°2**

**Libraire : Jean Temporal**

**Adresse : Lyon**

**Date de publication : 1550  
16°**

**Format : in-**

**n° USTC : 6777**

**Titre complet:** Recueil (Le) de poesie francoyse, prinse de plusieurs Poëtes, les plus excellentz de ce regne.

**Auteur ou vedette : Recueil**

**Auteur secondaire :** Marot, Clément ; Saint-Gelais, Mellin de ; Sainte-Marthe, Scaevola de ; Antoine Macault ; Brodeau, Victor ; François Ier et d'autres

**Marque :** Temporal n°1 au titre et à la fin A-F8.

**Signatures :** (48) f., sign.

**Domaine :** Poésie  
Rollet?]

**Colophon/Imprimeur :** aucun [Philibert

**Privilège :** aucun

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :** Italique Temporal

**Notes sur l'édition :** *Le Recueil de poésie francoyse* a, d'après F.Lachèvre, déjà été imprimé de nombreuses fois : la première édition serait donnée par Denys Janot, à Paris, avec un privilège de 1543. Il est en outre publié avec l'*Art Poétique* de Sébillet, en guise d'illustration, par Jean Temporal, puis par d'autres imprimeurs, et Lachèvre le désigne même comme complément de cet art poétique. Le recueil contient cent-vingt cinq poèmes, dont six signés, et vingt-un attribuées : six à Marot, ...

**Bibliographie :**

Baudrier IV, 378; Gültlingen XI, 105: 2., Lachèvre, 56-57, Vervliet, *Conspectus*, p.287

**Exemplaire conservé :** Lyon BM, Paris BArS (2 ex.), Paris BNF ROTH-809, Roanne BM. Troyes BM. Antwerpen MPM. Edinburgh NLS D.N.S.8/2. München BSB..

**Exemplaire numérisé :** aucun



**Notice n°3**

**Libraire : Jean Temporal**

**Adresse : Lyon**

**Date de publication : 1551**

**Format : in-16°**

**n° USTC : 24320**

**Titre complet:** Tres (Les) elegantes sentences, et belles authoritez de plusieurs sages Princes, Roys & Philosophes, grez & latins: en deux langages, italien & francoys, l'un respondant à l'autre, pour ceux qui les desirent apprendre.

**Auteur ou vedette : Liburnio, Niccolò**

**Auteur secondaire : Corrozet, Gilles (trad.)**

**Marque : Temporal n°1 ; « Selon le Temps »**

**Signatures : (112) f. (dern. blanc), sign. A-O8**

**Domaine : Philosophie/morale**  
**Rollet ?]**

**Colophon/Imprimeur : aucun [Philibert**

**Privilège : aucun**

**Pièces liminaires : avis au lecteur de Gilles Corrozet**

**Illustrations :**

**Typographie : italique « Temporal » petit-romain**

**Notes sur l'édition :** *Les très élégantes sentences et belles authoritez de plusieurs Sages, Princes et Philosophes*, est une copie de l'édition donnée par et chez Gilles Corrozet, à Paris, en 1546.

**Bibliographie : Baudrier IV, 379 ; Gültlingen XI, 105(sans ex.). USTC**

**Exemplaire conservé :**

Lyon BM Rés. 807937, Bern 2443 I , Roma (It), Biblioteca universitaria Alessandrina , Salzburg (At), Erzabtei St Peter 10 A 7, Kraków (Pl), Biblioteka Jagiellonska

**Exemplaire numérisé :**

---

## Notice n°4

**Libraire :** Jean Temporal  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1551  
8°

**Format :** in-

**n° USTC :** 60301

**Titre complet:** Art poetique François, pour l'instruction des jeunes studieux, & encor peu auancez en la Poesie Française. [Fleuron] Avec le Quintil Horatian sur la defence & illustration de la langue française.

**Auteur ou vedette :** [Sébillet, Thomas]

**Auteur secondaire :** [Aneau, Barthélemy ]

**Marque :** Temporal n°1  
A-R8 (R8 blanc)

**Signatures :** (16) p., sign.

**Domaine :** poésie (théorie)

**Colophon/Imprimeur :** [Philibert Rollet?]

**Privilège :** aucun

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :** ?

**Notes sur l'édition :** *L'Art poétique françoys*, de Thomas Sébillet, est une réédition de ouvrage pour lequel l'imprimeur Gilles Corrozet a reçu un privilège en 1548. Selon Kees Merhoff, cet art poétique est un des premiers d'inspirations humanistes, art poétique auquel s'oppose *La Deffence et illustration de la langue Françoysse* de Du Bellay (1549), pourtant assez d'inspiration assez proche.<sup>554</sup>

L'ouvrage de Temporal contient également la plus ancienne édition connue du *Quintil Horatian sur la defence & illustration de la langue française*, publié anonymement, attribué à Aneau.

**Bibliographie :** Baudrier 4, 379 ; Gültlingen 11, 105 ; édition scientifique Félix Gaiffe, Paris, 1910 ; Vervliet, *Conspectus*, p.287

**Exemplaires conservés :** Antwerpen MPM, Paris BNF (Roth), Roanne BM, Tours CÉSR,

<sup>554</sup>MEERHOF Kees, *Rhétorique et poétique au XVIème siècle en France : Du Bellay, Ramus, et les autres*, BRILL, Leiden, 1986, p.108

**Exemplaire numérisé :**

**Notice n°5**

**Libraire : Jean Temporal**

**Adresse : Lyon**

**Date de publication : 1551**

**Format : in-8°**

**n° USTC : 9636**

**Titre complet:** Art poetique François, pour l'instruction des jeunes studieux, & encor peu avancez en la Poesie Française. [Fleuron] Avec le Quintil Horatian sur la defence & Illustration de la langue françoise.

**Auteur ou vedette :** [Sébilllet, Thomas]

**Auteur secondaire :** [Aneau, Barthélemy ]

**Marque :** Temporal n°1

**Signatures :** (8) p., sign. A-Q8 R4.

**Domaine :** Poésie (théorie)

**Colophon/Imprimeur :**

**Privilège :**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** deux éditions la même année ?

**Bibliographie :** Baudrier 4, 379 ; Gültlingen 11, 105: 4. FVB 47558 , Félix Gaiffe (voir notice précédente) ; Vervliet, *Conspectus*, p.287 (l'une des deux éditions)

**Exemplaires conservés :** Edinburgh NLS. München BSB. Paris BNF Rothschild IV 5 79.

**Exemplaire numérisé :**

---

## Notice n°6

**Libraire :** Jean Temporal et Eustache Barricat  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1552 (14 avril)

**Format :** in-8°

**n° USTC :** 24328 ; 76167 (suivant le libraire)

**Titre complet:** Epistres (Les) d'Ovide nouvellement mises en vers Francoys par M. Charles Fontaine Parisien: avec les prefaces & annotations : le tout non par-cy devant imprime. Plus y a la response à icelles epistres.

**Auteur ou vedette :** Ovide

**Auteur secondaire :** Fontaine, Charles ; Amboise, Michel d'

**Marque :** Temporal n°1/Barricat

**Signatures :** 2 parties: 237, (1) f. ; 141 p. et (1) f. blanc

**Domaine :** poésie/antiquité

**Colophon/Imprimeur :** Philibert Rollet

**Privilège :** Privilège du 15 juillet 1548 accordé à Charles Fontaine pour 6 ans.

**Pièces liminaires :** Fontaine à Antoine de Crussol, seneschal de Cahors, Lyon, 1er janvier 1551

**Illustrations :**

**Typographie :** italique « Temporal » petit-romain (à vérifier)

**Notes sur l'édition :** *Les epistres d'Ovide* sont une traduction d'Ovide par le poète Charles Fontaine. Selon la Croix du Maine, celui-ci a en effet : « traduit quelques Œuvres d'Ovide en vers françoys, savoir est le Remède d'Amour, le Jardin d'Amour, la Fontaine d'Amour & plusieurs autres Poëmes. »<sup>555</sup> Marine Molins montre qu'il s'agit d'une traduction des *Héroïdes* d'Ovide, établie sur la base de plusieurs éditions critiques<sup>556</sup>. Le poète, qui opère de sa propre initiative, dédie son livre aux seigneurs de Crussol. Dans les pièces liminaires, il commente ses choix et ses difficultés de traduction.

<sup>555</sup> *Les bibliothèques françaises de la Croix du Maine et du Verdier, op.cit.*, p 107-108

<sup>556</sup> MOLLINS Marine, *Charles Fontaine traducteur : le poète et ses mécènes à la Renaissance*, DROZ, Genève, 2011, résumé en ligne sur <<http://anabases.revues.org/4285>>

**Bibliographie :** Baudrier 4, 2-3 (ill. du titre) et 380 ; Gültlingen 11, 62-63: 40-41 et 105: 5. FVB 40211 et 40212.

**Exemplaires conservés :** Lyon (Fr), Archives départementales Fonds Galle F 538 ,Lyon (Fr), BM Rés. 803 786 (Temporal).  
Cambridge (MA), HUL (Temporal).

**Exemplaire numérisé :** Gallica

---

**Notice n°7**

**Libraire :** Jean Temporal et Thibault Payen

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1552, 1553, 1554

**Format :** in-8°

**n° USTC :** 76151 ; 158906 ; 206547 ; 66999 (suivant l'année et le libraire)

**Titre complet:** Pub. Terentii Eunuchus, Latinè & Gallicè in studiosorum adolescentum gratiam enarrata, cum scholijs, quae artificium argumentaque, & locos, necnon insigniores loquendi formulas monstrant. Cui adjecimus Jodoci Vvillichij commentariolum in eandem. Omnia cum Indice locupletissimo.

**Auteur ou vedette :** Térence

**Auteur secondaire :** Herisson, Jean (trad.); Willichius, Jodocus (ed.)

**Marque :** Temporal n°1/ Payen

**Signatures :** (20), 354, (10) p.

**Domaine :** Littérature /antiquité

**Colophon/Imprimeur :** Barthélemy Frein

**Privilège :** Privilège de six ans du roi accordé à Payen, Châlons le 29 avril 1552

**Pièces liminaires :** Joannes Ericius, « Ingenuae Juventuti »

**Illustrations :**

**Typographie :** ?

**Notes sur l'édition :** Texte bilingue, finalité pédagogique.<sup>557</sup> L'éditeur et commentateur latin est Josse Willich, (« Willichus Jodocus »), professeur de grec et de latin à Francfort, mort en 1552.<sup>558</sup> L'indication de traducteur est Jean Herisson. Cette édition connaît une seconde émission en 1553.

**Bibliographie :** Baudrier IV, 255, 257, 382 et 10, 351 ; Gültlingen XI, 50, 51, 53 et 58,Gültlingen VII, p. 58: 354.

---

<sup>557</sup>Sur ce type d'édition de Térence, voir ROUX Maité, *Marc-Antoine Muret : lecteur et éditeur de Térence*, mémoire sous la direction de MOUREN Raphaële, 2010, disponible sur <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48932>> consulté le 08/05/13, p.108-109

<sup>558</sup>Cf. Notice d'autorité de la BnF, <<http://catalogue.bnf.fr>>, >recherche>Josse, Willich>notice d'autorité personne, consulté le 08/05/2013



**Exemplaires conservés :** Payen 1552: pas d'ex. connu  
Payen 1553: Lyon BM.  
Temporal 1553: Berlin SB Wf 6666. Paris BArS.  
Payen 1554: Paris BNF YC-67. Saint-Quentin BM 262.  
Temporal 1554: pas d'ex. cité

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°8**

**Libraire :** Jean Temporal  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1553  
16°

**Format :** in-

**n° USTC :** 24331

**Titre complet:** Luc. Apulee De l'asne doré, cotevant onze livres, Traduit en François par Jean Louveau d'Orleans, & mis par Chapitres & sommaires, avec une table en fin. Plus y a sus les 4.5.6. livres traitans de l'amour de Cupido & de Psiches, XXII. huictains, mis en leur lieu traduiz sus d'autres qui ont esté trouvez taillez en cuivre en langue Italicque.

**Auteur ou vedette :** Apulée

**Auteur secondaire :** Louveau, Jean (trad.)

**Marque :** Temporal n°1

**Signatures :** 420 , (22) p., sign. a-z8 A0E8 F4

**Domaine :** littérature /antiquité

**Colophon/Imprimeur :** ?

**Privilège :** Privilège royal de six ans pour Jean Temporal, le 27 mai 1553

**Pièces liminaires :** Louveau à Claude Laurencin, Seigneur et Baron de Rivière en Lyonnais, Lyon le 10 mai 1554 ;

**Illustrations :** Figures, attribuées à Bernard Salomon par Brunet, Baudrier ; contesté par

**Typographie :** ?

**Notes sur l'édition :** édition originale de la traduction de Jean Louveau, réalisée dans sa jeunesse selon Du Verdier, qui loue la qualité littéraire de l'ouvrage. Les épîtres contiennent des réflexions sur la traduction.

**Bibliographie :** Baudrier 4, 381 ; Gültlingen 11, 105: 6. Adams A1378. Du Verdier ????

**Exemplaires conservés :**

Lyon (Fr), Bibliothèque municipale Rés. 801453  
Nice (Fr), Bibliothèque patrimoniale Romain Gary 452 C  
Paris (Fr), Bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts  
Masson 907 bis  
Troyes (Fr), Médiathèque de l'Agglomération Troyenne aa 16 3679  
Moscow (Ru), Russian State Library (formerly Lenin Library)  
Cambridge (UK), University Library Syn 8 55 198

Exemplaire numérisé : Gallica

---

Notice n°9

Libraire : Jean Temporal

Adresse : Lyon

Date de publication : 1553

Format : in-8°

n° USTC : 204189

Titre complet: *Tabula Aurea carmina Pythagorae.*

Auteur ou vedette : Cèbes de Thèbes

Auteur secondaire : éditeur?

Marque :

Signatures :

Domaine : philosophie/antiquité

Colophon/Imprimeur :

Privilège :

Pièces liminaires :

Illustrations :

Typographie :

**Notes sur l'édition :** *Tabula aurea carmina Pythagorae*, de Cébès de Thèbes est une édition que nous avons du mal à identifier : il existe en tout cas des éditions antérieures, comme l'édition française que Gilles Corrozet fait imprimer par Denys Janot en 1542, et l'œuvre attribuée alors à Cébès, disciple de Socrate, est largement diffusée.<sup>559</sup> Le livre de Sandra Sider nous aurait sans doute apporté des renseignements précieux, malheureusement, il n'a pas pu être consulté.<sup>560</sup>

Bibliographie : USTC

Exemplaires conservés : Châlons-en-Champagne BM

---

<sup>559</sup> ECK Virginie, , rapport sous la direction de ..., ens sib, 2003, disponible sur <<http://enssib.enssib.fr/bibliotheque/documents/dessid/rrbeck.pdf>>. L'édition de Temporal n'est pas référencée. Les notices des bibliothèques ne mentionnent ni traducteur, ni éditeur.

<sup>560</sup> *Ceber's tablet : facsimiles of the Greek text, and of selected Latin, French, English, Spanish, Italian, German, Dutch an Polish translations.*, éd. Sandra Sider, Renaissance Society of America, New-York, 1979.

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°10**

**Libraire : Jean Temporal**  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication : 1553, 15 juin**  
8°

**Format : in-**

**n° USTC : 24335**

**Titre complet: Amoureux repos de Guillaume des Autelz Gentilhomme Charrolois.**

**Auteur ou vedette : Des Autels, Guillaume**

**Auteur secondaire : L'Hoste, Denise ; Tyard, Pontus de**

**Marque : Temporal n°1 page de titre**  
**Signatures : (88) f., sign. a8 b4 A-I8 K4.**

**Domaine : poésie**

**Colophon/Imprimeur : achevé d'imprimer [Thibault Payen]**

**Privilège : a3v ° privilège de 3 ans accordé à Temporal, Lyon le 12 juin 1553 ; b4v privilège du roi accordé à Temporal à Paris le 27 mai 1553**

**Pièces liminaires : a2-v ° « La S. a son Devot » a4-b2-v ° L'auteur à sa sainte, suivi d'un huitain « A sa muse » ; b3: « Aux poetes francois en faveur de G. des Autelz », signé Amour immortelle (Pontus de Tyard) ; b4: avis au lecteur**

**Illustrations : a1-v° et a2 : portraits de Guillaume des Autels et de sa « Sainte »**

**Typographie : Première (ou seconde) italique gros-romain de Robert Granjon (Vervliet, *paleotypography*, p.332)**

**Première italique « Saint-Augustin » de Granjon (*Ibid.*, p.325)**

**Première italique « cicero » de Granjon (*Ibid.*, p.334), et autres**

**Notes sur l'édition : recueil de sonnets amoureux : c'est le troisième recueil du poète charrolois Guillaume des Autels, qui a déjà publié des « repos ».**

**Bibliographie : Baudrier, 4, 380 (ill. de l'auteur et sa sainte) ; Gültlingen 11, 10 ; Vervliet, *op.cit.***

**Exemplaires conservés :**

Lyon (Fr), BM Rés. 808208  
Chantilly (Fr), Musée Condé III B 61  
Paris (Fr), Bibliothèque de l' Arsenal 8o BL 8790 Rés.  
Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France Rés. YE 1405  
Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France Rés. YE 1624  
Missouri University Library, Columbia, MO (USA)

**Exemplaire numérisé : Gallica**

---

**Notice n°11**

**Libraire : Jean Temporal**

**Adresse : Lyon**

**Date de publication : 1553**

**Format : in-8°**

**n° USTC : 54009**

**Titre complet:** Harangue de M. Claude Tolomei Ambassadeur de Sienne, prononcée devant le Tres-chrestien Roy de France, Henri second de ce nom, Traduite d'Italien.

**Auteur ou vedette : Tolomei, Claudio**

**Auteur secondaire : Traducteur ?**

**Marque : Temporal n°1**

**Signatures : (12) f., sign. A-C4.**

**Domaine : politique / actualité**

**Colophon/Imprimeur : Barthélemy Frein**

**Privilège : Privilège d'un an accordé à Temporal, Lyon, 1552 ou 1553**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** Selon Jean Balsamo, cette harangue a été écrite lors du séjour du grand homme siennois en France, de 1552 à 1555, pour remercier Henri II de sa protection. Elle a été imprimée de nombreuses fois.<sup>561</sup> Le sous-titre mentionne que le texte est traduit de l'italien, mais aucun indice ne permet d'identifier le traducteur.

**Bibliographie : USTC**

**Exemplaires conservés : Paris, Bibliothèque nationale de France Rés. LB31 50 B**

---

<sup>561</sup>BALSAMO Jean, *Ma bibliothèque poétique : poètes de la renaissance dans la bibliothèque de la Fondation Barbier-Mueller. Pt 6, de Dante à Chiabrera*, DROZ, Genève, 2007, p.217

Exemplaire numérisé :

---

Notice n°12

**Libraire : Jean Temporal**  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication : 1553**  
8°

**Format : in-**

**n° USTC : 29878**

**Titre complet:** Discours (Le) de la guerre de Malte, contenant la perte de Tripolis & autres forteresses, fausement imposee aux François. Escrite en latin à Charles V. par le seigneur

Nicolas de Villegagnon, puis traduite en nostre vulgaire par M. N. Edoard.

**Auteur ou vedette :** Villegagnon, Nicolas Durand de

**Auteur secondaire :** Edoard, Nicolas (trad.)

**Marque :** Temporal n°1 au titre

**Signatures :** 123, (1) p., sign. A-P4 Q2.

**Domaine :** politique / actualité

**Colophon/Imprimeur :**

**Privilège :** Privilège d'un an accordé à Temporal, Lyon le 28 avril 1553

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :** italique [Robert Granjon]

**Notes sur l'édition :**

Le discours de la guerre de Malte a, selon le sous-titre, d'abord été écrite en latin et destiné à Charles V. ( *De bello Melitensi, & eius euentu Francis imposito, ad Carolû Cæsarem V. Nicolai Villagagnonis Commentarius*. Parisiis, Apud Carolum Stephanum [Charles Estienne], 1553 ) Le discours est traduit



en français par l'imprimeur lyonnais Nicolas edoard. Il s'agit de la description de la lutte de l'ordre de Malte contre les Turcs et de la perte de Tripoli en 1551.<sup>562</sup>

**Bibliographie :** Baudrier, 4, 381 ; Gültlingen 11, 106 ; Atkinson 94

**Exemplaires conservés :** Paris (Fr), Bibliothèque de l'Arsenal 8o H 3884

Paris (Fr), Bibliothèque Mazarine 33526

Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France Résac. LL11 3

Paris (Fr), Bibliothèque Sainte Geneviève 8o L 190 (2) inv. 1363 bis (2) Rés.

Carcassonne (Fr), Bibliothèque municipale M2 C 590 1351

München (De), Bayerische Staatsbibliothek Eur 835m

Wien (At), Österreichische Nationalbibliothek 57 M 27

Houghton Library, Harvard University, Cambridge, MA (USA)\*FC5 V7146  
Eh 553e

Yale University, Beinecke Library, New Haven, CT (USA) Bm99 553V

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°13**

**Libraire :** Jean Temporal

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1553

**Format :** in-8°

**n° USTC :** 29878

**Titre complet:** Discours (Le) de la guerre de Malte, contenant la perte de Tripolis & autres forteresses, faulsement imposee aux François. Escrite en latin à Charles V. par le seigneur

Nicolas de Villegagnon, puis traduite en nostre vulgaire par M. N. Edoard.

**Auteur ou vedette :** Villegagnon, Nicolas Durand de

**Auteur secondaire :** Edoard, Nicolas (trad.)

**Marque :** Temporal n°1 au titre

**Signatures :** 123, (1) p., sign. A-P4 Q2.

**Domaine :** politique / actualité

**Colophon/Imprimeur :**

**Privilège :** Privilège d'un an accordé à Temporal, Lyon le 28 avril 1553

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :** italique [Robert Granjon]

---

<sup>562</sup> PETIET Claude, *L'ordre de Malte face aux turcs : politique et stratégie en méditerranée au XVIe siècle*, Ed.Hérault, 1997, p.161. , PEILLARD Léonce, *Villegagnon, : vice-amiral de Bretagne, vice-amiral du Brésil*, Perrin, 1991.

**Notes sur l'édition :**

Selon USTC, deux éditions la même années ; ou simplement émission ?

**Bibliographie :** Baudrier, 4, 381 ; Gültlingen 11, 106 ; Atkinson 94 ;  
USTC

**Exemplaires conservés :** London BL 1313 c 33

**Exemplaire numérisé :**

**Notice n°14**

**Libraire :** Jean Temporal  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1553, 1554

**Format :** in-16°

**n° USTC :** 29784

**Titre complet:** Traicté pour l'entretènement de santé: auquel est declarée la faculté de toutes sortes de Pain, Vin, Eau, Chair, Poisson, & plusieurs autres choses qui sont en commun usage, pour la commodité de la vie d'un chacun. Fait premierement en latin par Prosper Calanius tresdocte Medecin: & nouvellement reveu, & corrigé en François.

**Auteur ou vedette :** Calanius, Prosper

**Auteur secondaire :** Goevrot, Jean (trad.)

**Marque :** Temporal n°1

**Signatures :** (6), 153, (1) ; (8) p., sign. A-K8 \*4.

**Domaine :** médecine

**Colophon/Imprimeur :** Barthélemy Frein ?

**Privilège :**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** voir notice 1 ; réédition

**Bibliographie : Baudrier IV, 382 et 383 ; Gültlingen XI, 50: 14. Index Aurel. 129.258**

**Exemplaires conservés :**

1553: Stuttgart (De), Württembergische Landesbibliothek HB 1009

Wolfenbüttel HAB 154.6 Med.

Wien (At), Österreichische Nationalbibliothek \*48 L 43

Yale University, Beinecke Library, New Haven, CT (USA)

1554: d'après un cat. (Baudrier)

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°15**

**Libraire : Jean Temporal**

**Adresse : Lyon**

**Date de publication : 1553, 1554**

**Format : in-16°**

**n° USTC : 41016**

**Titre complet:** Stile (Le) et maniere de composer, dicter et escrire toute sortes d'epistres ou lettres missives, tant par response que autrement. Avec Epitome de la poinctuation, & accentz de la langue Française; Livre tresutile & proufitable.

**Auteur ou vedette : Dolet, Etienne**

**Auteur secondaire :**

**Marque : marque ancienne de Dolet ?  
A-R8, S4.**

**Signatures : 280 p., sign.**

**Domaine : grammaire**

**Colophon/Imprimeur : ?**

**Privilège :**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :**

**Bibliographie : Baudrier IV, 384 (d'après Brunet, V, 540) ; Longeon, Dolet, 101 ; Gültlingen XI, 106.**

**Exemplaires conservés :**

1553: Stanford, CA (USA), University Library Inpralp7412  
Wolfenbüttel (De), Herzog August Bibliothek Kc 10  
1555: Baudrier, citant Brunet, V, 540

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°16**

**Libraire :** Jean Temporal  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1554  
4°

**Format :** in-

**n° USTC :** 41101

**Titre complet:** La Batrachomyomachie d'Homere ou est racontée et descrite la bataille des Grenouilles, & Souris; Traduite nouvellement de Grec en vers François par G. Royhier.

**Auteur ou vedette :** Pseudo-Homère

**Auteur secondaire :** Royhier, G.

**Marque :** Temporal n°1 au titre (?)

**Signatures :** (18) f.

**Domaine :** littérature / antiquité  
Barthélemy Frein (?)

**Colophon/Imprimeur :**

**Privilège :**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** *La Batrachomyomachie* attribuée à Homère est une traduction de G. Royhier, de Dijon, qui l'aurait traduit lors de ces études à Toulouse : M. de la Monnoye donne la date de 1552 pour la traduction.

L'ouvrage a souvent été édité à la Renaissance, et d'autres traductions existaient déjà.<sup>563</sup>

**Bibliographie :** Baudrier IV, 382 et X, 351 ; Gültlingen XI, 52 ; Du Verdier, I, 356

**Exemplaires conservés :** Paris , Bibliothèque nationale de France Rés. P YB 5

**Exemplaire numérisé :**

---

#### Notice n°17

**Libraire :** Jean Temporal

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1554

**Format :** in-16°

**n° USTC :** 11310

**Titre complet:** XXV paradoxes, ou sentences debatues, & elegamment deduites contre la commune opinion. Traicté non moins plein de doctrine, que de recreation pour toutes gens.

**Auteur ou vedette :** Lando, Ortensio

**Auteur secondaire :** Estienne, Charles

**Marque :** Temporal n°1, titre      **Signatures :** 229, (19) p.sign. a-p8 q4.

**Domaine :** morale

**Colophon/Imprimeur :** Barthélemy Frein

**Privilège :** Sign. p3: privilège accordé à l'imprimeur, Lyon le 14 décembre 1553

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

---

<sup>563</sup>Du Verdier. Voir en outre les catalogues de la Bibliothèque nationale de France.



**Notes sur l'édition :** *Paradoxes ou sentences débatues* est un petit recueil de paradoxes et de points de vue moraux. Le nom de l'auteur n'apparaît pas dans l'ouvrage, mais Gallica l'attribue- en tout cas l'édition de 1559-, à Lando Ortensio, auteur d'origine milanaise.<sup>564</sup> Selon Michèle Clément<sup>565</sup>, il s'agit d'une réédition d'une « traduction-adaptation » des *Paradossi* faite à Paris par Charles Estienne.

**Bibliographie :** Baudrier IV, 383 ; Gültlingen XI, 52

**Exemplaires conservés :** Lyon BM rés. 807 697. — Manchester JRUL.

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°18**

**Libraire :** Jean Temporal  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1554, 4 mai  
4°

**Format :** in-

**n° USTC :** 151675

**Titre complet:** Pietro Vettori Variarum lectionum libri XXV. Quae corrupta, mutila, et praepostere sita admiserat prima editio, haec secunda sedulo castigavit, suoque loco restituit. Cum indice plenissimo.

**Auteur ou vedette :** Vettori, Pietro

**Auteur secondaire :**

**Marque :** Temporal n°2, titre   **Signatures :** (12) 486, (2 blancs). (60) p.

**Domaine :** philologie   **Colophon/Imprimeur :** « excudebat Bartholomeus Fraenus »

**Privilège :**

**Pièces liminaires :** épître de Vettori à Alexandro Farnesio ; « lectori horum librorum »

**Illustrations :**

**Typographie :**

---

<sup>564</sup><http://catalogue.bnf.fr/servlet/biblio?idNoeud=1&ID=37285305&SN1=0&SN2=0&host=catalogue>, consulté le 11/05/2013

<sup>565</sup>CLEMENT Michèle, « la rhétorique paradoxale : le paradoxes contre les lettres », dans *Lyon et l'illustration de la langue française à la renaissance, op.cit.*

**Notes sur l'édition :** Il s'agit vraisemblablement de la première édition en France du livre de Vettori donné en 1553 à Florence par Laurent Torrentinus.

**Bibliographie :** Baudrier IV, 383 et X, 351; Gültlingen XI, 53: 21.

**Exemplaires conservés :** Lyon (Fr), BM. — Aix-en-Provence (Fr), BMéj. Auxerre (Fr), BM. Beaune (Fr), BM. Besançon (Fr), BM. Bologna (It), Biblioteca patriarcale di S. Domenico. Bologna (It), BU. Cambridge, MA (USA) HUL. Cassino (It), BS. Châlons-en-Champagne (Fr), BM. Chambéry (Fr), BM. Clermont-Ferrand (Fr), BCU. Cuneo (It), BC. Grenoble (Fr), BM.

Le Mans (Fr), BM. Limoges (Fr), BM. London (UK), St Paul's Cathedral Library. Marseille (Fr), BM. Modena (It), BEU. Montpellier (Fr), BUMéd. New Haven, CT (USA) YUL. Nîmes (Fr), BCA. Oxford (UK), Bodleian Library. Oxford (UK), Merton College. Oxford (UK), Queen's College. Oxford (UK), Worcester College. Paris (Fr), BNF. Paris (Fr), BSG. Perugia (It), Biblioteca Dominicini. Roma (It), BCas. Roma (It), BNC. Roma (It), BU Aless. Rostock (De), UB. Saint-Mihiel (Fr), BM. Sassari (It), BU. St Andrews (UK), UL. Torino (It), BU. Torino (It), BNU. Troyes (Fr), BM. Wien (At), ÖNB.

**Exemplaire numérisé :** Google-books

---

**Notice n°19**

**Libraire :** Jean Temporal

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1554, 1555

**Format :** in-16°

**n° USTC :** 151453

**Titre complet:** Berosi Chaldaei sacerdotis reliquorumque consimilis argumenti autorum, De antiquitate Italiae, ac totius orbis cum commentatione et auxesi ac verborum rerumque memorabilium indice plenissimo. Tomus prior.

**Auteur ou vedette :** Bérose

**Auteur secondaire :** Nanni, Giovanni, alias Annus de Viterbo, faussaire probable de Bérose

**Marque :** Temporal n°1

**Signatures :** (70), 199 [= 559], (1blanc), (36) p. , a,e,i,o,u8, a-r8

**Domaine :** histoire /antiquité

**Colophon/Imprimeur :** [Barthélemy Frein]

**Privilège :**

**Pièces liminaires :** « in Berosum et caeteros eiusdem Chronicae Historiae autores » ; Praefatio aetiologica ; « Ad Ferdinandum eiusque consortem Elisabetham christinissimos Hispanie Reges »

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** *De antiquitate Italiae, ac totius orbis cum commentatione et auxesi ac verborum* est publié en deux tomes distincts en 1554 et 1555. Le titre apparaît sous plusieurs formes selon les catalogues. Il s'agirait d'une œuvre historiographique attribuée à Bérose le Chaldéen, traitant du Moyen-Orient antique et des « antiquités babyloniennes. », bien que le titre mentionne particulièrement l'Italie.<sup>566</sup> Selon Havet, Giovanni Nanni, maître dominicain qui adopte le pseudonyme d'Annius de Viterbe, le traducteur, est un faussaire et invente de larges parties de texte<sup>567</sup>.

Seconde édition datée de 1555.

**Bibliographie :** Gültlingen XI, 51: 11. Index Aurel. 117.912.

**Exemplaires conservés :** 1554: Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France, BVall. Saint-Mihiel (Fr), Arras (Fr), BM. Bologna (It), Biblioteca patriarcale di S. Domenico. Bologna (It), BU. Cambridge, MA (USA) HUL. Crescentino (It), BC. Dublin (Ie), Trinity College. Edinburgh (UK), National Library. Faenza (It), BC. Firenze (It), BNC. Göttingen (De), NSUB. København (Dk), KB. Livorno (It), BC. Milano (It), Biblioteca delle Facoltà di Giurisprudenza e Lettere e filosofia. Modena (It), Biblioteca Estense Universitaria.. Perugia (It), Biblioteca comunale Augusta. Perugia (It), Biblioteca Dominicini. Reggio nell'Emilia (It), BM. Roma (It), , BM. Sevilla (Es), BU. Urbino (It), BU. Valencia (Es), BU. Valladolid (Es), BU. Venezia (It), Biblioteca Querini Stampalia. Vicenza (It), BCB. Weimar (De), HAAB. Wolfenbüttel (De), HAB. Wrocław (Pl), Biblioteka Ossolineum.

1555: Aix-en-Provence BMéj. Cambridge UL. Cambridge Gonville & Caius. Desden LB. Eurin LB. Göttingen UB. London Wellcome. Madrid Palacio. Paris BSG. Prague BU.

Santiago de Compostela BU. Valognes BM. Weimar HAAB. Wolfenbüttel HAB

**Exemplaire numérisé :** Google-books (éd.1555)

---

**Notice n°20**

**Libraire :** Jean Temporal  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1554, 1555

**Format :** in-16°

---

<sup>566</sup>HAVET Ernest, mémoire sur l'authenticité des ouvrages attribués à Bérose et à Manéthon ... etc..

<sup>567</sup>Voir Bibliothèque nationale de France <<http://catalogue.bnf.fr>>, >recherche>Nanni, Giovanni>notice d'autorité personne

**n° USTC : 206550**

**Titre complet:** Berosi et aliorum ejus argumenti autorum De chronologica priscae memoriae historia. Tomus alter. Cuius scriptores, & consequentem eorum ordinem pro ratione temporum versa pagina indicabit Apodeixis.

**Auteur ou vedette :** Bérose

**Auteur secondaire :** Nanni, Giovanni, alias Annius de Viterbo, faussaire probable de Bérose

**Marque :** Temporal n°1, au titre

**Signatures :** 553, (35) p.

**Domaine :** histoire /antiquité  
Bartholomeus Fraenus

**Colophon/Imprimeur :** excudebat

**Privilège :**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** voir notice précédente

**Bibliographie :** Baudrier IV, 382 et X, 351 ; Gültlingen XI, 51-52. Adams B790; Girard 130; Index Aurel. 117.911.

**Exemplaires conservés :** 1554: Lyon BM rés.813 491, Aix-en-Provence Bmég., Bologna BU. Cambridge UL. Cambridge Gonville & caius. Edinburgh NLS. Eutin LB. Faenza BC. Firenze BNC. Göttingen UB. Lausanne BCU. London BL.. Madrid BN. (Paris BNF (2 ex.)). Modena BEU. Paris BSG. Perugia BCA. Piacenza BC. Prague BU. Roma BCas. Roma BVall.

Santiago de Compostela BU. Toledo BP. Urbino BU. Weimar HAAB.  
Wolfenbüttel HAB. Wroclaw Ossolineum.

1555: Dresden LB. London Wellcome. Madrid Palacio. Santiago de Compostela BU. Valognes BM. Venezia Museo Correr. Venezia BFQS. Wien ÖNB. Wolfenbüttel HAB.

**Exemplaire numérisé :** Google-books

---

**Notice n°21**

**Libraire :** Jean Temporal, Sébastien Honorat

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1555

**Format :** in-4°

**n° USTC :** 151798

**Titre complet:** Antonii Musae Brassavoli medici Ferrariensis, Examen omnium Loch, id est, linctuum, suffuf, id est, pulverum, aquarum, decoctionum, oleorum, quorum apud ferrariensis pharmacopolas usus est. His accessit de morbo Gallico lepidissimus eiusdem authoris tractatus. Ad Reverendiss. Balduinum de Balduinis, Episcopum Marianensem.

**Auteur ou vedette :** Brasavola, Antonio, dit Musa

**Auteur secondaire :**

**Marque :** Temporal n°1/Honorat      **Signatures :** 750, (18) p.

**Domaine :** médecine /pharmacologie      **Colophon/Imprimeur :**  
« excudebat Jacobus Faure »

**Privilège :**

**Pièces liminaires :** Brasavola ad Balduinum de Balduinis

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** De nombreuses éditions de ce texte par divers imprimeurs sont référencées par la Bibliothèque nationale de France.<sup>568</sup> réémission de 1555 de l'édition de 1554

USTC n° 151797 pour Jean Temporal, mais sans mention de Sébastien Honorat.

USTC n° 204221 pour l'éd. de 1554.

**Bibliographie :** USTC

**Exemplaires conservés :**

Honorat: Paris BNF 47-9 (A). ,Bethesda, MD (USA) NLM. ,Cambridge UL., Cambridge Gonville & caius., Budapest BN (Ant.8219). , Coburg LB., Erfurt/Gotha LB., Flers BM. , London BL. , Londres Wellcome, Mannheim BU, Montpellier BU, Oslo BU (G.22:35).

Wien UB. , Wolfenbüttel HAB (148.20 Med.).

Temporal: ?

**Exemplaire numérisé :** Gallica ? Google-books ?

---

**Notice n°22**

**Libraire :** Jean Temporal  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1555  
8° ou in-4° ?

**Format :** in-

---

<sup>568</sup>Bibliothèque nationale de France, <<http://catalogue.bnf.fr>>, >Brasavola, Antonio



**n° USTC : 41230**

**Titre complet:** Epistre consolatoire de noble seigneur Guillaume du Choul, Conseiller du Roy, & Bailly des Montaignes du Daulphiné, Envoyée à illustre Dame, Ma Dame de Cheurieres. Avecques une epistre de Seneque à Lucille de Liberal leur amy, qui estoit triste & dolent, pourceque la Cité de Lyon (dont il estoit) avoit esté fatalement bruslée

**Auteur ou vedette :** Du Choul, Guillaume

**Auteur secondaire :** Sénèque

**Marque :** Temporal n° ?

**Signatures :** (20) f., A-E4 (E4 blanc)

**Domaine :** poésie / littérature / morale **Colophon/Imprimeur :** « Par Thibault Payan »

**Privilège :** Privilège de 2 ans accordé à l'imprimeur, le 31 novembre 1555

**Pièces liminaires :** Du Choul à Mme de Chevrières, singé à « vostre maison », le 8 novembre 1555

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** Du Verdier attribue la traduction de Sénèque à Guillaume du Choul. Il déclare ne pas avoir vu l'ouvrage, et donne le format in-4°. L'ouvrage a longtemps été considéré comme perdu. Les bibliographes ne sont pas d'accord sur le format. Selon la BnF, qui possède un exemplaire, c'est un in-4°. Nous n'avons pas pu consulter l'ouvrage.

**Bibliographie :** Baudrier 4, 384 ; Gültlingen 11, 107: 24-25. Index Aurel. 156.867. Cat. BnF

**Exemplaires conservés :**

Grenoble (Fr), Bibliothèques municipales O 9511

Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France LN27 4235

Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France Résac. Ln27 4235

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°23**

**Libraire :** Jean Temporal, Thibault Payen

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1555

**Format :** in-16°

**n° USTC :** 72127

**Titre complet:** Paradoxes, ou sentences, debatues, & elegamment deduites contre la commune opinion. Traité non moins plein de doctrine, que de recreation pour toutes gens. Reveu, & augmenté.

**Auteur ou vedette :** Lando, Ortensio

**Auteur secondaire :** Estienne, Charles

**Marque :** Temporal n°1 / Payen

**Signatures :** 248 p., (12) f.

**Domaine :** morale

**Colophon/Imprimeur :** [Payen]

**Privilège :**

**Pièces liminaires :** « au lecteur salut »

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** réédition augmentée. Voire notice n°17. Elle contient vingt-six paradoxes, soit un de plus qu'en 1554.

**Bibliographie :** Baudrier IV, 266 et 384; Gültlingen VII, p. 60 (sans ex.) et XI, 107.

**Exemplaires conservés :** Temporal: Avignon BM. Erlangen UB. Manchester JRUL. San Marino, CA (USA) HHL.

**Payen:** Collection Baudrier.

**Exemplaire numérisé :** Gallica

---

**Notice n°24**

**Libraire :** Jean Temporal, Sébastien Honorat  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1556

**Format :** 326, (42) p., sign. a-z8.

**n° USTC :** 204271-72

**Titre complet:** Practica et theorica causarum criminalium, non modo utilis, sed & necessaria cum iudicibus maleficiorum, tum cancellariis d. rectorum terrae firmæ, autore Jacobo de Novello, jureconsulto, & avvocato clarissimo, in celeberrimo Venetorum senatu. Omnia exacte castigata, summariis & indice plenissimo illustrata.

**Auteur ou vedette :** Novello, Giacomo

**Auteur secondaire :**

**Marque :** Temporal n°1 /Honorat

**Signatures :** 326, (42) p., sign. a-z8.

**Domaine :** Droit

**Colophon/Imprimeur :** Jacques Faure

**Privilège :**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** *Practica et theorica causarum criminalium* a une histoire assez obscure. La Bayerische Staatsbibliothek possède une édition vénitienne de 1552, partiellement numérisée.<sup>569</sup> L'auteur est Jacobus Novellus, qui est selon le sous-titre, « jureconsult[us] et advocat[us] clarissim[us] in celeberrimo Venetorum senatu. »

**Bibliographie :** Baudrier IV, 385 ; Gültlingen XI, 144

**Exemplaires conservés :** Honorat: Valogne BM. Wien ÖNB.  
Temporal: Carpentras BM. Fermo BC. Paris BNF.

**Exemplaire numérisé :** Google-books (Honorat)

---

**Notice n°25**

**Libraire :** Jean Temporal, Eustace Barricat, Jean Frellon, Jean-François de Gabiano, Thibault Payen, Maurice Roy & Louis Pesnot  
Lyon **Adresse :**

**Date de publication :** 1555

**Format :** in-8°

**n° USTC :** 154258

**Titre complet:** Philonis Judaei, scriptoris eloquentissimi, ac Philosophi summi, Lucubrationes omnes quotquot haberi potuerunt, nunc primum Latinae ex Graecis factae, per Sigismundum Gelenium. Addito in fine rerum memorandarum Indice foecundissimo.

**Auteur ou vedette :** Philon d'Alexandrie

**Auteur secondaire :** Gelenius, Sigismund, éd.

---

<sup>569</sup>[http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10174742\\_00322.html](http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10174742_00322.html)>. Les catalogues de la BnF, et le catalogue Worldcat ne mentionnent pas ce titre.

**Marque :** divers      **Signatures :** (64), 870, (2) p., sign. A4, a-z8 A-Z8  
aa-hh8 ii4 Aa-Cc8 Dd4.

**Domaine :** philosophie /antiquité

**Colophon/Imprimeur :** ?

**Privilège :**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :** romain

**Notes sur l'édition :** édition partagée entre plusieurs imprimeurs du philosophe hellénistique d'origine juive.<sup>570</sup> La traduction du grec au latin est, selon le titre, de Sigismond Gelenius, humaniste et philologue d'origine allemande, rédacteur chez Froben, à Bâle, mort en 1554.<sup>571</sup> Le catalogue de la Bibliothèque nationale de France recense d'autres éditions antérieures qui possèdent le même titre.<sup>572</sup>

**Bibliographie :** Baudrier V, 233 ; Gültlingen XI, 102 et 107 ; Adams P1028.

**Exemplaires conservés :** Lyon BM B 508 869 (Roy & Pesnot). — Autun BM. Avignon BM (Frellon). Barcelona BU (Temporal). Budapest BN (Vincent). Burgos BP. Caen BU. Cambridge UL C.6.9 (Barricat). Cambridge GonvilleCaius (Gabiano). Faenza BLiceo (Barricat). Gent UB (Temporal). Genève BGE. Grenoble BM (Temporal). London BL (Gabiano). Padova BSem (Temporal). Roma BNC (Barricat). Salamanca BU (Vincent). Soisson BM Lat 768 (Barricat). Toulouse BM. Valladolid BU (Barricat). Wien ÖNB (Barricat).

**Exemplaire numérisé :** Google-books (Temporal)

---

**Notice n°26**

**Libraire :** Jean Temporal  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1555  
8°

**Format :** in-

**n° USTC :** aucun ?

**Titre complet:** Double d'une deuzieme lettre par maniere de discours envoyée à Lyon à noble seigneur G. du C. sur la prinse et assault de la ville et chasteau de Vulpian.

---

<sup>570</sup> DANIELOU Jean, *Philon d'Alexandrie*, Fayard, Paris, 1958.

<sup>571</sup><<http://catalogue.bnf.fr>>, >recherche : Sigismund Gelenius>notice d'autorité personne, consulté le 10/05.

<sup>572</sup><<http://catalogue.bnf.fr>>, >recherche : Philonis judaei, scriptoris eloquentissimi ...> *Philonis Judaei[...]*per *Sigismundum Gelenium*, Basilae (Bâle), apud Episcopium juniorem, 1554.

**Auteur ou vedette : Simeoni, ou Symeoni, Gabriello**

**Auteur secondaire :**

**Marque : Temporal n°1  
sign. a6.**

**Signatures : 11, (1) p.,**

**Domaine : politique/actualité  
[Nicolas edoard]**

**Colophon/Imprimeur :**

**Privilège : Privilège de six mois accordé à Temporal, à Lyon le 7 octobre 1555**

**Pièces liminaires : aucune**

**Illustrations :**

**Typographie : romain, non référencé par Vervliet**

**Notes sur l'édition : Selon le catalogue de la Bibliothèque nationale de France, G.du C. désigne Guillaume du Choul. Cette édition est la première en français : le texte est daté du 23 septembre 1555 (p.11), et Jean Temporal obtient un privilège à Lyon le 7 octobre. Il existe aussi une version en italien<sup>573</sup>, mais on sait que Simeoni écrivait aussi en français<sup>574</sup>.**

**Bibliographie : Baudrier IV, 384 ; Gültlingen XI, 108., Seguin, L'information en France, 1964, n° 18.**

**Exemplaires conservés : Lyon BM Rés 316 483.**

**Exemplaire numérisé : Gallica**

---

<sup>573</sup><http://catalogue.bnf.fr/servlet/biblio?idNoeud=1&ID=37306048&SN1=0&SN2=0&host=catalogue>

<sup>574</sup>Notice d'autorité de la BnF.

**Notice n°27**

**Libraire : Jean Temporal**  
**Lyon**

**Adresse :**

**Date de publication : 1555**  
**16°**

**Format : in-**

**n° USTC : 14515**

**Titre complet:** Tresor de vertu. Ou sont contenues toutes les plus nobles, et excellentes sentences, & enseignemens de tous les premiers auteurs hebreux, grecz, et latins, pour induire un chacun à bien et honnestement vivre. Thesoro di vertu dove sono tutte le più nobili, e eccellenti sentenze e documenti di tutti i primi autori hebrei, greci, e latini, che possino indurre all' buono e honest vivere.

**Auteur ou vedette : Trédéhan Pierre**

**Auteur secondaire : Bartolomeo Maraffi (trad.)**

**Marque : Temporal n°1**  
**(3) p.**

**Signatures : 285,**

**Domaine : morale**

**Colophon/Imprimeur : Jacques Faure**

**Privilège :**

**Pièces liminaires :** Traducteur à Francesco and Luigi Corsini, «Cittadini Fiorentini» ; Jean Temporal au débonnaire lecteur S.

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** recueil de morale attribué tout d'abord à Gilles Corrozet, sur la base des *Divers propos* publiés en 1560, puis à Jean Temporal en se fiant à son avis au lecteur : il est aujourd'hui attribué à Pierre



Trédéhan.<sup>575</sup> La traduction italienne est de Bartolomeo Maraffi, qui a également mener des recherches sur les sources des sentences.<sup>576</sup>

Sur Tredehan, voir KINGDON, R. M. et al., *Registre de la Compagnie des pasteurs de Genève*, Genève, Droz, 1969, p. 123 et n. 6

**Bibliographie :** Baudrier 4, 385 ; Gültlingen 11, 145: 50. Adams T921.

**Exemplaires conservés :**

Angers (Fr), Archives départementales Collection privé, Cambridge (UK), Sidney Sussex College Library Z 7 20 , Paris (Fr), Bibliothèque de l'Arsenal 8o BL 33224 , Paris (Fr), Bibliothèque de l'Arsenal 8o BL 33225, Paris (Fr), Bibliothèque de l'Arsenal B 20097 , Wolfenbüttel (De), Herzog August Bibliothek 159 3 Eth

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°28**

**Libraire :** Jean Temporal

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1555

**Format :** in-2°

**n° USTC :** 204930

**Titre complet:** Joannis Breche Turoni jureconsulti Ad titulum Pandectarum de verborum & rerum significatione commentarii. Cum indicibus legum ac sententiarum insignium.

**Auteur ou vedette :** Brèche, Jean

**Auteur secondaire :**

**Marque :** non

**signatures :** (24), 450, (2 blancs), (28) p. , aa-bb6, a-z6, A-O6, P4, \*6, \*\*6, \*\*\*4

**Domaine :** Droit

**Colophon/Imprimeur :** f.P4-v°, « Jacobus Faure »

**Privilège :** Privilège royal de six ans accordé à Jean Brèche, à Fontainebleau le 8 janvier 1553, cédé à Temporal en 1556.

**Pièces liminaires :** trois épîtres de Brèche à Barthélémy Faio, échange épistolaire entre Brèche et Jean Imbert, épître de Nicolas Huxius à Brèche, d'un huitain en grec, d'une poème latin de P.Bugnoni (Philibert Bugnyon?), d'un second poème latin de Nicolas Edoard, et de la préface de Brèche lui-même.

**Illustrations :** portrait de Jean Brèche en page de titre.

**Typographie :**

---

<sup>575</sup> LANGER Ullrich, *Vertu du discours, discours de la vertu: littérature et philosophie morale au XVIe siècle en France*, DROZ, Genève, 1999, p.118

<sup>576</sup>Idem.

**Notes sur l'édition :** commentaires de Jean Brèche, avocat et humaniste tourangeau, sur les pandectes, selon l'université de Tours.<sup>577</sup>

**Bibliographie :** Baudrier IV, 387 ; Gültlingen XI, 147: 56. Index Aureliensis 124.108. , Du Verdier, III, p.360

**Exemplaires conservés :** Lyon BM rés. 21760, Tours, BU, Bordeaux BM, Budapest BN (Ant.783/1), Carpentras BM, Gottingen LB, Grenoble BM, Lyon BM (21760), Madrid BN, Paris BN F.1279. Salamanca BU, Stockholm BR (127 Bb), Stuttgart LB, Upsal BU (76:87), Weimar Anna Amalia, Wien BN (26.K.41), Wolfenbüttel HAB (36.5 Jur. 2°).

**Exemplaire numérisé :** Centre d'études supérieures de la Renaissance, Tours

---

### Notice n°29

**Libraire :** Jean Temporal, Sébastien Honorat  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1556  
16°

**Format :** in-

**n° USTC :** 204965; 152189

**Titre complet:** Tractatus ad formulam cameralis obligationis. In quo omnia, quae ad hoc genus pertinent, docte et eleganter discutiuntur et explicantur, Antonio Massa Gallesio, cive Romano, Autore. Cum Indice.

**Auteur ou vedette :** Massa, Antonio

**Auteur secondaire :**

**Marque :** Temporal / Honorat

**Signatures :** (16), 300p, aa8-bb2, A-T8 (dernier f. blanc)

**Domaine :** Droit

**Colophon/Imprimeur :** [Thibault Payen]

**Privilège :**

**Pièces liminaires :** « Antonius Massa, Joanni Baptistae Cicadae, titulo sancti Clementis Dans USTC, les deux notices sont séparées: 204965 pour Sébastien Honorat et 152189 pour Jean Temporal. presbytero Cardinali, cirò amplissimo, S. D. »

**Illustrations :**

---

<sup>577</sup>Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes ont numérisé l'ouvrage du Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de Tours. < <http://www.bvh.univ-tours.fr>>, > Fac-similés>notice>Jean Brèche, consulté le 10/05/2013. Ces informations peuvent être vérifiées : *Bibliothèques françaises de La Croix du Maine et Du Verdier, op.cit.*, tome 2, p.360

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** Il s'agit d'un livre de *quaestiones* sur des thèmes juridiques, par Antonio Massa, avocat à Rome selon le sous-titre. Nous avons recensé une édition de ce texte par Jacques Giunta à Lyon en 1554.<sup>578</sup>

Dans USTC, les deux notices sont séparées: 204965 pour Sébastien Honorat et 152189 pour Jean Temporal.

**Bibliographie :** Baudrier IV, 389 ; Gültlingen XI, 108.

**Exemplaires conservés :**

Temporal: Avignon BM., Houghton Library, Harvard University, Cambridge, MA (USA), Modena BUE., Veroli Bgiopardiana., Wolfenbüttel (De), Herzog August Bibliothek

Honorat: Perugia (It), Biblioteca comunale Augusta ,Washington, DC (USA)  
LC

**Exemplaire numérisé :** Bayerische Staatsbibliothek

---

**Notice n°30**

**Libraire :** Jean Temporal

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1556

**Format :** in-2°

**n° USTC :** 1136

**Titre complet:** Historiale description de l'Afrique, Tierce partie du monde, Contenant ses Royaumes, Regions, Viles, Cités, Chateaux & forteresses: Iles, Fleuves, Animaux, tant aquatiques, que terrestres: coutumes, loix, religion et façon de faire des habitans, avec pourtraits de leurs habis: ensemble autres choses memorables, & singulieres nouveautés: Escrite de nôtre tems [sic] par Jean Leon, African, premierement en langue Arabesque, puis en Toscane, & à present mise en François. Plus, Cinq Navigations au païs des Noirs, avec les discours sur icelles, comme verrés en la page suivante. Tome premier.

**Auteur ou vedette :** Ramusio, Giovanni Battista (?) : recueil : Leo Africanus, Hanno, etc...

**Auteur secondaire :** Temporal Jean (éd.et trad.?)

**Marque :** aucun

**Signatures :**

**Domaine :** géographie  
et/ou Edoard]

**Colophon/Imprimeur :** [Payen et/ou Faure

**Privilège :** Privilège royal de six ans accordé à Temporal le 7 mai 1554

---

<sup>578</sup>Réf. Manquante,

**Pièces liminaires :** épître de Temporal au Dauphin, une lettre de Ramusio à Fracastore, une « sommaire commendation de l'histoire Africane », par Temporal, et un avis au lecteur, de Temporal.

**Illustrations :** Cadre gravé page de titre ; plusieurs gravures [40 sur les deux tomes]

### Typographie :

**Notes sur l'édition :** Faut-il croire Temporal, qui déclare avoir édité son texte à partir de sources diverses, ou bien, comme la tradition l'a retenu, faut-il voir dans ce livre un traduction, ou plutôt une adaptation des *Navigazioni et Viaggi* du cosmographe vénitien Ramusio<sup>579</sup>. En tout cas, cette œuvre est inédite en France<sup>580</sup>.

éd. scientifique de Schaeffer, Paris, 1892,

Voir : ZHIRI Oudelmanine, *L'Afrique au miroir de l'Europe : fortunes de Jean Léon l'africain à la Renaissance*.

**Bibliographie :** Baudrier 4, 385 ; Gültlingen 11, 108: 32. Adams L482; Atkinson 108; Girard 520

### Exemplaires conservés :

Lyon BM Rés. 105 161 ; Rés. 105 162 ; Rés. 157 692 ; SJ G 500/30

Aix-en-Provence BMéj. Antwerpen MPM. Auxerre BM. Avignon BM. Bayeux BM. Berlin SB. Besançon BM. Bordeaux BM. Bourg-en-Bresse BM. Cambridge UL. , Cambridge Emmanuel College. Cambridge Trinity College. Cambridge, MA (USA) HUL. Carcassonne BM. Carpentras BM. Châlons-en-Ch BM. Cleveland, OH (USA) PL. , Digne-les-Bains BM. Dijon BM. Dublin March's. Edinburgh NLS. Genève BGE. Glasgow UL. Göttingen UB. Grenoble BM. Halle ULB. Jena UB. Klagenfurt, BGM. Loches , BM. London BL. Madrid BN. Manchester JRUL. Marseille BM. Minneapolis, MN (USA) UMinn. Moulin BM. München BSB. Nantes Musée Dobrée. New York, NY (USA) PL. New York, NY (USA) TheologicalSem. Niort BM. Orléans BM. Oxford Magdalen College. Paris BNF. Paris BArs. Paris BMaz. Paris BSG. Paris ENS. Paris Institut de France. Paris BIUM. Paris Musée d'histoire naturelle. Poitiers BM. Princeton, NJ (USA) PUL. Providence, RI (USA) BUL. Reims BM. La Rochelle BM. Roma BCas. Saint-Brieuc BM. Santiago de Compostela Cathedral. Sedan BM. Senlis BM. Sens BM. Toulouse BM. Tours BM. , Troyes BM. Utrecht UB. Versailles BM. Vesoul BM. Wien ÖNB. Wiener Neustadt (At) Zisterzienserstift Neukloster. Wolfenbüttel HAB.

**Exemplaire numérisé :** Gallica ; Google books

---

### Notice n°31

**Libraire :** Jean Temporal  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1556, 20 juin

**Format :** in-2°

---

<sup>579</sup>RAMUSIO Giovanni Battista, *navigazioni e viaggi*,

<sup>580</sup>ZHIRI Oudelmanine, *L'Afrique au miroir de l'Europe : fortunes de Jean Léon l'africain à la Renaissance*,

**n° USTC : 12415**

**Titre complet:** Tome second [Titre propre] De l'Afrique, Contenant les Navigations des Capitaines Portugalois, & autres, faites audit Païs, jusques aux Indes, tant Orientales, que Occidentales, parties de Perse, Arabie Heureuse, Pierreuse, & Deserte. Ensemble, la Description de la haulte Ethiopie, Païs du grand Seigneur Prete-Jean, & du noble fleuve du Nil. L'assiette desdits païs, Iles, Royaumes & Empires: Les Figures, Habits, Religion, & façon de faire des Habitans, & autres singularités cy devant incogneües. L'ordres des Navigations, & Voyages, & leur continuation est à la Page suyvante.

**Auteur ou vedette :** Ramusio, Giovanni Batista ; recueil : Alvarez, Francesco, etc...

**Auteur secondaire :** Temporal, Jean (éd. Et trad.)

**Marque :** Temporal n°2 , titre du second livre **Signatures :** 2e tome en 3 parties: (20), 70  
[=71], (1) p. ; (8), 160 p. ; 307

**Domaine :** Géographie  
et/ou Edoard]

**Colophon/Imprimeur :** [Payen et/ou Faure

**Privilège :** Privilège royal de six ans accordé à Temporal le 7 mai 1554 (même que notice précédente, texte différent)

**Pièces liminaires :** épître de Temporal au dauphin

**Illustrations :** cadre gravé p.de titre ; 40 gravures sur les deux tomes

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** Citée séparément par USTC: 2 éditions en 1556?

**Bibliographie :** Baudrier IV, 385 ; Gültlingen XI, 108, Adams L482; Atkinson 108; Girard 520.

**Exemplaires conservés :** Loches (Fr), Bibliothèque municipale  
Et exemplaires du Tome premier

**Exemplaire numérisé :** Gallica

## Notice n°32

**Libraire :** Jean Temporal, Thibault Payen  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1556  
16°

**Format :** in-

**n° USTC :** 30057 ; 41394

**Titre complet:** Art poétique françois, pour l'instruction des jeunes studieux, & encor' peu avancez en la Poësie françoise. Avec le Quintil Horatian, sur la defense & illustration de la langue françoise. Reveu, & augmenté.

**Auteur ou vedette :** Sébillet, Thomas

**Auteur secondaire :** Aneau, Barthélemy ; Dolet, Etienne

**Marque :** Temporal n°1 / Payen  
T8.

**Signatures :** 292, (14) p., sign. A-

**Domaine :** poésie

**Colophon/Imprimeur :** [Payen]

**Privilège :**

**Pièces liminaires :** Avis au lecteur, Paris 27 juin 1548 ; sonnet: A l'envieux ; Dolet, « de la ponctuation » et « les accents de la langue française »

Orthographe de Sébillet, avec quelques erreurs (CATACH, Nina, p.88-89)

**Illustrations :**



**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** voir notice n°3 ; l'édition contient en outre les deux traités de Dolet.

**Bibliographie :** Baudrier 4, 267 et 385; Longeon, Dolet 102; Gültlingen 7, p. 64: 391 et 11, 105: 4. Picot, Rothschild, n° 428.

**Exemplaires conservés :** Besançon BM (Payen). Cambridge, MA (USA) HUL (Payen). Edinburgh NLS (Temporal). Grenoble BM (Payen). London BL (Temporal). Le Mans BM (Temporal). Paris BNF ROTH-428. Paris BARS. Roanne BM (Temporal). Valencia BU (Temporal). Wien ÖNB (Temporal). + Charlottesville UVL (Temporal)

**Exemplaire numérisé :** Gallica (Payen)

---

**Notice n°33**

**Libraire :** Jean Temporal

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1556

**Format :** in-8°

**n° USTC :** 14537

**Titre complet:** La Tricarite, Plus Qelqes chants, an faueur de pluzieurs Damoêzelles: Par C. De Taillemont Lyonoes.

**Auteur ou vedette :** Taillemont, Claude de

**Auteur secondaire :**

**Marque :** Temporal n°1, titre

**Signatures :** 152 p., sign. a-i8 k4.

**Domaine :** poésie

**olophon/Imprimeur :** [Thibault Payen]

**Privilège :** p.de titre seulement

**Pièces liminaires :** P. 3: Avertissement au lecteur en prose ; p. 11: Taillemont à Jeanne, reine de Navarre, duchesse de Vendôme, chant suivi d'un sonnet « à la même élégiaques » p. 18: I. D. Sauyon à l'auteur sonnet, ... À la fin, p. 113: I De S. au faueur de la traduction suivante ; huitain à la reiine de Navarre ; Conte de l'infante Genievre ... ; p. 151: A l'unique

**Illustrations :** p.22, portrait de la « tricarite »

## Typographie :

**Notes sur l'édition :** recueil de poésies amoureuses de Joseph de Taillemont, lyonnais, disciple de Scève, dont le premier ouvrage remonte à 1553. Orthographe modernisée et phonétique, que M. de la Monnoye nomme « singulière et bizarre »<sup>581</sup>.

**Bibliographie :** Baudrier IV, 388 ; Gültlingen XI, 109 ; Du Verdier, IV, p370 ; Éd. crit. par D. Fenoaltea, Fr. Lecercle, G.-A. Pérouse, V. Worth, et aliae (Droz, 1989)

### Exemplaires conservés :

Lyon, Bibliothèque municipale Rés. 355 911  
Aix-en-Provence , Bibliothèque Méjanes Rés. D 416 (2) , Chantilly ,  
Musée Condé III B 75 , München (De), Universitätsbibliothek 1306 Ha 1398  
LM , Paris , Bibliothèque de l'Arsenal 8o BL 8822 Rés. , Paris Bibliothèque de  
l'Arsenal 8o BL 8823 Rés., Paris Bibliothèque nationale de France Rés. YE  
1678 , Paris, Bibliothèque nationale de France Rothschild , Toulouse BM. ,  
Troyes (Fr), Médiathèque de l'Agglomération Troyenne X 13 2094 , Versailles  
(Fr), Bibliothèque municipale G 8o 71 [E 365 c]

Exemplaire numérisé : Gallica

---

### Notice n°34

**Libraire :** Jean Temporal  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1557  
8°

**Format :** in-

**n° USTC :** 24368

**Titre complet:** Erotasmes de Phidie et Gelasine. Plus, Le chant panegyrique de l'Ile Pontine: avec la gayeté de May.

**Auteur ou vedette :** Bugnyon, Philibert

**Auteur secondaire :** Allant, Jean ; Costeau, Pierre ; Du Tronchet, B. ; Fontaine, Charles ; La Taissonière, G. de ; Tartaret, François

**Marque :** Temporal n°1, titre  
sign. A-H8

**Signatures :** 128 p.,

**Domaine :** poésie  
[Payen ou Edoard]

**Colophon/Imprimeur :**

**Privilège :** privilège accordé à Temporal, le 14 mars 1555, Paris. Ni signataire, ni durée

---

<sup>581</sup>Volume 4, p.370

**Pièces liminaires :** Buygnon au Néri de Torveon, Lieutenant criminel et du gouvernement de Lyon; p. 63: ode de François Tartaret à l'auteur ; p. 69: ode à G. de la Taissonnière ; p. 73:

quarain à Jan Ange Papio, Napolitain; p. 77: À Pontus de Tyard ; p. 102: Petrus Gyrodet ; Pierre Costau ou Costeau ; François Tarteret ; Jean Allant ; G. de La Taissonnière

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** Recueil amoureux de C.de Taillemont, disciple de Scève. Orthographe de Ronsard (CATACH Nina, p.84-89)

**Bibliographie :** Baudrier IV, 389 ; Gültlingen XI, 109, Arsenal Verse 151-152; Index Aurel. 127.105. Éd. crit. p. p. G.-A. Pérouse et M.-Odile Sauvajon (Droz, 1998)

**Exemplaires conservés :**

Lyon (Fr), Bibliothèque municipale Rés. 357561  
Besançon (Fr), Bibliothèque municipale 203738 , Chantilly (Fr), Musée Condé III B 73, Paris (Fr), Bibliothèque de l' Arsenal 8o BL 8824 Rés., Paris (Fr), Bibliothèque de l' Arsenal 8o BL 8825 Rés. , Paris (Fr), Bibliothèque de l' Institut de France 8o Q 361 B , Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France Rés. YE 1683, Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France YE 7349  
Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France Rés. YE 1770

**Exemplaire numérisé :** Gallica

---

**Notice n°36**

**Libraire :** Jean Temporal

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1558, 27 janvier  
in-8°

**Format :**

**n° USTC :** 15104

**Titre complet:** La Reduction de Calais au Royaume de France, Detenue par l'Anglois, depuis l'An 1347.

**Auteur ou vedette :** MICAUD, Claude

**Auteur secondaire :** A, P.T.D

**Marque :** Temporal n°1  
p.

**Signatures :** 63 (=62), (2)

**Domaine :** Politique /actualité  
Edoard

**Colophon/Imprimeur :** Nicolas

**Privilège : privilège d'un an accordé à Temporal, Lyon, 15 janvier 1558**

**Pièces liminaires : Sonnet « au Roy », A, P.T.D**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :**

**Bibliographie : Baudrier IV, 391 ; Gültlingen XI, 109.**

**Exemplaires conservés :**

**Lyon (Fr), Bibliothèque municipale Rés. 314250**

**Aix-en-Provence (Fr), Bibliothèque Méjanes Rec D 9 (1408)**

**Aix-en-Provence (Fr), Bibliothèque Méjanes D 7609**

**Roma (It), Biblioteca Casanatense**

**Exemplaire numérisé : Gallica**

---

**Notice n°37**

**Libraire : Jean Temporal**  
**Lyon**

**Adresse :**

**Date de publication : 1558, 27 janvier**

**Format : in-8°**

**n° USTC : 89546**

**Titre complet: La Reduction de Calais au Royaume de France, Detenue par l'Anglois, depuis l'An 1347.**

**Auteur ou vedette : Micaud, Claude**

**Auteur secondaire : A, P.D.T.**

**Marque : Temporal n°1**

**Signatures : 63 (=62), (2)p**

**Domaine : Politique / actualité**  
**Edoard**

**olophon/Imprimeur : Nicolas**

**Privilège : privilège d'un an accordé à Temporal daté de Lyon le 15 janvier 1558**

**Pièces liminaires : « Au Roy », A, P.D.T.**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition** : deux éditions la même année (ou trois?) ; mais nous ne savons quelles sont les variantes entre les deux.

**Bibliographie** : USTC

**Exemplaires conservés** : Paris BArS. 8-H-5931(1).

**Exemplaire numérisé** :

---

**Notice n°38**

**Libraire** : Jean Temporal

**Adresse** : Lyon

**Date de publication** : 1558

**Format** : in-8°

**n° USTC** : 51336

**Titre complet**: Discours de la réduction de Calais au royaume de France, détenu par les Anglais depuis l'an 1347, et du comté d'Oye, Guines, Ham et autres places de mer

**Auteur ou vedette** : P.D.T.A

**Auteur secondaire** :

**Marque** :

**Signatures** :

**Domaine** : politique/actualité

**Colophon/Imprimeur** :

**Privilège** :

**Pièces liminaires** :

**Illustrations** :

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** peut-être une variante des deux autres opuscules sur la question ? Ou une édition fantôme ?

**Bibliographie :** Baudrier 4, 391 (d'après Brunet, 2, 1194). USTC

**Exemplaires conservés :** aucun exemplaire connu

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°39**

**Libraire :** Jean Temporal  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1558  
16°

**Format :** in-

**n° USTC :** 41516

**Titre complet:** Luc . Apulee de l'ane duré, XI. livres. Traduit en François par J. Louveau d'Orleans, & mis par Chapitres & Sommmaires, [sic] avec une table en fin. Plus y a sus les 4.5.6. livres traitans de l'amour de Cupido & de Psiches, XXXII. huictans, mis en leur lieu, traduitz sus d'autres qui ont esté trouvez taillez en cuivre en langue Italique.

**Auteur ou vedette :** Apulée

**Auteur secondaire :** Jean Louveau (trad.)

**Marque :** Temporal n°1 au titre  
(23) p.

**Signatures :** (16), 409,

**Domaine :** littérature /antiquité  
Perrineau

**Colophon/Imprimeur :** Nicolas

**Privilège :** Privilège royal de Temporal, six ans, 27 mai 1553



**Pièces liminaires : Louveau à Claude Laurencin, Baron de Rivière en  
Lyonnois**

**Illustrations : ???**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition : réédition, voire notice n°8. Baudrier note que Brunet cite  
une éd. de 1559 d'après Du Verdier, tandis que celui-ci date cette édition de 1558.**

**Bibliographie : Baudrier III, 392 (citant Du Verdier, II, 453 contre Brunet I,  
367) ; Gültlingen XI, 109.**

**Exemplaires conservés :**

**1558: London (UK), British Library 1068 d 8  
Paris (Fr), Bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieur des Beaux Arts  
Masson 808  
Yale University, Beinecke Library, New Haven, CT (USA) Gna66 ch553b**

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°40**

**Libraire : Jean Temporal et Thibault Payen**

**Adresse : Lyon**

**Date de publication : 1558**

**Format : in-16°**

**n° USTC : 37119**

**Titre complet: Stile (Le) et Maniere de Composer, Dictier, et Ecrire toute  
sorte d'Epistre, ou lettres missives, tant par response, que autrement : Avec  
Epitome de la poinctuation, &  
accentz de la langue François: Liure tres-utile & profitable. Nouuellement  
reueu & augmenté.**

**Auteur ou vedette : Dolet, Etienne**

**Auteur secondaire :**

**Marque : Temporal n°1/Payen**

**Signatures : 329 p. // 319, (1) p., sign. A-V8.**

**Domaine : Grammaire**

**Colophon/Imprimeur : [Thibault Payen???)**

**Privilège :**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** USTC le classe sous: Durand, Pierre

**Bibliographie :** KVK; USTC

**Exemplaires conservés :** Temporal: Erfurt/Gotha UFB.

Payen: Kiel UB. München BSB (2 ex.).

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°41**

**Libraire :** Jean Temporal et Thibault Dormond  
Lyon

**Adresse :**

**Date de publication :** 1558  
8°

**Format :** in-

**n° USTC :** 11347; 15094

**Titre complet:** Edict du roy Henry II. sur les mariages clandestins contractez par les enfans de famille, sans le vouloir & consentement de leurs pere & mere: Commenté en declaracion

Panegyrique, par M. Guillaume Mellier, Docteur és Droits, & Advocat és cours de Lyon.

**Auteur ou vedette :** Henri II, roi de France ; Mellier, Guillaume

**Auteur secondaire :** Fontaine, Charles

**Marque :** Temporal n°1

**Signatures :** 170, (6) p. , a-k8, l6

**Domaine :** droit  
Nicolas Edoard

**Colophon/Imprimeur :**

**Privilège** : Privilège accordé à Temporal par les autorités lyonnaises, Lyon, 15 janvier 1558

**Pièces liminaires** : A l'honneur de ce discours de maître Guillaume Meilleur sur l'Édict du Roy ; quatrain de Charles Fontaine ; Aux lecteurs, daté Lyon le 20 janvier 1558

**Illustrations** :

**Typographie** : variante de la police du « Double d'une deuxième lettre » : voir notice 26

**Notes sur l'édition** : commentaire et éloge d'un édit royal de 1557 sur les mariages clandestins et les naissances, par Guillaume Mellier docteur en droit et avocat à Lyon<sup>582</sup>. Celui-ci déclare dans son avis au lecteur s'être intéressé à la question en qualité de père ; son parent Nicolas Mellier, avocat à Paris, lui aurait fait parvenir un commentaire latin d'Antoine Contius, à côté duquel Guillaume Mellier considère son livre comme un « petit ouvrage »<sup>583</sup>. Selon Gabriel-André Pérouse, Mellier a d'abord songé à faire imprimer ce texte chez Loÿs Pesnot, mais c'est Barthélémy Aneau qui aurait joué le rôle d'intermédiaire avec le libraire<sup>584</sup>, et donc sans doute avec Temporal qui prend un privilège à son nom.

**Bibliographie** : Baudrier I, 130, III, 90 et IV, 107 et 391 ; Gültlingen XI, 109: 39.

**Exemplaires conservés** :Dormond:

Moulins (Fr), Bibliothèque municipale 10335 (1) , Moulins (Fr), Bibliothèque municipale 10335 , Paris (Fr), Bibliothèque de l'Arsenal 8o J 1030 , Toulouse (Fr), Médiathèque José Cabanis Fa D 8897

Temporal:

Paris BNF , Lyon , BM, 336966, Chomarat 5661

**Exemplaire numérisé** : Gallica (Temporal)

---

**Notice n°42**

**Libraire** : Jean Temporal

**Adresse** : Lyon

**Date de publication** : 1558, 7 mai  
in-2°

**Format** :

**n° USTC** : 868

**Titre complet**: HISTOIRE || DE || FL. IOSEPHE, || SACRIFICATEVR ||  
HEBRIEV, || Escrite premierement par l'Auteur en || langue Greque, &  
nouuellement || traduite en François || PAR || FRANCOIS BOVRGOING, ||

---

<sup>582</sup> PEROUSE Gabriel-André, « Une lettre de Barthélemy Aneau » [à Guillaume Mellier], dans *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance Année* , Volume 47, n]° 47, 1998, pp. 63-72

<sup>583</sup>MELLIER Guillaume, *Edict sur les mariages clandestins*, TEMPORAL Jean, Lyon, 1558, a3

<sup>584</sup>PEROUSE Gabriel-André, *op.cit.*, p.69

**PARTIE en deux Tomes: dond [sic] le || contenu est en la page suiivante. ||  
Avec ample Indice tant des chapitres que || des principales matieres.**

**Auteur ou vedette :** Josephus, Flavius

**Auteur secondaire :** Bourgoing, François (trad.) ; Edoard, Nicolas ; Aneau, Barthélemy ; Tredehan, Pierre

**Marque :** aucune

**Signatures :** 2 tomes : 3, [25], 718, [62] ; [8], 271 [= 371], [25 ] p.  
(sign. \*4, \*\*6,\*\*\*4, a-z, A-Z6, Aa-Tt6 ; \*4, AA-AA6, AAa-KKk6)

**Domaine :** Histoire/antiquité/religion ?                      **Colophon/Imprimeur :**  
Nicolas Edoard

**Privilège :** Privilège du roi de dix ans accordé à Temporal,  
Fontainebleau, 24 mars 1557 ?

**Pièces liminaires :** Vol. 1: Bourgoing à François Cleves, Duc de Nivernois ; pièce en vers de N. Edoard Champenois, imprimeur de ce volume. Pièce en vers de Pierre de Trédéhan P. 64: Sommaire declaration sur l'apologie de Josèphe contre Apion traduit en français et dédié à M. Estienne l'Allemand, par Barthélemy Aneau.

**Illustrations :** cadres gravés au titre des deux tomes

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** Un édition attribuée à tort à Temporal est imprimée à Lyon en 1562, chez Jean I de Tournes pour les héritiers Giunti, auxquels Temporal semble avoir cédé son privilège de dix ans

**Bibliographie :** Baudrier IV, 389 ; Gültlingen XI, 109. Adams J372.

**Exemplaires conservés :**

Lyon BM 105226, Angers (Fr), Angers (Fr), BM , H 797 (2), Berlin (De), Staatsbibliothek Preußischer Kulturbesitz 2o Ebd 75-5/10 , Besançon (Fr), BM 7390 , Cambridge (UK), Emmanuel College Library 302 3 56 , Cambridge (UK), University Library 4 36 9 , Carcassonne (Fr), BM 1417 M-9 , Edinburgh (UK), National Library Nha C 74, London (UK), British Library L 22 b 9 , London (UK), University College Library Mocatta Folio A23 1 Jos , München (De), Bayerische Staatsbibliothek 2o A gr b 702 , Oxford (UK), Magdalen College Library Q 14 2 , Paris (Fr), Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure Lettres Ulm Rés. XV-X L G h 19 Fo , Paris (Fr), Bibliothèque Sainte Geneviève Fol H 9 inv 11 , Perpignan (Fr), Médiathèque municipale Rés. 817 , Philadelphia, PA (USA), Pennsylvania University Library J 82 , Rodez (Fr), Médiathèque municipale 9373, Rouen (Fr), BM U 273 , Stuttgart (De), Württembergische Landesbibliothek ,HBb 358-1/2 , Toronto (Ca), Library of the Center for Reformation and Renaissance Studies , Vesoul (Fr) BM 7864

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°43**

**Libraire : Jean Temporal**

**Adresse : Lyon**

**Date de publication : 1558**

**Format : in-8°**

**n° USTC : aucun**

**Titre complet:** Totale reduction du compte d'Oye, Guynes, Hames, & autres places deça la mer, au Royaume de France. Avec Description du droit Royal esdites places, en vers François, & style de proces.

**Auteur ou vedette : M., M.G. de**

**Auteur secondaire :**

**Marque : Temporal n°1  
sign. a-f4**

**Signatures : 46, (2) p.,**

**Domaine : politique / actualité  
Edoard**

**Colophon/Imprimeur : Nicolas**

**Privilège : privilège d'un an, accordé à Temporal, le 15 janvier 1558**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** initiales de l'auteur données par Baudrier . En lien avec les opuscules sur la réduction de Calais ? (voir notice n° 38)

**Bibliographie : Baudrier IV, 390-391 ; Gültlingen XI, 109**

**Exemplaires conservés :**

**Paris (Fr), Bibliothèque de l'Arsenal 8o H 5931 (2)**

**Paris (Fr), Bibliothèque de l'Arsenal 8o BL 15497**

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°45**

**Libraire : Jean Temporal**  
**Lyon**

**Adresse :**

**Date de publication :**

**Format : in-8°**

**n° USTC :**

**Titre complet:**

**Auteur ou vedette : Spagnoli, Giovanni Baptista, dit Mantuanus**

**Auteur secondaire : La Gravière, Laurent de (trad.) ; Visagier, Jean ; Valambert, Simon ; Tartaret, Fr. ; Salmon, Jean ; Pétrarque ; Boton, Hugues ; Aneau, Barthélemy**

**Marque : Temporal n°1**

**Signatures : (16), 140, (2) p., sign. a8 B-K8.**



**Domaine :** poésie  
pièces liminaires]

**Colophon/Imprimeur :** Jean d'Ogerolles [Payen :

**Privilège :** au titre seulement

**Pièces liminaires :** La Gravière à Joyeuse, Vicomte de Joyeuse, baron d'Arques, daté de Covisan le 5 février 1558 ; Hugues Boton, Tetrastichon ; Barthélemy Baliste, de Narbonne, Sonnet; Barthélemy Aneau, Vers latins et français ; etc ...

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** Selon Du Verdier, Laurent de la Gravière, Lyonnais, secrétaire du Vicomte de Joyeuse, a traduit cinq des six églogues de Spagnoli, grand poète néo-latin mantuan et Prieur Général des Carmes, car la sixième « parloit irrévéremment des Princes ». (Du Verdier, II, 27) Une note M.de la Monnoye précise que Michel d'Amboise avait traduites toutes les églogues dès 1530.<sup>585</sup> Le catalogue Worldcat signale une édition de *La première églogue de Baptiste Mantuan trad. en François par Laurent de La gravière* à Lyon chez M.Roy et L.Pesnot en 1554.

**Bibliographie :** Baudrier IV, 390 ; Gültlingen XI, 109

**Exemplaires conservés :**

Lyon (Fr), Bibliothèque municipale Rés. B 509331  
Aix-en-Provence (Fr), Bibliothèque Méjanes Rec D 246, Aix-en-Provence (Fr), Bibliothèque Méjanes C 6201 , Aix-en-Provence (Fr), Bibliothèque Méjanes, C 6040 , Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France Rés. P YC 146 , Versailles (Fr), Bibliothèque municipale G 8o 9 [E 285 c ] Houghton Library, Harvard University, Cambridge, MA (USA)\*IC5 B2296 Eh5581

**Exemplaire numérisé :** Gallica

**Notice n°46**

**Libraire :** Jean Temporal

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1558 (titre) ; 1559 colophon

**Format :** in-16°

**n° USTC :** 11349

**Titre complet:** Tresor de vertu, ou sont contenues toutes les plus nobles, & excellentes entences, & enseignemens de tous les premiers Auteurs Hebreux, Grecz, & Latins, pour induire un chacun à bien & honnestement viure. Thesoro di vertu dove sono tutte le più nobili, & eccellenti Sentenze & documenti di tutti i primi Auttori Hebrei, Greci, & Latini, che possino indurre all' buono & honest viuere.

**Auteur ou vedette :** Tredehan, Pierre

**Auteur secondaire :** Maraffi, Bartolomeo (trad.)

<sup>585</sup>Les bibliothèques françaises de la Croix du Maine et du Verdier, op.cit. , tome II, p.28-29

**Marque : Temporal n°1**

**Signatures : 285, (3) p.**

**Domaine : morale**

**Colophon/Imprimeur : Nicolas Perrineau**

**Privilège :**

**Pièces liminaires : Traducteur à Francesco and Luigi Corsini, Cittadini Fiorentini**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition : rééd. Voir notice n°27. Le texte est traduit sur la page en regard, et non à la suite. Y-a-t-il une émission de 1560 ? Voir Baudrier IV, 392, citant Brunet V, 939. Voir aussi La Croix du Maine, I p. 128.**

**Bibliographie : Baudrier IV, 392 ; Gültlingen XI, 109. Bingen, Philausone, n° 719.**

**Exemplaires conservés : 1558:**

Angers (Fr), Archives départementales Le Plessis Villoutreys 1 2 , Angers (Fr), Archives départementales Collection privé, Bourg-en-Bresse (Fr), Médiathèque municipale Elizabeth et Roger Vailland , Lyon (Fr), #Bibliothèque municipale, Rés. 807 491 , München (De), Universitätsbibliothek 8o Don 8-1080 , Praha (Cz), Strahovská knihovna (Strahov Monastery Library) BT IX 7 ,Reggio nell'Emilia (It), Biblioteca municipale Antonio Panizzi 17 I 301

Roma (It), Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele II

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°47**

**Libraire : Jean Temporal  
Lyon**

**Adresse :**

**Date de publication : 1559,  
8°**

**Format : in-**

**n° USTC : 24390**

**Titre complet: Enchiridion, ou Manuel de Jan Imbert, Contenant un brief recueil tant du droit escrit gardé & observé en France, que du droit abrogé ou aboly par coutumes. Traduit en François, & augmenté de la plus grande partie, comme pourra veoir le Lecteur par l'advertissement que nous avons mis cy apres. Avec ample Indice tant des Sommaires que des principales matieres.**

**Auteur ou vedette : Imbert, Jean**

**Auteur secondaire :** Théveneau, Nicolas (trad.) ; Temporal, Jean ; Baron, George

**Marque :** Temporal n°1, titre

**Signatures :** (24) 489 (15)p. (sign. \*8, \*\*4, a-z, A-H8, I4)

**Domaine :** droit

**Colophon/Imprimeur :** Nicolas Perrineau

**Privilège :** Privilège royal de 10 ans accordé à Temporal, Paris le 24 mars 1558/59

**Pièces liminaires :** Huitain ; dédicace de Théveneau à François Aubert, Sr d'Avento, président Presidial en Poitou ; Au lecteur ; le libraire au lecteur ; ode de Georges Baron, avocat au siège Presidial de Poitiers ; et du même vers français « Achates B. P . »

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** *Enchiridion, ou Manuel de Jan Imbert*, est une traduction d'un ouvrage latin de l'avocat rochelais Jean Imbert, Lieutenant Criminel à Fontenay-le-Comte, et, selon Du Verdier, « l'un des premiers & des plus célèbres écrivains sur notre pratique judiciaire ». <sup>586</sup> Toujours selon Du Verdier, l'enchiridion, d'abord édité en latin, connaît de nombreuses impressions. Temporal donne la première édition de la traduction française de Nicolas Théveneau, avocat à Poitiers<sup>587</sup>

**Bibliographie :** Baudrier IV, 391 ; Gültlingen XI, 110 ; Peach, Poitiers 929.

**Exemplaires conservés :**

Lyon (Fr), Bibliothèque municipale Rés. B 509037, Châlons-en-Champagne (Fr), Bibliothèque municipale AF 13821 , Nantes (Fr), Bibliothèque municipale 102609 , Poitiers (Fr), Médiathèque municipale François Mitterrand DP 582 , Troyes (Fr), Médiathèque de l'Agglomération Troyenne o 14 3097 , München (De), Bayerische Staatsbibliothek J Gall 57

**Exemplaire numérisé :** Google-books

---

**Notice n°48**

**Libraire :** Jean Temporal

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1559 (page de titre) ; 1561 (colophon)**Format :** in-16°

**n° USTC :** 95479

**Titre complet:** Paradoxes ou sentences debatues, & elegamment deduites contre la commune opinion. ... Reveu, & augmente.

---

<sup>586</sup>Les bibliothèques françaises de la Croix du Maine et du Verdier, op.cit., tome I, p.446

<sup>587</sup>Idem, volume 2, p.183

**Auteur ou vedette :** Lando, Ortensio

**Auteur secondaire :** Estienne, Charles

**Marque :** Temporal n°1

**Signatures :** 233, (22) p. , a-q8

**Domaine :** morale

**Colophon/Imprimeur :** Nicolas Perrineau

**Privilège :**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** réédition, voir notice n°17. Baudrier cite cette éd. sous 1559 en affirmant qu'il faut respecter la date de 1561 dans le colophon et que la date au titre contient une erreur évidente (la date est en chiffres romains, simple problème de position du I). L'erreur a pu être corrigée en cours d'impression. USTC cite Brunet, IV, 361, qui a peut-être vu un exemplaire portant la date erronée. Édition fantôme probable.

**Bibliographie :** Baudrier 4, 392; USTC

**Exemplaires conservés :** Lyon, A., fonds Lambert, 5-540

**Exemplaire numérisé :** Gallica (lien mort) ; Google books

---

#### **Notice n°49**

**Libraire :** Jean Temporal

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1561

**Format :** in-16°

**n° USTC :** 10627

**Titre complet:** XXV paradoxes ou sentences debatues, & elegamment deduites contre la commune opinion. Traité non moins plein de doctrine que de recreation pour toutes gens. Reveu, & augmenté.

**Auteur ou vedette :** Lando, Ortensio

**Auteur secondaire :** Estienne, Charles

**Marque :** Temporal n°1

**Signatures :** 233, (22) p. a-q8

**Domaine :** morale

**Colophon/Imprimeur :** Nicolas Perrineau

**Privilège :**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** même édition que notice précédente, avec le titre corrigé ?

**Bibliographie :** Baudrier I, 335 and IV, 392; USTC

**Exemplaires conservés :**

Lyon (Fr), Bibliothèque municipale Rés. 804 993

Durham, NC (USA), Duke University Library E 12mo E81P

Princeton, NJ (USA), University Library

**Exemplaire numérisé :** Gallica ; Google-books

---

**Notice n°50**

**Libraire :** Jean Temporal

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1566

**Format :** in-8°

**n° USTC :** 59130

**Titre complet:** Ordonnances dernièrement faites par le Roy en sa ville de Moulins au moys de Fevrier M. D. LXVI. En l'assemblée des Princes & seigneurs de son Conseil, & des deutez des Cours de Parlement sur les plaintes & doleances faictes à sa Majesté en ses voyages derniers pour le reiglement de la justice & police de son Royaume. Avec Indice du contenu en un chascun article desdites ordonnances.

**Auteur ou vedette :** Charles X, roi de France

**Auteur secondaire :**

**Marque : Temporal n°1**  
**sign. A-H8 I4.**

**Signatures : 124, (8) p.,**

**Domaine : droit**  
**Colophon/Imprimeur : ???**

**Privilège :**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** édition l'Ordonnances de Moulins, dans laquelle sont repris et indexés chacun des articles. Cette Ordonnance de Charles X concerne trop de sujets pour les énumérer ici, mais une partie s'applique spécifiquement à la protection et l'encadrement du livre imprimé<sup>588</sup>. Deux éditions en 1566.

**Bibliographie : USTC**

**Exemplaires conservés :**

Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France F 46829 (13)  
Saint-Bonnet-le-Château (Fr), Collegiale H 1463 (b)

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°51**

**Libraire : Jean Temporal**

**Adresse : Lyon**

**Date de publication : 1566**

**Format : in-8°**

**n° USTC : 88106**

**Titre complet:** Ordonnances dernièrement faites par le Roy en sa ville de Moulins au mois de Fevrier M. D. LXVI. En l'assemblée des Princes & seigneurs de son Conseil, & des deputez des Cours de Parlement sur les plaintes & doleances faictes à sa Majesté en ses voiagez derniers pour le reiglement de la justice & police de son Royaume. Avec Indice du contenu en un chascun article desdites ordonnances.

**Auteur ou vedette : Charles X, roi de France**

---

<sup>588</sup>Voir notre chapitre sur les privilèges d'imprimerie.



**Auteur secondaire :**

**Marque :** Temporal n°1

**Signatures :** 135, (9) p., sign. A-I8.

**Domaine :** Droit

**Colophon/Imprimeur :** ???

**Privilège :**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** Deux éditions la même année. Voir notice précédente.

**Bibliographie :** Baudrier IV, 392; Gültlingen XI, 110

**Exemplaires conservés :** Grenoble (Fr), BM P 8281

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°52**

**Libraire :** Jean Temporal

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1571

**Format :** in-16°

**n° USTC :** aucun

**Titre complet:** Art poetique françois

**Auteur ou vedette :** Sébillet, Thomas

**Auteur secondaire :**

**Marque :** Temporal n°1

**Signatures :**

**Domaine :** poésie

**Colophon/Imprimeur :** ???

**Privilège :**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** réédition inchangée de l'Art poétique ? Voir notice n°3

**Bibliographie :** WorldCat; Cat. BNF

**Exemplaires conservés :** Paris Arsenal 8-BL-8584.

**Exemplaire numérisé :**

---

**Notice n°53**

**Libraire :** Jean Temporal

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1571

**Format :** in-16°

**n° USTC :** aucun

**Titre complet:** Luc . Apulee de l'ane duré, XI. livres. Traduit en François par J. Louveau d'Orleans

**Auteur ou vedette :** Apulée

**Auteur secondaire :**

**Marque :** Temporal ???

**Signatures :**

**Domaine :**

**Colophon/Imprimeur : ???**

**Privilège :**

**Pièces liminaires :**

**Illustrations :**

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** édition seulement connue d'après bibliographie.

**Bibliographie :** Baudrier IV, 393 (d'après les cat. des foires de Francfort, IIIe partie, p. 60).

**Exemplaires conservés :** aucun exemplaire actuellement connu.

**Exemplaire numérisé :**

---

Lors de notre recherche, nous avons rencontré deux livres parfois attribués à tort à Jean Temporal. Pour plus de clarté, nous les présentons ici :

**Notice a**

**Libraire :** Plantin

**Adresse :** Anvers

**Date de publication :** 1556

**Format :** in-8°

**n° USTC :** 14257

**Titre complet:** Historiale description de l'Afrique, tierce partie du monde escrite de notre temps, par Jean Léon, Africain, premièrement en langue arabesque, puis en toscane et à présent mise en François (par Jean Temporal)

**Auteur ou vedette :** Jean-Léon l'Africain

**Auteur secondaire :** Jean Temporal (désigné comme traducteur)

**Marque :** Charles Plantin n° ?

**Signatures :** 412 ff.

**Domaine :** Géographie  
[Plantin]

**Colophon/Imprimeur :**

**Privilège :** au titre seulement

**Pièces liminaires :** Temporal au dauphin ;

**Illustrations :** oui

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** édition pirate de l'*Historial description de l'Afrique de Temporal* : voir notice n°30. Les modifications du texte du privilège entre les deux tomes de Temporal laisse d'ailleurs penser que ce dernier a eu vent de l'édition d'Anvers.

Dans les catalogues, « historial » sans « e » renvoie aux éditions de Temporal, avec « e » à l'édition de Plantin. Comme sur Gallica le lien de l'édition lyonnaise, tome 1, est mort, le premier lien proposé est le plus souvent l'édition pirate.

USTC recense une seconde édition, imprimée par Jean Bellère pour Plantin. (n°USTC :15403).

**Bibliographie :** Cat. BnF ; Worldcat ; USTC ; Andrew Pettegree, Malcolm Walsby & Alexander Wilkinson, *FB. French Vernacular Books. Books published in the French language before 1601*, (Leiden, Brill, 2007)

**Exemplaires conservés :**

**Exemplaire numérisé :** Gallica

---

**Notice b**

**Libraire :** héritiers de Jacques Giunta

**Adresse :** Lyon

**Date de publication :** 1562

**Format :** in-2°

**n° USTC :** 10636

**Titre complet:** Histoire de Fl. Joseph, sacrificateur Hebrieu, escrite premierelement par l'auteur en langue grecques, & nouvellement traduite en françois, par François Bourgoing. Partie en deux Tomes: dond [sic] le contenu est en la page suyvante. Avec ample Indice tant des chapitres, que des principales matieres. A Lion par Jean Temporal. 1562

**Auteur ou vedette :** Josephus, Clavius

**Auteur secondaire :** Bourgoing François ; Aneau, Barthélemy ?

**Marque :** Giunta  
(24) p.

**Signatures :** 2 vol.: (28), 707, (1bl., 68) p. ; 348,

**Domaine :** Histoire /antiquité

**Colophon/Imprimeur :** Jean I de Tournes

**Privilège :** Privilège royal de 10 ans accordé à Jean Temporal ; cédé aux héritiers Giunta le

**Pièces liminaires :** Bourgoing au duc François de Clèves, Comte de'Eu, de Dreux, d'Auxerre, et de Rhetelois, etc., signé à Paris

**Illustrations :** Marque des Giunta ?

**Typographie :**

**Notes sur l'édition :** il s'agit d'une réédition de l'Histoire de Flave Josèphe Hébreu : voir notice 42. Jean Temporal a cédé son privilège aux héritiers de Jacques Giunta. Ceux-ci, en possession du texte, ont fait appel à l'imprimeur Jean I de Tournes. Ainsi, Temporal n'est pas impliqué dans cette publication, même si son nom apparaît plusieurs fois dans l'ouvrage comme éditeur ou dans le privilège, reproduit tel quel, et suivi de l'achevé d'imprimer de la première édition (date de début effectif du privilège), et de l'indication de cession, devant notaire, le 20 juillet 1561 (f.A6).

Selon USTC, une édition de 1562 portant en page de titre « Jean de Tounes pour Jean Temporal » est citée dans : PETTEGREE Andrew, WALSBY Malcolm & WILKINSON Alexander, *FB. French Vernacular Books. Books published in the French language before 1601*, Leiden, Brill, 2007. Nous pensons qu'il s'agit là d'une erreur de notation.

**Bibliographie :** Gültlingen IX, 222, n° 524 et XI, 110.

**Exemplaires conservés :** Lyon BM Rés. 167 003. , Lyon Musée de l'imprimerie.  
Lagny-sur-Marne (Fr), Bibliothèque municipale Gérard Billy F 296  
Orléans (Fr), Médiathèque municipale E 10496

**Exemplaire numérisé :** Google-books

